Offert par la
Reconnaissance
de la part de
M. A Carrière
rue chemin de cayrel Millau
(Aveyron)

Les Brigands de Millau

par

A Carrière

Ms
C 316b

—1936—

UNIVERSITY OF DELAWARE

MEMORIAL LIBRARY

GIFT OF
Train de la reconnaissance française au peuple américain.

UNIVERSITY OF DELAWARE LIBRARY

Carriere, A
Les brigands de Millau.

Ms C 316b

136

MANUSCRIPT COLLECTION

I

Les Brigands de Millau

Avant propos. – Le titre exact de ce travail serait : « Les brigands de la région de Millau à l'époque de la Révolution » que je crois devoir abréger par celui plus court de « Brigands de Millau ».

L'étymologie du mot brigand paraît incertaine. On lit dans H. Martin : « Le duc de Normandie entra dans le Hainaut avec 6000 hommes qualifiés de brigands par un chroniqueur parce qu'ils portaient de légères cottes de mailles appelées brigandines. 1340 » Mais il est plus probable que brigand a la même racine que brigade (groupe bande) et signifie littéralement membre d'un groupe de malfaiteurs qui pratiquent le vol à main armée. Nous en conserverons cette acception populaire et restreinte qu'il n'a pas toujours eue. Au Xe siècle l'aquitain appelle l'homme du nord brigand. Durant la Révolution chouans et bleus se traitent réciproquement de brigands ; sous la Restauration les emigrés gratifient de ce vocable les vieux soldats de Napoléon. Pour les allemands, en 1870, les francs-tireurs sont des brigands.

Par région de Millau j'entends principalement les cantons de Millau Séverac St Beauzely Versjus Salles-Curan et les grands causses. Toutefois tandis que nous n'aurons pas grand chose à glaner dans les cantons de la « montagne » nous pousserons parfois une pointe vers l'aubrac, vers St affrique là où nos héros iront accomplir leurs exploits.

Les patriotes de Millau disent que Salles-Curan et St Beauzely menacent au premier signal de l'aristocratie et du fanatisme d'employer les armes qu'on leur donne contre les patriotes » (lettre du Directoire du Département (1) 5 mars 1792) et ailleurs : « boulevards de l'aristocratie où l'on aurait peine à trouver un seul patriote » Quant à Versjus c'était le paradis des réfractaires. Séverac lui-même était assez suspect bien qu'il se considérât comme une citadelle républicaine ! En définitive Millau seule était révolutionnaire. Dans les trois premiers cantons susdits les actes de brigandage furent moins nombreux parce que les privilégiés y dominaient nettement et que le peuple y était « moins avancé » le brigandage avait besoin d'un prétexte politique ou religieux pour se couvrir et de nombreux partisans ou sympathisants pour se soutenir

(1) Lettre de Millau au Département : « ... Lorsque Millau n'aura que 25 fusils Salles-Curan et St Beauzely en auront 10. Comment en effet se permettre de donner des armes à des municipalités qui au premier signal de l'aristocratie et du fanatisme menacent de les employer contre les patriotes. On ne contestera pas sans doute que Salles Curan et toutes celles qui ont marché contre St affrique ne soient dans ces excellentes dispositions. Vous accorderez à cette ville les fusils ~~destinés à Salles~~ Curan (barré) promis à ses besoins et que vous en priverez les municipalités qui ne pourraient en faire qu'un très mauvais usage... » (5 mars 1792)

UNIVERSITY OF DELAWARE

Ms
C 3166

Le brigandage est aussi ancien, aussi répandu sur notre planète que l'homme lui même. On a de bonnes raisons de supposer que l'état de guerre était celui de plus anciennes peuplades et plus tard celui des nations et qu'il a exercé une grande influence sur le progrès de la civilisation en obligeant les hommes à se grouper, s'organiser, se discipliner pour se défendre.

C'est surtout pour se garantir de leurs semblables que les faibles se sont refugiés durant des millénaires dans les cavernes les plus profondes; c'est pour détrousser et assassiner les passants qu'on a fortifié les rochers qui commandaient les voies naturelles. Plusieurs de ces postes d'observation et d'agression sont devenus ensuite des castels et des châteaux-forts. Sous la domination romaine le brigandage sévissait... Il atteignit son apogée au moyen-âge. Mais le voyons refleurir en temps de troubles et de misère et dans les régions qui le favorisent.

L'objet de ce travail est de rappeler les faits relatifs à notre région déjà publiés dans des tableaux d'ensemble : Epoque révolutionnaire, la Terreur en Rouergue et de les compléter par d'autres puisés dans les archives et de publications étrangères au département.

Leur ensemble constituera plutôt le « revers de la médaille » Mais il y a assez d'apologies du passé et l'on peut parler sans détours du peuple et des privilégiés, de l'ancien régime si différent de ceux de nos jours sans blesser aucune susceptibilité. Le lecteur ne peut demander que la vérité - vérité relative exprimée par les documents exposée avec une entière bonne foi.

Causes lointaines

Le brigandage est la résultante de nombreuses causes les unes lointaines les autres actuelles.

La principale des causes lointaines, la cause des causes est le réveil de tous les instincts ancestraux : rapacité, violence domination satisfaction des appétits bestiaux. Réveil provoqué par la destruction du pouvoir royal et la lutte à mort entre les privilégiés et les assemblées nationales jointes y l'armement des masses : l'organe crée la fonction ; qui a une arme est tenté d'en user et d'en abuser.

La maraude

La rapacité se manifeste par la maraude le vol le pillage la fraude qui tout au long du passé étaient pratiqués sur une vaste échelle. Des vestiges de communisme expliquent en partie la fraude garde des troupeaux en commun, usage des terrains communaux et terres vacantes, droits mal définis sur les eaux et certaines terres du seigneur servitudes établies sur certaines propriétés particulières, telles que droit de passage des troupeaux, dépaissance des secondes herbes, etc... Et enfin le manant ne pouvait voir un vol dans l'appropriation d'une partie des fruits du seigneur ou du prieur vu que c'était lui qui les cultivait

Nombreux sont les règlements de police et les ordonnances du juge contre les dévastateurs des jardins, des vignes, des bois etc...

THE PERSONAL LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici une ordonnance du juge :

« ...Que negunas persona de qualque stat ho condicio que sia non se ose a trobar ni intrar en vinhas... ny penre ni raubar negunas raisins sus la pena de 60 sols applicados al Rey N. S ho estre mes, al collar sans negunas gracia ... los mestres pagaran per los vaylets et los sirventes et los poyres per lurs mayratges

Item que negunas persona non ose a intrar en los verdiers ni orts des autres sans conget de lurs mestres ni penre fructo ortalissa ny autre causa sus la meme pena etc... » (arch. de Millau CC 98 – 1487).

Cette même année les portiers de la ville sont chargés de s'enquérir de la provenance des raisins que portent les habitants qui entrent de nuit. Deux siècles plus tard les consuls font faire des patrouilles pour arrêter les maraudeurs de fruits. Malgré ces mesures la maraude sévit toujours un registre des amendes prononcées par les consuls contre les maraudeurs le prouve

Bien moins nombreux et variés étaient les vols. J'en ai collectionné un certain nombre : vol de grain dans un grenier (1405) Vol de livre d'église (1479) vol de viande un jour de foire (1501) vol de foin (1502) vol d'un collier de perles (1593) vol de chevaux (1645) Suivent quelques captures et exécutions de voleurs

Durant les 50 ans que les luttes religieuses désolèrent notre région Millau fut, à la lettre une « caverne de voleurs » Et ce n'était pas seulement la lie du peuple qui s'adonnait au vol mais les nobles et les bourgeois. « La plus grande part de vos concitoyens et des meilleures familles de votre ville sont tous les jours aux aguets pour exercer mille ravages aux environs de notre ville » écrivent les consuls de Compeyre à ceux de Millau (CC. 117 – 2 juill. 1621)

Nous avons aussi le témoignage de l'abbé Rouquette : « la noblesse du Rouergue réunie à Rodez voyant que Millau tenait toujours, malgré les Edits, pour le calvinisme et que de son sein partaient toujours ces expéditions qui ravageaient la contrée... » Ajoutons que, sur ce point, les catholiques n'avaient cependant rien à reprocher aux protestants. Enfin d'innombrables lettres des localités voisines prient les consuls de Millau de leur faire restituer le bétail ou les marchandises volés par la garnison de Millau ou par des particuliers qu'elle accueillait dans ses murs.

En temps de paix des vols fréquents étaient commis tant dans la ville que dans la région ; on les attribuait surtout aux mendiants. Pour les prévenir il est décidé qu'on exigera un certificat de bonne vie et mœurs des étrangers qui viendront s'établir à Millau (20 8bre 1725.)

« Depuis quelques années un nombre infini de vols sont commis en cette ville. Plusieurs malfaiteurs mettent en alarme les habitants qui ne se croient pas en sûreté dans leurs maisons et craignent également pour leurs biens » (2 juin 1728)

Même constatation l'année suivante : « Nombre infini de vols en cette ville ... les consuls fournissent bois et chandelle pour instruire les procès ... Ils font remettre un pilier et fourche patibulaire au haut de la côte romive ... ils se procurent deux chaines de fer et des clous pour exposer le cadavre de un des prévenus pour inspirer l'horreur

0. 8bre 1516 Le maire de Millau au cont. de la garde nocte : Plaintes sur ce que les maraudeurs ravagent déjà les vignes... Le maire demande des patrouilles de 15 hommes jusqu'à l'entier enlevt de la récolte... patrouille dirigée par le commissaire de police corresp.t

13 7bre 1492. au pays de Foix : Nous vous demandons Pre Cournet maçon d'Millau et J. Ferrières chirurgien notre de Rodez ... plus par la patrouille regardés notre ... un corps de garde en tenant les portes et la chaussée pleins de raisins – au printemps (13 7bre 1494)

Vols

112062

aux passants et habitants de cette ville et par là, les détourner du vice
Le corps d'un second prévenu est exposé aux fourches patibulaires de Vinnac (17 février 1779)
En 1774 les consuls font arrêter une troupe de brigands qui désolaient la comté 16 sont pris, jugés et condamnés à des peines diverses.
Une bijouterie est cambriolée. Trois patrouilles de 5 hommes font des recherches toute la nuit

Brigandages.

Le chantage (29 Janv.-III) ... des propos avaient laissé de se porter chez divers citoyens pour les faire contribuer et qu'on composât de multiplier les traités de cette sorte ... les dénoncer à l'adm[on]

On trouve des actes de brigandage bien caractérisés qui prouvent que les brigands révolutionnaires n'ont rien inventé mais continué une vieille tradition. Au Puech de Condols, 14 hommes armés d'épieux et de bouches à feu forcent la maison d'André Fabre, le maltraitent ainsi que toute sa famille et emportent autant de mesures de blé qu'ils peuvent. Le curé y y trouve compromis. 23 mars 1646 Cinq ou six hommes armés d'épées, boulon et assaillie par 12 personnes déguisées armées de pistolets de fusil de couteaux. Elles font feu sur le propriétaire Ant. Gaubert et ses domestiques dont plusieurs sont dangereusement blessés. Gaubert réussit à s'échapper mais les bandits fracturent les armoires et emportent 50 louis d'or. (Pétition Gaubert

La fraude

Chaque fois que les consuls font saisir les poids et les mesures pour les vérifier de nombreux commerçants se trouvent en défaut et sont condamnés à une amende notamment en 1686 (Délib[on] p. 116-117)
Innombrables sont les plaintes contre les boulangers qui vendent à faux poids ou qui trompent sur la qualité tout en vendant à de prix excessifs (1752) Nombre de commerçants de servent poids et mesures, de crochets faux qui sont confisqués et rapportent à leurs détenteurs selon la gravité du cas 10[#] - 15[#] - 20[#] d'amende et la promesse de plus forte — et même de prison en cas de récidive. — Les particuliers se plaignent d'être impunément volés par les meuniers (26 V[re] 1734). C'est alors que on pouvait dire „changer de meunier c'est changer de voleur.„ Décidément la probité élémentaire paraît donc plutôt rare. Pour faciliter la pratique de cette estimable vertu le roi crée l'office de inspecteur et contrôleur des boulangers par édit de février 1765. Lauret a acheté celui de Millau pour 330[#].

Haudrin :

Du moment que Haudrin paraît sur la scène publique on sent ce soir paraître à la fois

Haudrin a la propriété de ce meunier. Il voisine en Rouergue où il entre par la vallée du Grau. Ses marchandises sont stolen à Millau en 22 juin et secrètes sur la place au marché plus discrètement que d'ou on vend les aiguillettes et les chapelets comme écrit le subdélégué de Valpe à son collègue de Lozère

Les contrebandiers trouvèrent à Millau de meilleur accueil à Tour amusez la population Haudrin y fit faire l'exercice à ses hommes qui se mirent en ligne sur la place et tournèrent pivotèrent à l'admiration des badauds. Sensible à cette faveur les 4[rs] de Millau achetèrent aux compagnons les étoffes et un tabac pour plus de 6000 [#] quand ceux-ci se furent éloignés les excellents bourgeois dépêchèrent encore à leur suite un magistrat qui leur recommanda de modérer pour la Comm. mais ce stock en était épuisé. au dam d'indemnes les marchandises commencent au tabac. (Hasnagen)

Les injustices

Une partie des roturiers morts sans enfants ayant fait héritiers des nobles nous avons passé ces cas, n'ayant pu les comprendre dans le relevé de la capitation roturière ; d'autres roturiers sont allés à l'hôpital à cause de leur misère Siegla et Granpal ont acheté des charges cette année et deux ou trois autres sont près de la imiter

Les impôts sont si multipliés et si divers qu'il est impossible de les énumérer tous. Ils sont établis par le roi, les états, les consuls, les seigneurs, les évêques, les chapitres, les abbés, les communautés religieuses, les villages, les villes, les provinces. Ils frappent les personnes, les biens, les actes, les marchandises, les boissons, les aliments, les vêtements, les meubles, les maisons, les terres, les bestiaux, les fruits, les récoltes, les successions, les mariages, les naissances, les morts, les passages, les ponts, les routes, les rivières, les canaux, les ports, les foires, les marchés, les métiers, les professions, les arts, les sciences, les jeux, les spectacles, les divertissements, les plaisirs, les besoins, les nécessités, les commodités, les superfluités, les luxes, les vices, les vertus, les crimes, les délits, les fautes, les péchés, les offenses, les injures, les outrages, les violences, les meurtres, les vols, les brigandages, les pillages, les incendies, les ravages, les dévastations, les ruines, les misères, les souffrances, les douleurs, les larmes, les cris, les gémissements, les plaintes, les lamentations, les désespoirs, les morts.

Il y a plus de 200 000 agents du fisc. (8 après Colonne)

Ce étaient les paysans et les ouvriers qui faisaient la corvée ce impôt terrible dont la source parmi nous s'tomera le siècle, suivant „ et regardée de tout temps comme le fléau des campagnes. Chez nous c'est par corvées les murailles de la ville et comblés ses fossés, c'est par corvées que fut établie la route de Millau à Connéus de 1746 à 1795 (environ)

Le logement des gens de guerre fut surtout imposé au même peuple qui s'en plaignait déjà lors des premières guerres de religion ce fut bien pis au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Les consuls de Millau dispensaient les privilégiés malgré les ordres de l'Intendant qui recevait journellement de plaintes des pauvres habitants. A la vérité ces ordres n'étaient pas bien formels et d'ailleurs nombre de privilégiés avaient des dispenses régulières.

Autre fléau la milice qui se recrutait exclusivement chez les paysans et les artisans. Non seulement les nobles et les prêtres étaient exempts mais encore les gros bourgeois vivant noblement les gros marchands les employés de tous grades jusqu'aux domestiques des privilégiés. De véritables chasses à l'homme des enlèvements pendant la nuit avaient lieu après le tirage au sort pour capturer ceux qui avaient tiré un mauvais n[o] ... ou d'autres. Notre prieur de Prades demandait aux commissaires d'épargner les campagnes et de frapper sur les ouvriers des villes :

Espargnes los campagno

Pron de trucs taulièrs trouvarès dins los villos
Personnos al public per ese mens inutilos
Sus aquelo fegnans vous cal rescle clapa.

Pourquoi cette répugnance à servir le roi ? parce que arrivé au régiment il y trouvait un pain de son, un grabat pour trois un service régulier une discipline de fer ... la misère du soldat est si grande qu'elle fait saigner le cœur ; il passe ses jours dans un état abject et méprisé il vit comme un chien enchaîné qu'on lestine au combat (comte de P[ts] Fernoux Ver 1775)
L'armée était une école de brutalité de rapine et de vice.

En temps de troubles les hommes du peuple sont tenus de faire guet et garde sur les murs de la ville et à la porte des châteaux ; ce sont encore eux qui forment les compagnies bourgeoises destinées à mater les camisards et, lorsqu'il n'y en a plus, à faire régner l'ordre dans les campagnes. Les nobles, riches comme officiers, ne peuvent être astreints à ce service.

En cas de disette les pauvres gens ne reçoivent que des secours dérisoires des personnes charitables ; les plus misérables, ou les protégés, vont

y ose affirmer, écrit Bocquerelle, que du jour où la notion fatiguée des ordres qui avaient accompagné la captivité du roi Jean et la démence de Charles VI permit aux rois d'établir un impôt général sans son consentement et où la noblesse eut la lâcheté de laisser taxer le Tiers État pourvu qu'on l'exceptât elle même, de ce jour la fut semée la graine de presque tous les germes d de presque tous les abus qui ont travaillé l'ancien régime pendant le reste de sa vie et ont fini par causer sa mort. J'admire la singulière sagacité de Comines quand il dit :

L'intendant aux consuls de Millau :
« M.M. je reçois journellement des plaintes que les logements ne se font pas avec égalité et que il n'y a que les pauvres artisans qui les supportent et que quelques plaintes qui vous aient été faites vous n'y portez aucun remède. Vous devez faire les logements de manière qu'ils soient supportés par tous les bons privilégiés et non privilégiés indistinctement et sans exception les uns après les autres et sans tirer à conséquence attendu la surcharge des présent quartier d'hiver. Si vous ne faites pas cesser les griefs sujets des plaintes des pauvres habitants de votre ville je vous rendrai responsables en vos propres et privés noms des sommes et intérêts de ceux qui sont surchargés
(Mont, 18 mars 1777)

Charles VII qui jusqu'à ce point n'imposa la taille à son plaisir sans le consentement des états chargea fort son âme et celle de ses successeurs ; il fit à son royaume une plaie qui longtemps saignera
(Crozal, ancien régime p. 8)

Les contestations des fausses déclarations des biens simulés ... traitements trop favorables accordés à presque tous les riches propriétaires. La classe la moins aisée en a supporté toute la rigueur.
La perception de l'impôt est une source intarissable de frais de procédure de contraintes de garnisons fictives et réelles, d'exécutions mobilières.
Plusieurs cris n'ont été créés que pour exercer une vengeance contre des infortunés entraînés à la fraude par la misère (allusion à plusieurs milliers de faux-saunier - 6000 dit-on - condamnés tous les ans aux galères.

Le prieur de Millau, comme d'ailleurs d'un très gros décimateurs, était tenu de faire distribuer aux vrais pauvres, 10 H set de palmade par an à raison de deux set par semaine. Voulant →

« Nos gentilshommes de province n'ont cessé de battre leurs paysans que lorsqu'ils ont eu que ces hommes si utiles deviennent des hommes objets intéressants dans nos livres et sur nos théâtres. D. de St Pierre — Etudes de la nature T. III — 1791

Déclaration de Louis XI qui met fin au droit de guerre de seigneur à seigneur (10 Xbre 1461)
1970 p. 125

mourir à l'hopital. Les aumônes régulières auxquelles certains maisons religieuses sont tenus, leur sont disputées par les gens aisés. Voulant se rendre compte si son aumône allait aux vrais pauvres, le prieur assista à une distribution (5 juillet 1699) et constata que des habitants aisés de toutes les conditions se présentaient pour eux, leurs enfants et leurs domestiques : hoste notaire marchands drapiers bourgeois, artisans tous aisés (Délibération)

Les aumônes inutiles d'elles, allaient surtout aux mendiants de profession qui étaient légion

Les mœurs brutales et turbulentes de la noblesse et de la bourgeoisie furent imitées par le peuple. Lorsque Louis VII s'attarde en terre sainte Suger qui avait la garde du royaume lui écrit : « Les perturbateurs du repos public — les barons — sont de retour tandis que vous dont le devoir est de défendre vos sujets vous demeurez comme enchaîné sur la terre étrangère à quoi pensez vous seigneur, de laisser ainsi les brebis à la merci des loups » (St martin) En outre, à cette époque (1156) des nids de bandits s'abattent sur le Rouergue et s'y livrent à toute sorte d'excès. Dans la suite on voit la noble troubler toutes les régences depuis celle de Blanche de Castille presque à celle d'Anne d'Autriche, fomenter toutes les guerres civiles et les envenimer pour dévaliser le pays.

En plein XVIIe siècle ils se livrent à des excès qui nous paraissent aujourd'hui incroyable. Et ils sont si nombreux que la cruelle justice et partiale justice des Parlements n'en touche que quelques uns. Le roi doit recourir à celle plus expéditive des grands jours qui condamne par centaines les hobereaux criminels au gibet, à la décapitation, à la roue aux galères, leurs châteaux doivent être démolis et leurs biens confisqués.

Les députés du tiers demandent maintes fois aux Etats généraux la démolition des châteaux-forts repaires de bandits notamment en 1614 et en 1626. Une ordre de Richelieu leur accorda une particelle satisfaction (31 juillet 1626)

Les nobles battaient leurs manants : « C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui sont nés dans cet ordre d'user de violence contre le peuple à qui il leur semble plutôt avoir donné des bras pour gagner la vie que pour la défendre. Il est très important d'arrêter de tels désordres par une sévérité continue qui fasse que les faibles aient à l'ombre des lois autant de sûreté que ceux qui ont les armes à la main » (D'après le Testament de Richelieu)

Voici un exemple. De Morthon, chevalier de Malte s'empare de Roquefort par surprise, y établit une garnison ; il force les habitants à la nourrir il leur impose des corvées pour fortifier le lieu il boit leur vin et mange leur lard. (1617) A la foire de St Affrique il rencontre un de ses ennemis lui arrache le poil de la barbe et lui braque son pistolet sur l'estomac... le mène pour il bât à grands coups de bâton un paysan nommé Senglar Peu de temps après, il se rend chez les Senglar rompt les portes et les fenêtres de sa maison bat ses valets.... A Lunas, sans aucun motif Morthon se jette sur Baldoung à coups de fourche et lui casse le bras droit dont il demeure estropié. Condamné à mort par le juge de Millau Morthon relève appel devant le parlt de Toulouse qui le blanchit et lui accorde des dommages intérêts

Non seulement les nobles battaient et meurtrissaient les gens du peuple mais ils se décimaient eux-mêmes par le duel.

Au moyen age il y avait un duel judiciaire que les rois s'efforcèrent de faire disparaître. Et de fait au début du XVIe siècle le duel paraît peu en honneur : « En mon enfance, dit Montaigne, la noblesse fuyait la réputation de bien escrimer » Ensuite la fureur des duels reprit et atteignit son comble sous le règne du frivole et sanguinaire Henri III qui avide d'émotions fébriles comme les femmes ne donnait sa faveur qu'aux duellistes, après les guerres civiles les duels se multiplièrent dans une proportion inouïe. Un édit de 1602 déclare le duelliste criminel de lèse majesté et par conséquent passible de la peine de mort (D'après St Martin)

Les rigueurs de Richelieu ne purent extirper le mal. On se battait un contre un et souvent groupe contre groupe et pour les motifs les plus futiles. Louis XIV porta un édit contre le duel (1679) qui est rappelé par celui de février 1723. Entre autre choses, ce dernier exposait aux gentilshommes de donner connaissance de leurs querelles aux maréchaux de France et autres juges du point d'honneur.

La barbare coutume subsistait encore à la Révolution. Un témoignage de Michelet de noble, assassins tentèrent de se débarrasser par le duel de députés qui les gênaient comme Barnave Lameth Mirabeau. Ce dernier refusa toujours de se battre et envoya ses provocateurs à son frère Mirabeau Tonneau. « Mirabeau vient de refuser son 85e cartel » écrit Camille Desmoulins qui fut aussi provoqué plusieurs fois. Le bailli de Suffren le plus grand homme de guerre de ce temps avait été mortellement blessé le 8 Xbre 1788 par le prince de Nassau dont il avait traité les nouveaux officiers de marine avec une juste sévérité (St Martin)

De tels exemples n'étaient pas perdus : les jeunes bourgeois les imitaient de leur mieux « A Toulouse Pantagruel apprit fort bien à danser et à jouer de l'espée à deux mains comme est l'usance des escoliers de tout l'université nous apprend Rabelais (L. I — Ch. XXIII)

A Paris les étudiants étaient armés d'un bâton court et ferré appelé tribart qui dans leurs bagarres faisaient de nombreuses victimes. Peu de temps après ils le remplacèrent par le braquemart cher au joyeux Rabelais.

A Millau « le 9 juin 1611 au lieu appelé les Ondes la jeunesse de la ville étant sortie à la promenade avec ses épées et jouant ensemble une querelle éclata. Le premier consul s'entremit pour l'apaiser : il fut blessé à la jambe droite et aussi quelques uns de cet jeunesse » (D'après une délibn comle. — Un arrêt de 1622 interdit aux écoliers de s'assembler, de porter des épées et autres armes offensives à peine de la vie. La déclaration du 18 Xbre 1660 porte défense à tous sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient de porter sur eux aucune arme sous prétexte de gibecière personnelle à peine d'amende et de punition corporelle Celle du 14 Xbre 1679 fait exception pour les gentilshommes faisant profession des armes

Dans le peuple on se mettait du gouvernement plus démocratique à tous les points de vue que l'épée et le pistolet. A l'instar de la gentilhommerie presque tous les assistants (protestants) sont armés d'épées de bâtons de bâtons de feu dissimulés sous un manteau (1663 — abbé Rouquette). Au temps de la

14 9bre 1791 Mr défense de porter de bâtons ferrés — de porter des armes aux frondeurs (id)

La jeunesse de Millau armée de bâtons et de gourdins parcourt les rues de la ville frappant aux portes... elle assiège une citoyenne dans sa maison (9 brum VI)

Le maire ou l. p. si les contrevenants aux arrêtés de police ne sont pas punis il faut renoncer à contenir la turbulence et il sera très difficile pour ne pas dire impossible de répondre de la tranquillité publique (15 prairial X.)

1er août 1816 la nuit à la sortie des cabarets les jeunes gens troublent le repos public... chants de chansons obscènes... hurlent aux portes...

Révolution les millavois prennent part aux frondeurs munis d'armes et le gros gourdins (12 9bre 1791) Parce qu'ils favorisaient les excès les dégueulements sont interdits (26 fl. V) — Nombreux désordres dans les rues les cabarets maisons de jeux et de débauche; les magistrats ne peuvent rétablir l'ordre en théâtre .. (19 vend. VII) — défenses réitérées de porter des bâtons 16 fl. X — les jeunes gens de divers quartiers de Millau se battent à coups de pierres de bâtons et même avec des armes.

Il est probable que l'immigration campagnarde n'est pas étrangère à ces mœurs. Jusque à nos jours des groupes de jeunes paysans ne voit-ils pas encore dans les villages voisins les jours de foire et de fête votive provoquer leurs pareils? C'est ce qui explique, dans les programmes des fêtes votives, l'assurance que les étrangers seront bien reçus»

ainsi du haut en bas turbulence et brutalité. De cet état d'esprit procèdent directement le mépris de l'autorité et certains actes de vandalisme qui ne sont que des bravades à l'adresse de ses agents. Lorsque les consuls font exécuter les règlements il arrive qu'on se moque d'eux qu'on les injurie et qu'on les menace de mort.

Toutes les émeutes se sont produites malgré les efforts de l'autorité pour les prévenir

En 1614 le P. Ode déchaine une émeute en accusant le ministre Du Ceil d'ignorance (24 Xbre) Il faillit être écharpé... église dévalisée.

En 1615 2 juin une foule de 500 hommes masqués et armés s'opposent à la prise de corps de conducteur not. Jean Grand, deux frères Perbosc et autres condamnés à mort par la chambre de l'Edit seant à Castres.

En 1663 le gardien des Capucins chargé de rappeler aux consuls l'application de l'ordre relative à l'inhumation des P.R faillit être écharpé

Parfois les millavois engagent la lutte avec la maréchaussée ou avec les gabelous. Ceux-ci ayant arrêté l'hôte Lavigne les millavois s'attroupent et parlent de le leur enlever malgré sa femme qui les prie de n'en rien faire... quelques pierres sont lancées contre les gabelous qui ripostent par des coups de fusil tirés dans le tas. Une femme est tuée et il y a plusieurs blessés (30 Vbre 1775)

Une troupe d'individus se porte presque à frapper à coups redoublés à la porte du suppléant du sous. préfet et à jeter des pierres à ses fenêtre ... la force armée n'a point été obéi — lisez a refusé de servir — vous savez qu'il n'est pas aisé de la mettre en mouvement (3 thermidor X),

Les voyageurs se moquent toujours du maire du commissaire et des gendarmes, ils abattent la porte du jardin du commissaire.

(22 brum. XIII)

arrêté sur réquisitoire de l'inspecteur du 23 germinal pris sur les réquisitions du citoyen Rouvelet ... fait défense à tous individus autres que ceux qui composent la force armée légalement requise de porter des armes à feu dans les ci-devant districts de St Jeniez d'Olt Mur de Barrez Séverac Compeyre Espeyrac etc... afin d'y prévenir le brigandage

(1er floréal IV — 2 avril 1796)

Onze bancs de pierre du Mandarous sont cassés de nuit; la municipalité a recours aux censures ecclésiastiques pour forcer le témoin à déposer et se propose d'obtenir un monitoire (16 mai 16 mai 1769 — Délibn)

La Xenophobie ou haine de l'étranger sévissait dans notre région comme ailleurs. Elle faisait se délecter se ridiculiser se dénigrer les habitants de deux provinces, de deux villages voisins. Quelque chose en est resté dans le sobriquet collectif par lequel chez nous les habitants de certaines localités mangeurs cabros, encaoulats, lous manants.

David Malmouliez et quelques autres Millavois enlevèrent une épée au fils Montpignat de Severac, le vicomte d'Arpajon s'en plaint et les Severagnais prennent fait et cause pour leur compatriote. Ils sont résolut d'user de représailles sur les millavois qui viendront à la prochaine foire. (cc 119 - 23 9bre 1622.)

De Chesnel qui traversa la Lozère et l'Aveyron et le Tarn parle

> D'aimables habitants qui pareils aux tribus
> Détestent à mourir toute race étrangère
> Et dont le dour accueil l'humain hospitalière
> Ne ressemblent pas mal aux procédés des loups.

Cette haine de l'étranger ne sévissait pas seulement dans nos montagnes Basville intendant du Languedoc note que les Toulousains ne peuvent souffrir les étrangers. Et cependant Toulouse avec sa vieille Université son parlement ses écoles ses innombrables établissements religieux aurait dû être la plus accueillante des cités

Lors des guerres de religion la xenophobie autant que la différence de religion explique l'animosité mutuelle de Millau et des localités voisines. Faire des prisonniers d'un côté ne rimait à rien car par représailles on en faisait aussitôt de l'autre. En 1590 les Millavois arrêtèrent un marchand de Rodez Baudinel. Son fils demande en vain son élargissement. Le Duc de Montmorency gouverneur du Languedoc, l'Evêque de Rodez et nombre d'autres personnages interviennent sans succès. Son fils capture une dizaine de Millavois qui en répondront de la conduite des consuls de Millau à l'égard de son père (1591)

3 février 1791 — Millau accuse la garde nationale de Severac de s'être portée d'aller fondre sur les non catholiques de cette ville

De même pendant la Révolution c'est la xénophobie qui explique l'animosité entre certaines villes ou villages autant que la diversité des idées politiques qui ne servent probablement que de prétexte.

En 1789 Millau fraternise avec toutes les localités voisines. Elle dépêche des messagers pour les assurer de son secours contre les «brigands» Quis «rouges» de la ville et «blancs» de la campagne se divisent et se molestent. Les habitants de St Jean du Bruel, d'Aguessac, de Montjaux se plaignent des mauvais procédés des Millavois. Ceux d'Aguessac et villages circonvoisins leur reprochent d'être molestés tous les jours soit pour cause d'opinions politiques soit pour tout autre motif. Pourquoi du Bourg porte parole des campagnards reçoit les délégués de Millau et traite l'accord. (d'après Argelier — Vallée du Tarn). Paix de courte durée. «Les étrangers ne peuvent aborder Millau sans courir le risque d'être maltraités ou de perdre la vie. Les délibérations consulaires de Montjaux et St Jean du Bruel nous attestent la vérité des faits que nous vous rappelons. Une pareille conduite de la part des citoyens de votre ville serait bien blamable et vous ne le seriez pas moins si vous négligiez de les faire punir. Si vous voulez servir la constitution que vous avez jurée de maintenir faites connaître par expérience au peuple qu'elle ne contient que des dispositions justes, qu'elle protège

la vie et les propriétés des citoyens quelle que soit leur opinion »
(Lettre du directoire du dépt à la municipalité de Millau (26 mars 1792)

Millau nie et proteste à son tour et le susd. directoire admoneste St-Jean la calomniatrice :

« Vu la deliberation de la comne de St-Jean du Pruel du 2 mars dernier, la reponse de celle de Millau et l'avis du directoire du district, considerant que la comne de St-Jean sans avoir fait légalement constater les excès pretendus commis dans la ville de Millau contre ses citoyens, et notamment le 1er mars contre les percepteurs des deniers publics denoncé par cette deliberation aux corps administratifs et à toutes les municipalités qu'il appartiendra les citoyens de Millau comme coupable de faits qui appelleraient sur eux la vengeance des lois et qu'elle attribue au général des habitants des délits qui n'ont été commis que l'ouvrage de quelques individus et qu'elle s'est conséquemment permis sans preuves une diffamation très reprehensible ; considerant que la suppression des versements que les percepteurs des impôts doivent faire dans la caisse des receveurs du district de Millau conformement à une entreprise blamable illegale inconstitutionnelle ; que la reclamation de cette comne auprès du tribunal du district tendait à intercepter le cours de la justice et qu'elle est injurieuse aux juges de ce tribunal

Considerant que le dernier art. de cette deliberation tend à former avec les municipalités que la comne de St-Jean croira devoir faire entrer dans ses vues une coalition reprouvée par les lois notamment par celle du 3 août relative à la force publique contre les attroupements ... deliberation nulle illegale et inconstitutionnelle ... »
(12 avril 1792)

Le moindre défaut de cette semonce est de n'avoir qu'un vague rapport avec la vraie question à savoir : les millavois ont ils maltraité certains habitants de St-Jean ? Ce n'est qu'une prétentieuse inepties dont le maire de Millau lui même devait bientôt faire justice :

Arrêté de la municipalité de Millau publié en presence de la garde nationale le 6 mai 1792 l'an 4e de la liberté :

« ...C'est au moment où la patrie est en danger, où nos ennemis ne tendent qu'à exciter des troubles pour allumer parmi nous le flambeau de la guerre civile que quelques individus n'ecoutant que leurs passions et leurs caprices se livrent à toute sorte d'excès et impriment à leurs démarches un caractère de rage et de férocité qui repandent partout l'effroi et la consternation. Les citoyens s'eloignent de nos murs et vont chercher sur un sol plus tranquille la paix et le bonheur que cette ville ne peut leur offrir.

Vainement elle s'était acquise par la douceur de ses mœurs et l'affabilité de ses habitants des droits à l'estime de ses voisins, l'inconduite de quelques particuliers la prive aujourd'hui d'une aussi douce jouissance et des précieux avantages qu'elle en recueillait. La haine et le mépris sont les seuls sentiments que elle inspire. Déjà les habitants des campagnes n'osent plus y aborder ne prononcent son nom qu'avec indignation. Des citoyens - oserai je leur donner encore ce nom - pour satisfaire leur cupidité

ou leur vengeance usurpant le masque et le langage du patriotisme violent impunément l'asile des citoyens et attentent aux propriétés. Le droit des gens est indignement méconnu, l'autorité des magistrats est bravée et avilie, la liberté est profanée et la licence, ce monstre qu'enfante le despotisme en prend audacieusement sa place. Un tel égarement, s'il pouvait se propager deviendrait une source intarissable de calamités publiques et individuelles ; il nous couvrirait de confusion et d'opprobre et justifierait les calomnies dont on se plaît à nous accabler.

La municipalité arrête de faire désarmer et déclare indignes de servir la patrie tous gardes nationaux qui hors de leur service et sans réquisition légale se presenteroient chez des citoyens sous le prétexte d'y faire des visites domiciliaires y occasionneroient du trouble et du desordre --- de traiter comme séditieux et rebelles ... tous citoyens qui dans les lieux publics ou dans des assemblées provoqueroient par leurs discours le pillage et l'incendie ---»
Saint-Martin-Vologne Maire

Ces bons Millavois continuerent : « Les gens de la campagne sont publiquement insultés à Millau ; on violait le secret de la correspondance » D.B. Le général Bonnet reproche à Millau son inhospitalité : la municipalité le somme de lui faire connaître le nom de ceux qui désertent Millau et ceux des étrangers qui ont essuyé le plus léger désagrément (23 therm. V)
Comme pour confirmer l'imputation du général une rixe éclate entre cultivateurs des environs et jeunes gens de Millau. Cartalhac administrateur, intervient ; les cultivateurs obéissent à ses injonctions mais il doit faire arrêter les jeunes gens. (25 fruct. V)

Il y a aussi une histoire de cadenettes que nous n'oserons pas aujourd'hui, même si leur port constituait une bravade à l'opinion publique : « Une jeune femme revenant de Montpellier était montée ici avec quatre cadenettes. Cette coiffure avait inspiré quelques républicains qui craignaient qu'il n'arrive du train. Il ne voulait pas se crêper sa coiffure à la tranquillité publique une patrouille dut le protéger. Tout s'arrangea le porteur de cadenettes soupa avec ses agresseurs et le lendemain les cadenettes avaient disparu ... »

Du fait précédent on peut rapprocher la bagarre qui eut lieu à Severac le Chateau entre des volontaires et des moissonneurs qui avaient arboré la cocarde blanche (29 juill. 1792)

Concluons en : tout ce qui précède justifie le dicton paysan :

Méfiez vous du feu de l'eau
Et des gens de Millau

Est il en contradiction avec la réputation de politesse et de courtoisie que les millavois avaient au moins depuis 5 siècles ? M. Artières dit en effet : « à cette époque (1379) Millau était une ville très courtoise et connaissant parfaitement les convenances. Dans les annales de sa vie politique civile et religieuse on trouve à chaque page des preuves de son savoir vivre. Elle ne laisse passer aucun service même même le plus petit sans récompense. Elle traite avec un tact parfait tous les personnages qui passent dans ses murs ... politesse proportionnée au mérite de chacun »

Contre Rodez :
Je crois qu'il faut voir un effet de xenophobie dans les incidents qui marquent la fête de la federation du 14 juillet 1792.
Rouvelet est accusé d'avoir excité les grenadiers de Millau à tourner leurs armes contre les volontaires de Rodez... les corps constitués n'y voient que l'intention bien louable de les mettre à l'abri des insultes et des voies de fait dont ils étaient menacés... l'appel et le mouvement qu'il fit vers les grenadiers n'avait d'autre motif que celui de les faire avancer pour lui prêter le secours dont il avait besoin pour se mettre à l'abri des mauvais traitements dont il était menacé et pour environner l'autel de la patrie et faire cesser par cette manœuvre le scandaleux désordre qu'occasionnaient les volontaires en criant : à bas les paresses ! et dont une partie avaient déjà quitté leur rang en se portant vers la municipalité

Le conseil voulant jeter un voile sur une heure aussi étrange s'est abstenu d'en rendre compte au dép.t mais il n'en a pas moins été pénétré d'indignation ...

3 aout 1792.

Ces éloges ne s'adressent qu'à son élite aux membres de son administration com.le. Les « presents » par exemple ne prouvent pas grand chose. Il en était fait aux seigneurs qui s'intéressaient à la com.té aux personnages qui pouvaient, le cas échéant, lui rendre service, à l'Intendant et à ses secrétaires. Bref c'était toujours une politesse et une libéralité intéressées. Les « presents » payaient en partie les services rendus ou escomptés. A Monteil flatte les millavois lorsqu'il écrit : « L'aménité et la politesse générales des millavois paraissent dues aux sociétés qui s'y étaient formées avant la Révolution et où l'on retrouvait l'aisance et le ton des grandes villes » Observation exacte si on remplace « générales » par de l'élite. Certes les nobles et les gros bourgeois qui étaient sortis « de leur trou » qui avaient occupé des charges élevées avaient à cœur de se distinguer par leur langage et leurs manières. Quelle influence quelques salons aristocratiques où l'on faisait de petits vers et où l'on jouait la comédie pouvaient-ils avoir sur la masse du peuple qui les ignorait totalement !

Autre cause de déchéance morale : la misère. « Il est difficile qu'un sac vide se tienne debout » dit le Bonhomme Richard. C'est l'indigence du peuple qui produit les brigands (B. de St. Pierre) Innombrables sont les délibérations communales les requêtes à l'Intendant les actes particuliers dans lesquels citadins et paysans crient leur misère. Les historiens bien pensants assurent que ce n'était que pleurnicheries intéressées qu'en réalité le peuple nageait dans l'abondance. Au témoignage de Fenelon la France n'était trop souvent « qu'un hôpital désolé et sans provisions » Plus tard un autre écrivain disait « qu'il n'y avait plus d'huile dans la lampe ». P. L. Courier a « vu les paysans affamés déguenillés tendre la main aux portes et partout sur les chemins aux avenues des villes des couvents des châteaux où leur inévitable aspect était le tourment de ceux-là même que la prospérité commune indigne et désole aujourd'hui » Pétition pour les villageois 1820)
On trouve des centaines de preuves de la misère générale dans l'Enquête de 1771, le livre de Richeprey même époque - la description du département de l'Aveyron par Monteil
Pour une population de 4 270 habitants la com.té de Millau comptait 50 pauvres invalides, 100 familles de travailleurs nécessiteux 100 mendiants, plus de 200 mendiants étrangers en hiver. (Délib.on p. 100 - 1771)
A côté de cette misère vivaient dans l'abondance et l'oisiveté prêtres - exception faite du clergé indispensable au service paroissial - moines et nobles comblés d'honneurs et grassement entretenus par d'injustifiables privilèges. A la lettre ils vivaient de la substance du peuple. Jacques Bonhomme pensait

Que trabalho
Mangeo lo palho
Que fa pas ré
Mangeo lou fé

Ce que Claude Peyrot amplifiait ainsi :
« ... car de tout temps l'usatge es qu'aquel que travaillo
Es, countro la rasou lou que mangeo la paillo
Et que tout al revers lou que mangeo lou fé
Es selon lou prouverbe aquel que non fa ré

L'oppression des consciences. - L'oppression effroyable des consciences fut aussi une cause d'abaissement et d'avilissement moral. Ce qu'on infligea aux protestants pendant un siècle est inimaginable. Plus de 200 édits ordonnances et déclarations royaux « vidèrent en détail l'Edit de Nantes de toute sa substance » de sorte qu'il n'en restait plus rien lorsqu'il fut révoqué officiellement en 1685. La déclaration du clergé de France (1682) laissa prévoir aux endurcis ce qui leur était réservé et comme ils avaient déjà tâté des logements des gens de guerre et des dragons - missionnaires bottés - à la suite de solennelles assemblées générales ils déclarent unanimement n'avoir aucun sujet légitime de demeurer séparés de la religion C.A.R. étant résolus d'un consentement pour l'intérêt de leur conscience de donner la satisfaction à sa Majesté de faire cesser leur séparation et de rentrer sous son glorieux règne... dans laquelle ils veulent vivre et mourir consentant que le temple où ils faisaient l'exercice de leur religion prétendue réformée soit démoli - ce qui est exécuté peu après - pour marque de leur sincère réunion et se sont signés avec nous et notre greffier. Suivent deux pages de signatures.
Les plus obstinés avaient tout abandonné et passé la frontière.
« De ceux qui restent il en est peu qui soient effectivement catholiques... ils conservent presque tous dans leur cœur leur mauvaise religion » constatait Baville Intendant du Languedoc. Il y paraît même à Millau : « Le jour de la fête Dieu il y a peu de nouveaux convertis à la procession du St Sacrement et presque point de femmes de qualité .... l'Intendant menace de retirer l'exemption des gens de guerre... Il rend les principaux habitants responsables des troubles qui pourraient survenir (10 janvier 1689) Nous ne rapporterons pas, d'après les délibérations, les mesures qui furent prises pour maintenir les nouveaux convertis dans le bon chemin qu'ils venaient de prendre

Causes immédiates

Les causes immédiates sont celles que prétextèrent les brigands pour justifier leurs excès. Et comme il y eut les brigands révolutionnaires et les chouans il y eut deux sortes de causes immédiates.

Les premiers assaillent les châteaux et molestent les aristocrates; ils refusent les droits féodaux et exigent le brûlement des titres des redevances. Partisans exaltés de la liberté et de l'égalité ils approuvent toutes les mesures révolutionnaires. Ils forment les sociétés populaires, les comités de surveillance en rapport avec les sociétés analogues de la capitale. Nous n'entendons pas dire que tous les partisans de la Révolution furent des brigands mais seulement que quelques uns d'entre eux commirent des actes de brigandage.

Les seconds sont dévoyés par les excitations des prêtres refractaires qui leur persuadent que la religion est anéantie et avec elle la propriété la famille la société. Les nobles épaulent les refractaires et en outre représentent au peuple que le roi est la source de toute autorité légitime et de tout bonheur.

Depuis toujours le service militaire répugne au peuple et plus particulièrement à cette époque car c'est dans l'armée que la Révolution puise sa force pour accomplir son œuvre néfaste. N'est il pas préférable de rester dans son pays d'y servir Dieu et le roi tout en menant la vie aventureuse du brigand? D'où la désertion en masse. N'est ce pas le seul moyen d'esquiver les incessantes réquisitions de vivres, d'animaux, de vêtements, de chevaux de paille de fourrage et d'avoine pour les nourrir?

Et brochant sur le tout une ignorance crasse: vague notion du passé, incompréhension complète du présent, inquiétude de l'avenir aucune idée de l'intérêt général.

~~[illegible]~~

Il serait malaisé de développer successivement ces divers points parce que les faits ne se succèdent pas dans cet ordre. Il vaut mieux les grouper sous quelques titres généraux: Les refractaires, les aristocrates, les volontaires.

Les refractaires

L'hérésie que constituait cette constitution était si peu apparente... qu'on ne s'avisa pas tout d'abord du parti qu'on pourrait en tirer. Mais les théologiens veillaient. La lutte fut homérique. Assermentés et insermentés se jetèrent à la tête un nombre égal de textes aussi formels aussi anciens aussi autorisés les uns que les autres.

Les deux partis surent émouvoir. V.V.

Le salaire des « brassiers » avait été fixé à 18 sols par arrêt du parlement de Toulouse (17 avril 1770 — Arch. de Millau)

— On appelle ainsi les prêtres qui repoussèrent comme schismatique la constitution civile du clergé et refusèrent de prêter le serment civique et prêtres constitutionnels ceux qui acceptèrent lad. constitution et prêtèrent led. serment. Cette scission eut pour principale cause la vente des biens de l'Église.

Rappelons à propos de ces biens ce qu'on peut lire dans la plupart des histoires de la Révolution. En 1789 l'Église de France était immensément riche. Bonvalot-Desbrosses lui attribue un revenu de 224 millions de livres ~~[illegible]~~ sans compter le casuel des paroisses et des évêchés ni le produit des quêtes. On y lit aussi le revenu scandaleux de quelques grands dignitaires et des témoignages de pitié sur la misère du bas clergé réduit à la portion congrue — qui était de 700# en 1789 —

Sur ce dernier point il ne faut rien exagérer: cette misère n'était que relative si on la compare à celle de l'ouvrier et du laboureur. Nous ne voulons pas savoir comment l'église avait acquis ces biens, si elle en était la vraie propriétaire ou si elle n'en était que la dépositaire et l'administratrice ni surtout l'usage qu'elle en faisait. Mais il semble bien que le salut du pays étant la suprême loi la détresse financière de l'État commandait de s'en saisir.

La discussion sur les biens ecclésiastiques débuta le 8 8bre 1789 « Il fallut livrer 3 batailles en six mois aux prélats pour leur arracher ce qui n'était qu'une restitution » (Michelet). Aussitôt la révolte éclata. Déjà le 14 octobre l'évêque de Tréguier montrait le roi captif la religion renversée... les prêtres n'allaient plus être que les commis soldés des brigands c'est à dire de la nation de l'assemblée nationale. Le 24 le clergé de Toulouse « bougeait »

En Belgique — où ni l'Empereur ni la religion n'étaient en danger — les prélats les riches abbés menacés aussi dans leurs biens créaient une armée nommaient un général grisaient les paysans de sermons sauvages mettaient dans la main l'épée et le poignard contre l'empereur

(D'après Michelet Hist. de la Révol. L. III chap. III)

N'est ce pas dans ce sens qu'il faut entendre ce mot de l'archevêque de Narbonne: « Nous nous sommes conduits à l'époque de 1791 en vrais gentilshommes, car de la plupart d'entre nous on ne peut pas dire que ce fut par religion » (Mémoires de La Fayette T III p. 38)

Le même mobile — l'intérêt — fait la plupart des refractaires. Nous en tenons la preuve de Allier prieur Chambonas: il avoue que, s'il a pris le parti de la contre révolution il y a été déterminé par un égarement commun à presque toutes les personnes qui ont été horriblement lésées par la Révolution... Ce motif n'a pas été cependant le plus déterminant persuadé que la religion de ses pères avait été absolument anéantie etc... »

(La Révol. en Lozère p. 441 — Delon)

« Quel contraste — avec son dénuement actuel) avant la Révolution je possédais vaste prairie, censive tant en argent qu'en blé une bonne dotation de cure, obit un logement... Oui je perds tout place fortune confiance réputation; mais quand la loi parle tout doit obéir » dit un prêtre lozérien assermenté... mal résigné (Delon op. cit p. 757)

Report^ve^ dans l'procès P.V.

Du nouveau régime en train de s'instaurer les curés demandaient des terres et le jardin attenant a la cure. Il ne leur fut accordé qu'un demi arpent 17 ares environ. « Une partie considerable des curés s'est alors tournée contre la patrie et la constitution civile du clergé est devenue heretique. Or ici c'est le refus de cette bourderie qui a engagé a refuser le serment que l'Etat exigeait, nous le savons nous en donnerons la preuve pour le pays qui nous avoisine et nous apprenons que partout c'est le meme motif qui a conduit les prêtres desobeissant. — Pensez y l'avarice a fait plus d'impies que dites par que vous etes indifferents pour vos biens temporel: le crime le plus impardonnable a vos yeux est de les avoir achetés »

(Hist. socialiste T.I p. 634 — Lettre de l'abbé Saulé en reponse au Bref)

Du meme abbé Saulé : « Pourquoi prenez vous tant d'interet a ces nobles emigrés ? Pourquoi, comme on l'assure, vous etes vous cotisés pour leur envoyer des soldats et de l'argent ... c'est l'assurance que vous avez qu'ils vous rétabliront dans vos biens » Et Jaurès ajoute : acte d'accusation terrible — il n'y a pas dans Marat une seule page plus redoutable. Je sais bien qu'on recusera cette preuve comme emanant d'un renegat : qu'importe.

Caire dit : « l'interet des corps qu'ils (les députés du clergé) representent est leur seul guide ; ils leur subordonnent l'interet general et le servent a tout prix meme par des attentats publics » En cela ils continuaient une tradition deja ancienne. Richelieu avait laissé entendre au pape que la creation d'une eglise gallicane ne serait pas impossible. Lors de la discussion des quatre fameuses propositions de 1682 le clergé de France declara a Louis XIV que rien ne serait capable de le detacher de Sa Majesté »

Il faut croire cependant qu'il y eut des causes plus honorables que celle de l'interet personnel. Tous les refractaires n'avaient pas a defendre leurs palais leurs millions leurs maitresses » tous ne se battaient pas pour defendre les privileges de leur ordre ou simplement leur pain beaucoup etaient sincères et croyaient qu'il était de leur devoir de barrer la route à la révolution. Dans une allocution le pape reprouve comme attentats sacrileges l'établissement de la liberté de conscience, la suppression des privileges, la confiscation des biens du clergé, l'abolition des ordres religieux la substitution de la souveraineté nationale au pouvoir absolu du roi la proclamation de l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics »

En outre les refractaires eurent bientot leurs « martyrs » a venger et leur haine contre les intrus a assouvir et l'on sait que la haine fraternelle est la plus implacable

Mathiez :

L'an IV le pape prepara un bref ou il disait : « Vous vous (les prêtres français) a vous appliquer de tout votre cœur de toutes vos forces a prouver votre soumission a ceux qui vous commandent. Par là vous rendrez a Dieu l'hommage d'obeissance qu'il exige et dit et vous convaincrez vos gouvernants que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles ... »

Les evêques constitutionnels qui avaient ardemment désiré le succès de la négociation le publierent dans leur journal les Annales de la religion comme une justification de leur conduite

Si on en croit l'ancien evêque de Vaison Dubertier, Pierucchi (légat) aurait apporté en reserve deux chapeaux de cardinaux l'un pour Grégoire et l'autre pour Lamourette evêque d'Isaure Dubertier pretend que si la negociation echoua c'est que le directoire refusa de retablir au pape les Légations de Bologne et de Ferrare (Mathiez p. 270)

Le serment

Ce fut une bien singuliere idée que d'exiger le serment civique des prêtres et de religieux, que savait on par que un serment n'avait jamais empeché une volte-face, prevenu une trahison ? Dans les changements de régime qui ont suivi la revolution combien a-t-on vu de ces executeurs d'instructions pareilles ne pas hesiter a se faire les executeurs d'instructions contraires (contre les republicains en 1858) c'est peut etre parce qu'ils avaient juré fidelité au souverain déchu ? A propos de la reconnaissance de Bonaparte par tout ce beau monde voici ce que fait le plus honteux de 30 ans de revolutions. HM

Le gouvernement provisoire abolit le serment parce que qui n'avait jamais protégé aucun pouvoir pas tout de haut fonctionnaire, avait accepté de se faire les executeurs d'instructions pareilles ne pas hesiter a se mettre

non seulement ...

que seuls les grands trahissent mais ils ont raison. Ils croient leurs d'injurier le régime tombé. « L'Evêque d'Orléans Coussin-Grainville qui avait celebré avec un lyrisme echevelé les gloires de Napoleon premier tachait de faire oublier ses ardeurs impériales — Les tribunaux du départ qui avaient fait parvenir a l'Empereur des protestations de fidelité envoyaient des adresses a Louis XVIII — les memes hommes qui avaient chanté les gloires du nouvel alexandre se croyaient obligés de l'injurier

« Une trop malheureuse experience nous apprend que nous n'aurions jamais compter sur les serments de ci-devant

14 avril 1792 (Pr. assemblée nat^le^ Herault)

Mathiez 274.

« Les serments politiques d'ailleurs avaient déjà été exigés tant de fois et tant de fois violés qu'ils n'avaient plus aucune signification ... »

toujours été ainsi - Cinq siecles avant J.C un poete grec, Theognis, disait : « Plus de serments aujourd'hui qui soient observés, parmi les hommes, personne ne respecte les Dieux un mortels » — Le serment a t'il jamais empeché la noblesse de se soulever contre le roi ?

Cette pratique, est née de la conception anthropomorphique de la divinité Les Dieux, ou Dieu sont considérés comme des personnages tout puissants qu'il importe de se rendre favorable par une promesse solennelle.

L'effet le plus certain de ce vain geste fut de diviser les prêtres en deux camps les jureurs et les non jureurs ... qui bientot d'ailleurs n'en feront plus un. « Tout le clergé constitutionnel devint aux yeux de tous, l'ennemi et décidement le peuple trouve que ce clergé ne vaut pas mieux que l'autre » (Hist de la Revol. — p. 469 — auteur)

Les deux partis surent emouvoir la sottise populaire qui fut d'autant plus ravageuse qu'elle ne comprenait goutte a cette querelle de theologiens.

Je me suis demandé et j'ai demandé a des oracles pourquoi ?

« Parce que c'est toujours a l'aide d'un verbiage derisoire qu'on agite les multitudes » « Je ne parle pas de Minos et de Numa qui, tous deux gouvernèrent par de inventions fabuleuses la sotte multitude C'est a l'aide de ces niaiseries que l'on fait mouvoir cette enorme et puissante bete qui s'appelle le peuple » (Erasme) L'esprit de l'homme est ainsi fait que le mensonge a cent fois plus de prise sur lui que la verité » (id) Les plus avisés prennent le peuple par les oreilles sa bêtise et sa facilité ne se laisse mener que par là » (Troubles de France 1600) « Le peuple veut absolument qu'on le trompe dit l'evêque Synesius on ne peut pas agir autrement avec lui ... les anciens prêtres de l'Egypte en ont toujours usé ainsi ». Il ne faut que du babil pour en imposer au peuple ecrivait Grégoire de Nazianze a Jerome. Nos peres et docteurs ont souvent dit non ce qu'ils pensaient mais ce que leur faisaient dire les circonstances et le besoin » (Volney les Ruines p. 118-119)

C'est cette desesperante stupidité qui faisait dire a Voltaire : « Il ne faut au peuple qu'un aiguillon et du foin. »

Restons pour ne pas y revenir que le clergé concordataire prêta, dix ans plus tard, un serment peut être plus orthodoxe mais singulierement humiliant qui faisait de lui un mouchard il promettait de reveler tout ce qu'il découvrirait contre la sureté de l'Etat et une sorte de gendarme ... Il se resigna a enseigner le catechisme napoleonien approuvé par le légat Caprara (contre la volonté du Pape d'abord) : Dieu a établi Bonaparte notre souverain et l'a revetu de son image sur la terre. Honorer et servir ~~notre~~ l'empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même ... Il est devenu l'oint du seigneur par la consecration qu'il a reçu du souverain pontife. Ceux qui manquaient a leurs devoirs envers notre empereur se rendraient dignes de la damnation eternelle »

Autre point d'interrogation aussi deconcertant que la sottise populaire : ce fut la volte face d'un grand nombre de ceux qui avaient appelé la revolution de tous leurs vœux et cela après qu'elle

cut realisé leurs espérances en améliorant leur sort :... habitudes de l'obéissance à leurs évêques, esprit de corps manque de foi en l'avenir. Par contre il était tout naturel que le haut clergé fut réfractaire tout son passé l'y contraignait : « Par son abandon et sa prodigalité il s'était attiré le mécontentement de la nation. Il désertait le temple et ne se montrait pas à Versailles. Profitant de son influence il exerçait une tyrannie insupportable sur le bas clergé et sur le peuple se faisait craindre par son intolérance et mépriser par le relâchement de ses mœurs » (Louis XVIII — cité par H. Rambaud hist. de la Révolution)

Influence des réfractaires. — Il est impossible de se faire une idée de l'influence des prêtres sur les paysans de 1789. Les idées de « Père de la Révolution » n'avaient point pénétré dans la masse amorphe et inerte du bas peuple. Dix ans après il paraît n'avoir rien appris n'rien oublié. Il est inexcusable ou si peu — et les prêtres conservent sur lui toute leur influence. De Pradt écrivait au futur Louis XVIII : « il serait facile de former un rassemblement important au moyen de prêtres dont on ne saurait trop louer la conduite et qui ont sur les habitants une influence au-dessus de toute expression » 15 Vendémiaire an IX)

Cette influence ils la mettent sous réserve au service du régime déchu pour le faire revivre. « C'est par vous, paysans et artisans, qu'ils espèrent faire rétablir la dîme qui transportait à des bénéficiers simples, à des hommes aussi à charge et inutiles à la religion que à la société qui ne se distinguaient souvent que par leur luxe et leur inconduite. C'est par vous qu'ils voudraient rétablir la gabelle que vous avez toujours regardée comme un fléau les droits de pêche et de chasse ... » (proclamation à Maude février 1792) « Ils appellent le fanatisme à la défense des abus » St martin. « Pour qui et pourquoi portez vous les armes : est ce pour rétablir vos seigneurs dans leurs droits féodaux la dîme, les corvées personnelles la gabelle etc.. Inconcevable travers de l'esprit humain vous protégez vos bourreaux et vous vous armez contre ceux qui veulent vous rendre vos droits naturels ! » (Proclamation de Hoche aux vendéens 9 janvier 1796)

Inconcevable en effet
En vain la révolution a libéré les paysans de la dîme et des droits féodaux en vain elle leur a vendu pour un morceau de pain les biens nationaux comptant former de leurs acquéreurs l'armée des intérêts révolutionnaires (plus de 1.200.000) ils ont consommé le sacrilège sans sourciller puis avec une inconséquence qui déroute, sur l'ordre des prêtres ils se sont levés contre la révolution. Mirabeau prétendait que le fanatisme de la propriété est le plus ardent comme le plus puissant des fanatismes. Hélas non : c'est le fanatisme tout court qui est le plus puissant.

Aussi partout les réfractaires sont ils l'âme de la contre révolution. Dans presque tous les troubles on trouve la main d'un prêtre réfractaire C'est un fait que presque partout où ils furent privés du culte catholique les paysans ne purent s'en consoler ... paysans chantant eux-mêmes l'office ... parfois le maître d'école officiait
A voir combien les paysans tenaient à la religion cathol. on se

Œuvre glle des réfractaires

au Directoire du Départt (5 8bre F 7) 91)
Malgré votre arrêté du 15 de ce mois pour venger au nom de la patrie vos demander la tranquillité que de prêtres ennemis de notre sainte constitution s'efforcent de bannir du sein de nos familles en persuadant aux âmes simples et timides que la religion est perdue que l'assemblée nationale a touché au sanctuaire et que l'unique prix de la soumission à ses décrets ne peut être qu'une damnation éternelle. C'est au moyen de cette doctrine perverse que ces hommes dangereux sont parvenus à éloigner de nos temples la plupart de nos citoyens et à rendre infructueuses les salutaires instructions de nos prêtres constitutionnels...
Les liens les plus doux de la terre sont rompus l'union que le sacrement avait établie dans nos cœurs a disparu... des ministres impies et sacrilèges ont infecté presque toute la paroisse de leur vaine présence que etc...
Vt Hist p. 61 8
Voir plus bas p. 94

« Mr ministre de Monde dit que le commissaire auprès de Sévérac le Chau a reçu un ordre du roi pour tenir la main à ce que les assemblées puissent dire la messe, confesser prêcher sans être inquiétés. (2 juillet 1792)
Séance de l'assemblée adme de l'Hérault

D'après Mathiez (p. 308-310) les prêtres réfractaires rentraient par milliers. Avant le 1er prairial il y avait déjà 12.000 prêtres rentrés. Le nombre ne fait que s'accroître dans la suite. 3000 prêtres (sur 4000) réfugiés dans la Suisse ou la Belgique rentrèrent en France suivant les dépêches de Cacault ministre de ~~France~~ p. 304
Les prêtres réfractaires rentraient par ordre des évêques émigrés. Ils donnaient les acquéreurs de biens nationaux ne leur donnaient les sacrements que s'ils acceptaient de restituer tout ce qu'ils avaient volés disaient ils.
(Mathiez p. 310)

demande comment il n'y eut pas de jacquerie générale à cette époque ... haine générale contre les prêtres constitutionnels... Pendant tout l'hiver 1793-1794 le culte catholique fut célébré à Paris dans les chapelles et les oratoires particuliers, ...» (Taine ouvrage cité)

Quelques lignes du rapport de M. de Broglie à l'assemblée constituante (avril 1791) nous font connaître « la manière » des premiers réfractaires et plus particulièrement la conduite de M. de Rohan ci-devant archevêque de Strasbourg :
« Il couvre ses démarches séditieuses du masque imposant de la religion pour se coaliser avec un clergé réfractaire et pour entraîner de concert dans l'erreur un peuple égaré par leur influence et leurs insinuations perfides. Il fait des levées de soldats dans son territoire, il accueille les émigrés. Il n'épargne aucune intrigue pour susciter à la patrie des ennemis puissants et nombreux. Il excite d'autres prêtres qui répandent partout les écrits les plus séditieux et fomentent la révolte par leurs discours incendiaires »
Un rapport de Jeanneret marque un réel progrès : « Les réfractaires prêchent la révolte provoquent des attroupements séditieux, de voies de fait contre les autres et les simples citoyens, entravent le recouvrement des impôts, l'organisation de l'armée, la circulation des grains les transactions civiles, déclarent nuls les baptêmes et les mariages, des autres obsèdent les vieillards les malades, les acquéreurs de biens nationaux. » Bref les dangers qu'ils faisaient courir au pays était tel que le plus doux le plus humain des hommes de la Gironde Vergniaud demande un décret pour la déportation des prêtres rebelles, accusé déjà porté par 42 départements (27 juin 1792 — Michelet Hist. de la Révolution T. II)

Principaux réfractaires
Claude Allier prieur de Chambonas prêche ainsi à ses ouailles le jour de la purification en 1792 :
aujourd'hui tout est renversé ; il n'y a personne de bon sens dans toute la France qui ne désire que l'ancien régime se reprenne sa vigueur, que l'ancien pouvoir ne soit en activité que le peuple ne rentre sous l'obéissance. On va vous enlever peu à peu vos propriétés on détruit votre religion, on attaque son ministère ... Vous obéissez à des lois portées par des gens qui n'ont pas le pouvoir de les porter mais seulement la force de les exécuter. Il ne faut pas leur obéir à celle loi. Elle est faite par des scélérats. Je suis la lumière qui vous éclaire... jugez vous mêmes si la loi a aucune des qualités pour être obligatoire »

Les réfractaires oubliaient ces belles paroles de St Hilaire (IVe siècle) :
« Il importe l'opinion en faveur de laquelle s'exerce l'intolérance s'exercerait elle au profit de la vraie foi les évêques s'y opposeront toujours. Fidèles à la vraie doctrine ils diront que Dieu maître de tout n'a pas besoin d'obéissance forcée ; il ne veut pas d'un credo dicté par la crainte, » « Ils [voulaient] gouverner par le fer comme si le Christ n'était pas là pour défendre les siens comme il l'entend » (Erasme)

Nos principaux réfractaires. Claude Allier prieur de Chambonas (Ardèche) était natif de la Lozère, sa mère était avejonnaise. Il vint derniers fois chez nous et embaucha nos chouans de l'aubrac. Nous le retrouverons plus loin.

Jean Solanet natif de Vigues (Lozère) fut prieur de St Marcellin (comne de Montrodat) En 1787 il prend possession de la cure de St Frejet, sa paroisse natale malgré l'accueil plutôt froid des paroissiens. La femme du sonneur de cloches, sonne à couvrir la portée de l'église se sauve à toutes jambes et on doit escalader le clocher pour sonner les cloches et annoncer la prise de possession. Le prieur de Chaucons, Blanc, procédait à cette formalité. A la date du 12 juin 1792 Solanet est qualifié de curé de St Marcellin : il n'avait donc pu se maintenir à St Frejet et il ne s'était pas encore déclaré officiellement réfractaire. Cependant au début de mars il arrive à Mostrinal, en compagnie de Flambat-Charrier qui confie des lettres pour les Messieurs de Mende et de Lyon, mais Solanet se laisse prendre en route ; ses lettres sont saisies et envoyées à Paris (Delon p. 228) Fut il mercerie et s'évada t il ? je ne sais. On le retrouve ensuite trésorier dans l'armée de Charrier et, après la défaite de Chaussac, à la Malène où il contribue sans doute à attiser les malheurs qui fondent sur ce pauvre village.

Puis « la menace au front le pesoir sur les reins, le fouet en escarelle il se fait mosquignon marchand de laine, et de vins. Toutefois il n'abandonna jamais les saintes fonctions du ministère et conserva avec un soin jaloux le trésor de l'orthodoxie » nous apprend son compatriote le chanoine Costecalde.

Après le concordat il dessert quelque temps la succursale de Chaucons où il acquiert les biens de l'ancien prieur (Blanc devenu curé de Pagnac) pour 1700 fr. En 1810 Solanet occupe la cure de Palhas. Enfin il se retire à St Georges de Levejac où il meurt en 1825.

Soliers dit sans peur, ancien prieur de Colognac en Vivarais établi sur les frontières du Gard vers St Jean du Bruel et Saucliers qui avait émigré de retraite, où ses actes de courage vont causer de profonds souvenirs Nous le retrouverons plus loin

Jean Jacques Pélissier. Ce prêtre natif de Millau fut un des derniers chanoines de St Léons. C'était un réfractaire actif et audacieux. Le 27 janvier 1792 la nuit, il marie Marie Ravobre et Suzanne Bastouat qui avaient fait publier les bans par le curé constitutionnel ... a rempli leurs devoirs religieux et demandé la bénédiction nuptiale audit abbé. Mandé chez le juge pour s'en expliquer Pélissier demande à être protégé par quelques personnes, de crainte d'être insulté (28 janvier 1792) L'année suivante – il avait alors 36 ans – l'abbé Pélissier est déporté à Figeac. (24 avril 1793). L'an VII il informe la citoyenne d'Albignac née Rozier d'une succession proposée par la garde nationale de Millau contre les brigands des grands chemins ... considérant que cette lettre n'a été faite que pour soustraire à la loi des prêtres coupables des emigrés et des brigands Pélissier sera conduit à la maison d'arrêt (24 vend. VII)

Le 18 fructidor an IX le maire écrit au sous-préfet : « ... Reçu lettres du

Décret du 27 mai 1791 Les lois sont sans force contre les hommes qui agissent sur les consciences pour les asservir ... La déportation des ecclésiastiques insermentés sera bien comme mesure de sûreté publique et de police générale

Décret du 26 août 1792. – Les ecclésiastiques qui étant assujettis au serment ne l'ont pas prêté ou l'ont retracté seront tenus de sortir sous 8 jours de leur département et dans 15 jours du royaume

Passé le délai de 15 jours les eccles. qui n'auraient pas fait cette dispositions précédentes seront déportés à la Guyane

Décret du 3 ventôse III (18 Fév. 1794) La république ne salarie aucun culte Elle ne fournit aucun local pour les cultes ni pour leurs ministres ...

Le vicaire Mas et l'abbé Pélissier s'opposent à ce que Michelet assermenté reconnaisse Robertier fasse un baptême 14 juill. 1791 ... 60 de la garde nle

L'abbé Pélissier est dénoncé à l'accusateur public pour avoir confessé le nommé Boissonade dans son lit (9 Fév. 1791.) L'abbé mandé avoue

en outre il avait tenu des propos déplacés dans d'autres circonstances et était désigné comme perturbateur public

(Lettre à Descorel accusateur public)

Pélissier arrêté :

Dénonciation faite contre Jacques Pélissier prêtre insermenté d'après laquelle il constate qu'il trouble l'ordre public que se servant de son ministère pour effrayer les consciences faibles et ignorants et dans laquelle on demande sa déportation (loi du 23 août 1793) L'adm. m. considérant le refus que fait ledit Pélissier de faire sa soumission aux lois de la république estime qu'il y a lieu que ledit Pélissier soit déporté

loi du 30 avril 17 93

21 frimaire IV (11 Déc. 1795)

Installation de M. Bonnaviale vicaire regent

26 juill. 1791, à 9 h du matin par Sr offt Guide not Se ... prestation solennelle de serment Le dimanche chanté au Gd conventuel de tous ses assistants ... Le 28 l'inventaire lui est passé ... ni vu ni pain ni vin ...

Fournier ci-devt curé de Millau et installé le 26 Juil 91

Emotion contre Sadous 8 9bre 1791 ... Cimetière de la Capelle

7 février VII La loi qui somme les prêtres réfractaires de se rendre au chef-lieu de leur départt ne contribue pas peu à la mettre en mouvt. J'ai su qu'il en est passé dans nos contrées auprès de qui on a fait des quêtes et qu'il y en a qui ont la velléité de se fixer dans nos montagnes comme en leur propre à se receler et encore comme celui où il trouvent le plus d'hospitalité. C'est principalement aux époques des grandes fêtes que le fanatisme redouble de zèle et d'activité. Chaque prêche à ses dévotes affidés et c'est à ce moment que se tiennent une foule de conciliabules secrets

V. papiers Brou p. 14-20 et p. 24 René et Victor de Montcuquet avec les respects du Commissaire

11 de ce mois qui met sous notre surveillance Jacques Pélissier prêtre de notre ville. Cet individu sera surveillé de près et si sa conduite trouble l'ordre public nous le ferons enfermer à l'hospice comme sous nous le prescrivez »

Sadous curé de Millau refusa le serment ainsi que son vicaire, 29 juin 1791 une « émotion » se produisit à son adresse du 7 au 8 9bre 1791 et qui le décida à s'éloigner. Le bruit court qu'il doit revenir à Millau à la tête de quelques hommes, toutefois que le 13 9bre on dit que la veille est menacée du plus grand désordre par l'arrivée de 400 ou 500 montagnards apparemment sous les ordres de Sadous. Le 3 avril 1792 un écrit incendiaire de Sadous répandu à profusion provoque des désordres à Millau. Il ne faut rien moins que toute la sagesse et le zèle des corps constitués pour empêcher l'effusion du sang.

Dans une lettre au directoire du département (28 9bre 1792) la municipalité Millavoise dit : « Notre église paroissiale a été pillée au point qu'il y manque la plus grande partie des ornements nécessaires au culte Sadous ancien curé est dénoncé comme recellant grand d'ornements précieux qui furent réclamés ... il fut vérifié que Sadous s'était emparé d'une lampe de 600# ... ornements de notre église reconnus à Brémouille notamment un missel – par des gardes nationaux ... ils furent transportés à Rodez sauf la précieuse lampe ... Le premier décembre 1792 Millau envoie 100 volontaires à Brémouille. Etait ce pour la reconvrer ?

D'après le chanoine Couzery (Benefice) il y aurait eu une expédition à Brémouille le 4 9bre 1792. Le curé de Millau et son frère s'évadent par une fenêtre sont saisis par les volontaires et délivrés par la population. L'évêque constitutionnel Eberthier président du directoire départemental fait envoyer 300 volontaires à Brémouille pour mater la population qui s'était opposée à l'exécution de la loi. Enfin le 8 9bre suivant les jacobins de Millau et les soldats de Calmont mettent le feu à la maison Sadous.

Réfractaires anonymes. — Dans toutes les paroisses desservies par un curé constitutionnel celui ci éprouva des ennuis continuels suscités par des réfractaires anonymes. Bonneviale curé constitutionnel de Salles-Curan n'arriva pas à gagner la confiance de ses ouailles durant son ministère de 20 ans! (1802-1879) Un mariage un baptême et 15 enterrements fut tout son travail encore le fit il pendant la première année. Un rapport du maire de Salles au sujet des troubles causés par la présence du curé Bonneviale porte que des inconnus attroupés devant l'église frappent à coups de pierre et de bâtons la porte de l'église paroissiale de manière que le service est interrompu à plusieurs reprises et qu'on a de la peine à le finir, ... citoyen indigné ... Rose Valière est effrayée mais sous prétexte d'aller chercher quelques hardes elle s'échappe. Malet, Capelle et Calmes courant après, mais le citoyen Rome à la tête d'un détachement poursuit et menace les 3 citoyens — Le sous préfet décide l'arrestation immédiate de Rose Valière et de Rome et leur incarcération à Millau. (28 brum X II)

Le curé de St Rome de Cern écrit

« je vous observerai qu'il y a ici des agitateurs du peuple qui vont de maison en maison parler à mes malades et personnes en santé disant aux uns que s'ils veulent d'autres confesseurs que moi il s'en trouvera et aux autres qu'ils ne peuvent plus sans se damner venir à ma messe. Il y a ici des prêtres qui devraient être à la maison commune du département que je crois faire ici le plus grand trouble des consciences » (28 8bre 1792)

Rétractation solennelle du serment, marque du plus sincère repentir rien ne peut expier le crime de parjure. La calomnie le poursuit au delà de la fosse : d'horribles histoires sont échafaudées sur eux et sur leurs complices : celui ci pourrit vivant, celui là est foudroyé, cet autre est tué par le ressorts ... partout la crédulité voit le doigt de Dieu tandis qu'il n'y a qu'une haine de réfractaire

Réfractaires chez eux. — La plupart des réfractaires restèrent chez eux au vu et su des autorités. On en compte en effet 7 à Montjaux de 1792 à l'an VII ; 7 dont deux collégiats à Salles Curan. 16 dans la commune de St Rome de Cern, 11 dans celle de Verzins — bien que la municipalité écrive : « On troublerait l'ordre en prenant des mesures sévères ... nous ne connaissons pas de prêtres frappés par les lois de 1792-1793 » ! — 21 dans celle de Compeyre y compris ceux de la Cresse et Rivière ... 6 dans celle de St Beauzely. Il est probable que la proportion était aussi forte dans le reste du département ce qui exaspérait pourquoi sur 660 communes qui l'ont compté 500 furent par la révolte directement ou indirectement

(28 8bre-1793)

Quelques uns cependant furent traqués, surtout de vieux prêtres que leur âge ou leurs infirmités auraient dû garantir, ils payèrent pour les perturbateurs. Hoche écrivait à ses officiers : « Point de faiblesse que cette prêtraille fanatique rebelle aux lois de la république contre laquelle elle déclame pour incessamment disparaisse de son sol » (5 avril 1796) Un arrêté de Bo a la municipalité de St Rome de Cern porte : « Hâtez vous donc citoyens de nous envoyer tous ces calotins qu'ils n'aillent pas prétexter des infirmités ou des excuses ; Il écoutez rien envoyez les, et ce, dans les vingt quatre heures.

19 nov. II - 7 juill. 1794 — Devons faire un comité de surveillance à Millau par jean Malmontet dit Peirès espion que partit de Millau le 16 courant pour se rendre à Crozillac il vers coucher au delà de la Cause deux déserteurs. Il fut reçus de ne pas voir arrêter ces déserteurs au passage à Espalion « ce que je n'osais pas dire mais comme ajouta qu'en continuant mes observations cela m'en causait quelque désagrément » arrêté au Monastère Cabrespine l'un des deux hommes dit « regarde Co bos le vicaire qui tourne du foin... je vous connais comme il entendait espion qu'il est dommage » Il trouva une contrôle chez l'aubergiste Coucher du lieu se présenta à Crozillac en disant « continue comme dans l'ancien régime » Passant près d'une fontaine a Cabrespine en deux déserteurs burent de l'eau à la petite fontaine firent un grand signe de croix et se mirent à genoux en grande prière, arrivé à Crozillac il ayant rempli sa commission le citoyen mal monté revient en mauvaise voiture quelques d'hommes et de femmes réunis devant la porte de la maison où il avait vu le curé. « je continue ma route par Coupelle j'ai vu beaucoup de croix et rencontré beaucoup de bons Curés et bien n'a dit ... » Comité de surveillance (L. Rizal p. 138)

Une vieux prêtre de Millau Mgr Léon de Malhon de Lauvière quoique infirme est reclus à Rodez du 26 janvier 1744 au 9 mars suivant. Il revient à Millau où il est incarcéré de 3 mois au 16 pluv 1794. Rappelé dans les prisons de Rodez le représentant du peuple Pagoinel lui rend définitivement la liberté le 24 ventôse an III.

Gabriel de Levezou de Vezins prieur de St Léons, malgré les certificats des officiers de santé attestant son état d'infirmité, malgré le certificat de civisme qu'il exhibe portant qu'il n'a dans aucun temps été reconnu ni fanatique ni intrigant et que on ne lui connaît que des actes de bienfaisance est incarcéré. Lobinhes député de l'Aveyron le fait libérer le 9 ventôse III.

Une chasse au prêtre

La plupart de nos paroisses ont des histoires de chasse aux prêtres; on y montre des cavernes ou des maisons où ils se cachaient et on cite de nombreux actes de dévouement de leurs paroissiens.

Voici le récit assez connu d'une chasse au prêtre. D'abord la version officielle des patriotes de Millau :

Le 2 mars 1793 trois gendarmes de Millau faisaient une ronde pour rappeler à leur devoir quelques volontaires déserteurs errant dans nos compagnes fanatisés. Ils virent des femmes voler à une maison dans le village de Rivière. Ils y transportèrent rapidement saisirent un réfractaire (l'abbé Pouzade de la Cresse ancien prieur de Tuet) Il leur fut enlevé par une troupe de fanatiques qui les maltraitèrent et blessèrent leurs chevaux.

Le district de Millau envoya le lendemain sur les lieux deux commissaires à la tête de deux compagnies en tout 231 hommes et deux pièces de canon. Ils trouvèrent 100 hommes de la horde presbytérienne rassemblés et embusqués derrière un mur et armés de fusil, broches, hallebardes, couteaux de cuisine fourches et fourchons. On les investit on les désarme sur le champ. Les membres du district dressèrent procès verbal. On donna trois mandats d'arrêt contre les scélérats qui avec un prêtre rebelle furent conduits à Millau ainsi que deux charges d'armes. Le tout s'est passé fort tranquillement pas une égratignure à personne. Ces enfants fanatiques qui jouaient le gigantesque fuyaient dans les vignes. On fit quelques désarmés dans les hameaux voisins. On paya exactement tout et on prouva aux rebelles d'Israël que les enfants de la liberté étaient les vrais géants. Ces gens qui depuis leur triomphe d'ignominie à Compeyre nous menaçaient de nous manger sur le gril ont fini par déployer ce grand courage qui s'est trouvé logé à la plante de leurs pieds. » Lettre de la municipalité de Millau à celle de St Affrique 4 mars 1793)

On enleva aux habitants de Rivière 30 fusils de chasse, 2 couteaux de chasse 1 sabre 4 épées 14 piques 5 broches de main, 1 fourche à 3 branches 2 haches 1 couteau 1 hachoir 2 faux manches à rebours 5 grosses barres, 4 fusils divers ou total 47 armes - (A. Dépt L 672 ter)

Récit d'après la tradition :

Le prieur de Pinet se tenait caché dans une maison de Riviere. Par hasard ou par suite d'une delation, des gendarmes entrent dans cette maison se saisissent du prêtre et l'entraînent hors de sa retraite pour le conduire en prison ou plutôt à la mort. En un clin d'oeil le bruit de cette arrestation se repand dans le village; les femmes qui sortaient du four accourant les premières, se rassemblent en foule autour du prêtre et barricadent tous les passages. Bientôt on sonne le tocsin et les hommes se joignent aux femmes. On fait voler sur la force publique une grêle de pierres mêlée d'un tourbillon de cendres qui les force à demander composition et à lâcher leur prise

Les gendarmes se retirent mais lâchement maltraités, qui un de leurs chevaux tombe mort à quelques pas du lieu de l'événement.

Le lendemain le bruit court que par suite de l'émeute le patriotes de Millau venaient brûler Riviere. Quelques coupables se hâtent de prendre la fuite avec les femmes et les enfants. Un grand nombre est d'avis qu'il faut opposer la force à la force et qu'on doit se défendre jusqu'à la dernière extremité. En conséquence on organise une garde nationale et l'on expédie des courriers pour appeler les communes voisines au secours de Riviere. Pendant ce temps les gens du pays formant un camp dit de la glaciere où ils attendent de pied ferme un ennemi beaucoup trop superieur en nombre. Riviere ne pouvait qu'être accablé. Heureusement les secours n'étaient pas encore arrivés et le maire du village qui avait placé des sentinelles pour avertir ses compatriotes de la venue des Millotins ne les ayant pas prévenus à temps cette poignée de braves fut enveloppée par 500 ou 600 hommes tous bien armés et traînant à leur suite plusieurs pièces d'artillerie comme s'il se fut agi de marcher à une grande bataille.

On arrête les chefs de la rebellion qui bientôt furent remis en liberté et Riviere en fut quitte pour des menaces et des incursions faites dans ses poulaillers » (Argelliez.- vallée du Tarn 1846)

Ceux qui s'en vont

Quelques refractaires de chez nous passerent la frontière. En général leur vertu n'y gagna rien s'il faut en croire cette mauvaise langue de Paul Louis: « Lorsqu'un a couru le monde devient on plus homme de bien mais un ecclesiastique dans la vie vagabonde prend d'étranges habitudes. Messire Jean Chouart était bon homme tout à son bréviaire, à ses ouailles il était doux et humble de coeur ... Le voilà revenu d'Allemagne espèce de soudard en soutane dont le regard hardi fait rougir les jeunes filles dont la langue sème la haine et la discorde, hardi querelleur cherchant noise, c'est un drôle qui n'a pas peur tout prêt à faire feu sur les bleus au premier signe de son évêque; tels sont les prêtres retour de l'émigration. » (P. L. Courier. Lettre au redacteur du Censeur 30 9bre 1814)

Il paraît que tous nos prêtres emigrés ne prirent pas cette allure de fusilard. En Angleterre nos refractaires édifierent les anglais par leur piété et leur conduite.

Poujade la Devèze passa en Espagne. Jusque là il avait eu une vie assez mouvementée. Bachelier en Sorbonne chanoine de St Leon, chapelain de Combe-rounal vicaire de Ste marguerite à Paris membre du conseil general de cad ville ... aumônier de l'armée parisienne vicaire perpetuel

de St Beauzely (2 9bre 1790) ... Dans la seance du conseil municipal du 9 mai 1791 Poujade la Devèze annoncé et introduit dans la salle témoigne par un discours plein de sensibilité la satisfaction qu'il eprouve de se trouver au milieu de ses compatriotes ... et de se voir enfin rendu à ses fonctions de pasteur. ...

Poujade La Devèze emigra en Espagne. Pagol membre du directoire du district de Millau correspond avec lui. Rouvellet declare n'en avoir aucune connaissance et n'avoir transmis aucune lettre comme il en est accusé (2 juin 1793) à quelle date rentra t-il? nous l'ignorons. En 1820 il est vicaire general de Cahors et president du chapitre officiel. Il aima toujours son village natal et mit son influence et sa fortune à son service.

Les aristocrates

Les aristocrates

4333 hs. 189: Le titre le plus respectable de la noblesse fut c'est de descendre immediatement de quelques uns de ces 30.000 hommes coiffés casqués cuirassés crassardés cuissardés qui sur de grands chevaux bardés de fer foulaient aux pieds 8 ou 9 millions d'hommes nus qui sont les ancêtres de la nation actuelle! Et pour achever de rendre cette noblesse respectable elle se recrute et se regenere par l'adoption de ces hommes qui ont accru leur fortune en depouillant la cabane du pauvre hors d'état de payer les impositions minorées institutions humaines qui faite pour

De Carbon, de Bourzes, de Montbon d'Artès, de Grandsaigne, de Falgueyrettes de Roquetaillade

inspirer le mépris et l'horreur exigent qu'on les respecte et qu'on les révère
Chamfort

Le Aristocratisme repose plus sur la sottise et l'ignorance des gouvernés que sur la force des gouvernés puisque nous avons vu des peuples déchirés repretter leurs chaines et les redemander
(1938 p. 4) (Renan)

Par aristocrates nous entendons les quelques famille d'ancienne noblesse: les De Verzins, De Montesquiou, d'albignac etc... les bourgeois anoblis par les charges comme les De Bonald, De Combecy les De Peyreyrolles De Pagol ... de Pourquery etc.. et enfin les gros bourgeois en place

Dans une assemblée tenue le 16 9bre 1788 à Millau on trouve: François de Severac comte de Verzins; dit de Verzins vicomte dud., Marc dit de Pradez, Claude François d'Albignac Vte de Peyreleau, le chevalier de Pradez, Jacques Louis de Pradez, d'Aurillac, De Gardies, le baron de Condolet, De Peyreyra chevalier de Gardies, Louis de Roch de Brault baron de Ramonet, Henry de Combettes Vte de la Fayolle Jean Louis de Roubin Vte de Lapeyre, greffier en chef au parlement de Toulouse, dit. Dominique de Pagol baron de Cholet Fçs de Pradez baron de Pinet, Louis Gaspard marquis de Taurias chevalier de l'ordre de Malte, René Fçs d'albignac archiprêtre de Compas etc.

D'autres noms sont fournis par la liste d'emigrés.

Parmi les gros bourgeois aspirant à la noblesse on peut citer Jean Bapte Poujade avocat au Parlement lieutenant du juge du marquisat de Peyreyrolles. Il est elu maire de St Beauzely le 27 juin 1790 et deux mois après membre du district de Millau. C'est en cette qualité qu'il prend part aux troubles de Millau

Vernhette, de Montjoux est soupçonné d'être l'inspirateur d'une deliberation de cette localité contre la faction de Millau qui demandait l'application du decret

Comme son ami Poujade Vernhette était administrateur du district; comme lui aussi il fut malmené par les patriotes de Millau.

« Les nobles versaient leur sang ! »

Les aristocrates avaient de nombreux titres à la haine du peuple. La noblesse prétendait justifier ses privilèges par le sang qu'elle versait au service du roi. Or le peuple le versait plus abondamment et gratuitement car les grades, les honneurs et les pensions étaient pour les nobles. Ceux-ci étaient en général de mauvais officiers. « Nos armées ne se tiennent et ne tiennent que par ceux qui ont intérêt à changer : les Français ou ne soit pas faire un corps d'armée constant et réglé. Quelle honte il n'y a qu'autant de discipline que nous en font voir des soldats empruntés » (Montaigne ch. XXVIII) Ces soldats français sont capables de tout pourvu que ceux qui les commandent soient capables de leur enseigner ce qu'il faut pratiquer. L'opinion s'est répandue par tout le monde que les Français sont incapables de règle et de discipline n'a d'autre fondement que l'incapacité des chefs »

Non seulement ils étaient impropres aux fonctions d'officiers mais comme à l'égard de vulgaires antimilitaristes, le roi devait user de rigueur pour les décider à marcher : « ... les uns restent au commerce et trafiquent casaniers en leurs maisons mais sans se présenter aux guerres, les autres s'adonnent à piller les gens, piquer l'avoine et s'approprier des bénéfices ... » Troubles de France vers 1600)
Sous Richelieu le roi dut sévir contre certains nobles pour leur faire regagner leur poste à l'armée en campagne

De tout temps, et par leur faute, la discipline a été déplorable : les soldats étaient de véritables brutes qui se comportaient en France comme en pays conquis, comme de vrais brigands.

Encore une fois c'était surtout le peuple qui versait son sang et qui payait de son or. Les nobles émargeaient au budget pour 46 millions et les soldats pour 44. Ajoutons que les pensions aux courtisans s'élevaient d'autre part à 28 millions et que beaucoup d'officiers cumulaient ces deux emplois. Les soldats mutilés étaient abandonnés à la charité publique. Et l'hôtel des Invalides pour qui était il ? voici :
« C'est une chose avérée qu'au moment où M. de Gubert fut nommé gouverneur des Invalides il se trouva aux Invalides 600 prétendus soldats qui n'étaient point blessés et qui presque tous n'avaient jamais assisté à aucun siège, à aucune bataille mais qui en récompense avaient été cochers ou laquais de grands seigneurs ou de gens en place »
(Chamfort.)

« Vivre noblement »

Rendaient-ils au moins d'autres services justifiant leurs privilèges ? Il n'y paraît guère. Ils se glorifiaient de leur ignorance : « La coutume de France ne veut pas qu'un noble sache rien ... pendant que les grands négligent de rien connaître je ne dis pas seulement aux intérêts des princes et aux affaires publiques mais à leurs propres affaires qu'ils ignorent l'économie et la science d'un père de famille et qu'ils se louent aux mêmes de cette ignorance qu'ils se laissent apparoir et maîtriser par des intendants ... pendant ce temps des citoyens d'instruisent du dehors et du dessous du royaume étudient le gouvernement deviennent de fins politiques savent le fort et le faible de tout un Etat ... les grands qui les dédaignent les révèrent heureux s'ils deviennent leurs gendres ... » (Labruyère)

Orgueil et insolence

« Les nobles de tous les temps ont manifesté un orgueil prodigieux : « Ceux à qui la nature n'a donné aucun mérite personnel voilà ceux qui se réfugient au milieu de leurs titres de noblesse et alors ils comptent combien ils ont eu d'ancêtres » (Menandre IIIe siècle av. J.C.)

Certains Romains comme César s'attribuaient une origine divine ... On a vu certains nobles français prétendre établir leur filiation jusqu'à Adam ! Et il s'est trouvé des d'Hozier pour l'établir sur parchemins authentiques. Ils n'ont pas manqué : « Tous ceux qui avec une once de bons se placent au dessus des humains grâce à quelque vain titre ... à les entendre ils descendent qui d'Enée qui de Bacchus. Il se trouve des gens assez fous pour révérer ces imbéciles à l'égal de Dieux » C'est l'humaniste Erasme qui le constate.

Il serait fastidieux de relever les traits de cet orgueil insensé semés au cours de notre histoire. Rappelons celui-ci bien connu : « Nous ne voulons pas que les fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères. Il y a de nous à eux autant de différence comme entre le maître et le valet »
Etats généraux de 1614.

Les robins en mal de noblesse flattent cette outre-cuidance : « Ils ne seraient point les dangers d'un projet produit par un système inadmissible d'égalité dont le premier effet est de confondre tous les ordres de l'Etat en leur imposant ce joug uniforme de l'impôt territorial » proclame le Parlement de la vieille Lumière

Rapacité et égoïsme

D. Louis a fait du courtisan avide un portrait impérissable ... mendiant en carosse qui attrape plutôt un million qu'un pauvre un morceau de pain.

Si on prétend que c'est une charge de pamphlétaire écoutez ce qu'en dit le duc de Broglie : « ... ce qu'ils veulent ce sont les grosses pensions sur la cassette du roi, des charges à la cour, des gouvernements de provinces » (Correspondant 10 sept. 1884) Qu'on lise encore la liste des charges de la cour – maison du roi, maison des princes – et surtout la liste des pensions.

Lorsque le Duc de St-Aignan est ambassadeur à Rome sa femme Louis XV double sa pension

La cupidité et l'égoïsme de la noblesse eurent d'incalculables conséquences « J'ose affirmer que du jour ... où la noblesse eut la lâcheté de laisser taxer le tiers état pourvu qu'on l'exceptât elle-même ce jour-là fut semé le germe de presque tous les vices, de presque tous les abus qui ont travaillé l'ancien régime pendant le reste de sa vie et ont fini par causer sa mort »
Rien n'est plus exact. Calonne le montre à l'assemblée de notables de 1787 « On ne peut ni emprunter ni créer de nouveaux impôts. Où trouver les ressources ? dans la suppression des abus – c'est à dire des privilèges. Mais lui-même ne veut point de cette suppression : « Sa Majesté trouve équitable que les premiers ordres de son Etat (clergé et noblesse) ... soient exempts de toute espèce de taxe personnelle et conséquemment qu'ils ne paient pas la capitation dont la nature et la dénomination même semblent peu compatibles avec leur état » Donc, en faveur de la noblesse, aggravation des abus dont mourait l'Etat.

En resumé «la noblesse en France a été de tout temps un fleau sans compensation» alors qu'elle avait un magnifique role social à remplir. Elle pouvait être en effet l'initiatrice de tous les progrès la protectrice éducatrice et la bienfaitrice du peuple elle a préféré en être le malfaisant et insolable parasite.

Nos chouans auraient dû faire ces reflexions mais en vertu du proverbe bien connu: «Poignez vilain il vous oubre» leur amour du noble fut en raison directe des griefs qu'ils avait contre eux. Et ils gemissaient: «Veut a Dieu que les emigrants reparaissent bientôt, nous soupirons après leur retour et la tranquillité passée dussent-ils rentrer dans les anciens privileges» (Delon p. 256)

Dans les deliberations de Vte jeon du Bruel je noté: «... bruits de contre-re. volution dont on ne cesse d'alimenter les habitants de ces contrées préjugent en tout l'ancien régime l'on ne s'empressait pas d'adopter le nouveau, C'est en se repaissant de ces folles idées, que on a resté depuis le 17 avril (1791) jusque au 2 Xbre sans faire le moindre démarche...»

(26 Xbre 1791. jean Vaenque maire)

Tant il est vrai que la servitude abaisse l'homme jusqu'a l'en faire aimer

A la veille de la Revolution. — A Millau, a la veille de la Revolution la noblesse formait une societé élégante et polie qui lui faisait trouver bien triste le castel perdu dans la montagne. Quelques uns de ses membres se succedaient dans les nombreux offices municipaux que les trois derniers rois avaient multiplié a titre d'expedients financiers. Le 6 juillet 1789 De Rignac Cazalet et Gary se disent consul, maire, gouverneur de Millau juge et lieutenant general de police de Millau.

Les consuls avaient a defendre leurs prerogatives et les privileges de la cité contre leurs pretentions. Certains nobles s'occupaient d'agriculture — passe-temps alors a la mode — comme d'Albignac et Desprades d'Alaret; d'autres de philosophie et de droit; d'autres enfin faisaient de petits vers et pouvaient la couchée de Solon. En somme ils menaient une vie reservée et vivaient noblement. La Revolution allait leur apporter un peu d'interêt.

Leurs menées: au Trioulou

On ne sait a peu près rien de leurs menées contre le nouveau regime parce qu'ils n'ont pas versé leurs papiers aux archives. A peine peut on saisir quelques unes de leurs manifestations.

Claude d'Albignac seigneur de Peyreleau qui avait conquis sur les champs de bataille son grade mestre de camp et nommé commandant de la garde nationale de Millau le 3 août 1789 avec le chevalier de Bourzès comme major et le chevalier de Lambrucy comme aide-major. Le vicomte de Vezins le remplace avec le chevalier de Rebourguil comme major le 29 Vbre 1789. Le 9 mai 1790 Claude d'Albignac vend son hotel de Millau et se retire definitivement a Peyreleau. «En juillet 1791 Allier se rencontre au chateau de Peyreleau avec Claude d'Albignac et Fourquevaux du Bourg pour regler la participation des royalistes aux prochains comps de police et transmettre aux Millavois les ordres apportés de Coblentz» (Mr Molinier). La presence des Millavois aux conciliabules de Peyreleau paraît douteuse: Millau (J. Soulodre) s'engage comme volontaire en 1792 —

La rumeur se repandit que d'Albignac transformait son chateau en forteresse, le directoire du departement envoya le commissaire Molinier pour

verifier le fait et apaiser les esprits

Voici le procès verbal de la visite au Trioulou:

L'an 1791 le 23e jour de juillet mois jean Molinier administrateur du departement de l'Aveyron commissoire nommé par arrêté du directoire dud. departement du 20 juillet courant a l'effet de nous transporter au lieu de Peyreleau pour prendre les renseignements necessaires tant de la municipalité du lieu que des voisines, s'il a maison de Trioulou appartenant au Sr d'Albignac renferme des armes à feu et des pieces d'artillerie qui auraient repondu l'alarme dans les environs et auraît pu donner lieu a quelque insurrection et pour prendre tous autres renseignements qui auraient quelque rapport a la tranquillité et que dans le cas il y aurait un depot d'armes de les faire deposer et porter dans un lieu de confiance et a l'effet de prendre les autres renseignements enoncés aud. arrêté.

En consequence nous aurions été ce jourd hui accompagné du Sr Barascud secretaire du district de Séverac aud. lieu de Peyreleau ou nous sommes arrivés sur les 9 heures du matin dans l'auberge située de la Grave de P. Arbelin et de suite nous avons prévenu la municipalité dud lieu de notre arrivée et après avoir pris avec elle les renseignements necessaires nous sommes transportés dans la maison du Trioulou dud Sr d'Albignac accompagné de MM. Malzac maire Recoules, Robier officiers municipaux et Bonvié procureur de la comne Et après avoir communiqué au Sr d'Albignac l'objet de notre mandat il a offert de nous donner communication de toutes les pièces qui composent sa maison. Après avoir observé qu'il n'y avait que 5 ou 6 fusils doubles pour son usage de famille et de domestiques; plus 12 fusils a l'usage de la garde nationale qui avaient été laissés par les gardes nationaux dont il fut nommé le commandant 6 dessd. fusils neufs et 6 en bon etat dont 3 avec leurs bayonnettes et 3 piques le tout dant a l'usage de la garde nationale de Peyreleau. Et après une exacte verification n'avons trouvé dans la maison que les susd. armes dont led. d'Albignac venait de nous faire la declaration, et de plus un petit canon ou couleuvrine (matière de composition de métal) d'un pouce et demi d'ouverture et de 4 pieds 10 pouces de longueur ayant la lumière d'environ d'un pouce de circonference et du poids de 2 quintaux que il nous a indiqué au bout de l'escalier de sad. maison et qu'il nous a dit y etre depuis plus d'un siecle et lui appartenir quoique quelques uns de Peyreleau ayent prétendu que led. canon appartient a la commune (et à la tour ou est led. escalier ou reposoir (?) ou était led. canon avons remarqué deux ouvertures au mur faites depuis peu l'une a l'aspect du couchant et l'autre a l'aspect du nord lesquelles led. Sr nous a dit avoir fait faire pour pouvoir se defendre aux brigands

Y avons de plus trouvé environ 4 l. de poudre à tirer. Et la visite faite led. Sr maire, officiers municipaux et procureur de la comne nous ont temoigné leur desir et meme requis de faire le depot de led. piece de canon et dessd. 12 fusils devers la municipalité dud. lieu a quoi led. Sr d'Albignac ayant consenti sans prejudice de la propriété de led. piece de canon qu'il se reserve de reclamer en temps et lieu.

En consequence nous commissaire après avoir laissé aud. Sr d'Albignac led. 6 fusils doubles pour son usage et de sa maison avons fait le depot des 12 fusils des 3 piques et du susd canon

«Revolutionnaires» de Peypelcau (1790)

La mté de Peypelcau nous députe un de ses membres muni d'un procès verbal d'après lequel il résultait que quelques habitants de Peypelcau provoqués par un mauvais sujet avoient insulté la municipalité méconnu ses ordres fait rebellion à la garde nationale menacé les jours du maire a la porte duquel on avoit été obligé de faire sentinelle toute la nuit... le directoire pénétré de la nécessité de calmer un premier trouble qui pouvoit tirer a conséquence delibera de faire transporter sur les lieux l'un de ses membres pour vérifier les faits ramener les mécontents a l'obéissance et aider la mté de ses conseils.

Un Commissaire voulant bien se charger de cette commission ... son arrivée a Peypelcau retentit sur le champ l'ordre la subordination ... il manda les auteurs des troubles leur fit faire des excuses et des réparations publiques a la municipalité infligea une prison de 24 heures à celui qui avoit levé le premier l'étendard de la révolte désobéissance et fit dresser un procès verbal qui a été lû en plein au prône de la messe de paroisse et mis au portail de l'eglise

(Séances du conseil du district de Millau)

devers la municipalité dud. lieu qui s'en est chargée sous sa responsabilité et dans la maison dud. Vt. Robié officier municipal lieu indiqué par dud. municipalité qui a promis de présenter dud. armes quand elle en sera requise et de ne les employer en cas de besoin qu'à la défense de la constitution et au maintien de la tranquillité publique. après quoi dud. Vt. maire s'est plaint que par abus le mte voulait continuer d'aller tenir ses assemblées dans une propriété dud. Vt. à Albignac situé à Pavillon et après quelque pourparlers la municipalité a demeuré d'accord de tenir a l'avenir ses assemblés dans l'eglise N.D. ou sur la place qui est au devant de cette eglise jusqu'à ce que la comne ait construit ou acquis une maison. Nous avons été ensuite dans dud. eglise accompagné desd. Srs maire officiers mpaux et procureur de la comne pour voir de les concilier sur d'autres objets relatifs a notre mandat et prendre avec eux des renseignements, et le registre contenant les deliberations de la formation des municipalités. auquel il apporté nous avons trouvé et il a été d'ailleurs convenu que desd. officiers municipaux de la comne avoient prêté lors de leur election les serments prescrits par les decrets et que lesd. deux officiers municipaux et le procureur de la comne n'avoient pas concouru à la dernière assemblée primaire pour la nomination des electeurs qui avoit fini ses opérations sans aucune réclamation excepté qu'on avoit d'abord cru que le Vt. Blanc curé de Liancous ne pouvait pas y assister comme étant fonctionnaire public erreur sur laquelle ils furent bientôt désabusés?

Ensuite sont entrés dans l'assemblée, du consentement de la municipalité 8 à 10 gardes nationaux qui se sont plaints qu'ils ne voulaient pas dud. Vt d'Albignac pour le commandement de la garde nationale et qu'il était necessaire de le remplacer ce à quoi dud. Vt maire s'opposait; les deux officiers municipaux et le procureur de la comne s'y sont opposés en disant que ce n'était pas le vœu de la majorité des citoyens qui une assemblée de la comne et de la milice nationale avoient pris une deliberation le 16 courant qui n'était pas couchée sur le registre de laquelle ils nous ont communiqué une minute et qu'ils nous ont dit avoir envoyée au directoire du district de Millau pour la faire parvenir au département dans laquelle il fut arrêté de continuer la formation actuelle de la garde nationale jusqu'à nouvel ordre et que M. les sindics administrateurs du directoire de Millau s'était rendu mercredi dernier ici pour porter les citoyens à la paix et engager la municipalité a se concilier.

Les gardes nationaux ont alors observé que dud Vt d'Albignac n'avait pas prêté le serment en sa qualité de commandant ni fait prêter a la garde nationale qui ne l'a point encore prêté. Nous avons représenté à la municipalité qu'elle aurait dû se conformer aux lois qui avoient prescrit le serment et qu'il était instant que le serment fut prêté

Le procureur de la comne s'est rendu chez le Vt d'Albignac et a rapporté que dud. Vt d'Albignac lui avait répondu qu'il avait prêté son serment en qualité de commandant de la garde nationale de Millau et qu'il avoit cru et croyait inutile de le ré prêter qu'il avait toujours cru le serment suffisant pour exercer ensuite le même grade de commandant dans la garde nationale de Peypelcau où il fut élu lorsqu'il quitta Millau

Nous dit commissaire ayant observé que nous croyons indispensable la repetition du serment du commandant et la prestation de celui de la garde nte de Peypelcau. Nous avons fait appeler dud. Vt d'Albignac qui nous a

la même réponse qu'au procureur de la comne prétendant, malgré nos observations qu'il ne croyait pas nécessaire de repeter le serment, de tout quoi nous nous dressé notre present procès verbal pour être statué par le directoire du département ce qu'il appartiendra sur l'organisation de dud. garde nte et dud. serment à prêter et dud municipalité a fini par nous dire qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir la tranquillité publique et pour agir de concert sous la réserve néanmoins par eux faite de faire prononcer sur leurs pétitions

Et dans le temps que nous étions a dresser le present procès-verbal sont entrés les Srs Mauvin et Lagarde capitaines de la garde nationale de Millau qui nous ont offert leurs services et un secours en cas de besoin à quoi nous avons répondu que notre mission était remplie et que tout s'était passé avec la plus grande tranquillité et les avons remerciés de leurs offres,

Et nous sommes signés avec dud. Sr maire officiers municipaux et procureur de la comne dud. Vt d'Albignac ayant dit n'être nécessaire après nous avoir prié de lui donner un extrait de la partie de notre procès verbal relative à la remise des armes pour lui servir de chargement lequel lui a été délivré par notre secrétaire

Malpel maire Racouly off mpl Robié off. mpl Bouvier p. d. l. c
Molinié commis Parasut secrétaire

à Liancous

Ce jourd'hui 24e. juillet 1791 sommes partis dud lieu de Peypelcau sur les 5 heures du matin et nous sommes rendus au lieu de Liancous municipalité voisine du lieu de Peypelcau à l'effet de prendre de cette municipalité les renseignements prescrits par le susd. arrêté du directoire du département où étant arrivé sur les 6 heures avons demandé à parler au Sr André Barthelemy maire de dud. municipalité de Liancous où se sont rendus quelque temps après les Vt Barthelemy maire lesd. Vt Fabolier aut. Mourgols officiers municipaux et Louis cousin procureur de la comne et electeur nommé a la dernière assemblée primaire du canton de Peypelcau qui est lieu le 22 jour dernier et qui ont concouru à l'élection que les citoyens actifs de la municipalité de Montaspous s'y étaient presque tous rendus que n'ayant voulu prêter le serment prescrit par la loi ils se retirèrent sans concourir à l'election, que presque tous avant de se retirer avaient que si le Vt Fabolier prêtait le serment ils en feraient tous de même que dud. citoyens actifs de la municipalité de Peypelcau furent la même conduite à l'exception de 7 à 8 de leur nombre desquels était le maire et qui avant de se retirer et ce lorsque l'on a prêté son serment lesd Vt Racouly officier municipal de Peypelcau, Bouvier procureur de la comne et lesd Vt Lafon chirurgien du lieu de Montaspous firent la motion de faire sortir de l'assemblée dud. Vt Blanc curé de Liancous parce qu'il était fonctionnaire public et qu'il y avait une loi qui excluait les fonctionnaires publics des assemblées primaires. Cette motion, très souvent répétée, fut vivement repoussée par le Vt Blanc qui resta dans l'assemblée et y continua ses opérations qu'ils sont persuadés que sans la fermeté dud Blanc et des citoyens de la mte de Liancous l'assemblée aurait été dissoute. disent de plus que le Vt Lafon après avoir refusé son serment monta à la tribune de l'eglise où se tenait l'assemblée pour prendre note et écrire le nom de ceux qui se conformeront à la loi du serment que le président s'étant aperçu que la manœuvre dud. Lafon troublait l'assemblée le fit sortir; qu'ils sont instruits que

Ledt. Cafon était porteur de plusieurs chansons contre Ledt. Vr curé de Lioucous relatives au serment par lui prêté qu'il les distribuait et annoncait que c'était l'ouvrage du Vr Pourquery du Bourg, que la maison de ce dernier reconnue comme très suspecte, que Ledt. Vr Pourquery à l'époque du decret sur le serment a prêter par les fonctionnaires publics parcourut toutes les municipalités voisines pour leur faire signer une petition pour s'opposer a l'execution dudt decret ajoutant que Ledt Vr Monziols, qui a l'époque de ladt assemblée primaire il entendit dire aud Vr Bouvier procureur de la commune de Pepelcau que Ledt Vr curé de Lioucous avait fait le plus grand mal dans sa paroisse en prêtant Ledt serment sur la constitution civile du clergé qu'il entendait dire a plusieurs autres particuliers que Ledt Vr Bouvier tenait publiquement plusieurs autres propos pour faire dissoudre l'assemblée

Le Vr Joseph Barthelemy âgé d'environ 37 ans fils aîné dud Vr Maire a dit que le Cn Cafon de Montespons lui demanda un jour si on n'avait pas encore pendu le Vr curé de Lioucous. Et Ledt renseignements pris avons signé avec Ledt Vr maire officiers municipaux procureur de la comne et Ledt Joseph Barthelemy fils aud. maire

Barthelemy maire

Monziols off. mel. Pourtolier off. mel.
Compan p. de l. « Barthelemi fils Molinier comre Bonsart secrétaire

Le procès verbal dressé par le Vr Molinier administrateur et commissre nommé par le directoire du departt par notre arrêté du 29 juill. dernier duquel il resulte que le Vr commandant de la garde natle de Pepelcau n'a pas prêté le serment requis par les decrets le directoire du dept ouï le procureur general syndic a arrêté que dans le delai de huitaine a compter du jour de la reception Ledt comt prêtera le serment auquel les gardes natles sont astreints par les decrets et le fera prêter a la garde natle. Faute par Ledt Vr d'Albignac de s'être conformé aux dispositions ci dessus dans le susdt delai et icelui expiré il sera procédé aux formes de droit à la nomination d'un nouveau comt. Le present sera envoyé a la diligence du procureur general syndic ou procureur du district de Milhau qui demeure chargé de veiller a son execution et de faire passer au directoire du departt extrait du procès verbal de prestation de serment des comts officiers et gardes natles dud. Pepelcau

Délibéré par nous administrateurs composant le directoire du departt de l'Aveyron a Rodez le 13 Vbre 1791

Boyer Molinier Vrogaret clavière
Bessière Cortal pr.gl. Rogery

Le Vr d'Albignac ne prêta certainement pas ce serment et fut relevé de son commandement. A la fin de cette année il quitta le Quercy alla rejoindre a Paris ses deux fils Maurice et Hector pages du roi et gagna la frontière. Le Vr janvier 1793 Claude d'Albignac fut fait marechal de camp dans l'armée des Princes. Il se retira a Loriol puis au château de Morgane où il mourut le 28 janvier 1822. La femme Henriette de Lambruc revint a plusieurs reprises pour sauver quelques epaves du naufrage

Le club « monarchien » Le club royaliste – ou club monarchien – comptait environ 500 membres de la ville puis ceux des villages d'Agnessac Campagne Rivière etc...
Descarol not. en était président, Boyer avocat vice président et Sabbo secrétaire. Il avait son siège dans la maison de Pegueyrolles – hôtel de ville actuel – Par des distributions de blé il recrutait des partisans parmi le peuple. Il avait acheté secrètement de la poudre et possédait un moule qui fabriquait 14 balles a la fois (Interrogatoire de Valès mai 1791). Ses adversaires politiques étaient les amis de la constitution
Rassemblons les événements dont il fut le théâtre.
Une lettre de l'évêque « légitime » datée de Paris 4 avril 1791 mettant en garde le peuple contre les séductions de l'intrus fut lue par une femme aux cordeliers. Elle portait entre autres choses : « si les ministres de l'erreur vous dressent des pièges, refusez-vous à leurs perfides insinuations. Priez pour eux conservez envers eux la paix et la charité »
Un détachement de la garde nationale de Millau alla assister a l'installation de l'évêque intrus à Rodez ; le 18 mai elle manifesta l'intention de faire une farandole
Le bruit se répandit qu'on voulait dissoudre le club monarchiste et mettre le feu a son local. Un coup de feu part d'une fenêtre du club par Valès cordonnier de Montpezat blesse le fils Cabantous. On demande que cette maison soit détruite et que les clubistes soient désarmés et envoyés chez eux. Ceux ci répondent qu'ils se retireront si la troupe se retire. La porte du club est enfoncée a coups de hache. On entre. Personne : les royalistes se sont enfuis. Alors les meubles sont cassés portés sur la place publique et brûlés ; le feu est mis a la maison.
Dans le rapport de Dumas commandant de gendarmerie on lit : « ... Cabantous me dit : allez voir mon fils. Un nommé Valès du club monarchien lui a percé la cuisse d'un coup de sabre. Le peuple dit qu'il faut détruire le club monarchien qui est armé jusqu'aux dents et veut égorger la garde nationale » Dumas se rend au club. Il y est reçu par Bonnefous auquel il dit que Pouyade avait été menacé de mort et que le fils Cabantous avait eu la cuisse percée. Bonnefous ne voulut pas lui promettre de faire désarmer les royalistes.
(22 mai 1791)
Les vaincus voulaient faire appel aux paysans fanatisés des environs tandis que le peuple demande des secours a Séverac et a Rodez. De la première ville un détachement commandé par Lacroix se porte a la limite commune des deux districts et offre ses services. Pour le moment les choses en restèrent là.
En vertu du décret du 12 janvier 1790 et pour calmer l'irritation populaire on perquisitionna chez les monarchistes notoires pour y découvrir des armes... chez d'Arbo, Degrades, d'Alaret, Vaillhauzy, Carbonnelenier, Cassan cadet, de Carbon, de Caurière, La Fajolle commissaire du roi, Delt de Rodejac.

Rapport du Directre du Departt.

La municipalité rend compte aux administrateurs du département : « ... on s'est permis des excès dans la maison du Vr de Pegueyrolles où étaient retirés les membres du club de la paix. Une provocation faite a un garde national blessé grièvement et une blessure faite au commandant qui voulait empêcher cette rixe : a donné lieu a cette insurrection ... on a cru voir dans ce rassemblement d'hommes armés dans un

club des projets funestes ; on s'est porté dans les maisons des ci-devant privilegiés et autres pour leur enlever les armes. La crainte d'un engagement serieux a porté la Société des amis de la Constitution a reclamer des forces a Rodez et a Severac ... orage presque dissipé

Tribulations de Saubruc miers. — Le 23 mai 1791 on trouve chez Saubruc miers deux fusils deux pistolets une hallebarde un fourreau d'epee et quelques outils de jardin. Il les reclame le lendemain et encore le 20 8bre suivant. Son fusil de garde national meme lui a été enlevé. Il déclare qu'en conséquence il ne fera assistance ment son service que lorsqu'il lui sera possible de se procurer un fusil.

Il écrit a la municipalité : « convaincu que vous ne pouvez désirer par que j'abite dans cette enceinte j'espère trouver ailleurs des retraites protegés et n'etre plus exposé aux fureurs de l'anarchie sans espoir de la faire suppriner ou d'etre soutenu par la force qui reside dans les mains des supposts de la justice qui doivent se faire un devoir de proteger les vertueux et honnetes citoyens »

Il était encore a Millau le 12 janvier 1792 : Grandsaigne requiert la garde nationale de faire des patrouilles la nuit pour proteger ce citoyen. Des voies contre sa maison s'étaient renouvelés le 11 janvier. Il est encore dans nos murs le 6e 8bre. C'est dur de s'exiler à St Beauzely - Il est porté sur le registre de la garde nationale où l'on constate qu'en 6 mois il a manqué 12 gardes et, de ce chef, encouru 12# d'amende

En 1792 la municipalité declare que les Saubruc miers a tenu dans cette commune une conduite aristocratique et bien contraire a la revolution. Il quitta notre comne après ? la destruction du club monarchique dont il était membre et se refugia dans une campagne (a St Beauzely) a trois lieues de cette comne avec une troupe de gens de sa trempe où il trouvait des cultivateurs fanatisés au milieu desquels il jouissait de son ancienne splendeur. D'ailleurs il n'a point remis ses titres feodaux malgré les demandes qui lui en ont été faites. » (Arch. de Millau 24 mai 1794)

par l'intermediaire de la mie de Millau

La société populaire de Millau recommande S. miers à la municipalité de Toulouse : « La société des bons sans-culottes de notre vele nous ont dénoncé le ci-toyen Saubruc miers ci-devant noble pour ne point avoir obei a la loi du 17 juin 1790 dernier concernant la remise des titres feodaux ... nous pouvons vous assurer qu'il n'en a rien fait ... En conséquence nous vous prions puis qu'il habite votre comune faire faire quelques visites domiciliaires chez lui pour la contraindre a l'ad. execution ... » Il trouve detenteur d'un nombre infini de titres. (19 pluviose II)

Son incarceration. — Saubruc miers fait connaître sa situation de fortune à la municipalité de Millau le 3 janvier 1793 : « En mariant mon fils, ma femme et moi avons donné nos biens presents et futurs sous la reserve d'une pension de 1000# sur laquelle je dois entretenir mes autres enfants auxquels il doit payer après notre decès une legitime telle que de droit. Mais après la perte de ma charge et de droits feodaux voyant l'impossibilité où etait mon fils de pouvoir fournir à lad. pension nous nous sommes reduits à la simple nourriture et modique entretien »

Saubruc miers dut etre incarcéré une premiere fois en vertu de l'arreté Izoet Chabot (9 avril 1793) et être relaché en vertu d'un arreté du conseil du departement (10 juin)

L'an III il est sous les verrous a Toulouse

Henriette de Saubruc fille d'auguste Bapte Saubruc ancien receveur particulier des finances et une douzaine d'autres Saubruc reclus a Millau demandent un certificat de civisme qui leur est refusé parce qu'ils n'ont point résidé et n'ont point donné les preuves de civisme (17 vendé. III.)

Un mois après, Alexandre Saubruc miers detenu a Toulouse est remis en liberté par un representant du peuple « considerant

qu'il demeure établi par divers certificats de la comne de St Beauzely qu'il ne fut arreté que a la suite de la mesure generale prise contre tous les nobles, qu'il a toujours rempli les devoirs d'un bon citoyen s'étant en outre justifié du reproche de n'avoir pas remis dans les premiers temps ses titres feodaux. Arrete en outre que tous les scellés et sequestres qui pouvaient avoir été mis sur ses biens et effets seront aussitot levés sauf les droits de la republique qui demeureront reservés en leur entier » (25 brum. III)

Jean Bte Poujade

Jean Baptiste Poujade — dont il a deja dit un mot — fit une part considerable aux troubles qui eurent lieu a Millau au debut de 1791 et plus tard. Il s'opposa a la vente du couvent des capucins ainsi que Vernhette et Grandsaigne vente proposée par le maire Bourzès ; il s'opposa a l'enregistrement du decret relatif au serment à preter par les ecclesiastiques et les fonctionnaires publics (25 janvier 1791) A cette occasion il y eut une emeute le maire fut legerement blessé au visage et donna sa demission. Il fut renouvelé publiquement sur le piedestal de la croix de la place ; on imputa à Poujade d'avoir poussé le peuple a exiger ce geste humiliant du maire. Lors des bagarres le mois Poujade s'oppose à l'arrivée des gardes nationales de Rodez et de Severac au secours des patriotes.

Le 9 8bre 1791 des citoyens de Millau accompagnés de quelques soldats du 61e regiment se portent chez des pretres insermentés et leur notifient de quitter la ville sans quoi leurs jours ne seraient plus en sureté. Poujade proteste et engage le maire et les citoyens a s'unir pour maintenir la paix et la tranquillité dans cette malheureuse ville qui depuis longtemps semble etre le theatre des insurrections de tous les genres »

Lors de l'application des decrets contre les ecclesiastiques (15 et 16 avril 1792) Poujade refusa de prendre part à la deliberation et faillit etre immolé par le peuple. Il se retira à St Beauzely où il reçut, du district, la lettre suivante :

« C'est avec la plus grande peine que nous avons appris la resolution de vous retirer a St Beauzely parce que nous pensons que les insultes et les menaces dont vous vous plaignez viennent surtout de frequentes absences que vous et vos collegues avez faites pendant le cours de votre administration au point qu'il nous est revenu que la société des amis de la constitution avaient arreté de se plaindre a l'autorité superieure » (22 avril 1792)

Trois semaines après Gabibert et Sahuc dit Pouchou boucher de Millau se rendent à St Beauzely dans l'intention de lui faire un mauvais parti ... ils courent sur lui les batons levés, et l'un d'eux ayant le couteau a la main disant qu'ils l'avaient manqué a Millau mais qu'ils voulaient le hacher a petits morceaux. Les deux bouchers etant du club de Millau, menacent de faire monter la garde nationale des canons (bravo !) pour faire couler le sang ... Ces faits sont dénoncés à la municipalité de Millau ... La municipalité de St Beauzely et le juge de paix reflechissant sur les suites de cette attaque de deux personnes contre un fonctionnaire public contre une municipalité sans raison n'hésitent point a y voir le developpement d'une provocation faite depuis quelque temps par certains partis factieux de Millau contre les citoyens de St Beauzely

début de la deliberation trop brievement resumée

« Certains individus de Millau se permettent de se porter a St Beauzely pour y faire des incursions contre les habitants notamment contre Poujade administrateur ... que les excès commis contre eux a Millau ont forcé de se retirer a St Beauz. ... Gabibert et Pouchou se postèrent ... de lui faire un mauvais parti ... Lad. Poujade se trouvant sur la place avec les dits d'Artis Gabibert a jeté une pierre qui a blessé lad. Delle ... La garde etant survenue ils se sont evadés ... Ils ont fait porter du vin sur un theatre placé sur la place en face du corps de garde de laq. ils ont bravé la garde municipale en disant qu'ils etaient du club de Millau ... qu'ils feraient monter les canons et toute la garde pour saccager St Beauzely ... Ils ont fait plusieurs menaces contre Poujade ... se sont acheminés vers sa maison s'ils l'ont rencontré seul sans armes ... ont couru sur lui etc ...

et puisque la rigueur de la loi commandait de s'assurer de ces deux individus l'amour de la patrie commandait une autre partie : dénoncer ce délit a la municipalité de Millau - Le juge de paix et la municipalité de St Beauzely ont calmé les habitants des campagnes voisines attirés par la foire les assurant qu'ils allaient dénoncer les provocateurs pour les faire punir. Un exprès a été dépêché a Millau a huit heures du soir pour instruire la municipalité de ces événements. On n'a pas approfondi Sahuc et Galibert pour ne pas donner prétexte a certains individus de Millau d'exécuter le projet dont ils se parlent depuis longtemps de se porter dans les campagnes... Ces deux individus se disant les émissaires d'une nombreuse classe de citoyens de Millau. Il faut a Millau le 15 mai un mouvement de la part de certains citoyens pour se porter sur St Beauzely mouvement qui paraissait combiné avec les menaces de Galibert et Sahuc menaces que ceux ci renouvelèrent jusque a 11 h du soir d'après la lettre de la municipalité de Millau. Celle ci ne veut punir ni faire punir les deux coupables qui seront traduits devant le juge compétent - Le maintien de l'ordre et de la paix exige que de pareils délits ne restent pas impunis surtout dans la circonstance où l'anarchie semble faire des progrès

La municipalité de St Beauzely demande aussi que Lesd. Galibert et Sahuc aient a répondre de leurs excès du 15 mai

(Délib.on de St Beauzely 16 mai 1792)

St Beauzely redouté les Volontaires.

Millau a la Mon de St Beauzely :

"Nous apprenons qu'il s'est répandu a St Beauzely au sujet des volontaires qui sont a Rodez, et qui doivent être accompagnés par des gardes nationaux de cette ville ce qui alarme vos habitants. Le meilleur esprit regne dans notre garde nat.le. Il nous paraît impossible qu'elle se porte a St Beauzely sans un ordre requis. Nous donnerons suite au cont. des bruits qui ont couru ... 2 juillet 1792

Vernhette. —

Vernhette de Montpaux père de Maurice et ancien député a la Constituante de 1848.. fit partie jacobine de Montpaux incarcéré de longue, rancunier contre l'imprudence d'une délibération de la com.ne de Montpaux contre les faits et gestes de la faction de Millau.

Le salon de Mme Barrié fut envahi. Les émeutiers s'avancant menaçants contre Vernhette Mme Barrie veut se jeter entre son hôte et ses agresseurs mais bientôt elle est frappée a la tête d'un coup de crosse de fusil qu'abat. Elle tombe a la renverse sur celui qu'elle avait voulu protéger et qui gisait déjà sur le sol a ses pieds, atteint de plusieurs coups de sabre ainsi terrassé ce, assaillants le saisissent par les cheveux le traînent jusque dans la rue en l'accablant de coups

Vernhette déjà nommé ... Le 20 avril 1792 des émeutiers conduits par Samuel et Vidal envahissent la maison de Mme Barrié où il logeait. Il est traîné dans la rue accablé de coups. A la faveur de la nuit il parvient a s'échapper et gagne une ferme d'où on le transporte à Montpaux, chez lui il a une histoire avec le meunier qui le dénonce comme émigré au comité de Millau. Par émigré le meunier entend noble ; il lui reproche d'avoir dit que les patriotes de Montpaux sont des ouvrages mais qu'il les rangera. — De son côté Vernhette offre de prouver que le meunier méprise les assignats, refuse la mouture en argent préleve une mouture peu portée que c'est un égoïste la rancune des habitants de cette contrée, d'où le meunier replique qu'il a toujours accepté la mouture en argent et moulu souvent gratis le blé des pauvres (3 messidor II)

De Verzins

L'obscurité de la nuit et le tumulte effroyable de cette scène sauvage ont facilité une évasion providentielle

Tout songeant tout déchiré il put se soustraire à la meute qui le cherchait vainement dans la nuit a travers dans les ténèbres et gagner la campagne où il trouva un asile dans une ferme. De là il fut transporté a Montpaux (journal de l'Aveyron)

« Se sont présentés à nous les citoyens François et Alexis Verzins avec leur famille et quatre domestiques mâles, attachés à leurs personnes de même que le citoyen Verzins oncle lesquels nous ont exhibé une significations a eux faite en date du 16 avril 1793 de citoyens Bo et Chabot commissaires de la convention nationale par lesquels ils sont mis en état d'arrestation en la présente ville. Ils demandaient à loger en leur maison »

(Vernoi 1793)

Au III on trouve Fs de Verzins a Verzins : il fournit un local pour établir le grenier public et un autre pour l'atelier de salpetre. On sait que son château fut particulièrement hospitalier pour les réfractaires

Les Mostiefours

De Gardies et Philosier :

Gregoire de Gardies émigré avait une maison rue Delocaux qui fut vendue comme bien nat.l

Façade maison ci-devant de portée de Biens de De Bonald émigré (21 pluviôse II.)

une partie de la maison Philosier émigré...

grand balcon faisant coin sur la promenade et la grand rue publique ?

De Bonald émigré avait une maison rue St Martin qui fut vendue 2000 tt.

(22 floréal III - 11 mai 1795)

Les Courriac.

J.P. Bourrez Dandon arrêté ordre de Bo et de Chabot 20 avril 1793

arrêté en Conseil dans les mêmes conditions 21 avril 1793

arrêté en Conseil Valhauzy 22 avril 1793

Rapport de Prodhon arrêté 30 avril

Stéphane Bondurand mère et sœur arrêtée, autorisé à habiter chez elle rue papolleric

De Fraissinet

V. trouble St-Jean p. 142

« Devant nous maire et officiers municipaux de la com.ne de Millau le citoyen Mostiefours avec huit citoyens, Victor Mostiefours son fils aîné lequel nous a exhibé une significations a lui faite le 16 avril dernier en vertu de l'ordre Bo et Chabot en date du 12 avril dernier... Il est mis en état d'arrestation lui et sa famille dans la maison qui lui sera assignée. Il est logé dans la maison Bonnefous. Les deux Mostiefours signent le procès verbal. (arch. de Millau 4 mai 1793)

« Le directoire ne voit aucun inconvénient de réunir dans le même local les citoyens détenus pour cause de suspicion. Vous pouvez donc loger le citoyen Mostiefours et sa famille chez Bonnefous pourvu que le logement soit suffisant » dit Rouvelet.

Une garde est mise a la maison Bonnefous aux frais de pétitionnaire : d'Albis, Frézals, Varroquier etc... puis elle est supprimée et lesd. citoyens sont transférés à la maison commune (10 mai 1793) Un mois après les suspects sont autorisés à résider dans leurs municipalités.

Les Courriac qui restent réclament trois quarts et demie de blé. La municipalité répond : "Il paraît par ce billet que vous nous considérez comme ayant fait le projet de faire mourir de faim cette famille puisque vous nous rendez responsables des événements fâcheux qui pourraient leur arriver si nous refusons les trois quarts et demie de blé. Nous n'employerons jamais pour combattre les aristocrates les moyens qu'a employés Pitt (Pitt) pour subjuguer la France. Nous sommes trop loyaux pour cela. Nous n'avons pas de blé lorsque la réclamation nous a été faite et nous n'en avons pas encore. Nous offrîmes a la domestique des pains en attendant que nous aurions du blé. Elle le refusa avec beaucoup de dédain ce qui nous fit présumer qu'ils ne sont pas sans ressources »

Façon mixte, Forgues, Brouilhet. — 11 prairial II — (19 juin 1794)

Fraissinet nommé généralissime de deux compagnies formées a Millau pour aller avec les officiers municipaux fidélité a la loi au roy a la nation et de maintenir l'ordre et la paix contre les perturbateurs (13 7bre 1789)

En 1792 Fraissinet dit Valady mis en état d'arrestation a Montpellier. Ce citoyen est dénoncé pour avoir maltraité son fils a cause de son patriotisme. Il est devenu très suspect par ses liaisons On dit que il a été chassé de Millau pour son incivisme.

Fraissinet répond qu'il défie personne d'avoir tenu une conduite plus civique que la sienne il n'a été ni dur ni inhumain pour son fils mais il a dû le traiter avec la juste sévérité d'un père envers un fils qui faillit aux plus sacrés liens les plus sacrés, ceux de mariage puisque ce fils s'était séparé de son épouse malgré les sollicitations les plus pressantes, il n'avait pu réussir a le ramener de son égarement. Que mal a propos on l'accuse de fureur envers ce fils puisque étant devenu veuf a 35 ans il renonça par amitié pour lui à tout autre mariage

La correspondance le rend suspect...

Il est retenu en état d'arrestation 19 août 1793

(Séance de l'assemblée adm.ve de l'Hérault)

La Fajolle.

En 1789 J. H. de Combettes de la Fajolle seigneur baron de Soubeyranes, habitant Millau. Le 7 août 1792 un attroupement se forme devant sa maison et demande sa tête. Dumas et Rouvelet exhortant les mutins à se retirer. Ceux ci crient à bas les lumières ! que on n'avance pas !... La fajolle leur échappe. Il se retire quelque temps a Villefranche de Rouergue. Le 24 frimaire III 10 citoyens de St Beauzely affirment que J. H. Combettes Lafajolle âgé de 53 ans originaire de St Beauzely y a résidé sans interruption dans sa

maison depuis le 3 8bre inclusivement qu'il arriva de Villefranche d'ouvrons jusqu'au 26 du susd mois 1793 qui repond au 4e Brumaire de l'an II.
(24 juin III)

J.H. Combelles la Fajolle a exercé des fonctions publiques avec zèle et exactitude un certificat de civisme lui est accordé (19 floréal III)

En reclusion.

Aux citoyens Maire et officiers municipaux de la Commune de Millau ayant la police et la surveillance de la maison d'arrêt :

2 vent II. Prévenir les désordres dans la maison de réclusion
Le maire de Millau a reçu une députation de la société populaire de Millau tendant à l'inviter à prévenir les désordres qui pourraient se glisser dans la maison de reclusion

Les citoyens et citoyennes detenus dans la maison d'arrêt de cette ville vous exposent que aux desagrements qu'on leur fait eprouver par une detention qu'ils n'ont point meritée n'etant coupables d'aucun crime puisqu'ils ignorent encore le motif de leur detention on y ajoute toutes les rigueurs qu'on pourrait exercer contre de veritables criminels soit en defendant aux gardes de laisser entrer leurs domestiques ou leurs parents pour leurs besoins journaliers soit en mettant à la porte de la maison de leur detention une garde de 10 hommes trop nombreuse ruineuse et inutile pour garder une porte qu'aucun detenu n'a envie de forcer puisque la plupart d'entre eux ont resté en arrestation dans leur domicile ordinaire sans garde et sous qu'ils eussent tenté d'enfreindre le mandat d'arrêt qui leur avait été signifié se faisant un devoir d'obeir à la loi d'autant que cette garde outre son solaire fixé par la loi exige des matelas des draps de couvertures du bois des chandelles objets qui sont ou doivent etre compris dans leurs solaires fixée par la Loi a une journée et demie de travail.

L'humanité exige encore de votre justice que vous pourvoyiez à faire coucher tous les détenus dans cette maison d'arrêt d'une manière honnête decente et suivant les differents sexes qui sont forcé de l'habiter et qu'ils ne soient pas exposés à devenir malades par l'intemperie de la saison ou par le mauvais air qu'ils pourraient y respirer si l'on continue à y envoyer journellement d'autres citoyens.

Et considéré il vous plaira citoyens officiers municipaux vous transporter dans cette maison de détention dont vous avez la police et la surveillance pour y entendre les reclamations des differents detenus et requise la garde nationale... à deux.

Ont signé :
Descuret Castagné, Pons, Saubinet, Bourzes Descuret Emilie Gualy Bourzes Bonnefous Caumels Atgier Paulo Pequeirols Bonnefous Gualy Valdebert Gaupal Descuret Lodous Bourzes, Duchene Gaupal fils, St. Maurice, Valhauzy Ramonet Pequeïrols Jeanne Bourzes tante, Anne Descuret Barrier Valhauzy A. Saubinet Julie Bourzes Appollonie Gualy.
(Date omise - peut être de mai 1793)

Gazette de la réclusion

Le 14 thermidor II les aristocrates reclus à Millau manifestent bruyamment leur joie à la nouvelle de l'assassinat d'un sans culotte de Compagne. Leurs geoliers se font un devoir d'en informer la municipalité que les reclus se comportent comme s'ils etaient dans une maison de plaisance. Ils passent la nuit à jouer et à faire de la musique apostrophant avec colere et mepris ceux qui les rappellent à leurs devoirs. Ils jettent des ordures dans l'enclos interieur afin d'incommoder les factionnaires (14 ther. II)

Pas de ci devant noble dans la société populle il y en avait deux qui ont été exclus. Tous les autres sont reclus ou emigrés (17 ther. II)

Outre rapport le lendemain : les reclus continuent de mongrer en particulier ... les trois Montrepond et Gaupal ont principalement paru avec une morgue et une insolence qui semblait tenir de la rebellion — à la nouvelle des susd. assassinat — Ils se sont permis de jeter des ordures dans la cour et tout près de la sentinelle l'odeur desquelles est si fetide qu'il est impossible de s'y tenir. — On propose de mettre les reclus dans la maison Bonnefous ci devant gouverneur de Millau (17 thermidor II)

Perquisitions.

Outre les visites domiciliaires qui suivirent l'incendie du club monarchiste (23 mai 1791) il y en eut d'autres : Visite domiciliaires chez De Bezis, De Peyrens, De Valhauzy, De Carbon ex conseiller, De Dourdou, D'Izarn, De Gualy d'Hauterive, La Fajolle pour y rechercher les actes feodaux (2 prairial II)

ajouter Roubin, Jugla, La Fajolle d'Ayre 22 prairial II

Une lettre de l'administration autorise la municipalité de Millau à proceder à des visites domiciliaires afin d'arreter les agents suspects de l'Angleterre, les emigrés rentrés, les égorgeurs, les brigands et les chefs de chouans qui n'ont pas déposé les armes ou qui les ont reprises après l'amnistie. Visite vaine chez De Saubucy et Bonnefous (4 ther. VI)

Les croix de St. Louis

Décret du 29 juin 1793 qui ordonne à ceux qui possedent des croix dites de St. Louis et de tout autre ordre nobiliaire de les déposer à leur municipalité ainsi que leurs brevets
S.A.L. Montalivet T XIX p. 449

Ordre de remettre les croix de St. Louis intimé à Bourzes, Hauterive (dit Grandsoigne) Izarn, Vezins (aîné, cadet et oncle) ci-devant chevaliers reclus. Bourzes remet la sienne ainsi que Grandsoigne, Izarn le brevet seulement. Vezins aîné aussi pour le cadet, parce que ces brevet est dans sa maison sous scellés, ou il a eu le sort des autres papiers livrés aux flammes.

Les titres feodaux

Le comité du salut public a l'agent nat. près la commune de Millau : Par décret du 17 juillet... porté que dans les 3 mois de sa publication tous propriétaires, dépositaires ou détenteurs de titres, feodaux censuels fixes ou casuels supprimés sans indemnité soient tenus de les remettre au greffe des mairies pour etre brulés ; que ceux qui sont convaincus d'avoir caché ou soustrait les minutes ou expeditions des actes qui doivent etre brulés soient condamnés à 5 ans de fers (art. VII)

Les citoyens Valat et Engalbert père chargés de se transporter chez les individus ci après dénommés et chez tous les particuliers où ils soupçonneront qu'il y a des titres feodaux... pour les découvrir : Vezins Peyrafrole, Valhauzy Carbon Molinier, Carbon ex conseiller Roubin Jugla Dourson Izarn Gualy d'Hauterive La fajolle, Durre (25 ventôse II)

La destruction des titres féodaux etait aussi difficile que vaine. Ces droits etaient mentionnés non seulement dans les livres terriers des seigneurs et dans les lièves mais dans une foule d'actes dans les baux les ventes, etc...
C'est ce que fait observer la municipalité aux administrateurs du département : « Les droits feodaux se trouvent entrelacés dans les registres [des notaires] où il y a d'autres actes concernant beaucoup de bons citoyens qu'il est utile de conserver... Comment s'y prendre ?... » C'était une satisfaction démagogique.
Après deux mois de recherches Valat et Engalbert père chargés de la recherche des titres declarent n'avoir rien trouvé... qui ait trait à la feodalité
(Ve prairial II)

Incendies volontaires

Nous lisons dans « la grande peur » de Lefevre : « Les Flamands avaient le droit de punir par l'incendie de sa maison quiconque avait offensé l'un d'eux ou porté atteinte à leurs privileges... droit d'asile. Nos milliavois s'étaient ils octroyé un pareil droit ?
« Les fâcheux evenements se succedent rapidement dans notre ville, la rage et la fureur des malintentionnés sont à leur comble et nous

Dans l'Hermault : P.V. T.1er p 341

A la nouvelle de la fuite du roi plusieurs chât.x furent pillés ... des députés du Directoire sont envoyés sur les lieux ... arrivés à Montpay. nous ils virent le ch.au servant de fondement combles ... charbon et arbres ... même spectacle ... scènes renouvelées dans tous les environs ... plusieurs propriét.res attaqués dans leurs asiles et mis à contribution ... juges de paix en butte à des mesures injurieuses

Incendie ... abbé d'Albignac ... :
Fâcheux accident arrivé pendant la nuit dans un parcours appartenant à M. l'abbé d'Albignac. On a incendié une petite maison à 2 pièces rez de chaussée et 1er étage ... vers minuit ce jeune garçon y transporta ... le convert. étaient écroulés. Il ne restait que les 4 murailles.
(30 avril 1792)

Les maisons absolument de moyens de répression. Comment parer à de dévastations nocturnes ? comment prévoir des crimes sans motifs, sans aucune espèce d'intérêt ? Un seul individu est seul capable de déjouer notre surveillance.

Le feu a été mis à deux bâtiments qui contenaient des combustibles et étaient habités. Le bruit des incendies qui ont journellement lieu du côté du Vigan ont prouvé ce voies de fait mais on tient que dans ce contrée voisine on brûle les châteaux à main armée et en plein jour ici ce crimes se commettent dans les ténèbres et jusqu'ici ce ne sont que des granges ou des maisons de vignes ce qui décèle la faiblesse de ce mauvais parti et son impuissance de s'attaquer à de plus grande propriété. Quoi qu'il en soit nous sommes dans la plus grande consternation puisque c'est une ligue qui commence à mugir ?! et qui peut en grossissant causer les plus grands ravages ... exhortations et proclamations vaines ... fermentation causée par l'émigration, par la crainte d'une attaque prochaine. (2 avril 1792)

La municipalité de Millau est prévenue de l'incendie de la maison de vigne M. de Sambucy voisine de la maison de campagne de M. de Carbon Ferrières et de M. d'Albignac. Les domestiques dud. Sr d'albignac ignoraient même que le feu eut pris à cette maison.» (8 mars Velogne maire 4 avril 1792)

Grange de M. de Verzis à la Touelle incendiée. Une patrouille l'annonce. Le Mre fait sonner le tocsin ... les hommes de secours constatant que l'acte est en partie consumé et qu'il est impossible d'y remédier. Le fourrage avait été vendu depuis peu de temps à la gendarmerie ... qui afflige de ce fâcheux événement qu'on ne peut peut attribuer qu'à la rage des mal intentionnés. Le Mre s'est retirée après avoir ordonné ce qu'il fut pour les patrouilles (10 avril 1792)

Refus des droits féodaux.

Des historiens bien pensants affirment que de nombreux droits féodaux étaient tombés en désuétude à la fin de l'ancien régime. Pas chez nous. Je peux citer des seigneurs qui les exigeaient rigoureusement : le seigneur de Puech, le marquis de Roquefeuil (1784-1785) le seigneur de Pepieleou etc ...

A la nouvelle de la prise de la Bastille, dans certaines régions, les paysans brûlent quelques châteaux et brûlèrent leurs archives. Les plus résolus cessèrent de payer la dîme et les droits féodaux dont la suppression avec rachat ne fut votée que dans la nuit du 4 août surtout pour arrêter cette sorte de jacquerie

Chez nous je ne connais des traits de résistance qu'en 1791

Le 21 août 1791 les habitants de Castelnau tiennent une assemblée pour nommer trois syndics chargés de s'opposer aux prétentions de leur seigneurs Antoine de Levezou de Vezins qui exige le payement de plusieurs droits exorbitants et extraordinaires qui doivent être anéantis selon les décrets de l'assemblée nationale.

Malmayer de Lioucous refuse de payer le champart au procureur du seigneur de Montfaucon (5 janvier 1792) Le 11 août même refus d'André Bonne Etienne Cache, Jean Surcal, le même jour le seigneur de Montfaucon intente un procès à 6 particuliers de Lioucous pour obtenir le payement du champart Exhibera le titre primitif disent les paysans .. Même résistance de la part d'une vingtaine d'habitants de Veyreau du Mayrial d'Alayrac et de Monmejan. Le 23 janvier 1793 Arnal du Villaret (comne de Veyreau) est

Décret du 18 juin 1792 .- Tous les droits casuels soient casuels soient féodaux et tous ceux qui en sont représentatifs sont et demeurent supprimés sans indemnité à moins que lesd. droits ne soient justifiés par le titre d'inféodation primitif ... titre le plus et la condition d'une concession du fonds pour lequel ils étoient perçus auquel cas lesd. droits continueront d'être perçus et rachetables

24 7bre 1790 Julien de Roquetaillade demande que les mres de Roquetaillade et Marzials soient tenus de protéger sa personne et de lui procurer le payement [de ses redevances ?]

Le prépose du Sr de Pepieleou exige le droit de champart de deux cultivateurs (Cofon et Routaboul) qui demandent communication du titre primordial qui établit le droit de champart. (1er août 1791 - Bureau de paix)

Trois paysans (Maury Fabre et Ginesty) refusent le champart à J. de Pepieleou
(22 août 1791 - id)

Jerres prêtre de Vr Germain demande au comte (vicaire) gras de Treville un supplément de traitement ou que lesd comte a perçu la dîme (5 janvier 1792 - Bureau de paix)

De Vezins demande le champart à Nossa Dieu du missage de Cavalier paroisse de St Sauveur du Larzac ... qui est condamné par défaut à payer (2 8bre 1791 Bureau de paix)

Rôle des ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789

refus d'acquitter 7 mars 1791 p 645 61

assigné devant le juge de paix de Peyreleau pour le contraindre à payer 19 cartes de froment, 6 cartes de seigle, 28 cartes d'avoine demie livre de cire 6 livres et demie de fromage une journée grodière (corvée) et le droit de pulverage annuel, conformément à la loi exige l'exhibition du titre primitif. Cette énumération montre que les droits féodaux n'étaient pas perçus et qu'ils pesaient lourdement sur les paysans.

Mauroziès fermier du seigneur de St Beauzely assigne aux mêmes fins sept habitants d'Azpiares qui refusent de payer le quint des gerbes (6 cinquième des gerbes : le champart) (8 8bre 1792) Il dit qu'il a éprouvé un refus desd. habitants devant le juge de St Beauzely au moment de la perception - lors de la levée des gerbes - Maury d'Azpiares, un des récalcitrants, dit que c'est avec plus grand étonnement qu'il se voit cité devant le bureau de Millau sans que le seigneur (Julien de Pepieprole) lui ait donné copie du titre primitif ... qu'il offre de payer les droits, dès que ce titre lui sera connu

Plusieurs autres manants partagent son étonnement

Henri Crepoire seigneur de Coudols cite la veuve Rascalon pour obtenir payement de ses droits féodaux

Julien, un des préposés à la levée des droits féodaux de la terre de la Roque Mre Marguerite cite les ayant-droit sur le Mombert pour le payement des mêmes droits

Les fermiers du prieuré de Castelnau actionnent Courtines de Cheroudels pour lui faire payer le champart

Les fermiers du seigneur de de Vezins - et de la Roque - actionnent plusieurs habitants de Parrafiche la Malarede et Montredon pour le payement du champart. (1792)

Les droits féodaux furent supprimés sans indemnité

Non seulement le clergé et la noblesse ne perçurent plus leurs prétendus droits mais ils furent soumis au payement de l'impôt comme les autres citoyens. Dans ce but la municipalité demanda aux bénéficiers ecclésiastiques une déclaration sincère de leur revenu déclaration qui est affichée sur la porte de l'église paroissiale (fin de 1789 et début de 1790)

Le clergé s'exécuta sans trop de peine mais les seigneurs laïques y mirent de la mauvaise volonté. M. de St Rome (de Cruely) seigneur de Creissels ne daigna comparaître devant la commission municipale pour faire cette déclaration et s'absenta (2 9bre 1789)

D'Albignac Sr de Peyreleau refuse de faire la déclaration des droits qu'il perçoit au Rozier droits que on fait faire évaluer par des experts :

« Nous, Ant. Durand juge de paix de Peyreleau, certifions que la municipalité du Rozier a inutilement fait appeler devant nous M. d'Albignac demeurant au Viaduc pour employer notre médiation sur le différend qui est entre eux à l'occasion d'une somme de 133 livres 10 sols 3 deniers que demande la municipalité audit M. d'Albignac comme l'arrêt fixée a des experts pour estimer et élever les censives albergues rentes foncières champarts et autres droits qu'il possède dans lad. municipalité du Rozier defunt ci-devant refusé d'en faire la déclaration ...» (7 mai 1791)

Don patriotique

En juin juillet 1790 les nobles font leur don patriotique fixé par la municipalité : à St Rome de Cam Joseph Louis de Cabanous capit. des vaisseaux du roi donne 6 74 livres et Thérèse Josephine de Cabanous 327 ... Simbon chanoine de Verdun 120 livres et Pierre Galtier vicaire de St Clément (comne de St Rome de Cam) 12 livres

l'habillement et la solde de 2 hommes a fournir par les pere et mere pour chaque enfant emigré sont fixés a 917# qui seront versés d'avance pour chaque année tant que durera la guerre dans la caisse du receveur du district. Les officiers municipaux seront tenus à peine de destitution de faire passer à l'administration de leur district le tableau de tous ceux des pere et mere dont les fils sont absents. (Directre du dépt. 27 4bre 1792)

→

Les emigrés

Il a été établi un point central de contre révol. pour le départt (de l'Herault) dans la ville de Montpellier ... suite inouie d'citoyens de Montpellier connus pour n'avoir point de sentiments favorables à la Revolution (7 Xbre 1791)
(assemblée admve du dépt. de l'Herault)

DB cité comme emigrés :

Comte d'Albignac, Maurice Fs d'Albignac comte d'albignac de Montal. - Victor de Brueil de Bourzes Dourdon ... Boyer Peyreleau. engagé y. mare fils de jacques Pierre domicilié à Rodez, mais originaire de Millau où il possédait plusieurs maisons et autres biens ... 2 Combelles des Landes --- 3 Falguerette Rabourguil 3 de Lusely --- 6 Izarn ... 3 Roquelaure de Montesquiou y. Raymond emigré qui meurt en autriche 1811 ... Baron de Taurac 2 autres Taurac ... 240 nobles auvergnats émigrent.

Emigration des officiers nobles

N. 916 emigrés à Berlin

En 1793 on mit une forte taxe sur les nobles : une liste des nobles du Sévérognais portant la somme a verser par chacun d'eux m'est passée sous les yeux mais je n'en ai pas pris note.

Dans certaines localités on fit même des banquets auxquels participerent les nobles en qualité de valets. Ils servirent la patriotes a table et sans doute mangerent leurs restes. C'était la cimité de l'humiliation

Ces divers ennuis gâtaient la vie des aristocrates qui espererent y remedier par l'emigration. Ils mirent de l'ordre dans leurs affaires, constituerent leur procureur pour gerer leur fortune en leur absence remplirent leur bourse et gagnerent la frontiere. Peu emigrerent pour sauver leur vie comme ils le pretendent : dans ce cas ils auraient emmene leur famille au lieu de la laisser a la merci des brigands. En verité ils esperaient rentrer sous peu pour rétablir le roi dans la plenitude de son pouvoir absolu et detruire les conquetes de la Revolution. Faux calcul : s'ils étaient restés chez eux ils auraient sauvé leurs biens et assiégé la Revolution. En tout cas ils n'auraient pas fourni des prétextes a des mesures rigoureuses.

A leur avantagement leurs avocats trouvent des circonstances attenuantes : « L'amour de la patrie n'est que l'amour du prince ; c'est le seul lien qui nous reunisse et qui plus d'une fois nous a separés, dit Bernardin de St-Pierre (T. III p. 531) Et le prince c'était avant tout le dispensateur des faveurs des places et des pensions. Quant à l'amour du Prince pur de tout interêt on voit ce cas que ils en font lorsque l'établissement du premier empire leur enleva tout espoir de Restauration. A l'envi ils offrent leurs services a l'usurpateur qui leur donne ce temoignage : « Il n'y a que les ci-devant qui sachent servir »

Pour eux la patrie c'était la France avec la royauté de droit divin, la distinction des ordres les pouvoirs du Parlement, les privileges de la noblesse et du clergé. Quand ces institutions eurent été brisées ils la virent hors de frontiere là où se trouvaient les Princes volontairement exilés qui leur semblaient personnifier, à défaut du roi captif la perennité des lois sociales la continuité la fixité la pureté des dogmes de la monarchie. Combattre la France n'était pas dans leur pensée la trahir mais la sauver.

Dès l'été de 1790 l'emigration devint une mode et même un point d'honneur ; l'obligation de preter serment a la constitution determina un grand nombre d'officiers à quitter leur regiment. (E. Boyer.. Marbeau cadet) Ce ne fut pas le motif determinant car ce serment comportait aussi l'obeissance au roi. Ce furent des motifs plus humains. Les officiers nobles voyaient leur avenir compromis par l'admissibilité de roturiers a tous les grades ; ils étaient opprimés, menacés, traqués. La mutinerie du régiment de Toulouse stationné à Perpignan met tout cela en evidence. Un des héros est le comte d'Usez probablement l'aîné de ceux de Millau « inscrit garde du corps du dernier tyran propriétaire a Toulouse » lieutenant au 1er regiment. L'effervescence dura du 14 mai au 13 juin 1790. En vain le ministre de la guerre envoya sur les lieux Marbeau cadet colonel du regiment muté il dut prendre la fuite comme ses lieutenants.

6000 officiers nobles sur 9000 qu'en comptait l'armée française passerent la frontiere après avoir calculé le moment où leur crime aurait l'effet le plus desastreux. Dans la nuit du 15 mai 1791 presque tous les officiers d'un

Lettre du 27 mars 1792 F7 II 2375, 372

L'emigration

Contre les Emigrés :

Du directoire du départt : « L'habillement et la solde de 2 hommes a fournir par les pere et mere pour chaque enfant emigré sont fixés a 917# qui seront versés d'avance pour chaque année, tant que durera la guerre, dans la caisse du receveur du district.
Les officiers mpaux seront tenus a peine de destitution de faire passer a l'adm.on du dit district le tableau de tous ceux des pere et mere dont les fils seront absents
17-4bre 1792

Voir lettre p. 46

V. lettre du fils Descuret p 47

régiment de La Fayette desertent au moment où il allait se porter de Givet sur Namur »
(commence des juin 1789 Bainville Chap. X VI p. 327

Chez nous l'emigration est constatée dès octobre 1791. Les officiers municipaux de Severac font part a la municipalité de Millau et au directoire du départt de l'injustice que leur cause l'evasion de certains soi disant privilegiés anciens gardes du corps qui se rendent dit on a Aix la Chapelle ... nos offs municipaux repondent que cette desertion générale ne les etonne pas
(21 8bre 1791)

La lettre suivante nous fait connaître les raisons d'un émigré :

Vaisseau Bourg 25 mars 1792

Mon cher père

Le temps est enfin venu où je puis vous faire voir quels sont mes sentiments, je pourrai vous donner des preuves de mon amitié en me rendant digne de vous. Vous savez que je suis sous officier. Je ne y reste pas longtemps, je pars demain et suivant mes principes et mes sentiments je vais joindre l'armée du roi commandée par le prince de condé dont le quartier est a Bruxgen a six lieues de Mayence. J'ai reçu une lettre en date du 9 mars de Severac Depuis qui est prevôt general. Il s'est trouvé avec les officiers de mon regt qui y sont. Ils sont venus à parler de moi et par ce qui leur en a été dit ils m'ont écrit d'un commun accord m'ont dit de ne pas tarder de venir les joindre et m'ont assuré une place dans l'armée avec brevet de sous. Lieutenant d'infanterie. L'occasion de me rendre digne de mon père et de mon roi etant venue je n'ai pas balancé un moment j'en ai cependant fait part à mon colonel et a d'autres officiers anciens qui m'ont dit vous appartenez a une ancienne famille. suivez vos principes et ceux de votre pere et le parti de votre roi. j'ai pris conseil de M. de Parisot mon ancien capitaine de chasseurs qui m'a dit : « mon neveu, si j'avais un enfant je l'y enverrais » Voilà quelle a été sa reponse.

Je pars demain vers les 10 heures

Me voici dans une carriere brillante soutien de mon roi et defenseur de ma patrie je vole à l'armée du roi. Avant de m'expatrier O mon pere je me jette a vos pieds. O mon cher Edouard mon frere je vous demande pardon de tous mes torts, de toutes mes fautes, mais reparation m'en sera faite. Pardonnez les mes O mon pere : O mon frere et je serai content. je vais tacher de me rendre digne de mon père pour pouvoir ensuite me presenter a lui et jouir du fruit de mon zele et de mon ardeur a venger la patrie

Fermas Desperiès me prie instamment de vous presenter ses respects je n'oublierai jamais que j'appartiens aux plus tendres aux plus vertueux des pères.

Auguste Boyer au service du Prince du roi sang de Bourbon
(Reg. des delibns de Millau)

Sous la Restauration (avril 1818) on trouve un colonel dit Boyer-Peyreleau a qui le roi avait commué la peine de mort en detention. S. M. lui fait remise pleine et entiere de la detention qu'il avait encore à subir.
Le colonel doit cette nouvelle grace a la generieuse intervention du duc d'Angoulême. » (Journal de l'Aveyron 28 avril 1818)

Il est fort probable qu'il s'agit de notre emigré bien que le prenom que lui attribue DB ne soit pas celui d'Auguste. En ce cas il aurait laché « ses

princes » pour servir Napoleon puis Louis XVIII puis encore Napoleon retour de l'île d'Elbe.

L'emigré Visseq. — La brigade de Chateauneuf en Lozere a arrêté hier (4 janvier 1793) Visseq fils de Millau âgé d'environ 14 ans taille 5 pieds 2 pouces 6 lignes ... détenu aux prisons de Langogne ; elle demande des renseignements sur sa conduite,

Il y a environ 15 mois (donc en 6bre 1791) une trentaine d'emerits de la patrie quitterent notre ville (Millau) pour passer en Allemagne ... nous nous toujours cru qu'il (Visseq) etoit du côté de Coblentz d'après le bruit public et nous l'avons porté sur la liste des emigrés ... A l'epoque de son départ il demande un passeport pour Bordeaux. Voila tout ce que nous savons de lui depuis qu'il a quitté notre ville dans laquelle il avoit resté 7 a 8 mois et avoit été cru dans de très mauvais principes ... membre du club monarchien pris d'assaut et incendié le 22 may 1791 ... Vous pouvez lui demander ce qu'il avoit a faire au chateau de Bournazel où il fut trouvé caché et où il recut meme un coup de sabre lors de cette derniere insurrection

(10 janvier 1793)

Nous le retrouvons ci après

L'emigré Rogievaire fils. — Cet emigré etoit le fils de Brondel de Rogievaire riche proprietaire du Rozier devenu baron de Fabregues près Montpellier. Il emigra en janvier 1792.

Declaration d'Helaire voiturier d'Ortolan de Millau. Son maitre lui ordonna de se preparer pour aller a Montpellier porter plusieurs personnes et plus loin si c'etoit necessaire ... effectivement il passa le barque a Millau sur les 3 ou 4 heures du matin. 4 personnes l'attendaient Viset (Visseq) Descuret, le chevalier Corporal de Millau qui se mirent dans sa voiture avec un quatrieme jeune homme, qu'il apprit etre Rogievaire du Rozier ... A Montpellier ils lui dirent de les accompagner jusqu'à Geneve par Nimes Grenoble Chapelian ? et que a cette ville on leur criait qu'ils alloient s'emigrer et qu'on desarma de pistolets et de canes à sabre ces 4 jeunes gens qui l'insitterent à les accompagner jusque a Bale que de là ils leur firent passer le Rhin et il les conduisit jusque a Horne puis a deux journées et demie au dela de ce fleuve ... où plusieurs autres emigrés les rejoignirent ... le long de la route Rogievaire etait triste ... il dit a Glazy avec lequel il etait lié qu'il etait faché d'avoir emigré qu'il ne l'auroit pas fait sans ses parents. Rogievaire amenoit avec lui Louison fondeur a Millau.

(arch. nales F.7 - 4561 - Communiqué par G. Saumade)

Deposition de Glazy. — Glazy, de St. Jean, n'avait pu rester dans cette ville a cause de principes fanatiques de ses concitoyens ... Etant a Millau le fils Rogievaire — Rogievaire — et une dizaine d'autres l'engagerent a les accompagner en Suisse .... A Bale devant l'auberge la Cigogne Rogievaire defit avec le couteau la coiffe de son chapeau en trois lanieres et les remit a Malbois un de ses oncle, Rogievaire dit que s'il avait suivi les conseils de sa mere il n'aurait pas emigré ... que son pere lui avait donné 100 louis d'or pour qu'il emigre lui disant que s'il n'emigrait pas il serait obligé de fournir deux hommes d'après l'accord passé entre les ci devant ... Glazy et 21 patriotes, comme lui mettaient le feu au quartier des emigrés commandés par Mirabeau ?? et se souvenant

Glazy declarateur. — Jacques Ramdon de cette comne (Hte G. du Buech) dénonce le citoyen Glazy de Montpellier comme deserteur du 1er bon de l'Herault sur cette dénonce la municipalité mande chez elle Glazy et le requiert de presenter les pieces en vertu desquelles il a quitté son bon. Glazy est marié dans notre comne depuis environ 5 ans ... (3 fructidor II)

Interrogatoire de la mere de Rogievaire. — Interrogatoire et reponses de Marie Adelaïde Malbois epouse de Alexandre Brondel (ex Rogievaire)
19 prairial an II

Du lieu du Rozier district de Marvejols dans une des chambres de la maison de Brondel accompagné du citoyen Bruby pere juge de paix aud. Rozier que nous avons invité à venir avec nous ... avons procedé a l'interrogatoire en execution de notre commission en date du 8 prairial.

Interrogée de son age a dit avoir 38 ans et s'appeler Marie Adelaïde Malbois épouse du citoyen dit Rogievaire. — Savez vous où a été votre fils ? — Je n'en sais rien. Je sais que mon mari l'avait envoyé a Paris muni d'une procuration pour retirer le montant d'une charge de secretaire du ci devant roi qui lui etoit due dans la Normandie. — Vous n'en avez pas eu de nouvelles depuis qu'il est parti ? — Non, je n'ai cessé de le pleurer ? — A quelle epoque partit il ? Au mois de février ou de mars ne me rappelant pas l'année y ayant a peu près deux ans ne sachant s'il est mort ou en vie. Je me rappelle qu'il fut a Millau et qu'il partit de là avec d'autres personnes qui lui avait dit aller a Paris ? — Savez vous s'il y a été ? — Je ne restais pas avec mon mari qui etoit pour lors a Fabregues a cultiver son domaine et je restais au Rozier, mais je crois avoir entendu dire a mon mari que le citoyen Rozier lui avait ecrit qu'il y avait resté 9 a 10 jours et qu'il etoit parti pour la Normandie pour aller se mettre en affirmation contre la personne qui lui devait la charge et qu'elle n'en a plus eu de nouvelle malgré les differentes lettres que mon mari lui ecrivait qu'il y fut meme pour le chercher sans qu'il fut le decouvrir. — Interrogée si elle savait le nom de personne qui partirent de Millau avec lui et quel est le voiturier qui le conduisit a repondu : Je n'en sais rien. — Savez vous que votre mari lui avait donné quelques lettres avant de partir ? — Non. — Votre mari a t'il connu son emigration ? et a t'il fait ce qu'il a pu pour le faire revenir ? — Non mon mari n'a pas su son emigration ; il a cru qu'il etait mort a Paris a l'affaire du 10 août s'il en a eu connaissance il me l'a caché. — Savez vous que votre mari ait donné des lettres a votre fils des lettres pour ses freres, dont l'un s'appelle Des Croze, et qui etaient en Suisse à une ville appelée Bâle et lui en avez vous donné vous-meme ? — Je ne lui en ai pas donné et je ne sais pas que mon mari lui en ait donné non plus. — N'est il pas vrai que vous avez pleuré votre fils à son départ que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour vous y opposer ? — Je l'ai pleuré parce que faisant un voyage si long je le regrettais mais j'etais dans la ferme persuasion qu'il allait à Paris depuis cette epoque je l'ai bien pleuré davantage ? — Votre mari avait il pour votre fils la tendresse d'un père ? Le battait il pas souvent et ne l'a t'il pas fait partir sinon avec plaisir du moins sans peine ? — Il l'aimait. Il le grondait bien quelquefois. Il lui disait : « je vous aime comme les autres » les hommes n'etant pas si tendres, il l'envoya lui donna une vingtaine de louis et lui dit : « va te promener ouvrons davantage. Mon fils saisit d'ailleurs cette occasion avec plaisir de se tirer d'ici. — N'est il pas vrai que vous et votre mari avez été instruits de son emigration ? que vous vous y opposiez de toutes vos forces et que votre mari l'y engagea malgré vous ? — Je n'en sais rien. Je ne peux pas croire que mon mari l'y ait engagé. — N'est il pas vrai qu'il lui a donné 100 louis ? — Il ne lui en donna que 20 ou 30. Je lui dis qu'il n'y en avait pas assez. Mon mari me dit qu'il lui en enverrait et qu'il ne resterait pas a Paris plus de 15 jours » Sa hortée a mieux dire la verité a été l'avoir

dité et a signé avec nous Bruny Laval administrateur du directoire du district de Montpellier et son commissaire et le citoyen Alexis Brudy juge de paix et greffier de police de sûreté dud Rozier

signés Malbois Rapeneaire Signé Brudy Signé Laval

(Arch. Dépt. de l'Hérault – L – Dossiers relatifs aux emigrés – Communiqué par G. Saumade)

Emigrés de Millau (6 novembre 1792) Tableau des Pères et Mères qui ont des enfants emigrés :

2 enfants de De Bonald	2 enfants de la Vve Rozier
4 — Sambucy	3 — de Hauterive Grandsaigne
2 — Bourzès aîné	1 — de Serres Motelassier
2 — d'Arre	2 — Vte Gualy Sugas.
2 — Vte Cavriac née Chaufort	
2 — — — Vibrac	Les émigrés chefs de famille sont
1 — Bonnefous	Bonnefous ancien militaire
3 — Vte Rebourguil	Bonald
3 — d'Izars	Artis
4 — Gualy de Vte Rome	Grandsaigne dit Villaret
1 — Boudet Rascalon fourrier	Pleanard
1 — Descarets avocat	Total 46 emigrés
4 — Vte Roy	
1 — Tarcode ancien notaire	
2 — Vte Gaujal	

2e liste

Une deuxième liste presente de notables differences avec la précedente :

Bonald pere	un enfant de la Vte Rozier dit Montauroux
Cavriac aîné	Gaujal fils aîné
D'artis ancien garde du corps	D'Arre fils aîné
Les 3 enfts de Cavriac	2 enfants de la Vte Rebourguil dit Falguayrette
Deux enfts de Bourzes Boursol	3 enfants d'Hauterive
trois enfts d'Izars dit cornes	2 cadets Pleonard
Gardies dit Condor (Condols)	Corporal
un enfant Sambucy en recaveur	Savit médecin
trois enfants Pte Rome Gualy	Chorier ?
deux enfants de Gualy	Bonnefous fils a l'ex gouverneur
Un enfant d'Arbre Descuret avocat	(un abbé D'Arre vient protester qu'il n'a
Tarcode charretier rendue à Gary	rien de commun avec D'Arre ex garde
un enfant a Rascalon fourrier	du corps propriétaire à Toulouse)
Serres aîné fils a Serres motelassier	

Tous français émigrés de notre commune. Le commandant de la gendarmerie devra faire des visités domiciliaires pour le découvrir

Ces listes ne portent que les émigrés de la commune de Millau encore sans doute sont elles incompletes – Restent ceux de la région : les Montpezat la Roquetaillade les d'Albignac etc..

A l'armée des Princes

Accompagnons nos emigrés au delà de la frontiere « Ce fut d'abord l'emigration joyeuse – Des couples illegitimes se formoient quelques grandes dames entraînaient leurs amants. Le duc de Duras avait emmené la comédienne Charlotte. Les exilés gemissaient sur les maux de la patrie au dessert de grands cercle, de fins soupers des bals somptueux,

ici il y a une cour sans roi, une armée sans soldats, un état major sans armée des artilleurs sans canons un conseil sans tête du Parlement sans magistrats et pour les spectateurs beaucoup d'ennui sans plaisir.

Ce jeu était une glace de cette vie d'attente d'ennui d'oisiveté. Broglie disait a propos de l'armée des princes, il n'y manque que deux choses des canons et de la discipline » (D'après E. Berger op. cit)

Ce n'était pas avec ça que on pouvait retablir l'ancien regime en France meme avec l'aide de chouans. Finalement cette coalition se dissocia

Lettre du fils Descuret. Paris 5 mars 1792 – L'empereur a fait avancer des troupes de Cavalerie et d'infanterie au nombre de 20.000 hommes, sur le Rhin du coté de la Suisse tous les villages jusqu'aux plus petits hameaux sont garnis de troupes impériales. On les approvisionne de toute sorte de munitions de bouche et de guerre. 20.000 autres impériaux doivent etre rendus à Fribourg où on les attendait le 15 des mois de février. Ce sont des faits dont je puis vous garantir d'autant plus l'authenticité que j'en ai été temoin oculaire. On pretend aussi que le roi de Prusse fournit 50.000 hommes. Ce fait est d'autant plus vraisemblable que le cabinet de Vienne et celui de Berlin sont d'un parfait accord. Un courrier arrivé a Riachein village situé a trois lieue de Strasbourg où est logée la légion de Mirabeau composée de 3000 hommes bien beaux et bien disciplinés (et surtout bien payés car les emigrés ne sont pas tous de cet adresse comme on nous le représente en France) apporta de très bonnes nouvelles a M. Mirabeau. Il était porteur d'une depeche du prince de Conzé premier ministre de S M impériale cela est certain. En meme temps les émigrants font des masses très considerables tandis que certaines Cies filent vers le Rhin les autres s'approchent de Coblentz (Coblentz) le Comte de ... espagnol arrivé a Coblentz ces jours passés annonce de grands preparatifs en Espagne et le fournissant de 25.000 hom. de cette puissance en faveur des princes. Je vous annonce aussi la marche des troupes de Savoye dont j'ai été aussi temoin. Après tous ces preparatifs rien ne paroit plus certain et plus proche que l'attaque, je crois très fort a la certitude de l'attaque mais le terme n'est pas encore fixé; jusqu'à la fin de mai n'y comptez pas.

On pretend meme que l'empereur ne voulant pas exposer les Français emigrés attaquera le premier d'que les emigrés ne seront que troupes de reserve en cas de nécessité seulement on les employerait ... Depart de M. de Ste Croix envoyé de l'assemblée nationale auprès de l'electeur de Treves pour Paris. C'est la proposition que a fait M. de Calonne aux princes après avoir appris le decret de l'assemblée nationale portant sequestration des biens des emigrés de rendre les municipalités responsable des dommages que ces biens pourraient souffrir. C'est la visite de M. le Comte de Romanzow aux emigrés français au nom de l'impératrice de Russie dont il est ambassadeur. Je n'ai pas autre chose a vous annoncer pour le moment...

On nous annonce de grands troubles a Arles et a Metz. Veuillez bien me le marquer ainsi que l'état de votre pays qui interesse beaucoup. j'ai vu tous les emigrés de notre ville. Votre ci-devant maire me a rendu de grands services ... Il nous arrive tous les jours des Français nobles bourgeois et tout vient se ranger a l'envi sous le drapeau de l'honneur et de la gloire. Et au meme moment où j'écris j'apprends l'arrivée de 4 personnes du Rouergue. L'emigration n'est pas moindre dans l'armée. Il nous arrive tous les jours des Cavaliers de soldats. La moitié de l'armée n'en doutez pas est engagée. Je ne puis vous dire tous les projets les intrigues et les ruses des emigrés mais tout va le mieux du monde

dans l'intérieur comme au dehors un bouleversement total dans toutes les parties de l'empire éclatera lors de l'attaque et le succès est certain. Une foy une loy un roy. Point d'accommodement ! tel est le cri de ralliement de tous les Français. Je dois partir un de ces jours pour mon cantonnement qui est a deux lieues de Coblenz. Ma lettre écrite j'apprends que l'empereur est mort. Mais les princes nous font envisager cet accident comme un bonheur au lieu d'une calamité. »

Effet produit : Vivement affectée de la teneur de ces deux lettres (la 2e ne contient pas grand chose) l'assemblée s'est livrée aux sentiments de la plus profonde indignation. La nouvelle de cette découverte s'est bientôt répandue dans la ville et y a excité la plus grande fermentation. Les citoyens se sont rendus en foule a la maison commune et se seraient portés contre le Sr Descuret et Redon père et fils porteurs de ces dépêches aux plus violents excès si le procureur syndic le juge de paix et MM. les off. mt. les comts. de la garde natle et de la gendarmerie et la majorité des citoyens ne fussent parvenus a les calmer...

Les coupables sont conduits en prison ... des recherches sont exigées chez Descuret pour découvrir « les traces d'une corresp.ce si coupable ... visite faite par Rouvelet et 8 citoyens lesquels après avoir attendu 1/4 d'heure a la porte ... ont apporté à la maison com.ne 46 lettres décachetées... jugées insignifiantes

Lettre du Père au Fils. (1er avril 1792) Le père Descuret dit a son fils, entre autres choses. « ... la tranquillité règne a quelques huées près que la prudence fait mépriser. Votre séjour a Paris a donné lieu a plusieurs versions a celle surtout de votre retour cheveux coupés bonnet rouge en veste et sans souliers conduit de brigade en brigade

Arles est en état de révolte, son territoire est inondé. On avance qu'une armée marseillaise de 2000 hommes est entrée dans Arles après avoir pris de respecter les propriétés. Ils ont désarmé les agents suspects dissipé les rassemblements fait fermer les églises non paroissiales et contraint les contribuables de porter les impôts qu'ils devaient chez le receveur du district ... d'autres disent que c'est Apt qui a subi le joug des rebelles et on présume avec raison qu'ils seront vivement repoussés s'ils tentent une attaque sur la ville d'Arles qui se trouve pourvue de 69 pièces de canon et de beaucoup de provisions de guerre et de bouche. Il paraît un décret du 19 mars qui porte que la ville d'Arles est en état de guerre et de rébellion, ses hts. seront tenus de déposer leurs armes et munitions a la mté entre les mains des commis.res ...

Les 1500 fusils que la ville d'Arles a arrêtés quoique non destinés pour elle et les 69 pièces de canon seront remis aux d. commis.res

Au début de la présente lettre Descuret père écrit que la femme de l'ex. mère a fait de fausses couches et qu'on a craint pour sa vie pendant quelques jours ; elle est hors de danger ... elle va - la malade - être sur pied. »

Volontaires &... Déserteurs

Scènes de recrutement. - A Millau

Les matelots désertent en aussi grand nombre que nos soldats et leur désertion est bien plus coûteuse a l'état parce qu'il faut plus de temps pour les former et que leurs connaissances locales sont plus importantes a nos ennemis que celles de nos cavaliers ou de nos fantassins (B. de St Pierre - 1791) t. III p. 335

A Paulhe Les citoyens des vill. de Paulhe et de Carbassas... considérant la crise où se trouve l'empire exigeant le développement majestueux d'une force militaire qui en impose a la ligue des tyrans conjurés contre la sainte liberté de la nation française qui altère et qui étouffe leurs projets féroces et insensés a peine sortis de l'antre de l'orgueil et de la folie et de la fureur qui les ont vus naître ... profondém.t affligés de la désunion scandaleuse qui régna hier dans l'assemblée des com.nes à Compeyre et d'Aguessac conjointement accolées par le district de Millau pour fournir 4 hommes (loi du 22 juillet 1792) ont délibéré que quoique les villages de Paulhe et de Carbassas n'ayant point une population assez nombreuse pour que leur contingent put exiger un homme il en sera demain matin offert un au commissaire du district pour servir de témoignage éclatant au patriotisme des deux villages. Alors le corps municipal ayant assemblé les gardes nationaux de Paulhe et Carbassas M. le maire leur a vivement représenté le danger de la patrie que des tyrans coalisés menacent ... et les a invités d'envoyer aux frontières un garde national qui se réunira aux généreux citoyens qui vont s'opposer aux satellites des tyrans une barrière insurmontable alors enflammés d'un noble enthousiasme plusieurs gardes nationaux ont offert le plus généreux dévouement. Mais après l'avis de l'assemblée le citoyen Jean Bte Delmas de Paulhe fils d'Amans Delmas domicilié a Paulhe âgé

v° marge

A Compeyre { outre la réunion du 2 7bre 1792 dont il est parlé ci contre il y en eut une autre le 3 janvier 1793 v. après celle qui suit.

Les habitants de la commune vont se couvrir d'une tache s'ils persistent à ne pas vouloir se concilier sur le contingent des volontaires a fournir par cette municipalité (11 - 9bre 1792)

Les représentants du peuple souverain ont annoncé que la patrie était menacée par les despotes coalisés. La loi ordonne une levée de 300.000 hommes parmi les jeunes gens de 18 a 40 ans. Compeyre et Aguessac doivent fournir 29 hommes. « Nous devons concourir a rendre la campagne qui vous faire plus agréable ... sur ces 29 hommes nous y trouverons un fils un parent un ami qualité qui nous oblige a partager leur fatigues comme le laurier qui vous culi ... appel aux citoyens aisés pour une offrande aux volontaires non aisés » (10 mars 1793)

Le procureur syndic accompagné de la gendarmerie invite les citoyens a se rassembler et a reprendre les opérations relatives au complément de leur contingent ceux-ci ayant constamment refusé de concourir a cette opération. Le procureur demande la liste des volontaires appelés : une troupe de factieux inonde l'assemblée et interrompt son travail par des cris furieux [interpella...] le ministre de la loi

à Paulhe 19 ans 1/2 taille 5 pieds 3 pouces lequel citoyen a été vérifié par Lafon de Compeyre chirurgien expert dans son art dont le rapport a été que sa constitution est forte et robuste et son corps exempt de toute incommodité. Refregier maire
3 7bre 1792

X

et se livra si fort à son délire que parmi cette horde insolente, perturbatrice il s'en trouva qui menacèrent le procureur de lui couper la tête s'il entreprenait d'écrire leur nom pour le livrer au sort; d'autres moins violents, mais presque aussi mauvais exigèrent qu'il descendrait et renvoyât le tout au lendemain afin qu'ils fussent savoir disaient-ils, ce qui avait été fait dans les autres communes ... projet de résistance organisé par d'autres agitateurs ... le procureur déclare que la loi s'oppose à cette mesure exigée et que il ne saurait composer avec son devoir. Ici les factieux reprirent une nouvelle fureur. Le Sr. syndic ne leur répondit que par des reproches patriotiques. Il représenta avec sensibilité la longue série de maux que leur entraînerait leur égarement, l'exécration de tous les bons citoyens la vengeance redoutable des Lois et les exhorta à abandonner leur projet de résistance et de donner des défenseurs à la patrie.

Mais voyant qu'il parlait à des gens trop prévenus, que le tumulte allait toujours croissant et après avoir reconnu l'insuffisance de la gendarmerie pour protéger les opérations qui devaient se faire il invite le citoyen maire du chef lieu du canton à requérir la force armée dud. Compeyre. Celui-ci demande au citoyen commandant une garde de 15 à 20 hommes qui fut donnée sur le champ mais qui fut sans doute impuissante pour arrêter le désordre et les menaces qui continuaient toujours. Enfin le citoyen Rouvelet requit la garde municipale de Millau. Il changea en même temps le lieu de l'assemblée à Lunenson qui par sa situation plus découverte laissait moins de ressources aux factieux qui nous avaient menacés

De suite arrivés nous reprenons nos opérations et bientôt un bruit répandu que la force armée de Millau avait été requise et qu'enfin force resterait à la loi les perturbateurs tremblèrent et firent demander la rétrogradation de la troupe demandée.

Le procureur syndic refuse un moment de prendre cette mesure mais enfin il y consent et les officiers municipaux ayant offert la foi publique et l'ordre de l'assemblée sous leur responsabilité unique et immédiate ils veulent dépêcher dans les comm.es de Compeyre et d'Agressac l'obéissance aux lois et respect pour les autorités constituées et leurs délégués. Les citoyens maires qui par leurs prons patriotiques se montrèrent les dignes mandataires d'un peuple égaré que le fanatisme aveugle et force de se plonger lui-même un poignard dans le sein, après avoir représenté à leurs citoyens combien il est glorieux de consacrer son bras à la défense de la patrie se traitent de venir nous aider dans nos opérations. Alors tous les officiers municipaux des comm.es de Compeyre et Agressac étant réunis devant nous commissaire nous procédons conjointement en présence de plusieurs citoyens sujets au sort ou pères de famille au dépouillement des listes qui contenaient le nom des citoyens destinés pour fournir le contingent de communes c'est à dire qui étaient âgés de 18 à 40 ans qui n'étaient pas dans le cas des exceptions portées par la loi. Nous inscrivîmes, en exécution de l'arrêté du district les noms sur des billets que nous mîmes dans un vase et après les avoir mêlés nous déclarons encore une fois aux citoyens assemblés que les citoyens de Compeyre et Agressac accolés (réunis) ayant été chargés par la répartition du directoire du district de fournir 30 hommes et aucun ne s'étant fait inscrire dans le délai de trois jours

G. Lamade p 209
l'appel à la main d'armes de l'Aveyron en Cantal et la Lozère ... par l'Hérault pour l'exécution qui était exceptionnelle. L'abandon le district de la montagne (4e affiche) autorisa que a eu date du 5 messidor (23 juin 1794) 6000 hommes de son district sont déjà partis pour l'Hérault

p 215 Les déserteurs
ni l'appel au patriotisme ni les menaces ni les garnisons mises chez les père et mère des déserteurs ni la confiscation des biens ni l'inscription sur la table fatale des coupables ni les visites domiciliaires ni les injonctions réitérées adressées aux municipalités n'arrêtèrent le mal ces l'étonnement seule.

pris s'étaient écoulés depuis la proclamation de la loi actuelle nous allons proclamer les 30 premiers noms qui sortiront du vase. Ces noms qui furent tirés par un citoyen non sujet au sort sont:

Raynal aîné	Salgues cadet de Saulcrouze
Refregier tailleur	—— domestique du citoyen Fabre
Carnac	—— bouvier de Milhavez
Carnac domestique de Vivier	—— domestique de Parlan
P. Garlenc	Etienne Vilaret
Ricard cadet, de Palhas	Ricard de Verzeillac
Bonnaviéille	Louis Rantabaul
Guill. Montrozier	Guill. Colliere
Guel. berger de Vivier	J. P. Rascalou
Ricard, de Sous la croupe	—— domestique du rascalat (malade)
Joseph Delmas	—— garçon de refregier
Bernard Leon	Fs. Desmarez
J. ant Rascalou	Hyacinthe Garlenc
Alex. Mural de Palhas	Carbelier
Gl. Arnal de Palhas	Ruzac

ous quels nous nous notifie que le sort les avaient déclarés volontaires nationaux de tout quoi et de tout ce dessus nous avons dressé le présent verbal que les officiers municipaux ont signé avec nous

Delmas commissaire Ruzac officier municipal
Refregier maire etc...
(17 mars 1793)

Renvoi: Compeyre 20 janvier 1793. — les citoyens officiers municipaux de la comm.e de Cayla (la cresse) et Peyrelade réunis au chef lieu de canton de Compeyre pour concourir, d'après la lettre du citoyen procureur syndic du directoire du district de Millau à la nomination de 4 volontaires de concert avec les m.rs dud. Compeyre et Agressac se seraient présentés au citoyen Barascud commis.re à cet effet nommé par les citoyens administrateurs dud. district pour y concourir avec lad.e m.te de Compeyre et Agressac à la susd. nomination. Et attendu que ces derniers municipalités étaient encore occupés à remplir leur contingent des volontaires, à eux demandés par le susd. directoire. Vu l'impossibilité de remplir quant à présent l'objet de la lettre dud. citoyen procureur syndic les d.s citoyens maire et officiers municipaux desd. communes, se sont retirés offrant de remplir leur contingent de volontaires et de se rendre pour cet effet aud. canton toutes et quantes fois qu'ils en seront requis immédiatement après que les d.s comm.es dud. Compeyre et Agressac auront terminé l'opération qui les dirige aux les volontaires que on leur demande pour y nommer, le canton réuni les 4 volontaires.

G. Lamade Camp de Lannac p. 184
le 8 thermidor II (26 juillet) un vieux soldat au bataillon de l'Aveyron déclarait à sa m.re qu'il voulait pas retourner dans ses foyers grâce à un faux congé qui lui avait été vendu par un inconnu à l'hôpital de Montpellier moyennant 10 l. Deux de ses camarades d'hôpital avaient aussi profité de faux titres pour le même prix
p. 194 Le camp de Lannac était infesté de femmes...
une courtisane "capable d'empoisonner les Crocs volontaires..." est incarcérée dans la maison de force de Montpellier ... jeanne 13 se disait femme du m.re cordonnier du bataillon ... marie avec un aubergiste de Sevrac le Ch.au

à Peyreleau (2.7bre 1792) Un commissaire du district de Millau se rendit à Peyreleau afin de mettre à exécution la loi du 22 juillet 1792. Il représente vivement aux pères nationaux du canton le danger de la patrie dont une ligue de tyrans menace la liberté et les engage à se rendre aux frontières pour opposer aux satellites du despotisme une barrière imprenable. Alors enflammés d'un noble enthousiasme les citoyens ci dessus se sont présentés:

Des soldats sous vos ordres, se sont permis de sortir de la ville et ont été aux maisons de campagne pour se faire donner des volailles et autres objets en mettant ceux propriétaires à contribution (14 brum. 1793 - 9 Xbre 1793)

1°. Louis Gubert de St. André de Vezines
2°. Jean ant Dufour dit Vilaret
3°. Pallagier (Palangier?) 32 ans
4°. Laurent Roudier

Les volontaires pillent

«...on se répand dans le village... les malheureux cultivateurs sont pillés sans qu'on puisse reconnaître les coupables (commissre de Vendée). — Le comte de Belgrade: «Il est un mal très grand que l'on aura beaucoup de peine à détruire c'est le pillage et les excès auxquels les troupes se livrent la discipline s'anéantit dans l'armée et les peuples s'indisposent contre les Français.

Hist. sociolit. T II.

Les volontaires qui ne désertaient point étaient au témoignage du mémorialiste Godard «pillards indisciplinés, soulards, l'eau-de-vie que à les réveiller... les citoyens ont, à la pluralité des voix [adopté] le leur sortaient par les yeux. Ils maltraitaient leurs officiers et brigandaient à tour de bras. Il fallait leur lâcher la bride pour forcer à leur désertion.»

Sous le consulat, le Pfet d'un départt. voisin écrivait: «la guerre qui a peuplé nos armées de héros a concouru à grossir le nombre de ceux qui ont troublé l'ordre public» Autrement dit: l'armée a été une école de brigandage»

O soldat de l'an II !

10 juin 1793 2 bandes de 25 ou 30 déserteurs, cheminent signalés à Millau

St. Rome de Cam 1°. enrôlement des volontaires (9 7bre 1792) fait dans l'église paroissiale donne 5 hommes pour St. Rome, 1 pour Montredon et Forzon, 1 pour St. Rome de Cernon, 1 pour St. Michel de Vaudesque, 1 pour la bastide Pradines, 1 pour Montclarat et un pour St. Victor au total 11 hommes

Depuy chevalier de St. Louis commissaire nommé par le district écrit leur engagement en la susdite qualité de volontaires, conformement a la loi du 22 juillet 1792.

La séance du 14 mars 1793 donne encore de meilleurs resultats:

La cité de tous les jeunes gens et veufs sans enfants de 18 à 40 ans est dressée et publiée. Tous les citoyens appelés par la loi a servir la patrie se sont empressés de se rendre dans l'eglise paroissiale dud. St. R. de Cam et on ne peut s'empêcher de rendre temoignage de reconnaissance à leur civisme... Les discours des citoyens maire et du citoyen Fuzier n'ont servi qu'à les réveiller... les citoyens ont, à la pluralité des voix [adopté] le mode de tirer au sort comme l'enfant trouve le plus convenable... Les billets ont été faits et les noirs numerotés de 1 à 25. — 27 sont ainsi designés mais 12 se font remplacer et 3 autres sont reformés. L'enthousiasme baisse.

Vains efforts des autorités (Ve ventose III):

Partie de la jeunesse de 15 a 19 ans se sont rendus ce matin a la maison commune malgré que tous eussent été avertis. Le maire s'est joint a moi et autres officiers municipaux avaient été invités d'en faire de même. Nous nous sommes lassés en expliquant la loi soit a la jeunesse soit a leurs parents qui les accompagnaient mais il n'a pas été possible de recevoir aucune signature: Je suis fâché que ma commune ne fournisse aucun volontaire et qu'on n'ait pas voulu voir les avantages que la loi fait a cette jeunesse (Barascud)

Le 16 9bre III nouvel appel infructueux.

A Salles Curan. Procès verbal de la nomination de 9 volontaires choisis par la garde nationale du canton dud. Les municipalités de Salles, Curan, de Curan, de Canabières de Peyreblanque la Capelle Farcel ayant a leur tête leurs officiers municipaux se sont réunis dans la salle du chateau de Salles Curan pour proceder a la nomination desd. 9 volontaires qu'elles devaient fournir (loi du 28 juillet 1792) — Balzac, juge, commissaire

A St. Beauzely

P. Malosgne et Fs Pons de St. Beauzely; Pradal fils et Troé Regal de Castelnau remplacent de leur bon gré les volontaires que doivent fournir les municipalités du canton de St. Beauzely (2. 7bre 1792)

Les turbulents. Les volontaires se détestaient fraternellement suscitant leurs haines locales, attisées par les opinions politiques et religieuses amenant des rixes sanglantes: Rouvelet accusé d'avoir voulu faire égorger les volontaires, rutheniens 5 août 1792

Higonet va provoquer des volontaires de St. Geniez dans leur caserne. Lettre au page 14 (août 1792.) sans doute parce que le sergent Serre, de St. Geniez d'Olt s'était montré fort insolent et que la mte l'avait dénoncé au page (1er août)

Deux cies de Rodez et de St. Geniez mirent bientôt les villages à contribution. La municipalité demande leur retrait... Elles font journellement des dévastations dans les propriétés (19 août 1792) quelques jours après la mte consent à oublier tous ces incidents — il y avait eu à Millau 4 compagnies Millau écrit à Clermont P. Hersant: C'est avec peine que nous vous apprenons l'enlèvement des armes de vos volontaires par ceux de l'aveyron. 22 août 1792

Les déserteurs.—

Un Bat. de l'Ariège 800 hommes environ qui viennent d'arriver troublent la tranquillité publique pendant la nuit et se portent contre la maison de M. le maire
16 therm. II

Autre affaire avec un officier de la garde nationale de St. Georges contre le Bon Barrère
14 août 1792 p. 417

Le nommé Magne soi disant sergent major de la cie des grenadiers du 2e Français de Villefranche au 1er bataillon de l'Aveyron cherche à embaucher une partie des volontaires 24 7bre 1792

Une compagnie de volontaires qui devaient former — en partie la cie de Millau ne se présentent pas. 24 7bre 1792

Mathiez — Directoire p. 83

Malgré l'institution d'agents militaires spéciaux pour poursuivre les déserteurs il est presque absolument impossible de faire répondre les jeunes soldats

Babeau dans son hist. de Troyes sous la Revolution nous raconte ce que faisaient les déserteurs qui fuyaient le front: «Ils se rassemblaient dans une immense forêt la forêt d'Othe et le soir à la tombée de la nuit pour ils en sortaient par bandes pour aller faire des coups de main dans les villages, piller la ferme maltraiter les paysans s'emparer de leur argent

Les tire-au-flanc. Une fois désignés beaucoup de soi-disant volontaires se découvrent des infirmités ou invoquent un cas de maladie opportune pour demander une exemption de service ou un sursis de départ. Ils exhibent des certificats médicaux trop souvent de complaisance y Mre Daures officier de santé de Salles Curan est condamné a 300 fr. d'amende et a un an de prison pour avoir donné de fausses attestations a des conscrits et requisitionnaires et autres prévenus (15 fructidor VII)

A St. Jean du Bruel on compte un nombre anormal de jeunes gens refusés, pour défaut de taille: Bertrand Coulet, Joseph. Bertrand, Victor Boscat, ant. Balson, Etienne Balson, Jacques Vidal. P. Vidal, guiel. Fabre P. et Vergnes Louis André, Paul Laurens, 7 Repregier P. Vidal, P. Albrgès P. Labbe 7 ant Rivarès Victor Aché, ant Vidal, Ant. Cassanas, Jean Reboul... 20 en total (an XI)

Enfin un nombre considérable se font remplacer pour une somme convenue pour quelques centaines de francs au début... pour 1000 fr et plus vers 1800. Sous le premier empire et la Restauration c'était une exploitation fort lucrative.

Joseph Malavial du Bourguet près Salles Curan acheta un remplaçant pour son fils moyennant 700 fr. (1794); Portes de Bouloc se fait remplacer pour 400 fr. — Rouget de la Roquette se fait remplacer pour 200 fr. — François Blanchy de Escorits se fait remplacer pour 1000 (25 mai 1793)

On vient de voir que dans la plupart des municipalités en 1792 le choix des volontaires est fait assez facilement il y a même de vrais volontaires. Mais un an après les autorités doivent recourir aux procédés un peu rudes pour faire désigner les contingents et surtout pour les mettre en route. Que s'était il passé? réfractaire et aristocrate, ont travaillé les recrues et les ont débauchées. Il était difficile d'arracher les conscrits à leurs foyers et plus difficile encore de les retenir aux armées.

Le nord de la France fournissait proportionnellement le double d'enrôlés que le midi et les soldats du Nord désertaient beaucoup moins que les autres» (Lemontey cité par H M.)

Daudet, auteur des conspirations royalistes dans le midi dit «Quoi qu'on en ait raconté des sublimes ardeurs qui envoyaient aux frontières une jeunesse enthousiaste dans tout le midi la jeunesse restait insensible aux dangers que courait la patrie. Les défaites, même de l'armée engagée contre l'Espagne prolongeaient de l'invasion ne parvenaient pas a tirer de leur torpeur les populations misérables et terrorisées» Il se peut que les méridionaux eussent un tempérament plus ardent moins disciplinés une conscience moins claire de l'intérêt général et du danger que courait la patrie mais encore une fois c'est surtout parce que plus passionnés, ils offraient plus de prise aux excitations contre-révolutionnaires. Ils n'étaient pas dans la torpeur plus que les soldats du nord.

à Revigny ils brulerent un homme dans sa ferme dans leur cité... Dans le Calvados les brigands brûlent les maisons et soupçonnent des chevaux pour recruter l'Esnt de la cavalerie du roi... On arrête et on pille sans cesse les diligences... les royalistes s'attaquent surtout aux soldats républicains... Un d'eux fut assassiné en rentrant dans ses foyers à Pamiers. Il y avait dans cette ville une Cie de jeune conscrits comprenant 200 mercadins qui assassinaient tout soldat républicain. Il en est de même à Cambrai

(Mathiez)

Dans le Doubs insurrection permanente des paysans... non punition des chefs rebelles... qui inhabitent les villes. Du 1er an (1er prairial III – 20 prairial IV) 45 sédition armées... Et le Doubs n'est pas le département le plus troublé de France

17 floréal II (6 mai 1794) arrêté pour toute la France les colonnes mobiles par cantons... composant le 1/6 de la garde nationale sédentaire, soi-disant seulement par les officiers... on craignait d'armer des ennemis.

Affaire de Marseille... opération décidée et concertée dans la soirée du 21 pour le lendemain matin à 10 heures du soir on fut rapidement exécuter à coups de canons et aux environs sur le chemin de Marseille. 6 citoyens 6 volontaires furent désarmés; l'un d'eux toute fois, le serpent jean Gorse, albergiste, ayant refusé de se rendre fut blessé à coups de baïonnettes et mourut le lendemain sur le chemin de Ste Foy à Les Mallvals. Ce fut la seule victime de cet assassinat coup de main.

Environ 2 Marseille vers les 2 heures du matin les brigands et les volontaires passant au portail du citoyen Barnie virent et virent mal à des deux dix ceux qui étaient exposés. Le lieutenant [illegible] le commissaire et 3 citoyens venus de Ste Comes. Colomb un des envoyés du comité revolu sur celle ci et blessa au cuisse ce dernier visite en chemise sur le balcon fit savoir ce qu'était par Barnie déjà arrêté cour fut bientôt pleine de volontaires établi sur les gradins. Quatre ou cinq de ces derniers s'emparent des lieutenants dont l'uniforme fut revêtu par Volot qui ordonna agir au nom du roi... ce chef des brigands ordonne à Barnie de se rendre chez ce maire et prenant avec lui le lieutenant rebelle comme il put il fit la ronde dans le village pour rassembler les volontaires qui y étaient exposés et délivrer les prisonniers etc...

Regal p/p 252.253

11 juin 1795 Le comité de Ste Geniez rend compte

Quelques déserteurs et insoumis. — Ant. Ayer déclare avoir 30 ans et être natif de Grand mas aux environs de Rodez. Il est déserteur du bataillon de Montpellier qui n'est pas encore organisé. Il a déserté à Narbonne il y a 20 jours avec plusieurs autres sans armes ni effets appartenant à la république. Il déclare avoir gagné les deux assignats de 25 fr qu'il possède en travaillant et qu'il a acheté la montre à un homme de Severac l'Eglise. (25 9bre 1793)

Louis Merly natif de Chambaron, district de Ste Chely a quitté son pays pour aller travailler en Languedoc. Il était incorporé dans le 27e régiment de cavalerie. Il a déserté sans y être sollicité (2 8bre 1793)

→ Philippon (Brigands du Bourg p. 92 – 10 9bre 1793) {Echangé à la France p. 94

Ant. Vessodes natif de Grosjet âgé de 22 ans. Il déclare que lorsqu'il fut arrêté à Montrejeau il venait de Ste Terre d'Estrapiers voir s'il pouvait trouver un enfant d'environ qui a le poil rouge, pour qu'il se rendit à Millau en qualité de volontaire. Interrogé dont il a eu le manchon rouge et blanc qu'il portait de même que le tablier de mousseline qu'il avait dessus a répondu qu'il l'avait acheté à Guinty de Severac et qu'il acheta hier ce tablier d'un pauvre qui revenait de la route de Bayne. Interrogé s'il est de l'attroupement des rebelles qui ont fait le désarmement dans nos contrées a répondu qu'il n'en aurait jamais eu connaissance ... que les 72 fr trouvés sur lui provenaient de ses droits de légitime ou qu'il a gagnés en moissonnant. Il est volontaire envoyé en congé de semestre. Son sac et son uniforme sont chez lui (2 novembre 1793)

En face Bayne rompt

→ Salvinis (Brigands du Bourg p. 90.) les liens et s'échappe

Eugène Monestier, dit Lamonta, lors qu'il fut arrêté, allait à Dalhas prendre de l'argent chez le notaire, d'un supplément de légitime. Il n'a pas déserté. Il a un certificat pour se rendre à l'hôpital de la ville d'Orange. Interrogé s'il n'est pas vrai qu'il soit de l'attroupement des rebelles a répondu que non qu'il ne les avait jamais connus

(3 – 9bre 1793)

Le désarmement dont il est question ci dessus est rapporté ainsi par Poujol au comité de surveillance de l'Hérault le 15 8bre 1793:

Citoyens

Le citoyen Poujol – du comité de surveillance de Gauges – et venu nous donner un commencement de trouble (des troubles imminents) dans le département de l'Aveyron et voici les bases sur lesquelles il base sa dénonciation

Il était depuis peu de jours à Veirac et à Limoux district de Millau là il apprit que des gens masqués désarmaient les patriotes de Bayne de Montjesoux de Rozier et de Pazpeleau, qu'ils s'étaient surtout attaqués aux maires et juges de paix de ces deux derniers villages et qu'ils avaient exigé des fils du juge de paix des balles qu'il avait fondues le jour même

Ce même citoyen Poujol nous a dit avoir eu lui-même la réponse des administrateurs du district de Millau dans laquelle ils annonçaient à ces municipalités qu'on allait envoyer un détachement de 30 hommes à Limoux et que le plus tôt possible ils rassembleraient une force plus importante pour battre tous les environs et commencement de révolte. »

(Arch. de l'Hérault L $\frac{1}{4}$ $\frac{M}{4}$ – Communiqué par J. Saumade)

Conseil permanent des dépt de l'Aveyron:
« ... plusieurs volont. du 2e Bataillon de ce dépt de l'Aveyron ont demandé des congés pour quelques jours ... un agent de cette commune prétendait revenus dans leurs municipalités respectives où ils sont dans l'inaction ... Ils ne les ont levées de faire arrêter et conduire dans la maison d'arrêt à Rodez tous les volontaires qui auraient déserté leurs drapeaux suivant les noms de 7 déserteurs 13 8bre 1792

Les officiers mt. représentent le comt de la garde nat. de Millau de l'arrêter et incarcérer 21 déserteurs dont 9 de Millau (15 9bre 1792)

Rabaut p. 222

En 1789 le Ségodot embrassa la cause populaire bien moins par amour pour la liberté et l'égalité dont il ne pouvait avoir alors qu'une idée confuse que par la haine invétérée qu'il portait à ses officiers; haine dont l'expression fut d'autant plus terrible qu'elle avait été longtemps comprimée.

Aujourd'hui tout est différent, excepté dans les grades supérieurs seulement la presque totalité des officiers se compose de ci-devant, soldats qui n'ont que leur solde pour vivre laquelle se réduit pour un chef de bataillon à environ 8 sous effectifs par jour, ce qui oblige la plupart de ses officiers capitaines et autres à manger à la gamelle de leurs soldats et conséquent. à contracter avec eux la plus intime familiarité.

Quant aux soldats en général ce ne sont plus les brûlants défenseurs de la liberté de 1792 et 1793, la moyenne partie de ces braves gens est restée au champ de l'honneur! La masse de ceux restant est composée de compagnons requisitionnés qui servent la liberté comme les forçats servent sur les galères. Dans un bat. de garnison de 400 hommes on a peine à trouver 40 soldats qui sachent un peu peu lire et écrire. Ces jeunes gens des villes un peu instruits ont presque tous trouvé des moyens pour se soustraire des troupes. L'unique objet est de retourner bien vite dans leurs foyers.

Comment ils désertaient Les déserteurs quittaient leur détachement avec armes et bagages lorsqu'on les conduisait à leur corps: c'était le moment le plus favorable; ils quittaient aussi leur bataillon après un séjour plus ou moins long ou encore, envoyés en congé, ou en convalescence, ils oubliaient de rejoindre

9bre 1792 Millau compte une douzaine de déserteurs qui sont arrêtés et conduits à la maison d'arrêt à Rodez (7-9bre 1792)

9e M M Montalaux capitaine des grenadiers de la garde nationale de Millau

Vos inquiétudes étaient fondées mon cher concitoyen sur le sort des volontaires de Millau qui chaque jour arrivent dans votre ville: aucun n'a eu de permission pour quitter le bataillon. Ainsi vous devez tous les regarder avec raison comme des déserteurs. Votre intention me manifeste bien la pureté de votre patriotisme et je verrois avec plaisir que vous les mettiez à exécution. Concertez vous avec les vrais amis de la patrie pour forcer à rejoindre le bataillon ces lâches qui l'ont quitté si bassement

Le capitaine joint ici une note de ceux qui sont dans le cas d'exciter votre animadversion. Vous y verrez que plusieurs volontaires de la compagnie sont aussi dans le même cas que ceux de votre ville. Ils ont pour la plupart reçu de l'argent; ce doit être pour vous un puissant motif pour voir le procureur syndic dont ils ressortent et vous même aux amis de la constitution de leur endroit ou des environs pour qu'ils les forcent à rejoindre car vous sentez que sous cela ils auront impunément volé la communauté de leur canton. J'apprends avec bien de la satisfaction la nécessité des soins que vous voudrez bien vous donner à ce sujet et vous devez croire que ma reconnaissance égalera les sentiments de fraternité avec lesquels je suis mon cher concitoyen tout à vous

Le commandant en second du Bat.on du départt de l'Aveyron

31 octobre ant. de la R F

Coustans

Renseignements joints à la lettre précédente:

Martin est en effet officier à ce qu'on dit

Carrié déserteur de Languedoc est un bat.on l'est aussi et peut être même Peyre lieutenant que nous avons chassé. Comme de personnages de cette espèce se honorent l'épaulette il sera bon que vous les dénonciez aux amis de la liberté et de l'égalité de Rodez afin que le département proteste en la personne du général contre de pareille nominations par bonne raison que Peyre est cause d'une aussi grande désertion que celle qui a eu lieu dans la compagnie de Millau. On prétend qu'il n'est rentré à Millau que les volontaires qui n'ont pu avoir de grade au 3e bat.on Il vous sera facile d'après la note ci jointe de vous assurer du fait:

Bascoul sergent déserté du 15 octobre; Ste Carrière id.; P. Bruzech id. Pour ceux là on se soucie peu qu'ils rejoignent

Henri Loubière déserté du 15 octobre; Etienne Gaspard, J. Guibert id; Simon Jeniez id...; Etienne Durand id. Guiel. Guibert id., Almeras id; Louis Darnal déserté du 7 { on se soucie peu également que Almeras et Loubière rejoignent mais les 7 autres ne sont pas dans le cas d'exclusion!

Anfalric déserté du 15 } on se soucie peu d'Anfalric mais Mignonac doit
Lucien Mignonac id. } répondre

ant. Calmes de St Geniez de Bertrand déserté du 15 } il est nécessaire qu'ils rejoignent
Bouffier — — — — — }

Paul Montet de Rogretaillade } il faut que ces ... rejoignent et, de plus, que
Alexandre query de Montpaux } Joseph Thomas et Jean Pierre Cavaroc notifié
j. f.s Curiac ? de Brault } St Symphorien ms Viala du Tarn)
P. B aille, de Lodève, négissier }

Desmoulins

L'agent national du district de Millau écrit à la municipalité de St Jean du Bruel : Les habitants de votre ville ont remis à l'administration la liste subséquente portant le nom des citoyens qui ont lâchement abandonné les drapeaux ... Faites arrêter et conduire à Millau les citoyens : Chauvel, Brion, Paul Viala, Lafon, Ls Régis, Ph. Thibal, Billa, Jean Jean Montels, Bertrand Etienne, Granier, Bonnefigol Louis Rapord (22 germinal II)

Le district devait envoyer 100 hommes à St Jean du Bruel autant pour tenir les rebelles en respect le nom des citoyens qui ont lâchement abandonné les drapeaux ... Faites arrêter et que pour faire rejoindre les déserteurs au fr.

Il faut 20 hommes de Millau pour aller escorter à Rodez un convoi de 30 conscrits et le chef declare : je ne pense pas de pouvoir obtenir aucune escorte prise dans la garde nationale, elle est entièrement desorganisée
(7 germinal X.)

Sur un détachement de 38 hommes envoyés à Brioc par Mr Rome de Cars 2/3 désertent en cours de route et sur les 11 qui restent il y a 4 éclopés

Des déserteurs se révoltent contre l'escorte entre l'Hospitalet et la Cavalerie l'un d'eux Borathieu, de St Martin de Lenne est blessé et ramené à l'hôpital

L'administration municipale de Millau écrit au citoyen Scherer ministre de la guerre :

Nous avons reçu votre circulaire du 25 pluviôse dernier relative à la désertion des requisitionnaires et conscrits qui a lieu principalement dans les lieux de logement militaire. Sincèrement affligés d'un malheur qui se perpétue et s'augmente à chaque instant dans nos environs et, qui porterait atteinte aux succès des armes de la république ; il devenait plus général nous ne craignons pas de vous révéler que la désertion des citoyens du département de l'aveyron appelés aux armées s'effectue presque toujours dans la commune de Salles-Curan gîte correspondant à notre place de manière que sur des détachements de 100 et de 80 hommes partis de Rodez arrivés à Salles-Curan ne même nombre fut connu nous l'avons souvent remarqué sur le vu de fourniture de vivres apposé à leurs feuilles de route il ne s'est rendu plusieurs fois sous nos yeux que 20 - 10 - 6 - 4 et même deux hommes ! Nous avons demandé bien des fois aux chefs d'escorte comment pouvait il se faire qu'ils n'amenassent qu'un si faible nombre de militaires et toujours ces citoyens nous ont répondu que les hommes composant leurs détachements avaient presque tous désertés à Salles-Curan. En cherchant à découvrir les causes d'une désertion si marquée nous avons appris par les conducteurs de troupes et même par des requisitionnaires conduits jusqu'à Salles-Curan on se disséminait les militaires dans la campagne environnante pour les y loger dès leur arrivée encore que le corps de troupes fussent très peu nombreux et que Salles-Curan soit un gros village et que beaucoup d'individus, ennemis purs de la cause de la liberté excitaient les soldats à abandonner leurs drapeaux nous avons témoigné aux braves militaires qui, ayant su repousser la séduction ont resté fidèles à la patrie le désir qui nous animait de connaître les infâmes amis de l'ancien régime qui voulaient corrompre leur esprit mais nos frères d'armes n'ont pas su nous dire les noms de leurs atroces corrupteurs et nous avons la douleur de ne pouvoir vous les dénoncer nominativement Notre sollicitude nous engage à vous dire que nous nous affligerons à l'exécution des lois que rien ne nous coûte pour maintenir la gloire et la prospérité de la république l'attachement à nos devoirs l'amour du gouvernement et la cause commune. Citoyen ministre les fanatiques les royalistes nombreux et les malveillants de toute espèce font constamment de nouveaux efforts pour traverser les opérations des républicains et dans leur animadversion délirante ils pratiquent des manœuvres, ils corrodent, ils fomentent des complots pour arriver à leur but. (soligne, barré) soyez bien convaincu que notre empressement à vous seconder dans les moyens que vous allez prendre pour faire cesser la désertion sera tel que vous n'aurez jamais à vous plaindre de notre négligence sous aucun rapport. Nous allons nous mettre à même d'exécuter les dispositions de votre lettre précitée qui nous concernent

Salut et respect (14 pluviôse VII)

(arch. de Millau - correspondance 2e cahier)

Vandalisme des volontaires :
les volontaires du 5e bat.on du Mont Blanc font de dégradations considérables au Temple de la Raison malgré la garnison donnée par le commandant : portes de l'orgue brisée, 2 fenêtres emportées le feu de nazade 2 ? coupé, deux autres brisés, coussin d'appui de la chaire a prêcher enlevé ainsi que la planche du siège ... total 96th
(17 mars 1794 - 22 vent. VII)

Nombre de déserteurs. Dans notre avapron il faut probablement compter les déserteurs et les insoumis par milliers au cours d'une trentaine d'années. (1792 - 1828)
Millau en compte déjà 7 (12. Ft 1792) (Delib.on du conseil du dpt. de l'aveyron)

Parmi les 4000 rebelles de la Lozère il y avait « beaucoup de gros propriétaires et de domestiques » soumis à la conscription

On compte 44 déserteurs dans le canton de Compeyre (2e frimaire an VIII), une 3e conscrit de Varzins quittent le détachement autre liste porte 62
ainsi qu'un grand nombre de ceux de Compeyre
2 pluviôse an 8 (1800) (s.p.)

Le maire de Rivière compte 32 militaires logés chez les parents de déserteurs et insoumis

Le nouveau préfet de St Affrique écrit à ses maires : je viens de recevoir un ordre du ministre de la guerre bien plus pressant que ceux que je vous ai communiqués jusqu'ici pour faire répondre les conscrits antérieurs à l'an IX. Nos efforts dans le département n'ont produit depuis notre entrée en fonctions que le départ de 564 hommes. Il en existe encore dans les divers arrondissements 3198. (soit plus de 600 en moyenne par arrondissement. (3 frimaire an IX)

St Jean de Lavelanet a 24 déserteurs amnistiés le 3 frimaire an XI ; il en compte encore 11 en 1809

A St Léons 17 déserteurs sont sommés de partir : nul ne se présente (10 floréal VII)

A St Jean du Bruel (an X - XI) compte 23 amnistiés

A St Rome de Cars (pluviôse an VII) la colonne mobile « ramasse » 38 déserteurs conscrits ou requisitionnaires et les dirige sur Rhins Brioc presque tous déserteurs en cours de route et un des conducteurs a porté « j'ai dû rétrograder moi-même ».

Le Préfet, De Goyon, arrivant en voyon est frappé du nombre de conscrits refractaires. Il invite les maires et fonctionnaires à l'aider... Mr le Curé ecclesiastique Mr le curé surtout peuvent beaucoup; ils sont animés d'un excellent. Le respectable prélat qui les dirige m'a promis que nous pourrions compter sur eux (5 juin 1808.)

Vie des déserteurs et insoumis. — Ils vivent de rapine pour la plupart les plus honnêtes s'embauchent dans les fermes où ils sont peu inquiétés si on en juge par la lettre suivante du sous préfet Randon au maire de St. Jean du Bruel:

Joseph Vidal de la Brunelarie, déserteur que vous venez de me faire conduire comme ayant été reclamé pendant 5 mois par le nommé Jean Balsan du Couret. Il l'accuse également d'avoir gardé à son service pendant la dernière moisson 5 déserteurs auxquels il ne donnoient que la vie et de plus un autre appelé Jean qu'il dit être du canton de Trèves qui n'a quitté que depuis 4 jours et qu'il avait Conié pour amasser des châtaignes, Joseph Vidal a annoncé qu'il allait faire la même dénonciation à Mr. le préfet en arrivant à Rodez,

Je vous invite à faire tout de suite les démarches pour faire arreter Ced. Jean s'il est encore chez Balsan. S'il n'y est pas vous exigerez qu'il vous le désigne par ses nom et prénoms lieu de naissance demeure ... pour le faire arrêter ...» (22 9bre. 1811)

D'autres étaient employés dans leurs communes à faire la chasse aux brigands comme à Pajpeleau et à Rivière.

D'autres enfin s'affiliaient aux brigands et participaient à leurs crimes: «Le recrutement a fourni aux rebelles de grands moyens en attirant à eux des déserteurs armés ... à la sécession de la levée de 12000 pour l'armée de Pyrénées Orientales 33 ont déserté à la cansorque (8 9bre. 1793)

La chasse aux déserteurs. Un rapport décadaire du district de Séverac dit: «Je porte surtout mes soins à faire arrêter les déserteurs, ils nous causeront trop de maux l'année dernière. J'en ai fait conduire déjà un bon nombre» Et ce n'était que le début! garde nationale détachements de troupes, gendarmerie colonnes mobiles amendes, écroutés n'arrivèrent pas à prévenir la désertion. Quand il n'y eut plus de prétexte religieux quand le trône et l'autel eurent été relevés il resta toujours la répulsion du métier et la hantise de l'autorité l'attrait de la vie aventureuse.

Un conseil du département accorde des récompenses à ceux qui se saisiront des déserteurs et les amèneront au département ainsi qu'à ceux qui dénonceront les citoyens qui en ayant chez eux ne les auront pas dénoncés

Voici pour Rivière la liste des requisitionnaires insoumis et les sommes qu'ont payées leurs parents respectifs:

Marcellin Escombot ... 66fr. — Vve Denne au Segnon pour son fils 43f. — Pomibat Gandron ... 49fr. — André du Cahuc ... 65fr. — J. Febre ... 10fr. — Delpiac du Poleil 71fr. Espinasse du Bourg 63 fr. — L. Desmazes 64 — Vve Vaissières 63fr. — Carnajoux 39fr. Marcel de la Creste 59fr. — Etienne Fenech 25 fr. — Vve Cazes 29 fr. — Francois Roques 96 fr. — Valet de Fontanelles 83f. — Almeras de la Creste 38 fr. — Valet de la Creste 36fr. Almeras de Boyne 98fr. Castelbe de Villeneuve 87fr. — La Vve Dauzy 91 fr. — Massalvau 44 fr. » (An IX)

Même année (3 thermidor): compte rendu par le maire de Rivière du montant des garnisons militaires mises sur les requisitionnaires et conscrits en exécution des ordres du général Maignotte notifiés à la mairie le 3 thermidor an IX.

Le détachement a été fort de 21 hommes du 3 au 10 thermidor inclus ce qui fait 168 journées qui à 20 sols chaque montent 168 fr. Du 11 au 23 il ont été réduits à 13 hommes soit 169 journées. — 169fr. total 337fr.

Encore à la même date (3 ther. IX) Le maire de Rivière écrit au s. p.: «Je suis désolé de la triste situation où je me trouve par les ordres qui viennent de m'être communiqués par le chef du détachement de Bourg. Pour vous mettre à même de diriger ma conduite je dois vous rappeler tout ce qui s'est passé. J'ai gardé à plusieurs reprises pendant l'espace d'environ deux mois une force armée nombreuse établie en garnison sur les requisitionnaires et conscrits. Lorsque les parents furent ruinés les jeunes gens se décidèrent à aller joindre les rangs de la force armée qui deux jours après m'écrivit pour me demander la liste générale des requisitionnaires pour s'assurer... j'envoie cette liste... peu de jours après une nouvelle troupe fut envoyée dans la mairie pour être mise en garnison sur 8 maisons des désignés comme ayant déserté ou allant au dépôt. Cette dernière mesure fit que tous désertèrent

A St. Jean du Bruel le maire reçoit la lettre suivante du commandant de la gendarmerie de Millau (Aveyron): «Je vous envoie selon vos désirs 4 gendarmes formant un cantor de la Vallée de Brigade de Millau et l'Hospitalet pour faire arrêter les déserteurs de votre commune ... indicateurs pour la recherche ... et main forte par la garde nle ... (9 therm. III)

Même pénurie de force armée en 1808. Pour y suppléer le maire pourra prendre des auxiliaires à 30 sols par jour par mis les ouvriers aux travaux de fabriques de coton. Là aussi les parents de nombreux insoumis sont ruinés: Balmes fils (de cayre basse). Louis Guiboux de Falgairole, Jean Parguel de Croze basse) Jean Martin, Etienne Cros, Etienne Paulet, Valdebrance Parguel... (on attribue à Jean Martin le plus riche 1000fr et à Parguel 600 de biens fonds certainement) (14 9bre 1808)

Le s. p. Randon écrit au maire: C'est un malheur pour vos administrés qu'il ait fallu envoyer de troupes sur votre territoire ... C'est un coup dont ils doivent s'imputer la cause cela ne leur serait peut être pas arrivé s'ils y eussent utilisé leurs efforts à faire arrêter les brigands qui n'ont cessé d'y paraître je ne peux rien changer aux ordres reçus ... Vite loger pas chez ceux qui sont hors d'état de payer faites les arrêter (5 thermidor IX.)

Sous Louis XVIII l'autorité n'agit pas avec moins de rigueur: «Le commandant de la garde mobile invite le maire du canton de Haut a faire arrêter de suite les parents des conscrits que vous soupçonnez les fils rebelles. Vous pouvez faire en même temps faire saisir leurs animaux» La colonne doit opérer du 20 au 25 9bre 1818.

Et ce fut partout pareil.

Les soldats sous vos ordres, se sont permis de sortir hors de la ville et ont été aux environs de campagne pour se faire donner des volailles et autres objets en mettant leurs propriétaires à contribution (19 Brum. 1793.

Le 17 juill. 1793 le comité de surveillance de Severac pour se conformer à la délibn du calm de Millau décide d'inviter les autorités à prendre des mesures promptes et rigoureuses pour arrêter les brigands et les déserteurs et ceux qui leur donnent retraite et qui leur procurent des subsistances (La Cavalerie en Rouergue H. Affre)

Idem: Le recrutement a fourni aux rebelles de grands moyens en attirant à eux plusieurs déserteurs

Une quinzaine de déserteurs restent à Westmorals pour exercer la garde nationale durant un mois et demi

le s. préfet de St Affrique écrit à ses maires. «... Il n'est plus possible d'éviter le courroux du gouvernement... je vous seconderai de tous les moyens de force que j'ai à ma disposition les Brigades de gendarmerie les colonnes mobiles se rendront dans vos mairies, reposez aussi la garde nationale sédentaire enfin employez tous les moyens de coercition que la loi donne» (1 frimaire IX)

A Rivière (17 fructidor IX) les frais de logement s'élèvent à 889 fr
Nourriture de 712 fr (2 ventose IX)
En nivose pluviose et ventose ... 1689 fr
D'autres quittent le pays pour ne pas payer la contrainte il était d'ailleurs insolvable.

7 mars 1814
A St. Jean du Bruel Déserteurs 5 conscrits Delclaux-Mesplès de St. Jean, Maurel Louis Pradalier et Fabrejean tous trois du Viala ont abandonné leur détachement Montauban

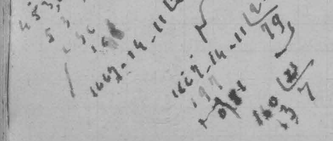

Congé délivré à P. Rouvié dit Chevrié forçat libéré qui avait été condamné à la peine de 5 ans de fers par jugt de la commission militaire le 29 pluviose IX pour avoir eu des relations avec les brigands qui infestaient ce département. - Rouvié déclare vouloir se retirer dans la comne de St Jean du Bruel
29 mars 1806

Quelques exemples.

Un certain nombre de déserteurs furent punis exemplairement :

François Dubois forçat libéré de la chiourme du port de Brest qui avait été condamné à 2 ans de fers pour crime de désertion (27 février 1807)
Georges Gelton 2 ans de fers pour crime de désertion (12 juin 1807) Jacques Ladoux même crime même peine (22 mars 1808)
Moineau sortant de la chiourme de Brest où il a purgé 5 ans de fers pour désertion (13 Vre 1809) En mai 1810 une douzaine d'individus - réfractaires militaires - libérés par la chiourme de Brest et se rendant dans les cantons de Severac Campagnac Vezins laissse Mt Jeuniz d'Olt reçoivent un secours de route de la mairie de Millau. - Louis Daniel 2 ans de fers déserteur arrêté au Pont de Salars (27 mars 1811) - Louis Cony et Jean Puget libérés de la chiourme de Toulon (23 avril 1812)

La Haine du gendarme.

On comprend que la force publique fut haïe dans notre région. Cette haine se manifesta par plusieurs attentats.

Attentat contre la Brigade à pied de St Jean du Bruel (23 juillet 1807) :

Dans la nuit du 12 juin à 11h du soir près le village du Bruel par l'effet duquel un gendarme fut atteint de deux coups de fusil chargé à plomb... Instruit que M. le procureur impérial près le tribunal de première instance de Millau devait requérir la condamnation de la comne de St Jean du Bruel j'ay cru de mon devoir de constituer un défenseur pour elle attendu qu'elle n'a pris aucune part au délit dont il s'agit... qu'après été dans l'impossibilité de le prévenir puisque il n'avait existé sur son territoire aucun attroupement... elle a vivement secondé toutes les mesures qui ont été prises pour découvrir les auteurs qui peuvent d'ailleurs être des personnes étrangères à la comne

La commune ne peut être reçue à plaider qu'avec l'autorisation du conseil de préfecture... délit commis la nuit, loin du chef-lieu par 3 individus au plus... ce ne peut être que les déserteurs le recrutement s'opérant facilement... Zèle des conscrits ?... les déserteurs ont intérêt à vivre dans l'oubli... les gendarmes ont réintégré la caserne au lieu de nous faire leur rapport sur le champ.

Il y avait eu deux émeutes... Les citoyens ont secondé la justice dans la recherche des coupables... pour découvrir les auteurs de l'attentat contre la brigade (23 juillet 1807)

La comne de St Jean du Bruel est condamnée à payer 1556f.87 que doivent avancer les 20 plus forts contribuables dans le délai de 10 jours dommages intérêts ou frais auxquels la commune a été condamnée envers la brigade de gendarmerie par arrêt de la cour d'appel de Montpellier (8 juin 1808). Au Sr Ricard ingénieur de gendarmerie 100 fr, à J.P. Chartreux du Vigan 200 fr ; au Sr Gal - qui a été taxé 1700 fr à soixante... gendarmes absents de leur résidence pour service public 148f.99 somme à laquelle ont été taxés et liquidés par le commissaire de la cour les dépens adjugés par le susdit arrêt... 3f.50 montant des frais du présent exécutoire
(23 juill. 9. Vre 1807)

Le 12 juin 1807 découragement des villages de Cayrac, des Crozes basses et Hautes où se réfugient habituellement les déserteurs et conscrits réfractaires... Si les coupables ne sont pas découverts la comne supportera en masse les peines qui peseront sur un grand nombre d'innocents.

100f
1100
200
148,99
3,50
1552f49

1803 23 1770 1803 30 1823

Les gendarmes ne peuvent remonter la vallée du Tarn au dessus de Millau sans que on les traite de brigands et de scélérats et cela avec des menaces, des hurlements qui les suivent tout leur marche. Hier 26 avril 1824 le lieutenant de gendarmerie passant à Aguessac fut assailli par une troupe de vignerons ; il fit saisir un de ces individus mais les autres le délivrèrent (cet individu avait pris un gendarme au collet) les gendarmes se retirèrent pour ne pas faire usage de leurs armes. »

Vis à vis la brigaderie Albary et la chaussée de Bapne la montagne est à pic sur la route ; il m'a été dit qu'on avait fait rouler d'en haut des pierres sur les gendarmes, et cela à plusieurs reprises.

Faut il voir une allusion à ces conduites de grenoble dans le dicton:

« Qué passo o Boucayre et ol Massegre
Pouot passa dins tout Lou Gibaudo »

Qui passe à Bapne et au Massegros peut passer dans tout le Gévaudan.

Les requisitions Le recrutement qui vidaient le pays de tous ses hommes vigoureux était la principale raison de la résistance à l'autorité mais elle n'était pas la seule. Les requisitions aussi nombreuses que variées vidaient le pays de toutes ses ressources : animaux de boucherie grains vin vêtements, chemises, bas, souliers, objet de pansement, bêtes de somme avec bât, cordes sacs, des bêtes de trait avec les charrettes matières premières fer étain bronze salpetre ... Elles devaient être considérées, bien que tout fut payé, comme une spoliation systématique et faire prendre le pouvoir en grippe. Réfractaires et royalistes voyaient dans la résistance aux requisitions un moyen de paralyser l'armée en la privant de vivres ... de chevaux de canons. Aussi en abusa-t-on. Stylés par eux les « requis » opposent une mauvaise volonté pouvoir une force d'inertie étonnante. Pour en donner une idée, il suffira de dire qu'on ne trouvait pas une seule charrette dans le canton de Salles Curan, quoique compris, qu'on refusait de présenter les chevaux aux commissions militaires, qu'on laissait pourrir le grain en gerbe ou que, battu on négligeait de le vanner pour échapper aux requisitions. Dans le même but les acquéreurs de biens nationaux laissaient les terres incultes, les vignerons de Campagne refusent de vendre leur vin..

A l'armée. — Déduction faite de tous les déserteurs et tire-au-flanc restait il beaucoup d'hommes pour les armées en campagne ? Oui parce que de nombreuses classes étaient mobilisées. Nous en connaissons un peu le nombre par les listes des parents des défenseurs de la patrie qui touchaient un secours

Décret du 26 9re 1792 : La Convention décida de secourir les pères et mères des enfants des volontaires dans le besoin, le 25 Xbre les combattants du 10 août reçoivent etc.

A St Rome de Tarn on compte une cinquantaine d'hommes partis aux armées du début de septembre au 27 floréal II (16 mai 1794) où ils ont servi ou servent encore puisque leurs parents touchent le secours

Les premiers d'abondance — arrêté du comité du salut public du 13 thermi II ... approvisionner les marchés — La crise des subsistance se faisait sentir plusieurs depuis fructidor II
note p. 204-205 - séance du comité de St Genies du 20 pluv. 1794 - idem du 28 pluv. 1794 ... une 20aine de pages
C. Rigol

Quelques brigands

Les « Meillous » Avant de les voir à l'œuvre il serait intéressant de connaître quelques traits biographiques des principaux brigands. Entre tous les Meillou méritent la première place
D D dans l'Epoque révolutionnaire les présente ainsi :
« Ils étoient, au commencement de la Revolution, aubergistes au Bourg. Leur vrai nom étoit Soulds. La famille comptait alors trois frères : Jean, Pierre-Jean et Louis. Des circonstances locales, aussi bien que leurs instincts les placèrent parmis les adversaires du régime qui bouleversait la France. Ils s'armèrent et le combattirent en toute occasion avec une energie sans pareille.
Jean Soulds, l'aîné, avait été arrêté plusieurs années auparavant dans une caverne. Il s'y défendit si vaillamment qu'il en coûta la vie à un des assaillants. Il s'evada peu de temps après. Pris une seconde fois et traduit dans la Lozère il s'evada encore le 4 frimaire an VII (24 - 9bre 1798) au moment où on allait le conduire au supplice
P. Jean Soulds, le cadet, avait été condamné à mort le 23 pluviôse (guillotiné à Rodez 23 janvier 1802 3 pluviôse X) an VII (11 février 1795) par le tribunal criminel de l'Aveyron comme acteur dans les scènes sanglantes de la chouannerie et à la même peine le 12 ventôse an VII (2 mars 1799) ainsi que Delbourg par le conseil de guerre de Montpellier ... Mourt de la Phtisie à Rodez 2 Pluviôse an X (22 janv 1802)
Louis Soulds, le plus jeune avait péri le 30 prairial IV (18 juin 1796) fusillé près de Lunpiac avec son compagnon Badoran de desdeux par un detachement qui le conduisait à Rodez »
Complétons - D B me paraît bien faire bien de l'honneur en supposant que les circonstances locales aussi bien que leurs instincts les placèrent parmis adversaires du régime qui bouleversait la France » Le régime qui bouleversait la France était très probablement le dernier de leurs soucis.
Meillou était un vieux surnom de famille. On trouve en effet qu'en 1781 Meillou réfractaires de l'impôt et adversaires du gouvernement du Regent avaient dû être appréhendés par sept hommes par ordre du consul et conduits à Millau.

Pierre Jean Soulds le second, aurait pu être un glorieux volontaire de Valmy. En effet Guill. Barre de Fontanelle tombé au sort se déclare malade et se fait remplacer par J. P. Soulds du Bourg âgé de 26 ans fils d'Ant. Soulds et de Anne Criolle aud. lieu. Taille 5 pieds 3 pouces yeux bleus visage rond nez bien fait menton troué (à fossette ?) cheveux chatain clair lequel s'est offert volontairement de servir à la place aud. Guill. Barre. Il ne sait pas signer. — Il demande l'amnistie d'an IV
autre détail inédit : « Jean Soulds prisonnier dans la maison d'arrêt de Millau declare avoir reçu de P. Bonnevielle son beau frere cultr del Puech (partie haute du ville du Bourg comne de Severac le Ch.au) les objets mobiliers et effets et quelque peu d'argent qu'il avait retiré de certains particuliers. Le tout peut se porter à 200fr
Le même pour Bonnevielle paye au geolier 60 immeraires metallique somme à lui due pour les fournitures de bouche fournie au citoyen J. P. Soulds l'espace d'environ 4 mois qu'il est détenu dans lad. maison d'arrêt - 19 ventose VII (8 mars 1798)
Il avait donc été capturé en 9bre 1797
Nous ne savons rien de particulier sur Louis Soulds le plus jeune.

Pourquery est le nom « anobli » de Pourquier. C'était une ancienne famille roturière du pays. Roucous avait un curé de ce nom vers 1550 et Papelcou avait, en la même qualité me. Jean Pourquery (1593-1631)
En 1631 Pourquery est dit praticien et dans le même acte paisant du lieu Granier qui lui donne 4 fils et testé le 4 mai 1784 devant Vigouy not. de Bryne
Sous erreur P. J. Pourquery a pour fils Ant. de Pourquery qui épouse Catherine de Rozière. Ils marient leur fils aîné à Mlle de Pitrac ; ils lui cedent tous leurs biens se reservant en cas de discorde une pension de 25 set. froment 10 set. orge 5 set avoine un cochon 3 mitis de vin rouge 50 l. huile 50 fr argent bois du cuicher herbe du jardin. La future a une dot de 29.000 fr (12 juillet 1790 - Ebi Gaut)

Me. P. Pourquery acquereur des rentes et cenive de M. de Vesse. La veuve Marguerite du Bourg (Vidal). - P. Pourquery not. du Bourg avait épousé Marguerite de Cassan vend plusieurs rentes à Reffegier Granier qui lui donne 4 fils et testé le 4 mai 1784 devant Vigouy not. de Bryne de Paulhe. Elle testé le 13 juill. 1735 devant aussi not. de Compayre.
Ce P. Jean Pourquery se dit bourgeois du Bourg (23 février 1730 parmi)

V. notes pre. 438

Les Vve Pourquery père et fils celui-ci dont histoire du père habitant du Mas du Bourg se voient demander 5 livres 3. 6 ... pour les arrerages d'une rente de 100 fr au capital de 2000 fr constituée en faveur de l'hopital de Severac par Delle Cassan mère et grand mere Ascl. Pourquery ---
(26 mars 1792 bureau de paix) de Millau
Adjudication des biens ecartés à Ant. Beaupré, Jean Pourquery contumax. Il est devenu instant de faire proceder à l'inventaire et procès verbal de Convenisse qui doit être faite au fermier actuel - ... par les fermiers précédents
15 frim. VII. (5 Xbre 1798) notes agressac

7 Bre 1816 Pourquery me de musique et de danse possede à Millau, dans la gde rue, une maison qui menace ruine ; le maire lui ordonne de la faire démolir. correspce

Delbourg. – Ce brigand de marque était probablement le petit fils de P. Delbourg marchand du lieu d'Aguessac qui le 7 décembre 1720 déclare avoir reçu 150# pour reste et fin de paye de la dot de sa femme du 8 mars dud. d'Albignac fr de St Michel – un bâtard du Sr de Pageleau – Il signe Delbourc. Il avait donc du sang bleu dans les veines et pas du plus pur. – En 1789 notre héros était aubergiste à Aguessac comme ses auteurs. Pourquoy du Bourg était son cousin. Guill. Delbourg, prêtre réfractaire dont la maire fait connaître l'état et consistance de ses biens fr mess. VI (14 juin 1793) était probablement son frère.

Brigand de la première heure Delbourg participe à de nombreux crimes amnistié (18 7bre 1796) il retourne aussitôt à son «vomissement» mais ne tarde pas à être pris et à connaître les prisons de Montpellier Toulouse Millau (17 fruct. VI)

Julien de Roquetaillade habitant depuis peu le chateau du cambon près la Cresse 16 mai 1791. – Registre du bureau de paix fo 39 no

Raymond du village de Fongarioles près St Jean du Bruel participa à de nombreux crimes et exploits pris et repris il est délivré une dernière fois au Capelier 16 juin 1802. Connu personnellement de son compatriote Randon de Soudre sous-préfet de Millau qui le traque Raymond lui échappe malgré la force armée qui le cerne dans son village.
21 nivose IX (10 Xbre 1800)

Charrié quoique lozerien est mentionné ici à cause de ses attaches avignonnaises. notaire de Brabinsal il avait épousé Victoire Valette de Vaugouse comne de St Georges de Luzençon. Il fut élu député à l'assemblée constituante. Son mandat terminé il alla à Coblentz prendre les instructions des princes. De retour il travailla activement à les exécuter c'est à dire à soulever le pays et à dresser une petite armée qui s'evanouit après les succès éphémères de Marvejols Mende et Chanac non sans avoir causé une vive émotion à la convention nationale. On sait comment il fut pris jugé et exécuté à Rodez le 17 juillet 1793. "21. 1 10

La Lozere a l'Herault:
Nous vous annonçons l'arrestation du salarat Allier prieur de Chambonnas qui a été pris la nuit dernière par une patrouille à Bourbouzon district de Vigan par un détachement de gendarmerie à la tête duquel était un de nos collègues (18 août 1793)

Claude Allier, lozerien aussi, prieur de Chambonnas vint intriguer et prêcher la revolte en Languedoc. Il fut surtout le funeste conseiller du comte de Saillans et de «l'infâme Charrié» Il est exécuté à Nimes le 6 7bre 1793

jugement du Ve conseil de guerre séant à Lyon (25 brumaire VII – 15 Xbre 1798) qui condamne à la peine de mort Dominique Allier Joseph Charbonnelle Cussac et Justin Baptiste Robert prevenus de brigandage et d'assassinat (28 nivose VII – 17 janvier 1799)

Dominique Allier frère de Claude fut un brigand plein d'audace «150 brigands sont passés dans la ville de Villefort avec armes et bagages sous le commandement de Dominique Allier On n'ose l'arrêter
(22 pluviose VI – 10 février 1798)

La grande peur

La grande peur en France
Causes principales —

– Après avoir essayé de faire connaître les acteurs et les circonstances dans lesquelles ils evoluent nous les montrerons en action.

Leur histoire débute par cette sorte de panique à peu près generale dite «la grande peur». Panique est un terme impropre: ce mouvement eut des causes naturelles: economiques sociales et politiques, comme l'a montré un historien actuel M. G. Lefevre professeur à la faculté de Strasbourg. Il a noté d'une manière aussi exacte que possible les point, intensité des secousses, leur direction leur force et leurs effets. Deux vagues, l'une venant du Nord est et l'autre de l'Est déferlerent sur le Rouergue et vinrent mourir à Millau. Une autre plus faible y arriva des Sud ouest ce qui fait de Millau «la ville de France où se sont conjugués le plus grand nombre de courants. Peut être la realité fut elle moins compliquée. Le premier courant et le plus fort vint du Vivarais par Mejanes. C'est l'avis de nos historiens locaux.

Ce courant serait né en Savoie le 27/28 juillet apporté le meme jour à Voiron et à Grenoble. Le lendemain à 8h du soir il est à Montelimar descend le Rhone et le traverse en plusieurs points pour courir dans le Vivarais.

Le 29 les habitants de Bourg de St Andeol sont reveillés par ceux de Pierrelatte qui appelaient au secours sur la rive droite du Rhone et donnent l'alarme en tirant des coups de fusil. Le maire de St Andeol traverse le fleuve sur le bac à traille et trouve ceux de Pierrelatte en proie à la plus vive frayeur; un courrier vient en annoncer la bande de 10 à 12 brigands fille et Crule le Dauphiné. Rentré dans sa commune le maire fait sonner le tocsin à 3h du matin. La Panique gagne ensuite le Gévaudan, Mende, Marvejols, Rodez, Millau. Des rumeurs nous viennent aussi du coté du Lot.

Autres causes. Outre les causes exposés par M. Le Fevre il en est une autre bien reelle: il y eut reellement dans certaines contrées «des vagabonds effarés qui coupaient les bles la nuit, rasaient la terre comme des sauterelles. Ces bandes quand elles étaient fortes forçaient les maisons isolées les fermes les chateaux memes» (Michelet hist. de la Revolution Ch. IV)
Chez nous l'armée des mendiants était nombreuse et redoutée.

Brigands de Paris. Ensuite il y eut à Paris meme des actes de brigandage. On sait que Louis XVI mal conseillé pour ses courtisans massait des troupes près de la capitale sous prétexte de contenir les brigands mais en realité pour mater l'assemblée et les Parisiens. Ces brigands avaient été soudoyés par la police pour préparer le coup de force en préparation. Dans la soirée du 12 juillet les brigands, nom dont se glorifiaient eux-mêmes avaient paru les maîtres de la capitale. Le lundi 13 ils incendiaient les barrières des faubourgs et décidaient d'aller piller St Lazare. Ils se faisaient un jeu d'imiter les formes usitées dans les assemblées populaires. Ils nommaient des chefs entre les mains desquels ils juraient une obéissance absolue.
Ceux ci portaient une marque visible (ruban vert et noir flottant auprès

«...La cour manquait d'argent pour... les financiers y étaient innombrables (p. 34)
Les nobles comptaient sur l'étranger ils se proposent de rallier des forces pour une nouvelle tentative contre Paris de gagner à prix d'argent des troupes étrangères et de les amener en vainqueurs par la route la plus courte, à travers les bois dans l'espoir de profiter de l'effroi causé par la nouvelle de la capitale 26 juill. 1789
Or dans la seconde quinzaine de juillet outre les innombrables causes d'insécurité qui désolaient (abrutissaient) le royaume et le complot aristocratique le synthèse se realise brusquement: c'est la cause déterminante de la grande peur
p. 75. (G. Lefevre)

En 1709 l'intendant de Montauban écrit des auteurs des troubles nouveaux ne seraient pas difficile à trouver ajoutait-il leurs noms dans mon portefeuille, mais ils sont en si grand nombre qu'il serait dangereux d'en faire des exemples... je ne saurais penser sans frémir que j'ai eu 30.000 armés en Quercy Calvin assiégé pendant 10 jours. Détruits pendant quelques années la grande peur de juillet 1789 se répandirent subitement dans la province: on annonçait qu'une des bandes de brigands qui ravageaient tout sur son passage
cité par J. Bonnet
Propos. expliqués au Cycle parisien de Sully St Petit T III p. 159

Ils ne devaient pas avoir d'arme offensive mais un bâton insigne du commandement.

A St Lazare les brigands enfoncent la porte à coups de hache et crient : Du pain ! Le procureur de la maison leur fait servir du pain du vin de la viande à discrétion... Puis ils demandent des armes et de l'argent : 600 fr puis 800 fr leur sont distribués ; ils enfoncent le coffre et se partagent l'or

à la chapelle ils revêtent les habits sacerdotaux et parodient une procession. Plusieurs s'empoisonnent avec le contenu de bouteilles de la pharmacie. Des femmes et des enfants se voient dans les caves dont les tonneaux avaient été défoncés. On fait conduire aux Halles 18 charrettes de blé. » (D'après Champfort tableaux X1 et X1')

Henri Martin considère ce fait comme un acte de justice populaire : « Le peuple força le couvent des Lazaristes qui avaient de grands approvisionnements de blé, ne pilla pas les grains mais les porta à la halle »
(Tome I chap^t IV)

Cependant comme scène de brigandage c'est complet. De Paris la chose et le nom n'avaient qu'à rouler dans toutes les directions colportés par les courriers et grossis de relais en relais. C'était naturel et inévitable. H. Martin noté : « On dit que des politiques propagèrent par leurs agents la nouvelle de la venue des brigands » (ch. V)

Mémoires de Marmontel T II. L XVIII p. 391 Des émissaires partis évidemt d'un point central couraient par les chemins traversant les villes et les villages sans s'y reposer en faisant sonner le tocsin et annonçant toujours des troupes étrangères et lancés de brigands criant par tout aux armes, pressant, répandant de l'argent. — En effet j'envoyais moi-même traverser à cheval le Languedoc où j'étais alors et nous criant qu'autour de nous des brigands portaient le ravage et incendiaient les maisons ; que tout était en feu et tout autre monde de songe. Il n'en était rien mais dans l'âme du peuple la paix excitait la fureur et c'était ce qu'on demandait
Des mains pleines de celles qui attestaient en vain, impunément contre moi de toute part et j'y proposai un projet de proclamation
29 juill. 89 (Colombet)

La grande peur chez nous. — Voyons ce qui se passe chez nous. Le soir du 29 août 1789 De Bonald maire de Millau est averti par les officiers municipaux de Mayrueis de l'approche d'une bande formidable de brigands qui ont incendié Bourg St-Andéol, la nouvelle est confirmée le lendemain.

La municipalité s'adjoint une commission de 12 membres pour l'aider de ses lumières et prendre avec elle toute mesure nécessaire. Elle s'assemble le lendemain. Ses délibérations sont interrompues à chaque instant par de nouveaux exprès de Mayrueis de Rodez de Séverac d'Espalion, l'ennemi approchait Figeac était assiégé Villefranche sur le point de l'être.

Le maire au nom de la commission lisait les dépêches répondait aux questions avec beaucoup de sang-froid. Il proposa de s'adjoindre 18 de la Fapalle de Combelles qui acceptèrent

Le sous lieutenant de gendarmerie, Roulland, venant de passer une revue à Villefranche trouve à Viarouge une lettre de Paris, lieutenant en son compagnie lui ordonnant de venir à Millau annoncer la nouvelle de l'existence de brigands aux environs de Villefranche l'incendie fait par eux de plusieurs villages du haut Rouergue et d'inviter la milice bourgeoise à se mettre sous les armes ... La commission avait empêché le trésor de partir...

Roulland reprit la route de Rodez et plaça des postes de cavaliers sur la route pour assurer une communication rapide entre les deux villes. Une troupe de 30 cavaliers fut organisée et placée sous le commandement de M. d'Artis. MM. Dufour et Sapientis sont députés à Montpellier pour demander des armes. Armuriers serruriers et forgerons de la ville réparent les fusils et fabriquent des piques.

Des exprès sont dépêchés dans les communautés voisines pour les exhorter à s'armer. Il s'établit entre la ville et les campagnes des traités de confédérations fraternelles par lesquels on se promettait réciproquement de se communiquer les découverts sur la marche

des brigands et de s'entraider : en trois jours on avait des relations avec les municipalités distantes de 50 lieues.

Ordre donné à son de trompe à tous les citoyens en état de porter les armes de quelque condition qu'ils fussent de se rendre au mandarous.

Le commandement de la milice fut déféré au vicomte d'Albignac maître de camp... Un rassemblement d'environ 1000 hommes fut formé. Officiers et soldats jurèrent obéissance et soumission aux ordres donnés.

Deux corps de garde furent établis

Aucune alarme ne troubla pendant cette nuit la tranquillité de la ville. Un contrôle fait dans la journée du 3 permet de constater 2500 h y compris les secours de communes voisines. Toutes les issues de la ville à l'exception de trois sont barricadées avec des poutres des charrettes... les femmes doivent faire pleuvoir sur la tête des brigands une grêle de pierres, un déluge d'eau bouillante.

La fausse nouvelle — Les précautions de la veille furent prises pour la nuit du 3. Vers minuit M. de Bonald reçut la nouvelle que les brigands avaient incendié St Come qu'ils s'étaient portés sur Saissac et qu'ils menaçaient déjà Séverac le Château. Il réunit aussitôt le comité de sureté et après discussion on décida d'envoyer des exprès pour contrôler la vérité des récits.

Autre nouvelle : St Felix de Sorgues est investi par les brigands et St Affrique demande un secours immédiat. Le comité envoie s'assurer des faits ; les coups de feu entendus avaient été tirés par les femmes d'une noce. On rassure la ville fort troublée par ces alarmes et les exprès sont dissiper la terreur des campagnes dont les femmes les enfants les vieillards garnissaient déjà les bois tandis que d'autres couraient chercher un refuge à Millau. Le tocsin avait été sonné dans toutes les paroisses et les travaux des champs suspendus pour préparer la défense. » Le récit résumé ici se trouve tout au long dans le registre des délibérations municipales de Millau

L'auteur de « la grande peur » dit : « Bonald, futur oracle de la contre-révolution alors maire de Millau n'élève par la moindre objection contre la nouvelle de leur approche » Il pouvait y avoir « quelque chose. De Bonald rassura la population en prenant le luxe de précautions que on vient de voir.

Récit « del prion de Pradinas » Claude Peyrot témoin oculaire a peint aussi l'émoi des millavois ;

« Ses perdut jan sou me liquet
De bolegons aus bando crudo
Si oïci per nous assoma
Calo beaucop, you l'y dise, as perdut lo cerbelo ;
Fuitte pouliant lou comp per millore m'espouvno ;
Trouble en effet lous aus que nous fou que bromo
D'autres qué courrou s'entremo
Dins quelque balmo ou dins quelque coselo
S'aqui n'obio mignol per s'alarma
Bas autres oïci n'oïrés pas l'alerto !

l'ogeren pay? oh si fait certo
O noaï sous bous sodous que cadun se tenio
Quand dooe per tout nous rebenio
Qu'opel desterminot couretet gé
Quec metio tout o sony o floc
Tout counus l'horro coumpo sbio lou pubiteje
De se troubo per tout sous se fa beure en bloc
Sé pot oco dayos sous sourtelejé
Què qué ne siagnè opel toundut mouetge
Mi effrojet talouren que porlen per respet
Entre nouetres sio dich lo f... m obropet
morcés às mens d'un maïro fort habille
D'ins un biral de ma Milaou fouquet tronquille

... Tournen sus opel pour d'alarmos
Ount tout embobouchit, cadun prenio per armos
Tout ce que lÿ benio d'obon
Lou sabre lou fusil, lo daillo lou boulon
Lo detral, lou ligos, e l'esté e lo fichouyro
Que diria qu'arribet dins o pelo bouldouyro
Morchaben dans o dous lou noble ou lou bourgès
Lÿ ortizan oubè lou poyè
Tous sistenchon sous preferenço
Quand tout d'un cop, sus un mot entendut
De bouyro en bouyro respendut
Nous ben qualque soubeçon; duitron en mesfisenco
Baï te fa guerre, oco cujet
Debolia toutes lo troupo
Et nous faire toumba l'un l'aoutre sus lo croupo
Mais què te fo Bounal grand offren bou subjet
Une fosio murmura toute lo populaço
Se bo pailla sus lo crous de la plaço
Sul bouscher de la pax oqui to fa forlet
Que dins dobord tout lou bruch, i'ocolet

Tout d'un coup sur un mot entendu
De bouche en bouche répandu
Nous vint quelque soupçon [nous entrâmes en défiance]
Qu'alors: cela faillit
Exposer la troupe
Et nous faire l'un sur l'autre
cogner

Retenons ceci:

Sous el, bilious, sur lous dits e redits
Lus nous escoufobo lo bilo
Ol lioc de courri sus bandits
Onaben embrounda lo bilo

sans lui peut être les propos sans fondement
qui nous échauffaient la bile
Au lieu de courir sur les bandits
nous aurions embrasé la ville

Il serait curieux de connaître ce soupçon et obscur pressentiment qui faillit allumer une guerre fratricide parmi ces hommes qui s'étaient tous pour la défense commune. Nobles et bourgeois pensaient-ils que le bas peuple ne serait pas fâché d'assister au pillage de leurs biens ... et de prendre part à la curée ? Dubonald le connut ce soupçon et en fit le thème de son discours sur la paix sociale mais Peyrot ne le rapporte pas

Réparation d'armes. — Des armes avons nous dit furent reparés ou fabriqués voici quelques note qui furent payés à cet effet:

1 24#. 10 à Deizet pour piques faites pour la comté pour se defendre contre les brigands
2 16 à Roucairol forgeron pour autres piques
3 8#. 8 à Michel Comte pour autres piques
4 30 13 à Jacques jean serrurier pour piques et fourches
5 7#. 11.6 à Galibert pour autres piques
6 12#. 12 à Dianoux pour autres piques
7 4 4 à Calvet forgeron pour autres piques
8 4#. 4 à jean Gallier forgeron —
9 2#. 4. à Espagnac forgeron pour autres piques
10 7#. 14 à Valès forgeron pour autres piques
11 13 — 6 — à Jaubruge forgeron ———
12 70# à Bernard armurier
13 43# à Fulcrand Fabrequettes potier d'étain pour les balles.
14 27# à Coste, armurier pour les fusils raccommodés
15 95# à Coulon frères pour faire les piques
16 72# à Salard directeur des poudres à Montpellier pour 40.# de poudre
17 2# à Pellet pour pierres à fusil
18 5#. 5 à Paulet entrepreneur pour poire à poudre
19 6#. 15 à Magnes pour autres poires à poudre
20 47# — à Lavalette chandelier pour chandelles.
21 9# à pelissier pour choses au corps de garde
Total 6 16#. 10.
22 6# à jeannet tourneur pour les manches de piques, pour hallebardes et pour avoir posé? la caisse d'un tambour lors de ces vaines alarmes des brigands
17#. à Lavalette pour fourniture de plomb

La grande peur dans la région. — A St. jean du Bruel a quatre heures du soir le 3 août 1789 les habitants de tous ordres extraordinairement convoqués

Sur les bruits répandus de toutes parts et les lettres écrites aux officiers municipaux par ceux des villes circonvoisines, les dites lettres déposées au greffe de la communauté donnant avis qu'une troupe de brigands armés au nombre de 600 descendait des montagnes du Dauphiné portant le ravage et la consternation sur les côtes du Rhone et commençaient à s'introduire dans le Vivarais et les Cevennes d'après les nouvelles et autres également alarmantes successivement confirmées Considérant que dans ces circonstances fâcheuses il est indispensable de prendre des précautions pour veiller à la sûreté publique et fournir des secours en cas de besoin aux pays voisins suivant les rapports et invitations des villes du Vigan de Meyrueis etc.. Considérant que le plus sûr moyen de procurer la sûreté du canton et de rendre la tranquillité aux habitants alarmés est de former une milice bourgeoise composée d'un nombre suffisant de soldats avec leurs officiers et en même temps d'établir un comité d'ordre ou conseil chargé de faire toutes les diligences et donner tous les ordres nécessaires pour la assurance et la tranquillité commune

et aussi pour recevoir les dépêches et entretenir la correspondance avec les officiers municipaux des lieux intéressés.

Ont unanimement résolu de lever une milice bourgeoise composée de 200 hommes pris dans toute la comté répartis en 4 compagnies ayant chacune un capitaine et les autres officiers subalternes et en même temps ont formé le comité d'ordre composé de 6 notables Mre Louis Carayon curé, Paul Lapicier, Soltet... De Valcrose, Premier: père et Mre Hebrard assistés de MM. les officiers municipaux auquel conseil seront appelés au besoin les 4 capitaines de compagnies et qui sera autorisé de régler disposer et ordonner par tout ce qui intéressera l'ordre public jusque à l'entière extinction des alarmes, spécialement nommer les habts sans distinction de rang qui seront obligés de faire la patrouille dans la ville et les fauxbourgs pour prévenir toute surprise et malveillations nocturne.

Et autre chose n'a été délibéré (15 signatures)

A St Rome de Tarn la municipalité fait reparer ses fusils, fondre des balles emmancher des fourches - Il y eut une prise d'armes au cours de laquelle trois citoyens exposent leurs fusils. Offre payé 15 frs pour faire manger et boire les gardes nationales de Montpaon et de Roquedaillade — venues au secours de St Rome! —

A Salles-Curan le 2 août 1789 les citoyens prirent les armes: on exposa un fusil dont la perte fut portée aux dépens communals

A Severac le Château, le peuple assemblé pour repousser les brigands voulut se livrer lui-même au brigandage. Une troupe de forcenés s'était déjà mise en marche pour aller incendier le château de Loupiac sous prétexte que des ennemis du peuple s'y tenaient cachés. MM. Molinié le Vellefaine, instruits du danger accoururent à son devant et parvinrent à le détourner de son dessein. (DB)

Confédération. — Pour prévenir pillages et désordres qui s'ensuivent on songea à se grouper en fédération et à organiser solidement les gardes nationales. C'est De Bonald, maire de Millau qui eut la première initiative Son projet de confédération forme une des plus belles pages de l'histoire de notre ville. Il est en entier dans les délibérations, l'abbé Rouquette et Artières en ont reproduit. L'assemblée nationale l'admira et décida qu'il serait envoyé dans toutes les provinces comme un modèle de patriotisme à suivre (abbé Rouquette) Le prieur de Pradinas dit:

Bonal, del cruc de son cerbel	Bonald du cru de son cerveau
Ban de faire espli qualque oubratge nouvel	Vient de faire sortir quelque ouvrage nouveau
Qui o facho l'admiratiou de la grando assemblado	Qui a fait l'admiration de la grande assemblée
Dous affars del rouyaoumi o Pori occupado	Des affaires du pays à Paris occupée
Cal bé fisalomen, que l'qué broubat bel	Il faut bien, finalement qu'elle fait bonne beau
Per que bol que per tout serbigo de mondelé	Puisque elle veut que partout il serve de modèle
D'un pefouriou moudur de prudenco et de zele	De gouvernement mûr de prudence et de zèle

Lou roy mêmé, lous Reys, que n'o fach lo lectarro — Le roi, le roi lui-même en a fait la lecture
Nos estat to countens que au mondo per espres. — Son a été si content qu'il le montre exprès

2 juin 1815 Pacte fédératif:
Le 1. préfet envoie de se remplacer un poste fédératif wagnonais dont le but dont l'but est de nous réunir et de concourir de tous nos moyens au triomphe de l'indépendance nationale et au maintien du gouvernement français — Les bons citoyens de nos maires, amis de la liberté et de la patrie et de la paix s'empresseront de se ranger sous la bannière de cette fédération et de s'inscrire sur les registres qui seront ouverts à cet effet à la 1. préfecture chefs-lieux de canton mairie

arch. de St Jean

La garde nationale de Millau devait compter 20 compagnies de 200 hommes chacune un capit. un 1er lieut. un 2. lieut. un sergent et 10 fusiliers..... unique: composée de hommes de 25 ans les officiers pauvres en sont dispensés
Cette force de 4000 hommes est uniquement chargée de la sureté publique
7bre 1789
serment prêté par les gardes nat.s et consécration des drapeaux le 3-7bre
Pétition que tous les citoyens soient admis à la garde nat.e 23 août 1791

En voici l'essentiel:
« — ce n'est pas l'étranger qu'il faut repousser c'est nos frères, c'est nous mêmes qu'il faut preserver des effets d'une fermentation dangereuse. Les officiers municipaux et la commission extraordinaire de la ville de Millau et les habitants réunis dans des mêmes sentiments considérant que la nation nous appelle à la liberté non à la licence que la liberté est le droit de faire tout ce que les lois et l'honneur permettent — que tout excès toute violation de l'ordre public est un attentat contre la société ont unanimement arrêté que la ville de Rodez Villefranche auxquelles la ville de Millau se fait gloire de tenir par les liens de la plus étroite que toutes les comtés de la province seront invitées à se joindre à elles pour arrêter solennellement:
que tous particuliers qui se permettraient aucuns excès, aucune infraction à l'ordre public aucune entreprise sur la vie l'honneur ou les propriétés des citoyens, qui refuseraient d'obéir à tous officiers investis d'une portion d'autorité légitime, de payer les impots existants sanctionnés par l'assemblée nationale... seront dénoncés à la Province dégradés de titre de citoyen déclarés indignes de concourir à l'avenir à l'élection des députés aux Etats généraux des royaume...»

A St Rome de Tarn. — Cette ville adhère à la confédération proposée. La délibération prise à cette occasion reproduit à peu près le projet de Bonald:
La ville et comté de St Rome de Tarn pénétrée des motifs de sagesse qui ont guidé la ville de Millau dans ses arrêtés accepte avec la plus vive sensibilité l'association qui lui est offerte d'adhérer avec zèle aux sentiments patriotiques qui les ont dictés et que la ville de Villefranche de haute Guienne a aussi accepté par délibérations du 23 7bre dernier... Notre comté concourra à rendre à la force publique son énergie aux deniers publics leur cours ordinaire et légitime et à prévenir les maux de toute guerre que le désordre armé pourrait attirer sur la province... etc...

La délibération de Villefranche du 23 7bre 1789 reproduit de même le projet de Bonald. Cette ville fit une propagande active pour étendre cette association V. Vie municipale à Villefranche (1789-1795) par A Coiffard p. 45)

Cette union trouva souvent contre son but: c'était une force aux mains des bourgeois qui en usèrent pour contenir le « peuple » et maintenir leur influence; l'heure arrivée, pour la renforcer, de faire appeler les forces de comtés voisines qui par leur intervention approuveront les guerres intestines comme il arriva à St Affrique.

La garde nationale. — Ce ne fut pas une innovation mais plutôt un changement d'étiquette. Sous Philippe Auguste les milices communales triomphent à Bouvines 1214
Louis XI en 1468 enrôle et distribue en brigades sous différents drapeaux tout ce qu'il y avait d'hommes capables de porter les armes de 16 à 60 ans.
Durant les guerres de cent ans et les guerres de religion les villes se gardent par leurs habitants. Après la revocation de l'Edit de Nantes les gardes bourgeoises maintiennent les Camisards en respect. Elles furent réorganisées par le Duc de Richelieu gouverneur de Guyenne. Il veut qu'il y ait dans chaque isle et bourg, choisis par les habitants le dixième d'entre eux organisés en compagnies de 40 hommes pour faire des patrouilles de nuit de 10 heures du soir à la pointe du jour. Ces patrouilles feront fermer les cabarets arrêteront les gens suspects les vagabonds prêteront main forte à la maréchaussée

7 août 1791:

Soldats auxiliaires[?] de la comté de Pt-J. du Puel et volontaires jacques Figuiere garçon tonnelier s'est enrôlé pour servir dans les troupes auxiliaires pour la levée de notre municipalité et pour pour a partir d'aujourd hui de la solde de 3 sols par tant qu'il restera dans ledt comté et devant a porter la solde payée aux soldats. Ont aussi signé de meme P. Peytavin l'Aîné, Etienne Besaucé, Raymond Guillard, Flauri Durand, Dupuy reçoit les citoyens, 50 fusils de munition a l'usage de la garde nat[le]

Prêtres qui se font inscrire: Plagnard prêtre ci devant capucin, Hugues martin, mis prêtre, P. Pelissier prêtre, ph vieille prêtre; P. Labrie prêtre, Jeunier prêtre Michelet prêtre curé de St Etienne, P. Berger ci devant frere capucin, auguste solvic clerc tonsuré, Flavard clerc tonsuré, julien clerc tonsuré, Calvet clerc minoré. J. P. Salques, se font inscrire comme gardes nat[les] (30e année)

Le 9 janvier il fallait 20 hommes pour aller escorter un convoi de 30 convois; on ne pense pas pouvoir obtenir aucune escorte prise dans la garde nationale; elle est entierement desorganisée

Refus de service: « pour ce jourd'hui refusent de se présenter pour completer la compagnie de l'avant-garde de notre garde nat[le] qui l'ont sommé de se rendre en poste d'autrac ... par de bonnes armes a leur donner ... en attendant 7 fusils de chasse qui etaient déposés a l'ancienne maison comté

On requiert des chars a bancs pour porter la compagnie a Autrac ... Mr Bouvier Peyrat fils pere devrait ... l'aîné ne veut point porter.

pour arrêter les criminels apaiser les émeute donnaient la chasse aux citoyens enragés, aux coups de sabre bâté fourche. Six fusils à l'usage des gardes, portant gravé sur la crosse le nom de la paroisse seront déposés chez le collecteur qui sera responsable. Pour le choix de officiers la preference et le pas sera accordé aux nobles devoués — ce service était facultatif pour les nobles qui n'avaient rien a faire — (1er juill. et 10 août 1761)

La milice bourgeoise de Millau comprenait 3 compagnies (1er janvier 1762)

Dans son adresse aux Batave Mirabeau dit: « Le peuple a droit de savoir et le devoir de porter des armes pour la défense commune. Une milice bien réglée est la défense convenable naturelle et sûre d'un gouvernement libre » (1788)

C'est lui qui proposa la création de la garde nationale de Paris (13 juill. 1789)

Nous avons vu avec quelle célérité Millau improvisa la sienne. Il dut en être ainsi dans la plupart des municipalités. Mais ce bouche, hâtive ne paraissant pas survivre de beaucoup a la grande peur. Le 18 9bre 1789 l'Hôtel de Ville déclare qu'il est expédient de former une milice »

Ce qui les énerva toujours ce fut l'indiscipline. Le commandant en second de la garde nationale de Millau offre sa démission a la municipalité parce que dit-il « Il ne nous est plus possible de nous faire obéir même pour remplir l'objet de nos réquisitions » (7 août 1793) Nous avons vu que les gardes nationaux molestaient les étrangers et que dans leurs expéditions ils se conduisaient comme des brigands. En général la garde nationale était mal armée ou même pas du tout comme celle de Montrejeau. Celle de Millau était abondamment pourvue de fusils et deux canonchs. Elle avait même des canons! pour inspirer la terreur.

Achat de deux canons: Les citoyens de notre ville voulant se mettre en mesure contre les ennemis de la constitution on fait un fonds pour acheter deux pièces de canon qui seront affectés a la garde nationale de notre arrondissement. En conséquence ils ont député a Marseille deux de leurs concitoyens pour remplir cette commission. Nous vous prions de favoriser l'achat de ces canons » (1792 (Lettre de la municipalité de Millau à celle de Marseille)

« Les troubles qui sont arrivés en Lozere nous ont mis dans le cas de nous procurer deux petites pièces de campagne pour notre sûreté. Nous sommes bien aises de faire faire les affuts a Montpellier ... indiquer un citoyen capable - envoyé a cette fin a Montpellier. (9e juill. 1793)

« Il n'y a point - à Millau - de canons en bronze; il n'y a que deux pièces de 4 en fer de fonte qui furent achetés a Marseille ... par un assez bon état pour être de quelque utilité » (10 mars 1807)

A Rivière s/Tarn, a Mauzac, à chacun il est parlé de pièces de canons il s'agit probablement de canons qui servirent apparemment soit au département soit au Etat

Revenons à la garde nationale elle fut reorganisée maintes fois et on se demande pour quelles raisons les régimes successifs s'opiniâtrèrent à maintenir cette force inutile.

Fraissinet, Victor cordonnier, Pt. Conseiller, Pt. Engalbert, J. P. Fraissinet, Fabre fils, Vincent cesar Beaujé, J. P. Solignac partiront demain 5 juillet avec leurs armes pour se rendre a Paris assister a la federation prochaine et servir dans l'armée qui va être formée d'après les decrets aux environs de Paris (4 juill. 1792)

Fêtes de la Fédération. A l'époque héroïque on essaya vainement d'imposer aux gardes nationaux une une nationale dans les fete de la fédération. Peut être y eut il un champ de Mars une sorte de communion... mais combien éphémère. Millau y avait délégué: Jungla Capelle Rouvelet fils Salvat fils Malmontet (24 juin 1790)

Barrelean envoya son maire Malzac

le meme jour, au meme instant, faisant echo a celle de la capitale une ceremonie patriotique eut lieu dans les 50.000 communes de France

A Pt-Rome de Tarn la fête de la Fédération fut telle:

« La plus grande partie des citoyens de la ville et comté de Pt-Rome de Tarn s'étant assemblés nous avons été ensemble a la grand messe qui a été celebrée dans l'eglise paroissiale; de là nous nous serions porté sur la place publique du Ravelin où ayant été formé en bataillon carré à distance Nous officiers municipaux et M. le p. d. l. c. placés vers le milieu et au dedans dicelui M. Barrascud a dit:

citoyens soldats et soldats citoyens, nous devons être l'un et l'autre. M. le maire étant absent j'aurai l'honneur de vous dire ce que vous savez déjà. Il y a un an aujourd hui que la liberté nous a été rendue ou, disons mieux que nous l'avons reconquise parce que nous l'avons eu naissant. Ce droit sacré nous avait été ravi par nos frères puisque nous descendons tous d'Adam. Ne cessons un instant de les connaître pour nos frere puisque la grande partie d'eux ont renoncé volontairement à leurs privilèges... les autres sont déjà jaloux de nous voir décorés du titre glorieux de citoyen ils vont se rendre et veulent y participer... (suit l'éloge de Louis XVI... restaurateur de la liberté.)

Ce jourd hui à l'heure de midi tous les Français furent d'être inséparablement unis de nous aimer toujours de nous secourir en cas de necessité d'un bout de royaume à l'autre, de défendre et conserver la liberté... Cette liberté faite pour l'homme est un droit qui nous autorise a dire notre façon de penser, a agir et à faire ce qu'un citoyen a par elle le droit de faire, étant homme de bien - La liberté serait violée si quelqu'un se croyait tout permis; ce serait alors la licence que la loi condamne de tout temps.

Lorsqu'il y aura des discordes entre nous adressons nous a la justice qui fera droit; c'est la seule voie que puisse avoir un citoyen vertueux

Rappelons nous que nous avons déjà juré de rester fidèle a la loi à la nation, au roi - Imprimons nous donc de prêter le serment ainsi que tous nos frères, tous les Français le prêtent a cette heure dans tout ce royaume; imitons nos augustes représentants a l'Assemblée nationale et nos braves députés a la garde nationale à Paris - je crois fermement qu'il n'y aura aucun parmi nous qui ne fasse cet acte religieux avec toute la sincérité dont le meilleur Français est capable.

Jalès

Le serment civique est solennellement prêté par tous à midi sonnant.

Nous officiers municipaux et procureur de la com^ne ouvrons prêté le serment fédératif conjointement avec les habitants et citoyens savoir les quatre colonnes, sud. bataillon les unes après les autres ce qui a été fait avec joie félicitations intimité et très sincèrement

Enfin des acclamations de :

« Nous sommes tous frères ! Vive la nation ! vive le roi ! vive la Liberté ! dont toute la nature paraissait satisfaite ont retenti.

M. Barascud a dit : « Nous venons de nous unir de cœur et d'ame et de nous lier par le même serment à tous les François qui en ont fait autant envers nous. Il conviendrait d'en rendre grâces au Tout. Puissant et d'aller à l'église chanter le Te Deum. Ce qui a été fait.

Procès verbal adressé à l'assemblée nationale et au département

(12 juillet 1790)

Lendemain

En moints lieux, réfractaires et royalistes profanèrent ce beau jour. Ils n'y virent, eux, qu'une revue générale des forces contre révolutionnaires dont ils disposaient pour la bataille imminente. Tel fut le cas de la grande assemblée des fédérés lozériens au camp de Sauveterre et de celle de Jalès.

Toutes les milices nationales de la Lozère sont invitées à se rendre au camp de Sauveterre sur le plateau pour le 14 juillet 1790. M. De Beaucourt commandant de la maréchaussée est requis d'y envoyer trois brigades à l'effet d'y prêter aussi le serment. De Borrel commandant la garde nat^le de Mende y fut aussi. On y compte 6000 hommes. Le serment est prêté « de rester à jamais fidèles à la nation à la loi et au roi »

Dans l'été de 1790 les missaires de Coblentz avaient provoqué un rassemblement de citoyens de la Lozère de l'Ardèche et du Gard dans la plaine de Jalès et leur avaient fait jurer la défense de la constitution tandis qu'eux les émissaires s'efforçaient de la ruiner. C'était le prélude du rassemblement de 1792.

Le camp de Jalès. Le premier camp de Jalès avait été blâmé et annulé par l'assemblée nat^le (1790) et défenses faites aux gardes nationales « de former aucune assemblée fédérative sans y être autorisées ». Bravant ces défenses les mécontents renouvelèrent le camp l'année suivante (1791) peu après les échauffourées d'Uzès, entre protestants et catholiques. Une troisième tentative fut décidée le 23 juin 1792 dans un conciliabule tenu dans la forêt de Malaval, la date en fut fixée du 8 au 9 juillet 1792. Plus de 100 prêtres réfractaires venus au rendez vous de divers départements se dispersent dans les environs pour y prêcher la contre-révolution et appeler les habitants aux armes

La proclamation de Saillans imprimée à Mende chez la Dlle Borgeron le 3 juillet 1792 parle de 25.000 hommes armés dans les montagnes et 25.000 dans le Languedoc

Dès le 3 juillet, toutes les mesures étaient prises : une correspondance saisie dévoila tout et permit d'aviser. Le comté de Saillans comprit que le projet était éventé et brusqua le mouvement. Il leva à la hâte 1000 à 1200 hommes et marcha le château de Barnas qu'il prend. Il y est bientôt prisonnier. Claude Allier qui lui a promis 15.000 hommes lui en envoie 1500.

Saillans avait donné l'ordre de fusiller après sa fuite, trois patriotes, prisonniers dans les caves du château de Barnas.

Millau prie le commiss^re de Mont de ne pas disposer ses forces contre les ennemis qui l'environnent une Millau lui donnera du secours sur sa demande

(2 juillet 1792)

Directoire de l'Aveyron

a 9 h^s du soir reçoit d'un arrêté du départ. de la Lozère informant que les ennemis de la constitution se renforcent (renforcent) chaque jour au camp de Jalès et menacent le département d'une invasion prochaine

Arrête que les dépt^s lui viendront à son secours. Celui de l'Aveyron lui enverra un bataillon de volontaires ou de gardes nat^les Rodez enverra 150 volontaires et 150 gardes nat^les à Marvejols pour se réunir aux 100 gardes nat^les qui ont été envoyés par le district de Severac.

Départ demain 13 pour Coussac et de là à Marvejols. Millau fournira 100 hommes qui se rendront le 14 à Severac

Le directoire du dépt^t de l'Aveyron arrête que les gendarmes ? de St Jean du Bruel demeureront en état de réquisition permanente qu'il y aura continuellement un planton de garde nat^le distribué dans toutes les montagnes qui avoisinent le départ^t de la Lozère et notamment à la maison et environs de Jalès

Le district de St-Affrique fournira 150 gardes armés

Tous ces districts fourniront les gardes nat^les en état de réquisition

Noms révélés par les papiers de Saillans : chevalier Melon Soliers prieur de Coloyrac, Robert prieur de Malaval

12 juill 1792

Fuite du comte de Saillans. - Le voyant perdu, Saillans favorisé par une nuit sombre et orageuse quitte le château. Il est arrêté par un poste de 5 hommes à Aisons district de Villefort. Ayant témoigné le désir de satisfaire un besoin naturel le chef de poste Laurent ancien sergent major le conduisit dans une écurie et s'aperçut que le prisonnier cachait quelque chose dans une crèche sans avoir l'air de le remarquer. Il le fit monter dans sa chambre et l'y ayant consigné alla se rendre compte de l'objet jugé compromettant : c'était un portefeuille contenant des papiers et des notes ne permettant pas de douter que son prisonnier fut autre que le comté de Saillans. Celui-ci lui offre sa croix 50 louis et fortune dans son entreprise en échange de sa liberté. Laurent refuse. Alors le comté le saisit par le cou et l'étreignant fortement : « Si nous étions seuls si je ne craignais pas tes camarades ton affaire serait bientôt faite »

Son meurtre Laurent s'étant dégagé sans lui faire la moindre offense --- fait battre la générale choisit 15 gardes nationaux et se met en route pour les Vans (Ardèche) Chemin faisant l'escorte grossit. Les soldats exaspérés énumérèrent les emportés dont les royalistes s'étaient rendus coupables soit envers la gendarmerie soit à l'égard des troupes. Ils demandent que les captifs (Saillans était accompagné de 4 personnes) fussent passés au fil de l'épée. Ce qui fut exécuté malgré les efforts du juge de paix et du lieutenant de gendarmerie Roger. C'est un notaire, Courette, qui fendit le crâne à Saillans d'un coup de sabre. Lapaille coupa la tête au comté et la promena dans les cantons les plus suspects de royalisme.

Les secours aveyronnais. Dès que le directoire de la Lozère connaît la conspiration il demande du secours à l'Aveyron qui envoie deux compagnies de la garde nationale et deux pièces de canon de Séverac le Château 10 juill. 1792

Le 13 juillet, le directoire lozérien exprime ses plus grandes louanges et sa reconnaissance aux bons aux gardes nationaux de Séverac qui ont volé au secours de la Lozère dès que le danger leur a été connu --- Le danger diminuant les autorités consentent au départ des compagnies de Severac, St Saturnin St Laurent Holt St Martin et Canet.

Le même jour le district de Millau demande pour Jalès approvt^t 5 hommes à Castelnau de Levezou, 2 à Castelnau, 5 à St Beauzely, qui offre en outre 5 fusils de munitions.

L'Aveyron offre 150 volontaires et 150 gardes nationaux. La Lozère accepte les premiers et envoie un exprès aux seconds pour les prier de retrograder. L'exprès ne rencontre pas le détachement qui arrive à Marvejols et y reste un mois. Il y protège un assermenté Capoulade en arrêtant et traduisant dans la maison de sûreté les femmes qui l'insultent (Août 1792). Une députation va demander congé aux autorités : les hommes non prévenus du séjour qu'ils devaient faire se trouvent dépourvus de linge d'habits de chaussures. Le congé est accordé et des sentiments de reconnaissance éternelle sont exprimés (17 août 1792). -- Un bataillon de ligne est demandé au général

les contre revol.ts ont voulu se réunir à Jalès ? (18 8.bre 1792)
(21 germinal IV – 10 avril 1796)

autre camp de Jalès l'an IV ?
chateau neuf de Randon informe qu'une troupe a posé le Rhin

d'Albignac et a Grand pré pour remplacer les avegrnmais à Monrepos
A la meme epoque une compagnie avegrnmaise est a Mayrueis ; son capitaine, Dauzet, a maillé a partir avec le capitaine de gendarmerie Causse. – Dautre, volontaire, avegrnmais sont à Villefort (12.8.bre 1792)

La Panouse

La place de Séverac. – Le mamelon que couronne le château de Séverac constitue une forte position qui fut remarquée et fortifiée par Séverac, lieutenant de Cesar. Durant tout le moyen âge il compta comme place forte. En outre situé entre les grands causses et la riche vallée de l'Aveyron, il devait jouer un rôle à l'époque révolutionnaire : « les royalistes portant leur effort sur Séverac à cause de sa situation forte et de sa proximité de la Lozère et parce qu'il s'est toujours montré révolutionnaire » dit le rapport sur la bataille de la Panouse.

En 1586 le seigneur de Séverac possédait quatre grosses pièces d'artillerie et douze petites ... trophées accordés par le roi

En 1789 Séverac a 4 canons onze pièces de campagne, cinquante fusils ayant appartenu au ci-devant seigneur Dirou. Deux de ces pièces sont envoyées en Lozère lors de l'affaire de Jalès, d'autres pièces abandonnées à Chanac durent ensuite reintegrer le fort de Séverac d'où elles furent expédiées en divers endroits. En 1794 dix sept paires de boeufs sont réquisitionnés dans les communes d'Aguessac et de Compeyre pour traîner un canon de Séverac 6 pluviôse II (25 janvier 1794) le mois suivant l'adjudant général Lamarque et 12 volontaires vont escorter deux grosses pièces de canon à Perpignan 11 ventôse II (1er mars 1794)

En août 1793 la garnison du fort comprenait 15 canonniers de Millau, 13 de Villefranche et 20 fusiliers de Rodez.

Dans l'éloge de Vauban on lit : « En 1688 la guerre s'étant rallumée Vauban fut sous les ordres de M.gr le siège de Philipsbourg de Mannheim et de Frankendal ce grand prince fut si content de ses services qu'il lui donna 4 pièces de canon à son choix pour mettre à son ch.au de Bazoche récompense vraiment militaire privilege unique et qui fera que tout autre connaitra un prince de tant de places fortes. » Les canons de Séverac avaient, probabl.t une provenance analogue.

La bataille. – Les troubles débutent le 14 mars 1793. Le 16 les jeunes gens de la Panouse refusent de tirer au sort. Les habitants de Séjan Recoules St Saturnin Compeyrac réunis au son du tocsin s'y portent et forment une masse de 4000 insurgés. A leur tete sont Mnal de St Grégoire, Bédos commandant la cavalerie, Ignace Bernard Pourquery les Meillons, Dalbourg, d'Hauterive (de Compiac) Carrié homme d'affaire de Varé. Collot commissaire du roi près le district de Séverac.

Avec 54 hommes le commissaire republicain engage la lutte contre 1200 rebelles. Il en tue 3 en blesse plusieurs et repousse les autres.

Dans la nuit du 20 au 21 il arrive 1000 hommes de renfort de Millau et de sa région.

Perquisitions faites a St Grégoire chez la mère du Gal Mnal ... a l'effet de se saisir de ceux qui étaient accusés d'avoir été le chef du camp de la Panouse (3 juill. 1794 – affre)

Chabaut a sous ses ordres les gendarmes de Millau dans la bataille de la Panouse ... il dresse un verbal de ce qui s'est passé ... les gendarmes le signent sans l'avoir lu ... ils retractent leurs signatures Lieut. Chabaut avait assumé sur lui d'inculper dans le susd procès verbal la garde nationale de Millau
Aguessac Creissels St George et autres personnes mandées a mens fuis et pour disperser leurs attroupements ... suivent 5 signatures

Grégoire mar.al de chandelle, reçoit du secretaire de la mairie 81.tt pour vente de chandelle par lui délivrées lors du camp de la Panouse
10 mai 1793

Deux membres du district de Millau requierent les municipalités de Compeyre et de Paulhe de faire accompagner de tous les hommes en état de porter les armes. Les combattants réunis sur la place publique reçoivent 3 livres de poudre à tirer et se mettant en route suivis de mulets portant le pain

La bataille recommence le 21 entre 520 republicains et 4000 rebelles. Il y eut 50 royalistes tués et 47 prisonniers, le reste où figuraient de gros propriétaires et des domestiques fut dispersé. DB dit que les royalistes eurent 18 tués et que les canons de Séverac donnèrent

Leur concours explique un peu le courage des commissaires. Aux vaincus de la Panouse on peut appliquer le mot de Michelet aux défenseurs de la Bastille : « leur mauvaise conscience les perdit »

Un proc. Verbal signé Bo. et Chabot accuse les troupes de Millau Creissels St George de n'avoir pas fait tout leur devoir. Mais le 11 avril le procureur syndic écrit à la municipalité de Millau au nom de ces deux représentants : « Nous n'avons que des éloges à donner mérités par le courage et l'intrépidité dont ces troupes ont fait preuve en dispersant un attroupement de 2000 à 3000 ennemis de la Revolution. Nous declarons que les signatures données par nous sur le procès verbal ont été surprises et nous les retractons. (Delibn de Millau 11 avril 1793)

La part de Séverac. La part de Severac nous est connue par la piece suivante de ses archives :

Frais pour disperser les divers attroupements qui s'étoient formés a la Panouse et autres endroits des environs de Séverac

Pour l'illumination pendant 4 nuits consecutives dans toute la ville et les differents corps de garde et autres endroits ou feux allumés sur toutes les hauteurs et principales avenues de Séverse 600.tt
Pour poudre fine ; pour 600 cartouches qui ont été fabriquées et distribuées lesquelles il n'a été possible de faire rentrer malgré les frequentes requisitions qui en ont été faites par les officiers municipaux se montant y compris le plomb a 1200.tt
Pour deux quintaux de poudre a canon 670.tt
Pour mitraille ou boulets pour charger les canons 100.tt
Pour pierre de fusil 20.tt
Pour fabrication des balles ou cartouches 50.tt
Pour armuriers serruriers ou pour ceux qui ont travaillé a monter les canons ...
De plus la com.ne de Séverac se trouvoit pourvue de 50 fusils de munition ; il en a été perdu 4 dans les differentes expeditions ; 10 ont besoin de grandes reparations comme bois platine baïonnette baguette ; autres 8 ont besoin de ressort. La perte peut etre evaluée a 420.tt de laquelle somme la municipalité a lieu de croire qu'elle sera dedommagée

La municipalité pour donner plus d'activité a la procedure a été forcée de prendre des officiers de nommer des commissaires pour se porter dans tous les cantons du district a l'effet d'y faire les enquêtes et tacher d'y decouvrir les auteurs des divers attroupements et a cet effet les commissaires se sont fait accompagner d'une force armée

Capblat (Jean Baptiste) paris conseille fils de Jh Paul proteron et de Françoise Aigouy naquit à la Canourgue près Séverac le 6 mbre 1761 le 24 décembre 1761 il fit ses études au collège de Rodez et fut reçu en 1781 avocat au Parlement de Toulouse où il ne tarda pas à se faire remarquer autant par la solidité et l'étendue de son savoir que par la rectitude de son jugt. Lorsque on organisa les tribunaux de district il fut nommé juge à Séverac où résidait celui de Severac. M. Daudé de la Valette qui devint plus tard son gendre a rapporté que M. Capblat... reçut en 8bre 1791 de la part de M la proposition de se charger du ministère de l'intérieur... que sa modestie n'accepta pas.

Accusé d'avoir organisé en mars 1793 l'attroupt contre-revol. de la Canourgue il fut pris après la dérouté de la bande et conduit dans les prisons de Rodez. Les preuves faisant défaut il fut élargi 25 brum. II (15 9bre 1793) ... fut reincarcéré à Rodez d'où il s'évada le 24 germinal V. Ce corps électoral de l'Aveyron l'envoya siéger au conseil des 500

Ses opinions royalistes le firent rechercher et proscrire le 14 fruct. suivant (4 7bre 1797) il fut encore obligé de se cacher...

un des premiers jurisconsultes de la contrée mourut à Montpellier en 1814

Les frais tant pour les greffiers que pour les gardes nationaux ainsi que pour le papier et autres dépenses ont été provisoirement faits et avancés par la municipalité de Séverac sauf son remboursement. Tous les susd. frais se portent à 960# -- Total général 11.785#

Nourriture — — 10.389

Il a été impossible à la municipalité de prendre dans une crise aussi violente des moyens pour faire fournir l'étape à environ 1000 hommes qui leur arrivent dans l'espace de 18 heures. Elle se trouva forcée de les distribuer chez les citoyens de la ville qui s'empressèrent de partager la moitié de leur nourriture avec leurs camarades d'armée; nous pouvons même vous assurer que plusieurs habitants se privèrent du nécessaire pour mieux traiter ceux qui venaient partager leurs peines et leurs dangers; depuis le 14 du mois de mars dernier jusqu'au 20 du même mois nous avions été dans des crises continuelles par les menées des divers attroupements; tous les habitants jusque aux vieillards de 80 ans passèrent les jours et les nuits entières sous les armes; il semblait que la liberté leur donnait de nouvelles forces et ranimait leurs bras affaissés par la vieillesse; leur activité et leur bravoure enflammaient le courage des jeunes gens. On voyait par leur exemple régner le calme et la tranquillité dans toute la ville

Le 20 et le 21 dudit mois de mars il nous arriva plusieurs détachements qui nous suffirent pour détruire un attroupement d'environ 6000 hommes qui s'était formé à la Canourgue et pour faire exécuter la loi dans tout le district qui en avait jusqu'à ce moment foulée aux pieds. Vous sentirez citoyens dans ce moment si orageux les dépenses doivent être exorbitantes. Plusieurs citoyens souffrent de leurs avances.

Après la bataille. Des troupes sont encore envoyées à Séverac: le 26 mars des gardes nationaux de campagne refusant d'aller à Séverac ou quittant le détachement. Il est pourvu à leur [illegible] à raison de 2# par jour.

Pour prévenir tout retour offensif des forces sont stationnées à Séverac le comité de surveillance établi par la société populaire de Millau nomme un commissaire à l'effet d'assurer leur subsistance. Rouvelet de Millau commandait à Séverac en 1796. Sur le champ de bataille, ou à la suite de l'enquête 47 chanoines sont dirigés sur Rodez le 13 avril 1793. (affre)

Autres troubles. — Des troubles viennent d'éclater dans le district de Séverac (19 9bre 1792 — Affre)

Chanac

Chanac. -- Chanac est un village lozérien qui domine la rive gauche du Lot à une quinzaine de kilomètres de la frontière aveyronnaise. C'est là que les royalistes gévaudanais, encadrés d'un ramassis de réfractaires d'aristocrates et de brigands, livrèrent une bataille décisive et sans lendemain aux républicains

Charrié. -- Le héros de cette équipée est Ant. Charrié notaire à Brasbiras. Il était, par sa moitié, aveyronnais; avait épousé Victoire Valette de Vergognac commune de St. Georges de Luzençon. Il est élu député à l'assemblée constituante. Son mandat terminé il va à Coblentz prendre les instructions des Princes. Décrété d'accusation il commence à mener la vie de proscrit au début d'avril 1792 passant alternativement de la Lozère dans le Cantal et l'Aveyron. Vers la fin de 1792 il fit un voyage à Chambéry à la tête d'une délégation lozérienne pour combiner des plans de contre révolution avec les représentants des Princes... Il avait le moyen de s'emparer de la citadelle de Pont St. Esprit où les royalistes auraient trouvé des armes... Il avait l'état des hommes de chaque ville bourg et village que la Lozère devait fournir. Les Princes désapprouvèrent absolument d'entreprendre cette expédition.

Charrié rentra bientôt en Lozère mais le directoire du département le croyant émigré mit ses biens sous séquestre (janvier 1793)

Il cherche un asile hors du département où il reste trois mois. Son principal séjour fut la maison de son beau frère de Vergognac à St. Georges de Luzençon. De là il correspond avec les frères Bastide de Laissac, Mercier le Vasseur Bach de St. Geniez, là il voyait assidûment ses amis: Pons de Vaissette, Pourquery de Boisseuil, Pons de St. Come, Cabbat de Severac le chevalier de Salgues et les deux Allier dont les têtes étaient mises à prix à 600#.

Il avait un beau-frère nommé Cadilhac domicilié à Pequepole (district de Sodève) qui fut arrêté le 28 mai 1793 on présume que des affaires de famille ont fait cesser leurs relations. La correspondance de Cadilhac ne donne aucun indice. Le procureur syndic de Sodève incline à le relâcher.

Carnet de Charrié. — En 1791 Charrié forme secrètement une garde nationale de 300 à 400 soldats (une quinzaine) qu'il fait instruire par des déserteurs durant un mois et demi. Lorsqu'il fut décrété d'accusation il dut renvoyer ses recrues à Malbouzon marchastel Recoules d'Aubrac. De temps à autre il obligeait son peuple à amende les citoyens du canton à se rendre à Brasbiras pour des manœuvres d'ensemble et ils y arrivaient coiffés du bonnet rouge local à longue pointe d'où leur nom de bonnets rouges

Certains de ces soldats se distinguent par leur droite de leur gauche...

Le district de Marvejols lui fournit 14 fusils, des munitions; les femmes gens avaient fait venir 60 fusils de chasse de St. Etienne; le reste était armé de piques de haches ou de fourches. On ne manquait pas de balles et 50 louis avaient été donnés pour acheter de la poudre que colportait un marchand de tabac d'Aumont et du plomb qu'on fut chercher à Villefort. On faisait sans trêve des cartouches chez Charrié qui aidait lui-même. On en mit 15.000 en lieu sûr. Un voiturier apporta de Mende une tonne contenant 4 quintaux de poudre à canon. On coupa de vieilles marmites pour faire

Charrié à Chanac, exerce d'autres pouvoirs sous les yeux de l'évêque de Mende Mgr de Castellane... ce qui motive l'occupation du château par plusieurs compagnies de volontaires.

de la mitraille et Charrié fit couper 4 troncs d'arbres, les monta en canons et les plaça aux quatre angles du clocher pour garder le pays. Il en faisait traîner par des vaches. Il recrutait au autre des soldats pour Coblentz.

Les hostilités. — De leur côté les autorités révolutionnaires ne restaient pas inactives. Le 16 avril 1792 le directoire lozérien envoie deux compagnies et des gendarmes à Prades-Haut et autres lieux pour désarmer les paysans et saisir dans la maison du Buisson le fusil et hallebarde, que Laporte y a entreposés. Cet ordre est exécuté le lendemain; la maison de Charrié est pillée et une jeune fille tuée.

Pour contenir les mal intentionnés qui ont élu domicile dans la région de Prades-Haut, l'aveyron est invité à placer ses forces à Aubrac et le Cantal à Ste Afrique avec ordre d'arrêter les étrangers échappés de Pologne ou de Chambery qui errent sous un faux nom uniquement occupés à exciter des troubles (octobre 1792)

arrêté du directoire du district établissant 50 hommes à St Jean du Bruel pour contenir et intimider les malveillants de cette commune afin qu'ils ne puissent partir dans les troubles de la Lozère... garnison à présent inutile attendue que le cd. trouble ont cessé... rappelée 5 juin 1793

Mouvements dans les Cévennes.
Le départ. du Gard: «Lettre de St J. du Bruel du 19 courant [depuis] longtemps la commune se soupçonne qu'il se fait des rassemblements de fanatiques dans les vill. de Durbie, Lanuejouls et Brenac... le Vigan se concerte avec St Jean pour les dissiper... Communes limitrophes notées d'incivisme seront désarmées ainsi que les personnes suspectes (24 mai 1793)

Le district de Severac nous informe qu'un rassemblement formidable se forme dans le district de St Geniez aux environs du bois d'Aubrac... Charrier et le chef de cette horde de brigands 27 mai 1793.

Affaire de Ricrtort. Les contingents de royalistes aveyronnais étaient encadrés par d'Combat de Ste Geniez, Cabal de Severac, Pons et Soutoulle de Ste Come, les deux Batide, de Boissac, Monestier du Rouzet commandait sur la Causse de Sauveterre et dans les gorges du Tarn.
Le 24 mai Mospart avertit Charrié que les patriotes se portent sur Marvejols pour l'arrêter. En preme temps Charrié reçoit des pièces l'ordre de surseoir six semaines à toute tentative. Mais il se laisse entraîner par Claude Allier à tenter la contre les patriotes et débute à 9 heures du soir à Recrtort par la surprise et la capture du détachement venu pour l'arrêter. Quatre volontaires sont tués et une centaine de fusils conquis

Prise de Marvejols. — De là à la tête de 15 à 1800 royalistes lozériens et aveyronnais il marche sur Marvejols où la population et la municipalité l'accueillent. L'arbre de la liberté est abattu; les cocardes blanches remplacent les cocardes tricolores. On crie: Vive le Roy! au diable la nation! Vive la religion catholique. Charrié fait attacher 50 chefs de famille des notables de la place, les bras derrière le dos. Il somme la municipalité de la Canourgue d'envoyer sa garde nationale

Les paysans grossiers et violents massacrent 13 patriotes chez eux la nuit au Clessent d'autres et pillent 7 maisons. Le 27 mai Charrier a 2000 hommes. Claude Allier célèbre une messe solennelle, promet le paradis à tous haranque la foule et se met en route pour Mende

Entrée à Mende. On arrive à Mende le 28 mai à 2 heures du matin et on y entre sans résistance. Comme à Marvejols les habitants arborent la cocarde blanche illuminent leurs maisons vont au devant du traître en criant: Vive le roi à bas la nation!

Directoire du district de Severac au district de Millau:
La Canourgue nous écrit que l'attroupement des rebelles se grossit à chaque instant... Charrier commande à Marvejols en despote. 50 chefs de famille ont été attachés au milieu de la place les bras derrière le dos. Il vient d'écrire à la Canourgue à peu près en ces termes:
"De par le roy et M. le Regent il est ordonné à la municipalité de la Canourgue de faire assembler de suite sa garde nationale par convoi au tocsin et de l'envoyer à Marvejols à l'armée catholique. Du reste sous peine d'être poursuivie criminellement et de confiscation de leurs biens..." On s'est bien gardé d'obéir. La Canourgue demande de plus prompts secours (28 mai 1793)

Millau à Servière:
La Canourgue a été sommée de se rendre Mende est en pouvoir de rebelles... Millau demande des hommes des munitions de la poudre autant que possible... (28 mai 1793)
Pépin Lavaysse Dumas Pellos

Chasse aux aveyronnais à la prise T. XIII 3,74

Secours aveyronnais. — Dès le 26 le directoire lozérien réfugié à Barjac avait signalé à Millau et à Servière la marche de Charrier. Aussitôt les patriotes marchent sur Mende. Compeyre fait faire 1000 cartouches avec la poudre qu'il a et décide d'acheter 60 l. de plomb (26 mai 1793) Millau fait diligence: Nous avons envoyé ce matin une quantité de pain et de farine... Nous pensons que nos troupes doivent être en mouvement et en force. Nous y avons fait passer plus de 2000 hommes et nous attendons aujourd'hui 120 grenadiers de Lodève.
Des troupes accourent de Ste Affrique. La municipalité de la Canourgue est requise par le procureur syndic de Ste Affrique d'envoyer sa garde nationale au rassemblement qui vient de se faire à Aubrac. Elle se procure de la poudre et des balles chez les marchands de Millau (28 mai 1793)
L'aveyron annonce qu'il a fait passer à la Canourgue 3000 hom. dont 130 à cheval avec 4 pièces de canon. Ils forment deux corps l'un sous les ordres d'Ste, l'autre sous les ordres de Montmaltès et Servac brigadier de gendarmerie.

Les corps administratifs de Lodève réunis aux citoyens «Dans la Lozère et l'aveyron l'orgueil et la superstition réunis ont arboré l'étendard de la rebellion. Déjà ils commandent à Marvejols et à Mende et leurs ordres sont des ordres de sang. Le château de Severac est investi... le nombre des rebelles s'accroit par leurs succès... 500 chefs de famille ont été exposés à Marvejols» (1793)

Le district de Millau requiert les off. mt de St Jean du Bruel de faire partir les gardes nationales de leur com. pour se rendre de suite à Millau et de là à Severac et Marvejols pour aider à dissiper les brigands qui s'y sont rassemblés et entrés dans la ville de Marvejols. 27 mai 1793

Reprise de Marvejols. Le corps Montmaltès se porte sur Marvejols où Charrié n'a laissé qu'un faible effectif qui se laisse surprendre et massacrer. Le rapport officiel porte 20 mille coups qu'il y en eut une centaine et 80 prisonniers (24 mai 1793).
Le lendemain 5 pièces de canon de l'aveyron arrivent à Marvejols. Le 29 mai Chateauneuf de Randon raconte à des amis l'entrée des troupes à Marvejols rebelle entrée qui «a été tout à la fois digne du théâtre de la joie et du courage; on dansait la farandole dans les rues, et, chemin faisant, on fusillait les brigands il n'a été pris que à la fin de cette première journée étant à l'arrière garde pour cette fin requisitions pour découvrir la nuit de deux petits réfractaires et faire une riche battue en bœufs, moutons, salé etc... propre à la troupe...» (Arch. Dépt. Aveyron L. 617)
Ailleurs — même lettre — «après plusieurs sommations on a tiré sur les brigands... On évalue les morts à une vingtaine. Un grand nombre se sont précipités du haut du pont. La ville a été le théâtre de la joie et du courage. On faisait la farandole... par un patriote d'épouvante»

Massacres. Coup sur coup Charrier apprend l'échec de Dominique Allier à Recrtort où 22 royalistes furent pris et 40 restèrent sur le carreau, la reprise de Marvejols et l'arrivée des troupes révolutionnaires.
Un détachement aveyronnais se portant sur Mende par Balsiège capture des porteurs de dépêches de Charrier disant que les affaires des rebelles vont bien et qu'ils vont se diriger sur Florac. Sur ce le détachement rebrousse chemin par le causse de Sauveterre pour protéger Florac et refuse de reprendre sa route sur Mende malgré l'assurance de l'arrivée d'une autre force aveyronnaise. Etant arrêté sur une hauteur un [illegible] rebelle vint se jeter entre ses mains. Ces rebelles faisaient partie du contingent de la Malène et de Laval du Tarn qui comptait environ 120 hommes (Le chanoine Delon attribue la capture de Malenois au général Louis chef des volontaires ardéchois

Demande de poudre à Montpellier. — 3 barils de poudre à canon et un baril de poudre fine... [vous] sommes voisins du département de la Lozère et au milieu des fanatiques. Votre état aurait été pire que celui de la Vendée si nous n'avions pas la plus grande célérité à fournir des secours... le comité public a porté à 1500 hommes l'armée de Charrier pour la réduire dans 2/3 (27 mai 1793)

Détachements envoyés à Charrier:
Garrais Buffet cant. de Belcastel, de Roquefort reçoit de la mte de Millau 70 cartouches, 4 l. poudre, 7 l. balles pour l'expédition d'Aubrac (28 mai 1793)
Curvelier cant. de Roquefort déclare avoir reçu 500 cartouches (2 juin 1793) — la cie de Vabre est incorporée à celle de Roquefort.
Ste affrique fournit 4 cavaliers aux ordres du capit. des chasseurs de Millau 1er juin 1793 — le cant. des camps de Millau Fabrequettes leur fournit 20 cartouches TSVP marge

Détachts. envoyés à Chaumas (suite)

Le détacht. de St Félix de Lorgues reçoit à Millau 180 cartouches (2 juin 1793)

Le cour. de Prosper, et St Sernin reçoit 200 cartouches 2 juin 1793. Adresse capit. Camaret, (2e détacht. de) reçoit 200 cartouches juin 300 (2 juin 1793) Ramondenc capitaine

Les pénotiers de Codève reçoivent 750 cart. 2 juin 1793

30 mai 1793. Millau au Vigan:
Nous nous empressons de vous transmettre la nouvelle de nos troupes, près Chaumas quelques malintentionnés leur ont fait prendre la fuite en abandonnant leurs canons. Nous n'avons perdu personne et l'ennemi beaucoup... partie de nos troupes sont retirées à Séverac... Nous allons faire partir pour Séverac toutes nos forces, venez vite à notre secours.

L'Hérault avait envoyé 500 hommes, 20 quint. poudre à Millau ... 15 000 cartouches outre 4000 cartouches remises au détachement 4 pièces de canon de 4 avec 254 cartouches, à boulets ... 118 à mitraille et enfin 200 quint. de blé pour le pain. (2 juin 1793

Mende raconte la bataille de Chaumac !)

Citoyens, la faction scélérate qui voulait nous livrer aux rois vient d'être dispersée par 4 trous gardes nationales des cantons et de la Haute-Loire du district de St Chely qui sont entrés dans Mende le 30 mai. A leur aspect la horde de brigands a pris la fuite. Ils étaient au moins 10 000 commandés par l'infâme Charrier et Combot décrétés d'accusation. Son état major était composé d'un ramas de prêtres réfractaires; ils avaient dirigé leur fuite sur Chaumac où 2000 volontaires de l'Aveyron étaient postés avec deux canons. Le nombre de brigands les effraya. La presque totalité de leurs troupes prit la fuite après avoir laissé sur place plus de 800 brigands quatre volontaires ont péri dans cette affaire. Il paraît que cette bande s'est dispersée ...
Le procureur général syndic de la Lozère à l'adm[on] de Millau pour faire rétrograder les troupes de secours ... manque de vivres
(2 juin 1793)

Comité de Séverac au district de Millau:
Nos troupes ont été en déroute: les fuyards arrivent ici; Séverac est menacé. Dans ce moment l'affaire revient... est rentré dans Séverac. Les canons de Millau ont été pris. Vite des secours vers Séverac. Le fort ne sera rendu qu'avec nos vies. Ne tardez pas notre courage inutile.
(30 mai 1793)

1) Meynier au procureur syndic du Vigan
Du côté de la Canourgue les rebelles ont tué environ 400 hommes, pris 4 pièces de canon ... 200 fusils demandons d'hommes et de munitions (30 mai 1793)

La bataille de Chaumac. — Charrier abandonne l'idée de se porter sur Florac où se trouvait le Directoire et peut-être aussi parce que le pays plus accidenté lui aurait permis la guerre de partisans. Il opte pour Chaumac où il espère arrêter les forces aveyronnaises. Il y arrive avec 1800 hommes le 30 mai 1793 jour de la fête Dieu

Un corps aveyronnais qui avait dépassé Chaumac prend contact avec les royalistes au pont de Barjac. Sous la fusillade nos patriotes battent en retraite jusqu'au pont d'Esclanèdes, où ils tentent de se rallier et de résister sous la protection des canons du fort de Chaumac. Mais les Chaumas enlèvent le pont et une partie de ses défenseurs s'enfuit abandonnant 2 canons ses fusils et ne se ralliant qu'à la Canourgue. Les autres se réfugient dans le fort. Le pris d'enfilade d'un bois dominant plusieurs canonniers sont tués sur leurs pièces. Le aveyronnais redent le fort et rejoignent leurs compagnons à la Canourgue. Il y eut une centaine de morts des deux partis.

L'artillerie millavoise participa à la bataille:
« Le Cen des canonniers, de Millau, expose qu'il est absolument nécessaire de réparer ce qui est tombé en délabrement ou perdu à la bataille que nous eumes à Chaumac à l'affaire de Charrier et de faire mettre ce qu'il manque pour le service de nos canons sans quoi lesd canons deviendront inutiles suit le détail des réparations à faire ... » 5 pluviôse II (24 janvier 1794)

La garde nationale de Millau est à Chaumac:
« Le citoyen Jérome Bousquet instituteur de la Cne de Millau expose que ayant été commandé avec la garde nationale de Millau dont il était membre pour aller contre les révoltés de la Lozère il eut le malheur d'y être non seulement très grièvement blessé mais encore spolié par un 2em pistolet[coup] de fusil son sac et son fusil en ayant été enlevés ses habits déchirés en sorte que depuis cette époque il a traîné une vie languissante qui l'a réduit à des emprunts considérables tant pour sa subsistance que traitement de ses blessures dont se ressent encore ne pouvant qu'en partie remplir les fonctions de son état.» » Date omise ... (an II probable)

Daniel Cabantous, autre Millavois, perd son cheval dans la déroute des troupes et personne ne veut en payer le montant malgré les demandes réitérées qu'il a faites à la municipalité ... Ce cheval lui avait été prêté par David carrière.

Explication de la débandade. — Le conseil de la Lozère siégeant en permanence à Florac, entend à 4 heures du matin (30 mai) le détail de ce qui s'est passé la veille à Chaumac. Satisfait des explications que lui donnent Jean Ant. Arnal adjudant général de l'armée aveyronnaise, Jean Arnal commissaire du district de Millau, Hyacinthe Rachou capitaine de la Cie des chasseurs de St Affrique, approuve la retraite dans le château de Chaumac à cause de la panique qui aurait pu se produire et pour sauver leur artillerie. Quant aux fuyards ils étaient excusables n'ayant ni vivres ni munitions ... leur deux canons ont dû être sauvés ... Ce directoire avait le coup d'éponge facile. Le lendemain 5 pièces de canon de l'Aveyron arrivent à Marvejols.

Les fuyards de Chaumac:
La Mse de Millau requiert 5 citoyens: Pès Gardens etc.. de rendre les armes, qu'elle leur avait confiés pour repousser les rebelles de la Lozère; lors de la débandade des troupes chacun chercha son salut dans une fuite précipitée, toutes leurs armes tombèrent au pouvoir des rebelles que les poursuivaient.
(8 août 1793)

Pétition de la Ve Fabre
P. Fabre a perdu la vie en combattant pour la cause de la liberté contre l'armée contre-révolutionnaire du chevau Charrier qui se présenta le 29 mai 1793 dans les montagnes de la Lozère. Considérant que le défunt pendant sa vie n'a cessé de professer le civisme le plus énergique et le plus sincère qu'il avait servi dans ce ci devant regt de Bourbonnais qu'il en était retiré avec sa retraite à cause de ses blessures, ; considérant que sa veuve n'a que 250 de secours de l'Etat accordés par le citoyen Dayanel lors de son passage à Millau ... estime qu'il y a lieu d'accorder à la pétitionnaire telle somme que le ministère trouvera convenable
(29 frim. VI — 19 Xbre 1797)

Cheval tué. — Le citoyen Daniel Refregier perdit un cheval le 29 mai 1793 en combattant les rebelles de la Lozère ... il lui est payé 300 l.

Ledt directoire ne tarda pas à connaître l'entière vérité et se hâta d'arrêter aux moyens de reprendre le fort de Chaumac. 600 hommes du Gard et 1500 hommes du général Louis munis d'une pièce de canon devaient l'attaquer le 31 mai au petit jour. Point n'était besoin: à cette heure Charrier quittait Chaumac et allait se terrer à Borie Grande dans un trou aux pommes de terre (silo?) mesurant 9 pieds en carré et 4 de hauteur; c'est là qu'il sera pris le 4 juin suivant.

Emotion causée par la débandade. — La débandade de Chaumac causa une grande émotion non seulement dans le pays mais à la convention même. St Martin Valogne, député de Millau écrit à la municipalité millavoise:

« On nous annonce de bien sinistres événements dans la Lozère. Puisse ce torrent ne pas déborder sur l'Aveyron. Je suis sur le épines depuis que j'ai appris cette affreuse nouvelle. Je pense que vous aurez envoyé des secours aux infortunés patriotes de ce département. C'est le moment de déployer le plus grand courage. (4 juin 1793.. arch. de Millau .. Correspondance n°. 569)

Ses commettants lui expliquent la mémorable débandade:
« Notre garde nationale eut bien bonne contenance devant l'ennemi à l'attaque de Chaumac si elle eut été secondée par les autres troupes. Ce lâches s'enfuirent à l'aspect des brigands nombreux à la vérité mais mal armés, et abandonnèrent nos braves patriotes qui échappèrent déjà leurs phalanges. Ils se replièrent partie sur Séverac, partie sur Millau après avoir tué cependant plus de 200 rebelles (30 juin 1793) id.

Version officielle: « Nos troupes après avoir eu un premier avantage mercredi dernier (29 mai 1793) en repoussant Marvejols et en dissipant un poste avancé des ennemis dont il en ont tué 150 ou 200 prouvent le lendemain un achet et laissèrent 4 pièces de canon à Chaumac. Une terreur panique s'empara du détachement les chefs disparurent et ne sachant où se rallier dans le moment tout se dispersa. Il y eut 6 hommes — à peu près — de tués de notre côté et quelques blessés. Ce revers n'est dû qu'à l'inexpérience des chefs » (1er juin 1793)

Des forces hors de toutes proportions avec la ramassis de Charrier furent dirigées sur la Lozère.

Maynier écrit à Pt Jean du Bruel: « Nous venons de recevoir des nouvelles alarmantes: les rebelles qui occupent Mende Marvejol Chaumac etc.. viennent de remporter un avantage considérable du côté de la Canourgue sur les troupes patriotes, réunies dans cet endroit de l'Aveyron. Il ont tué environ 400 hommes et se sont emparés de 4 pièces de canon et de 200 fusils. Leur nombre augmente à vue d'œil. Il est donc nécessaire que vous fassiez partir tout de suite tous les hommes et toute la munition qu'il vous sera possible et que vous fassiez des réquisitions à tous les lieux à toutes les villes de vos environs en leur observant de diriger leurs troupes ainsi que vous les vôtres vers notre ville. Ne perdez pas un instant le temps presse; le plus petit retard pourrait avoir les suites les plus dangereuses » (30 mai 1793)

Millau au Vigan:
Nous nous empressons de vous transmettre des nouvelles de nos troupes près de Chaumac. Quelque mal entendu leur aurait fait prendre la fuite

Millau à Séverac « Nous avons envoyé ce matin en quantité de pain et de farine. Nous y avons fait passer plus de 2000 hommes et nous attendons aujourd'hui 120 grenadiers de Lodève. Le district de Meyrueis nous annonce qu'il est envoyé des forces considérables à Florac (30 mai 1793)

Millau délivre un certificat au détachement de la garde nationale de l'Hérault sous le commandement du capit. Raymond venu pour combattre les rebelles de la Lozère ... Leur zèle et leur ardeur ... ont bien mérité de la patrie
(P.V. assemblée municipale 10 juin 1792)

Ces mesures rassurèrent le peuple. Le député de Millau écrit : « j'ai qu'ici avec satisfaction la cessation de toutes vos inquiétudes au sujet des troubles de la Lozère qui a cru sur auraient gagné le Dépt de l'Aveyron sans les mesures rigoureuses des autorités constituées ; ce mouvement n'était que le prélude d'un noir complot dont vous auriez été victime ainsi que tous les patriotes. Je n'ai jamais douté que toute la racine du fanatisme et de l'aristocratie ne pouvaient être encore extirpées dans nos contrées »
(23 juin 1793)

Fabre représentant du peuple au général Dumouriez : « ... 300 hommes de Millau se portaient à Meyrueis ; le détachement de Sommières au Pont d'Ouvèze ; la garde nationale de St Hippolyte à St André de Cort ... munitions qui sont au Vigan seront acheminées sur Ville magne ou le détachement de Quissac le protégera jusqu'à Meyrueis (St Hypolyte 2 juin 1793)

Menace espagnole :
Le conseil de l'Hérault aux citoyens Roumet et Fabre : « 500 hommes sont partis de Montpellier pour Millau avec deux pièces de canon ... On nous menace d'insurrections d'Espagnols. 2 juin 1793.

en abandonnant leurs canons. Nous n'avons perdu personne et l'ennemi beaucoup ; partie de nos troupes se sont retirées à Lévézou ... Nous allons faire partir toutes nos forces. ... Venez à notre secours » (30 mai 1793)

Millau à Lodève ;
« Nous vous conjurons citoyens de faire avancer sans perdre un moment un surcroît de forces un grand nombre de provisions de bouche
Nous ne vous cacherons pas ignorer que la peur panique s'est tellement emparée de nos troupes la plupart étant composée de montagnards, que nos canonniers après avoir assez bien manœuvré et tiré plusieurs rebelles ont été obligés d'abandonner les quatre pièces de canon que nous avions.
Dans le moment le comité de sureté générale de Lévézou nous marque que la majeure partie de nos troupes sont rentrées à Severac et ils craignent qu'il ne soit assiégé (30 mai 1793)

La chasse aux chouans. - Charrier disparu, une vaste chasse aux chouans fut organisée. Déjà le 30 mai un sieur Felhon administrateur de St Chely d'Apcher était entré à Mende à la tête de 4000 hommes de la Hte Loire et du cantal. L'un d'eux écrit : « une horde de 10.000 brigands a fui devant les patriotes ; ils étaient commandés par l'infâme charrier et Plombat son chef d'état major comptant 200 prêtres réfractaires. »
Le directoire de la Lozère croyait que Charrier s'était refugié dans les Cevennes ; celui de l'Aveyron disait : « il rôde sur les montagnes mais il n'a pas osé faire de tentatives. » (1er juin 1793)
Même un résumé des plans élaborés pour battre les Cevennes serait trop long. En aucune façon l'aventure de Charrier ne pouvait réussir. Déjà le 5 juin près de 20.000 hommes de la Hte Loire, du Gard de l'Aveyron de l'Hérault occupaient la Lozère et en moins de 8 jours il y en aurait eu 100.000

Capture de Charrier. - Dans la nuit du 2 juin les administrateurs de St Jeniez sont informés que Charrier était caché à Borie grande ; ils envoient un détachement à sa recherche. Ailleurs on dit que un voiturier royaliste révela sa cachette à Perchelroche commandant de la garde nationale postée à Aubrac qui le fit enlever par 10 gendarmes sous le commandement du Lieut. Montmontoux
On trouva dans le souterrain un porte manteau contenant un habit, une veste et une paire de culotte uniforme bleu à revers collet et parements blancs et boutons avec ces mots : « la loi, le roi » Charrier avait sur lui 3600 livres en or 400 livres en assignats de 6 livres qui furent confisqués ainsi que trois pistolets deux fusils à deux coups un fusil de munitions une épée à monture d'acier et quelques papiers dont l'état de fonctions composées et une lettre de chef (chanoine assistée de Valence par son métayer Quinchard (3 juin 1793 Cholonnes (Rouergue)
Le malheureux commandant de l'armée chrétienne qui midi fut dirigé sur Rodez par les voies les plus sûres. Il y fut jugé malgré les réclamations de la Lozère qui réclamait sa tête et exécuté le 17 juillet 1793

Demande de secours à l'Hérault 30 juin 1793 ;
Le citoyen Courel de St Jeniez député ... de l'Aveyron demande le secours d'une force armée contre les révoltés de ce département (arrêté du 27 mai) il rend compte des dangers qui menacent ce dit département ... ? Hérault ne peut envoyer que 300 hommes et 2 pièces de canon de 4 ... 2500 hommes rappelés de l'armée des Pyr. Or. permettraient d'envoyer d'autres secours
(P.V. des séances de l'assemblée ... de l'Hérault)
Des exprès envoyés de St Jeniez Séverac et autres lieux confirment la nouvelle qu'il se forme des rassemblements contre revol. dans ce départ. et départ. voisins et que ces rassemblements grossissent considérablement et deviennent de plus en plus dangereux (id) id.
Le même jour lettre de Vigan : inutile d'envoyer de secours ...
500 hommes seront dirigés sur Millau Aveyron avec 32 canonniers 4 pièces de canon 300 quintaux de farine ou blé sous le cont. du citoyen Mouffe lieut. colonel du 41e reg. ci devant Barrois domicilié à Montalbain (3 juin 1793 — id.)
L'Aveyron n'a plus besoin de secours 5 juin 1793
La Lozère annonce la capture d'Allier à l'Hérault :
« Nous vous annonçons l'arrestation du scélérat Allier, prieur de Chambonnas qui a été pris la nuit dernière à Montrozon district de Puy par un détachement de gendarmes, à la tête duquel était un de nos collègues
18 août 1793

2e affaire de Mandailles. - L'agent nat. du district de Millau aux municipalités :
Le nommé aura pu vous grossir la révolte qui a eu lieu dans le district de St Jeniez et la malveillance vous fera parvenir les bruits propres à vous alarmer et à exciter vos craintes
une trentaine de scélérats armés secondés par quelques habitants de la com. de Mandailles égarés ou pervertis la nommé une trentaine de volontaires qu'ils surprennent dans leur sommeil dans 20 ou 30 maisons défrontés par assez forts pour les garder prisonniers, ils se bornèrent à assassiner leur chef et un sergent major qui aima mieux mourir que de céder son arme. Le fait ne fut pas plutôt connu qu'on envoya de tous côtés des piquets pour exterminer la rebelle. Rancelet
16 floréal III (4 février 1795)

Selon p. 113 : « Vers le milieu de juillet 1793 la Malène fut subir la visite des patriotes. 200 échappés de ces brigands déserteurs, curés réfractaires pour retirés dans les rochers de la Malène ... Ordre fut donné d'entourer ces rochers : le district de Florac de Meyrueis y y rendaient ... celui de Millau manque et fait rater l'opération

Après l'infâme Charrier, Claude Allier (voir page suivante) Le vendredi 31 mai 1793 Charrier fugitif s'était arrêté au bureau de Bonnecombe. Un quart d'heure après Claude Allier l'y rejoint et lui reproche de manquer aux volontaires du roi. Charrier lui réplique : « Prieur de Chambonnas, souvenez vous de la soirée de Borie Grande et dites qui le premier a reconnu les ordres du roi ! » Ce furent les adieux. Claude Allier remonte à cheval et se dirigea vers la Haute-Loire où il préparait un nouveau soulèvement
Le 29 juin 1793 le Directoire Lozérien demande à Chateauneuf de Randon et à Malhe s'il est vrai qu'ils soient instruits d'un nouveau complot prêt à éclater dans la Margeride.
C. Allier adresse ses instructions aux chouans de St Come, il invitant à se porter la nuit du 4 juillet et la suivante à la Payzie et de là au bois noir dans la Margeride munis de vivres pour 36 heures. Il annonçait un attroupement de 600 rebelles qui attaqueraient le Puy et St Flour
(30 juin 1793)

Etienne la morgue, commandant la force armée dans l'Aveyron écrit de Rosbinal, que le curé de Canbon St Come et autres du voisinage dans le district de St Jeniez d'Olt sont en insurrection et vont tomber sur les postes d'Aubrac, Rosbinal et voisinage blablement sur Marvejol. Il demande des renforts de vivres et de munitions (12 août 1793) Les gardes nat. de St Jeniez sont tenus en réquisition permanente.
La capture de Claude Allier allait faire avorter le complot. Le 17 août 1793 le procureur syndic de la Lozère apprend que le prieur couche chez le maire de Montrezon district du Puy. Le même jour à 5 heures du soir l'administration Martin et 20 gendarmes du Puy de Dôme s'y rendent. Ils y arrivent une heure avant le jour saisissent Allier et ramènent à Mende avec lui 24 heures après le départ. Il fut exécuté le 16 septembre 1793 à Mende place d'Agoutan.

Aubrac bouge encore. (voir la morgue plus bas) Mende adresse à Rodez le 21 et le 22 août des dépêches alarmantes qui lui parviennent dans la nuit du 23. Aussitôt les gardes du département sont mises en activité permanente pour se porter au besoin sera : Il importe que les postes de Severac et d'Aubrac soient gardés par des citoyens sur lesquels on puisse compter. 200 hommes d'élite et d'un civisme éprouvé composeront la force départementale savoir : Rodez, Millau et Villefranche chacune 12 gardes nationaux à cheval et 38 à pied ; St Jeniez 14 à cheval et 36 à pied (Délibéré au directoire du départ. 24 août 1793)
Le 13 7bre, Etienne la morgue, par lettre écrite de St Jeniez, informe le procureur syndic de Millau que devant attaquer l'attroupement formé à Mandailles le Combon il ne pourra se porter que dans quelques jours au secours de Millau menacé. A ce moment Millau avait 150 hommes prêts à se porter sur le point où l'on prévoyait des rassemblements tant pour les déposer que pour les saisir, s'il est possible, des rebelles. La municipalité avait fait préparer pour 4 jours de vivres (10 8bre 1793)
V. p. 137. mandailles bouge

La malène. - On savait qu'un peloton d'échappés de Chanac s'était formé à la Malène (10 juillet 1793). Des troupes de Florac Meyrueis et Millau devaient cerner le village et déloger 200 brigands déserteurs curés et réfractaires qui s'y étaient retirés. Le détachement de Millau ne vint pas et compromit l'opération. On y tua 4 réfractaires, mais les assaillants

Détachts pour l'Aubrac et hautes Cévennes

Détachement qui part pour une expédition de sûreté sous le comt. de Labarthes négociant reçoit 400 cartouches (10-8bre 1793)

Montet boucher reçoit 150 cartouches pour un détachts de 15 hommes à Rivière et autres Béziers

J. Amans Barascud commis de Compeyre reçoit 50 cartouches. — Tarrogol et Rivière comt. le détachts de Mont reçoit 100 cartouches gros calibre pour aller garder le poste de St-Germain (18-8bre 1793)

Qui tailleur chef du détachts de Compeyre reçoit 350 cartouches, 21-8bre 1793

Détachts de 150 hommes qui fut à St Affrique 1500 cartouches

Détachts de 200 hommes qui fut à St-J. du Bruel 2000 cart. — Détachts de 300 hommes qui fut à Severac 3000 cart. — Canonniers qui furent à Severac 30 garçonnes de 2l. de poudre chacunes (60l.) — Une charge de cartouches aud. Severac (6000 cart.)

Un détachts de gendarmes canonniers chasseurs qui furent du côté de Chanac après la défaite

Les Palanges

> des rebelles de la Lozère 100 hommes ... 400 cart.

Un détachts à Pompiel en 80 hommes 400 cart.

Edal 13 30 cart.

Lors de l'affaire de Chanac 1520 cart. envoyées à Severac qui en manquait. soit 14 820

Renvoi de la page précédente Ch. Allier

allier conspirateurs de gala ... son seul complice de l'infâme Charrier mais encore, d'après Charrier l'auteur de tous les maux dont la Lozère est affligée (24 août 1793)

Considérant que l'arrestation d'Allier est infiniment plus avantageuse que celle de Charrier puisque il est notoire qu'il a été le principal chef des mouvements contre révolutionnaires qui se sont manifestés à Gala ... et dans la Lozère qu'il est notoire qu'il était un des principaux agents de ci-devant Princes ... Il est juste que ceux qui ont arrêté Allier obtiennent une égale récompense 3000 fr. — (2 frim. II - 13 8bre 1793)

faillirent être enveloppés. Ce n'était que partie remise. Trois compagnies du bataillon de la Drôme y séjournèrent quelque temps. Le général Victor établi à Séverac fait cerner la Malène une seconde fois par des forces de la Lozère de l'Hérault et des Cévennes par son lieut. Hector Dalpech (5-9bre 1793)

Le chanoine Delon dit que le commandant de l'expédition fit réunir la population dans un pré leur ordonna de déménager rapidement les meubles et incendia le village ... Le rocher de la Barre qui domine la Malène est gardé toujours la brèce.

DB dit que Rouvellat, commandant de la garde nationale de Millau détaché à Severac et Durand major de Severac avertirent les Malénois qui se sauvèrent vers le Levezou.

Le chanoine Blanquet, de Vigan, dit que les sans-culottes mirent les Malénois à la porte pillèrent leurs maisons et les incendièrent ... que l'incendie trouva un élément dans les voix entassés sur l'étroite et unique place des habitations.

Cleophas Perié dit que cet acte fut accompli autant pour frapper de lâche partisans de la monarchie et de la tyrannie nobiliaire que pour apprendre à ceux qui seraient tentés de les imiter que la république est aussi inflexible envers ses ennemis que généreuse envers ses amis » 16 9bre 1793.

Cinq enfants des rebelles de la Malène furent emprisonnés au château de Severac par ordre des sus Cleophas et ensuite transférés à l'hospital de Millau

27 brum. II (17-8bre 1793)

Les Palanges.

DB dit que des proscrits réfugiés à la Malène broyés par le général Vilon revenus à temps se dirigeaient vers le Levezou, que les deux Bastide et Mercier ayant failli être pris entre le Viala de Tarn et Montjaux se réfugièrent dans le bois de Brics où ils faillirent encore être pris et disparurent vers la Vayssé

Le 20 8bre le directoire du district de St Affrique organise un plan de campagne dont l'exécution par ses forces et celles de Millau devait amener l'anéantissement des contre-révolutionnaires réunis d'abord à Arnac et puis aux Palanges.

Le 13 février le village d'Arnac était cerné par 400 brigands. Cleophas Perié délégué du représentant du peuple Taillefer demande du secours à tous les districts. Un certain nombre de contre-révolutionnaires débris de l'armée de Charrier pénétrent dans la maison curiale saisissent le curé Constitutionnel ainsi que son vicaire épiscopal qui ils accablent de mauvais traitements. Leur maison est pillée. Les deux prêtres déclarent que ce fut en leur présence que les braves citoyens furent fusillés. Selon d'autres déclarations les contre-révolutionnaires au nombre de 100 abattirent les deux arbres de la liberté d'Arnac et échangèrent dans le coté de Gréjac une vive fusillade avec les républicains de Rodez qui eurent deux hommes de la Moulène sous Rodez tués et deux autre grièvement blessés. En quittant Arnac les contre-révolutionnaires se dirigèrent vers les Palanges où ils campèrent au nombre de 600 ou 700

Dernière équipée.

Renvoi à « Aubrac Lozère »

Vu la réquisition des citoyens Boisset et Dellard représentants du peuple en date de ce jour (20 8bre 1793) le conseil (de l'Hérault) arrête que pour l'exécution de lad. réquisition les districts seront requis à la diligence du procureur gl syndic de fournir un corps de 1000 hommes leur contingent comme suit : Beziers 300 Lodeve 200. St Pons 100 Montpellier 400 y compris les 300 hommes déjà en marche sur Millau. Il sera pris à Montpellier 2 pièces de canon avec un caisson et les munitions nécessaires ainsi que 36 000 cartouches qui seront conduits à Millau

La cavalerie existante à Montpellier ou dans les autres districts partira aussi pour Millau etc...

Les volontaires de l'Hérault ont été obligés de se rendre en Lozère par un très mauvais temps à cause des rassemblements des brigands. Ils n'ont reçu pendant 3 jours que des étapes particulières ... ils ont été obligés de gravir les montagnes dont ce pays est hérissé avec le froid et la neige ... il est constant qu'ils ont usé jusqu'à 3 paires de souliers

(8 9bre 1793) PV. Hérault p. 329

Qe renvoi : Etienne la marque commune la force armée dans l'arrondissement écrit de Marvejols que la Commune du Combon St Come et autres du voisinage dans le district de St Geniez d'Olt sont en insurrection et vont toucher sur les poste d'Aubrac, Marvejols et environs probablt sur Mende. Il demande les renforts des vivres et des munitions (12 août 1793) les gardes nationales de St Geniez requièrent en réquisition permanente. (Entrevue au R.)

La dernière équipée.

Vu vente

A Gales, à la Panouse, à Chanac, dans la Palange, les contre-révolutionnaires avaient échoué. Ils tentèrent un autre mouvement de grande envergure (en 1799) qui échoua plus misérablement encore que les autres.

Des désordres s'étaient produits dans la région montagneuse de l'extrême sud de l'Aveyron notamment au mois 1793 à St Crépin pour entendre la messe d'un insermenté et le 20 7bre 1793.

A cette dernière date on signale des brigandages dans les environs de la Canourgue. 150 gardes nationaux dont 20 à cheval se rendant au Pont de Camarès pour les réprimer

En l'an VII les royalistes de cette région s'apprêtaient à donner la main à ceux de la Hte Garonne qui menaçaient le Gers et l'Aveyron. Un de leurs projets consistait à s'emparer des canons qui se trouveraient dans la comne de Rodez, de la caisse du receveur général ... Vt. fruct. VII (18 août 1799)

Pour prévenir ce coup, le lendemain notre assemblée départementale arrêta qu'il est urgent d'envoyer dans les cantons de St Sernin et de Belmont une force capable de repousser les brigands royaux qui ont levé l'étendard de la contre-révolution dans le département de la Hte Garonne et menacent de pénétrer dans celui de l'Aveyron.

Cartailhac est nommé commandant de la force levée à Millau — 80 gardes nationaux — composée bien dévouée à la défense de la liberté organisée en troupe réglée et bien pourvue de munitions de guerre. Elle quitte Millau le matin du 5 fruct. VII (22 août 1799). Trois jours après un bulletin annonce la défaite des brigands dans la haute Garonne.

En deux mots voici ce qui s'était passé : « Les comparses avaient projeté d'enlever Toulouse par surprise en profitant de la faiblesse de sa garnison et de mettre la main sur son parc d'artillerie. Dans la nuit du 4 au 5 août 1799 Toulouse se vit cernée par l'insurrection des paysans conscrits et déserteurs d'une dizaine de comnes de la Hte Garonne, de plusieurs comnes des Pyrénées de l'Ariège de l'Aude et du Tarn ... une colonne de républicains est battue ... mais les autorités de Toulouse avaient pris leurs précautions : aux premiers avis le 6 août elles se déclarèrent en permanence firent transporter les caisses publiques à l'hôtel de ville interdirent la circulation après la retraite ... Le 21 thermidor (9 août) la municipalité dressait une liste d'otages et les faisait arrêter de 270 hommes environ une cie de canonniers et une de sauveurs

le 22 la formation d'un corps est décidée ... Le généreux Augereau infligea une première défaite aux royalistes à Pech David une seconde fois (9 août) à Carbonne à Muret emportée le 25 thermidor (11 août) où ils laissèrent 69 cadavres et enfin à Montgiscard (20 août) lorsque Frégeville arriva à la tête des contingents envoyés par le directoire tout était fini. Le 17 fruct. (2-7bre) le conseil des Cinq-cents votait une loi déclarant que les administrations départles et municipale de Toulouse avaient bien mérité de la Patrie ainsi que les chefs et soldats

Les insurgés pris les armes à la main furent amenés à Toulouse jugés et fusillés par vingtaines, contre le rempart de St Etienne ... L'insurrection avait duré 15 jours

(D'après H. Ramet. Hist. de Toulouse p. 107)

L'affaire des boulets. — Quelques jours après on fit une découverte qui parut confirmer la complicité de nos royalistes. Le juge de paix de St Etienne de Valdonne informe les administrateurs de Millau que la moitié d'un moule à boulets de 4 a été découverte chez Frasse de St Georges qui lui en a fait remise et déclaré l'avoir trouvée il y a environ deux décades sur la route

Triomphe des brigands royaux :
le general Motte rapporte la marche de plusieurs colonnes de rebelles... l'une d'elle ayant passé le Rhône près du pont St Esprit après avoir pillé les dilices consulaires sur son passage s'est emparée au nom de Louis XVIII de la comne de Barjac y a arreté les administrateurs municipaux et fouillé le capit. et le lieut. du detachement stationné et fait cette garnison prisonnière
ordre aux gardes nationales des comnes de l'Ardeche du Gard. de l'Aveyron de faire un service regulier pour se garantir de toute incursion de ces brigands voleurs et assassins.
Les habitants de Var et de Barjac se sont reunis sous les ordres du gl. Motte ont repoussé les rebelles leur ont pris leurs approvisionnements avec une pièce de canon ont delivré la garnison de Barjac et les poursuivent dans les bois.

de St. George a Creissels. Il observe que l'époque de la decouverte concorde avec celle de l'explosion des troubles dans les departements du Gard et de la Hte Garonne
Il est donc à presumer que les insurgés ont fait voiturer des effets d'armement par l'Aveyron.
Le même juge dénonce un dépot de moules chez Boulet fondeur à Millau et engage les administrateurs à perquisitionner chez lui.
Boulet répond que son frere lui a expedié 24 demis moules d'Albi et que celui qui a été trouvé lui appartient. Ces moules depareillés crevassés hors d'usage 13 fruct. VII 30 août 1799

renvoi du recto

Dernière expédition. L'adm. centrale
Il est urgent d'envoyer dans les cantons de St Jernin et de Belmont une force capable de repousser les brigands royaux qui ont levé l'étendard de la contre révolution dans le départt. de la Hte Garonne et menacent de pénétrer dans celui de l'Aveyron
... d'appeler à Rodez un supplément de force prêt à se porter partout où besoin sera
art. 1. 400 hommes de la garde natle de Millau et 80 de la garde sédentaire de Rodez sont requis de partir pour être rendus le 5 du Ct à midi à St Affrique où ils recevront de nouveaux ordres
art. 2. Cette réquisition est portée à 1000 hommes de la colonne mobile de Villefranche ... pour être rendus à Rodez le 5 du Ct
art. 5 et adm. centrale nomme le citoyen Carbalhac président de l'adm. mle de Millau son commissaire pour la direction de cette force et pour veiller au maintien du respect dû aux personnes et aux propriétés.
(8 fructidor VII — 25 août 1799)
Rens de l'adm. centrale les 6 et 7 Bulletin des armées republicaines employés contre les brigands royaux de la Hte Garonne annonçant leur défaite. rédigé par l'administn. centrale du Gard sorte à adr. les 3 et 5 fruct. VII
(20-22 août 1799)

33. — *Jean-Pierre Laval*, né à Buzeins, district de Sévérac, 55 ans, non fonctionnaire public; n'a prêté aucun serment; est attaqué d'une maladie de nerfs et de plusieurs autres infirmités, suivant le rapport du citoyen Delshens et autres médecins (?)

Genin lectures hist. p. 214 :
Dans les environs de St Brieuc un curé monte en chaire et declame violemment contre le serment... son vicaire prend ensuite la parole et déclare qu'il le prêtera... Ah dit le curé je vois bien ou tu veux en venir. But insigne, avoir ma cure! Eh bien tu ne l'auras pas car par Dieu je prêterai le serment. Aussitôt il se compose remonte péniblement à l'autel entonne sa préface et n'a pas plus tôt fini son office qu'il vint prêter
Ed. Gerard journal d'un étudiant p. 106

Lutte religieuse

Constitution civile. — Lorsque un siege épiscopal devenait vacant l'assemblée électorale du département se réunissait un dimanche dans la principale église du chef lieu à l'issue de la messe paroissiale à laquelle tous les électeurs devaient assister. Après avoir prêté serment de voter en leur ame et conscience sans autre consideration que l'interet de la religion la majorité designait le futur titulaire du siege. Pour être eligible il fallait avoir exercé 15 ans dans le diocese. L'election etait ensuite confirmée par l'evêque metropolitain qui après examen des mœurs et de la doctrine du nouvel elu pouvait lui refuser l'investiture.
L'evêque élu n'avait à solliciter du pape aucune confirmation il lui écrivait seulement comme au chef visible de l'Eglise universelle en temoignage de l'unité de la foi et de la communion qu'il devait entretenir avec lui. La consecration lui était donnée par le metropolitain ou par le plus ancien évêque de la province. Mais elle ne pouvait avoir lieu que le nouveau prélat eut prêté le serment : « de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui était confié, d'être fidèle à la nation à la loi et au roi et de maintenir la constitution decretée par l'assemblée nationale et par le roi ».
Les curés étaient élus parmi les prêtres ayant exercé le sacerdoce pendant 5 ans dans le diocese par l'assemblée electorale du district. Eux aussi devaient prêter serment à la constitution.

Le serment. — On proclamait que défendre aux nouveaux élus de demander au pape l'institution canonique c'était créer dans l'Eglise un veritable schisme. On repoussait l'obligation du serment car jurer de maintenir la constitution de l'Etat n'était ce pas jurer en même temps de maintenir le schisme et l'heresie qu'elle decretait
Le 10 mars 1791 le pape adressait à l'episcopat français un bref où il stigmatisait la constitution civile comme contraire à l'enseignement de la foi et à la discipline de l'eglise.
Pour les constitutionnels le serment exigé ne paraissait pas en effet de nature à répugner au bon clergé ; il n'impliquait rien de plus qu'une declaration de civisme. A la séance du 16 Juin 1791 Lamourette s'exprima ainsi « Il y a une erreur profonde et invétérée ; par une ruse des prêtres perturbateurs on a constamment confondu le serment civique avec le serment de maintenir la constitution. Le serment des prêtres n'est que le serment civique. C'est ce même serment qui contre l'attente des législateurs est devenu le prétexte des troubles »
En mars 1793 M. Emery consulté sur la portée d'un nouveau serment qui savait aucun trait aux opinions religieuses n'hésita pas à croire ce serment licite et le prêta, exemple imité par la plus grande partie du clergé de Paris » L'abbé Mouly au contraire écrit de Rome : « Tout le monde est d'accord pour proscrire le nouveau serment plus impie plus exécrable plus perfide que le premier » (Ed. Champion)
C'était un parti pris un prétexte de revolte que les réfractaires ne pouvaient ne pouvaient avouer

Les décrets. Rassemblement de femmes et enfants demandant le retrait du décret persécutant le serment des prêtres. « Nous voulons conserver notre religion, celle de Jésus Christ. Nous voulons notre clergé. » Les femmes pénètrent dans la salle se jettent sur M.e le maire (Bourzès) le saisissent aux cheveux l'agrippent au visage et cherchent à l'entraîner dehors — le comt.t de la garde nat.le Roulland lieut.t de la maréchaussée — Demande de démission à M.e le maire et municipal officier m.e. Ils se démettent et font toutes excuses — Un officier de la garde nat.le ayant levé son sabre sur le peuple a été réprimé avec violence. Un membre du directoire frappé de ce même.

J'avance pour désarmer les officiers et le dégager de la foule

200 citoyens actifs signent la pétition contre les 25 janvier 1791

Id. Un attroupement de femmes formé devant le palais de justice. Cause : enregistrement dans l'acte fait la veille décret relatif au serment à prêter par les ecclésiastiques fonctionnaires publics. M. Isadoüs le dirige.

Le soir nouvel attroupement pour la même cause. Bourzès insulté et battu. Un officier municipal courant quelque danger. Bourzès ripostant au visage auprès de celle là » (Après Ed. Champion p. 9 05) 2e citoyen agrippé et du officier donne un coup

de l'état civil en nomination — son proclamée à son de trompe (21 Xbre 1792 - 3e Elbars)

2 enterrement et laïcisé.

Lettre de l'Evêque (4 avril 1791) contre les assermentés lue par une femme aux Cordeliers : « Si les ministres de l'erreur et prêtres avec a prêter le serment relatif à la constitution civile vous dressent des pièges refusez vous à leurs lâches perfides insinuations. Priez pour eux comme Jésus-Christ qui fut connu les femmes se portent à la com.e et exigent que envers eux la paix et la charité le maire leur remette le décret. Les hommes demandent par pétition qu'il soit

« Je suis persuadé qu'il naît et qu'il meurt sursis à son application (25 janvier 1791) « Notre catéchisme nous a prouvé beaucoup d'instructions que les parents ne viennent de tout temps que le serment qu'on exige de nos ministres est contraire par faire enregistrer à la com.e les prêtres à la foi » Des femmes suivent la députation qui va présenter la pétition sont invités à ne faire baptême mariage ou se plaint sur M. le maire le saisissent aux cheveux cherchent à l'officier entraîner hors de la salle l'agrippent au visage... tous de. de leurs actes (inhumation) que sur un certificat de mandent sa démission ... il la donne ... la renouvelle sur la place l'officier de l'état civil — (2e fonctionnaire 25 juillet 1806)

(9 février 1791 - 9e Xbre 1809)

publique — Trois jours après, le 28 janvier 1791 le directoire du dep.t casse

Les commissaires de la m.ie se transportent à la sacristie de l'égl. paroissiale où le citoyen Fournier cure leur remet 25 registres, contenant les bapt. mariages et sépultures, depuis le 1er janvier 1668

21 Xbre 1792

cette démission arrachée par la crainte et la violence ... à son retour à Paris le maire est reçu en triomphe ... couronne expiatoire .... Isadoüs pendu en effigie :

« Réfractaire Isadoüs ennemi de la France

c'est pour toi que le peuple a dressé la potence » (8.9bre 1791)

quitte la paroisse craignant de périr effectivement

Le 14 juin 1791 la loi sur le serment est lue à la municipalité de Millau. Le maire Bourzès, le procureur de la commune Roulland, le commandant de la garde nationale Bonnafous, le lieutenant de la maréchaussée Roulland, le commissaire du roi Bonnafous, le commissaire du roi Bonnafous, le commissaire du roi Bonnafous

Nous vous faisons remettre les effets en argent qui étaient dans notre église. Vous voudrez bien les faire remplacer sur le champ par de pareils en cuivre pour que le service divin ne soit point interrompu

Estradon maire, Soliguac off. mal, Tafon off. mal
Capelle officier municipal.

(sera remise)

14 flr. 2e (1793)

Fournitures 6 cierges livrés au clerc de la paroisse 14 fl. 8 s. (4 Xbre 1793)
Huile ou arcenq fournis à la paroisse de Millau 95 fl. 10 (15 janvier 1793)

Traitement du curé Fournier. — Le curé Fournier avait un traitement fixe de 2400 fl en sa qualité de curé et 350 fl en celle de ci-devant religieux. Une nouvelle loi porte qu'il portera du 1er 9bre dernier ce traitement ne serait payé qu'à terme échu et qui le réduit à 600 fl de différence puisque son quartier octobre a été remboursé au 1er janvier 1794. La même loi supprime 350 fl en sa qualité qualité de religieux ... Il vous prie donc, que faisant droit à sa demande il ne soit imposé pour l'année 1793 que comme possédant un revenu de 1800 fl en qualité de curé fournier curé de Millau

loi du 10 7bre 1792 ordonnant l'inventaire des vases sacrés — Inventaire fait 11 janvier 1793, l'an 2e de la liberté, sur l'invitation de la société populaire trouvé sur un ostensoir 2 calices, 2 patènes, et deux ciboires, le tout argent pesant 13 marcs 6 onces 10 gros
15 frimaire II (5 Xbre 1793)

Argenterie offerte à la Convention nationale et que la société républicaine et régénérée de Millau lui envoie par les citoyens Maurin et Valat commissaires Millau : 13 marcs 6 onces 2 gros et tout le couton 46 marcs 0 once 5 gros.
26 frim. II (16 Xbre 1793)

Ameublement du Temple de la Raison 21 ventose II (11 mars 1794)

Mequel facteur 3 marcs 5 onces un gros (10 prim. II)
Mme Bleibach ... des Peintres 2 onces 3 - 12
Berger économe de l'hopital ... 5 marcs 1 - 6
Sgt. St Germain 4 1 - 1
Brocuspous 1 1 - 1
Thibelet curé de St Etienne 1 - 2 - 5
La Blanquière 3 7

Cabernacle retablé autels confessionnaux [enlevés] pavés payés 2 fl. 05
Pour l'honoraire de 6 mois pour avoir eu soin de la tapisserie comme ci devant de la ci-devant paroisse ? 9 fl.
Pour avoir arrangé les chaises ou pour autres services pendant 5 decades ou pour le soir du bal de chez Cavaise pour y charrier les chaises ... en total 143 fl
6 sous solidide au fl (20 7bre 1794) Construction de l'amphitheatre du temple de l'Etre suprême ... 109 fl

Du separt. Il ne sera laissé qu'une cloche dans chaque paroisse les autres seront brisées sur la fonderie du canon voisine (Montauban) (5 7bre — 1793)
Les cloches furent proscrites. On les jetta à bas des clochers le 24 7bre 1793. 7. R. 365.
de suite

Signes. — Etat des journées qui se sont employées pour faire descendre les croix ou pour abattre les écriteaux et armoiries de l'avoir ... 16 journées 26 fl. — Ricard menuisier et calmel maçon pour 16 journées employées à abattre les croix de la com. à 2 fl. 5 et 1 fl pour les deux. — 37 fl. 28 nivose II (17 janvier 1794)

Les cloches. — Le comité central de surveillance aux officiers mes de la com. de Millau.

Le comité a été surpris d'entendre sonner les cloches qui annoncent l'approche de la messe ... les cloches ne doivent servir qu'à sonner les heures et le tocsin

PS. Le comité vous prévient que la messe de minuit n'a lieu dans aucun endroit de la republique et qu'elle pourrait occasionner des troubles dans cette ville si elle avait lieu (30 frimaire II. — 20 Xbre 1793)

Les membres du Comité de surveillance au conseil général de la Com. de Millau

Nous venons de recevoir votre lettre de ce jour. Ce n'est pas sans surprise que nous voyons les réclamations du curé pour qu'on sonne les cloches pour annoncer la messe

Les cloches appartiennent à la com. et non au curé ni à l'église : d'ailleurs ce serait consacrer un des privilèges qui sont abolis par la loi. Vous

Le Sr Mequel facteur du Pt Triangle et Jean Delet marchand voulant donner à la République des marques certaines de leur entier dévouement à la république ont déposé à la maison com. de Millau en nom de Cod. esp. deux coupes d'argent pesant ensemble 3 marcs 5 onces un gros pour être employées aux besoins de la nation de laquelle Cod. esp. leur fait hommage

Lacoste Plusieurs citoyens reclament le départ de M. Lacoste econome de l'hopital. Ils prétendent qu'il est fonctionnaire public sur le fondement qu'il l'hopital est fait le remplacement de toutes les fonctions d'un curé ... il n'est par parité dans la huitaine ils sont resolus de le dénoncer comme étant sous le cas de l'art. 6 de la loi du 26 août dernier ... il faut en faire rendre ses comptes et chercher un autre econome (23 Xbre 1792)

appel au district

Peuton faire gras (4 février 1793)
Les citoyens de Millau demandent à l'Evêque de les dispenser du maigre vu la cherté du vivre, et le manque de légumes.

L'Evêque Debertier à Millau. — Debertier un des 3 commissaires venus à Millau après la mort de Mr Molinier pour procéder à la paix ... municipalité et officiers promettent aux commissaires de se reconcilier sincèrement

V. p. 147 demolition des tours et clochers

le Député ou comprenait : la garde pere Bouchet cordelier, l'empereur dit Liberté et Rondelle cordelier de Sales curan

Décadi. Le mr de Millau invite les citoyens à ne pas chômer le ci devant dimanche. Ceux qui s'obstineront seront considérés comme mal intentionnés 19 messidor II (6 juill 1794)

Liberation arrêté du representant du peuple Chazal (18 mess. III — 5 juill 1795) relatif à la mise en liberté de tous les prêtres reclus par le seul fait de la non prestation de serment ou retractation de serment qui se soumettront par écrit aux lois de la republique mêmes ceux qui se sont soustraits par la fuite
(6 therm. III 23 juil. 1795)

vous invitons au contraire à retirer la clef du clocher et de défendre expressément la messe de minuit. » (1 nivose II — 24 Xbre 1793)
cachet du comité de surveillance de Millau Sept. de l'Aveyron : pique coiffé d'un bonnet phrygien entre balances et coq.

Michelet curé de St Etienne. — On l'avait nommé à cette cure pensant qu'il se rendrait utile à l'esp. paroissiale de Millau mais au contraire il affecte une inaction scandaleuse ... Les pétitionnaires demandent aux officiers municipaux qu'il leur plaise le reprimander et lui notifier de mieux remplir son devoir.

Les mêmes dénoncent le gestion peu exact et demandent qu'on le remplace par Jean Sol cordonnier ou par Salson tailleur. — Que Roque, employé à la levée des contributions soit remplacé par Sgt Gouvelon
Dénonce contre le concierge du tribunal.

Seul le curé Michelet est appelé à la maison com. (17 février 1793) pour se justifier ... « il emploie tous ses moyens pour remplir son devoir.

Dans sa réponse écrite il dit : ses délateurs ne pouvant attaquer sa conduite ni lui reprocher de provoquer des troubles donnent pour motif de dénonce qu'il affecte une inaction scandaleuse et qu'il ne veut pas se rendre utile à la paroisse de Millau comme il y était obligé par devoir. Ils ne devaient pas ignorer pourtant que les fonctions de la cure de St Etienne sont totalement distinctes de celles de Millau et que par conséquent tous les services qu'il rend aux fidèles de cette paroisse sont des actes que lui inspire son patriotisme et sa religion.

Renonciation au culte V. p. 139
Du 9 nivose an II (8 janvier 1794) de la République une et indivisible le conseil général de Millau réuni au lieu ordinaire de ses séances ... reçut une députation de la société populaire — qui réunit comme vœux en tête inducts plus que la majorité des citoyens. Les commissaires qui se sont présentés sont les citoyens
L'un d'eux portant le vœu de la société, a dit qu'elle demandait la fermeture des églises des catholiques, et non catholiques, l'abolition de tous les signes extérieurs de ces deux cultes, et notamment la destruction des clochers, le renvoi du curé aussi fanatique que superstitieux (Fournier) et dont une plus longue présence pourrait égarer le peuple ; que son salaire fut employé à des objets de bienfaisance, et enfin, que l'une de ces églises, et de préférence celle qui servait de paroisse fut érigée en temple de la raison avec cette inscription et en gros caractères : TEMPLE DE LA RAISON, et que en commémoration de cette journée il fut fait une fête civique à laquelle tous les citoyens seraient invités d'assister.

Tel est citoyens le résultat des demandes de la société populaire. Soit votre vœu était le notre, vous ne chercheriez que le moment de le mettre à exécution. Il est arrivé ce moment. La raison triomphe, le fanatisme et la superstition doivent entièrement disparaître devant elle. Si votre patriotisme et votre amour pour la chose publique ne m'étaient pas connus je chercherais à vous développer les avantages qui doivent résulter de la mesure que l'on vous propose ... »

Après avoir ouï cette harangue le conseil gl de la com. considérant que la demande formée par la société populaire était le vœu du conseil, que la fermeture des églises des cathol. et de non cathol. ainsi que l'abolition des signes extérieurs du culte et le renvoi des ministres tendaient à détruire

le fanatisme et la superstition arrêta :
1° que l'église paroissiale de cath.[olique] et de son cath.[olique] seroient fermées dans le jour
2° que la cloche, ainsi que cela avait été ordonné ne sonneroit plus que pour les heures et le tocsin
que le maire et le ministre du culte cath.[olique] seroient remarcés
qu'on feroit immédiat.[ement] procéder à la démolition du clocher de 97 P.
et qu'on abattroit aussi la fleche du beffroi com.[mun]
qu'il seroit erigé un temple à la Raison dans lequel ci devant cyd. paroissien on chaque décade, les officiers municipaux se transporteroient et où le peuple seroit invité à se rendre pour entendre ceux qui lui feroient connoitre les bienfaits de la Revolution, les vrais principes de la liberté de l'egalité et les droits de l'homme
que le decadi prochain on celebreroit une fete civique en commemoration des bienfaits qui doivent resulter de toutes les reformes operées par la republique. »

Petition des assermentés au Directoire du departement

Malgré votre arrêté du 15 de ce mois nous venons au nom de la patrie vous demander la tranquillité que des pretres ennemis de notre sainte constitution s'efforcent de bannir du sein de nos familles en persuadant aux âmes simples et timides que la religion est perdue que l'assemblée nationale a touché au sanctuaire et que l'unique prix de la soumission à ses décrets ne peut etre que damnation eternelle C'est un moyen de cette doctrine perverse que ces hommes dangereux sont parvenus à éloigner de nos temples la plupart de nos citoyens et à rendre infructueuses les salutaires instructions de nos prêtres constitutionnels... les liens les plus doux de la terre sont rompus l'union que le sacrement avait établi dans nos coeurs a disparu! Des ministres infidèles ont infecté presque toute la paroisse du venin de leur incivisme — Les ci-devant religieux et les congregations de soi-disant retraites pendant ont ouvert leurs eglises et chapelles aux refractaires... les citoyens actifs reclament de votre justice un arrêté portant que : tous les refractaires des departements voisins réfugiés dans l'Aveyron et tous les moines non conformistes seront tenus de se retirer de ce département dans le 24 heures ; que tous les ci-devant religieux et les ci-devant pénitents seront fermés que les ci devant religieux ne pourront admettre dans leurs chapelles aucune personne qui ne soit de la maison ; que les refractaires de ce département soient tenus de se retirer à 10 lieues du lieu où ils exerceront leurs fonctions ... que tout prêtre refractaire qui voudra exercer soit tenu d'en faire la declaration. Suivent 174 noms de citoyens (chiffre du directoire du departe.[ment] : 168) »

Le directoire du departe.[ment] de l'Aveyron pense les principes de cette petition diamétralement opposés aux principes de notre constitution ; droit pour tous les citoyens d'aller, de venir, de resider partout ou bon leur semble ... On ne peut chasser tous les pretres qui n'ont pas obei à la loi à moins qu'on n'y trouve des discours contenant des provocations contre la constitution ... Dieu ne peut etre injuste pour ses opinions meme religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. On ne peut obliger un prêtre non conformiste à se concerter avec la municipalité pour dire sa messe ... Si quelques refractaires ont égaré

Sur la tombe d'un intrus :

Ci qui pourris l'intrus
Passans passez l'y dessus
sur pea sans dommages
(Bel tout pis comme aigo
autant vaut l'urine que l'eau benite)

Les 5 capucins de Millau demandent à mener leur vie com.[mune] dans leur couvert de Millau où pourroient se reposer les capucins de Rodez dep.[t] de l'Orient (X.[bre] 1790) le maire qui avoit signé delibn favorable aud. capucins trois mois après la vente de leur couvent et commissionné pour l'acquérir — demeurent 23 juillet 1791 19 flor. 1792

Les soeurs noires, institutrices refusent le serment (15 8.bre 1790) et 11 8.bre 1791 sont disposées à abdiquer leurs fonctions

Ecoles :
Les parents retirent leurs enfants des ecoles depuis que on ne veut plus de leurs fanatiques

Les F.[rères] FF. des Ecoles chretiennes savoir le F. Guy, le F. Maury le F.[rère] chapotaux requis de preter le serment declarent qu'ils ne sont point dans l'intention de le preter et qu'ils sont dans l'intention d'abdiquer leurs fonctions (1.er juin 1791) (suivant reçu 12 9.bre 1792)

Fondement [illegible] 1000 (3 janvier 1792)
Petition Resid. PP. Cordeliers à obtenir un don à cause de l'extreme cherté des vivres ... 1000.[tt] me suffisent pas à leur entretien (4 prêtres) ils sont dans l'indigence. Ils leur ont accordé 300.[tt]
25 août 1792

Les Carmes : Dourlot, Michel, Marcenal et Bruyas professeurs au college ne sont point dans l'intention de preter le serment et sont disposés à abdiquer (1.er juin 1791)
Vielle, carme prête le serment du 26 8.bre 1791 relatif à la const.[itution] civile du clergé (17 juin 1791)
Les PP. Carmes demeurent 23 juill 1791

Dourlot refugié à Calès chez la Dlle Prodgac reçoit la visite des 200 patriotes qui lui intiment l'ordre de quitter la ville ... et le dit trib.[unal] civil (accusé ainsi que Soubiret de colporter des libelles seditieux et d'exciter à la revolte)

Roche à Carnot 28 fevrier 1793 :
« j'ai vu comment procedaient les ministres du culte, et quand j'ai vu ce qu'ils arrivoient j'ai compris que si il n'était pas entre leurs mains qu'il fallait laisser l'instruction et l'education des familles. La theocratie ne fait que des esclaves. Elle prend l'enfant au berceau, elle ne l'abandonne pas un moment de liberté ; elle l'enserre de tous les côtés, elle lui fait peur de tout ; elle ne l'éclaire de la verité, seulement un rayon » V. Roche p. 55

Sr. Ste de Soulberg supérieure des Dames noires, Marguerite confondatrice Marie Magnot et Catherine Quel proposée à l'education des jeunes filles de cette ville refusent le serment
(18 8.bre 1791)
Sont en fonctions et touchant 800.[tt] (3 janvier 1792)

« Un rien : les prêtres ont fait de l'homme des espèces de bêtes sauvages qui les ont mis hors d'état de nuire ou qui les font fuir à coups de fusil. Ils ont étouffé en lui jusqu'au sentiment de la droiture naturelle de l'intelligence même et de la société

Quelques individus - choisis de la sainteté de leur ministère - ils doivent être dénoncés aux tribunaux — 5-8.bre 1791

Religieuses et religieux

Petition des ci devant soeurs de St Maure régentes des ecoles à Millau au conseil du District ;

La citoyenne Elisabeth Laboulbene ci devant régente des filles de cette ville a l'honneur de vous representer que le 15 7.bre de cette année M.[onsieur] Martin Valogne maire MM. Felix Privat Rignac magistrats municipaux trouvent en sa faveur sur le S.[ieu] Pelet percepteur des impots un mandat de la somme de 300.[tt] pour leur honoraire. La citoyenne Laboulbène alors supérieure fut le presenter audit S.[ieu] Pelet qui refusa de le payer sous prétexte qu'il n'avait pas de fonds

Le m.[aire] n'ayant pas depuis accepté l'offre que leur faisaient les 4 citoyens ci dessus, régentes de continuer l'enseignement sous le titre individuel conformément au decret puisqu'il n'existait plus aucune organisations elles la prierent de venir recevoir l'inventaire des meubles qui avaient été remis lors de l'établissement des ecoles en 1729 ... C'est Pelet veut leur retenir 200.[tt] sur 500.[tt] pour detériorations que l'usage avait fait aux meubles... les ex. régentes demandent 500.[tt] ci dessus
Pelet mande s'expliquer dit que les contributions des ex-régentes pour 1791 s'élevent à 141.5 ; celles de 1792 peuvent se porter à pareille somme total 383.[tt] 11 s. 2 d.

Décret du 5 nivose II (25 X.[bre] 1793) qui assujettit au serment les filles ou femmes attachées aux ci-devant congregations ... les citoyennes Marie Marthon de Lamiere Rose Adelaïde Carbon et Jeanne Bonnet ex religieuses ... refusent ... seront reclues. Christine Castor, Cecile d'Uzech, Rose Gaffard, Therese Julien soeurs de la ci devant Union de Rodez, desservant l'hopitale de Millau refusent le serment ... seront reclues (6 floreal II) 4 flor. an II

Insermentées. — Marie F.[ran]çoise de Marthon de Lamiere
Rose Marie adelaïde Carbon
Jeanne Bonnet, ex religieuses refusent le serment prescrit et doivent être mises en reclusion ; ordre en conséquence au commandant de la garde nationale.
Christine Castor, Cecile d'Uzech, Rose Gaffard et Therese Julien soeurs de la ci devant union de Rodez refusent aussi le serment. (Elles desservaient l'hopital de Millau.) 4 floreal II (23 avril 1794)

Les religieux. Le 15 8bre 1791 les RRPP Carmes professeurs du collège refusent le serment : le directoire du département consent à leur remplacement

Messe aux carmes. — Une messe devait être dite aux carmes par l'abbé De Touriac qui en avait été prié par M. de Lafaye Laage commandant d'un détachement de troupes de Béziers qui cantonne dans led. couvent

Le procureur syndic écrit une affreuse insurrection se prépare. Il a été tiré un coup de fusil à la mère de M. Montialoux des coups de sabre ont été donnés. — Aux administrateurs du départ : « Jeudi 8 courant quelques particuliers se présentaient aux carmes avec des ornements et autres accessoires au service divin et annoncèrent aux militaires qui y sont casernés qu'on allait leur dire la messe. Ceux-ci étonnés demandèrent si le prêtre qui se présentait était constel sur l'assertion du contraire ils se refusèrent à l'entendre et protestèrent. Une sentinelle empêcha le monde d'entrer dans l'église qu'on avait ouverte et ils se rendirent de suite à la paroisse... Dans la nuit des soldats se querellèrent avec quelques travailleurs ; un coup de fusil fut tiré à la mère de M. Montialoux major de la garde nationale ; l'on jeta des pierres aux vitres de plusieurs prêtres réfractaires et à quelques particuliers. Ce n'est que vers deux heures du matin que le désordre cessa... Le lendemain après midi on se porte chez quelques ecclésiastiques insermentés avec invitation de quitter la ville dans les 24 heures

Une délégation va solliciter la municipalité d'empêcher les pénitents de continuer le culte public qu'ils se permettaient de faire dans leur chapelle

Le comt. Laage dut se rétracter : il avait dit que c'était le vœu formel de la troupe lorsqu'il avait été demander les clefs

Que les prêtres qui répugnent à faire la promesse ? et qui ont été sourds à nos invitations retournent sur le champ à leur destination ? première. — Que toute surveillance accordée à des prêtres par l'admon centrale cesse sur l'heure et qu'il ne soit absolument ~~défendu~~ plus question de célébration publique d'aucuns cultes qu'autant que les ministres auront satisfait à la loi (28 fruct. VIII — Lettre du S. p. Randon)

Les suspects : La mté de Millau aux officiers municipaux de Montpellier : Nous venons de découvrir par la correspondance du Vr Descuret accusateur public de notre ville les projets les plus sinistres contre la France de la part des Émigrés dans une des lettres trouvées le Vr Descuret écrivant à son frère à Condom annonce qu'il répond à son fils en stile de commerce poste restante à Coblentz sous l'adresse de M. Charles négociant comme différents mouvements éclatent dans nos contrées et qu'environnés de contre-révolutionnaires et de fanatiques notre ville court les plus grands dangers et que cette lettre doit contenir les détails les plus importants — pas un mot du contenu de lad. lettre — Cette lettre cause une fermentation.

On blâme Descuret d'avoir accepté la charge d'accusateur public ayant des principes contraires (2 avril 1792)

Descuret et Redon père et fils, en prison M. le juge de paix les a déjà interrogés le Vr avril.

Descuret se plaint de ce que 2 sentinelles ont été placées à sa porte. Nous avons cru devoir [user de ce moyen] pour le sauver de la fureur populaire et non pour aggraver sa situation. Nous en avons accordé toutes les libertés qu'il désire la liberté de voir ses amis V p. 47

Suspects. Faire connaître à l'admon les individus qui tiennent opiniâtrement aux préjugés de leur enfance et aux liturgies du sacerdoce (12 nivose III)

Certificat de civisme refusé à Redon invalide : il n'est pas membre de la société populaire de Millau (21 brum. III)

Premiers certificats de civisme refusé d'abord à Thibaut ~~not~~ puis accordé (5 janvier 1793)

Certificats de civisme. Cartailhac demande le renouvellt de son certificat de civisme et à l'appui, rappelle ses services.

Fut à l'origine et à l'institution du club de 1789 reçu des premiers à la Sté populaire de Millau notable, assesseur du juge de paix membre du tribunal de district suppléant du juge du tribunal... commissaire ou agent natl depuis un an... offrit 900# pour son don patriotique... a payé sa quote-part de la dépense du club... paye régulièrement ses contributions publiques fourni à toutes les levées pour les armées pour la sureté de la présente cité pour les canons pour les armes et en dernier lieu pour les subsistances pour sa part payé 800# et peu de jours après pour le soulagement de ceux qui étaient tombés au sort du tirement... Il a un fils cadet actuellement volontaire à l'armée des Alpes ou de Nice

Que dans le dernier épurement de la société populaire il a été admis au nombre des citoyens patriotes sans culottes d'une voix unanime — a acquis pour 63.000# de biens nationaux etc... (Vr nivose II — Vr Xre 1793)

5 9bre 1792 (V. bas de la page)

MM. le Gl Dumouriez a écrit qu'il s'était posté dans des gorges qui empêcheraient les ennemis de se porter en avant... qu'il se trouvera en mesure pour attaquer et repousser les ennemis au delà de nos frontières.

Il part tous les jours des bataillons de Paris pour l'armée et on travaille autant que temps aux retranchemts qui doivent couvrir Paris.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus sincère fraternité Bourdon

Répercussions locales. Nouvelles politiques et nouvelle ~~Société~~ militaires ont des répercussions locales : voir page suivante →

Demain commencera la grande question sur le roi. Cette affaire grave sous tous les rapports nous tiendra longtemps. Pour moi je vous promets chers concitoyens de me dire gr d'après ma conscience et le grand vœu d'intérêt public.

Nous avons été fort agités depuis le commencement de nos séances par la faction Marat et Robespierre. Hier encore ce dernier parla pour sa justification mais il est connu démontré que ce personnage visait à la dictature

Nos armées sont entrées dans le Brabant Grande confiance beaucoup d'espoir de la part des guerriers et des troupes dans la sentt des Belges en notre faveur. Rien de remarquable depuis mes dernières. Custine est toujours à Hayence et se plaint beaucoup de Kellermann que, s'il eut agi conformément à ses vues c'eut mis dans le cas de dissoudre toute les armées autrichiennes, et d'encaster l'empereur. Il l'a dénoncé comme un lâche et un traître à la convention.

7-9bre an IV (1792) (Comité de surveillance 1793)

L'intention de la convention est que les Bulletins soient particuliers comm. des sociétés populaires. On nous en remet deux : un pour nous et l'autre pour être envoyé aux sociétés Voisines qui m'a engagé instamment à le leur faire passer directement d'ailleurs n'étes vous pas tous membres de cette société et ne pouvez vous pas le lire vous tous que par la voie de

Districts. Lettre de Vt Martin Valogne du 7-9bre an IV (Mon. II. 3en appendice hors de numérotation)

Girondins. Bourzès aux citoyens maire et officiers mpx de Millau :

Vous recevrez incessamment le compte que nous rendons à nos commettants des sentiments que nous avons éprouvés à la nouvelle des événements qui se sont passés à Paris le 31 mai et jours suivants avec un précis des événemts des mêmes que nous avons pris et de ceux qui l'ont été par le département de la Gironde... Il paraît des scélérats qui veulent replonger la patrie dans l'esclavage (23 juin an II)

Le receveur en danger à M. Carbon juge de paix :

Pour vous l'honneur de vous informer que le premier de ce mois à 10 heures du soir il se fit un attroupement devant la porte du Cn Cassan receveur du district avec insulte et menaces contre sa maison - Nous vous prions de faire diligence pour découvrir les coupables ...

Le maire et les officiers mpx (3 août 1792)

Soirée de surveté chez M Cassan — détachement dans une maison voisine chargée des derniers publics (18 août 1792)

Garde chez le trésorier du district dont la maison est attenante à la maison d'arrêt (18 Ther. II — 4 août 1794)

Massacre du Dr Molinier. — A une heure (7 août 1792) une fermentation occasionnée par les nouvelles de Paris (probablement par le manifeste de Brunswick publié à Coblentz le 25 juill 1792 + Martin p. 387) un attroupement se forme devant la maison de M. de la Capelle — La maison de Molenier est aussi assaillie - Rouvelet Dumas et un détachement de la garde nationale s'y transportent pour dissiper l'attroupement ... « bas les armes, je ne n'avance pas ! » les attroupés refusent de cesser de ne pas avancer ... Il demandent la tête de M. de Capelle ... la municipalité apprend que le Dr Molenier a été assassiné

Les forcenés courent chez Boyer ingénieur pour l'inviter — Molenier avait été assassiné dans sa maison de campagne — porte enfoncée ... traces de sang ... perruque et clefs trouvées ... percé de plusieurs coups et palpitant à peine ... une de ses filles reçoit des coups à la tête

Après souper Molenier croient entendre des coups redoublés à la porte disant que on ouvre qu'on en voulait à des prêtres réfractaires qu'ils savaient être dans cette maison et qu'ils voulaient enlever les armes. Molenier se présente pour les calmer. Il est entraîné dehors et assassiné.

Bourrilhon receveur de l'enregistrement logé dans cette campagne se sauve non sans recevoir quelques coups.

Visite nocturne La veuve Rozier revenant dans son domaine de Valbre depuis plusieurs années avec 3 garçons et une fille n'a donné que des preuves de civisme en payant exactement ses dons patriotiques et fournissant tout ce qui lui a été demandé par la comne Elle a été reçue à Millau avec une partie de ses enfants sous le seul prétexte de l'emigration présumée d'un de ses enfants cadets naturellement très volage ... Conflictions de ses imbécillateurs du pensionnat de Rodez 14 vend. II (10 8bre 1793)

Henri Georges Rozier hte au domaine de Valbre ... expose que 200 individus environ armés de fusils et baïonnettes entre minuit et une heure du matin ce jourd'hui se sont portés au dt domaine frappant rudement la porte ont demandé au nom de la loi qu'elle leur fut ouverte ... disant qu'ils recherchent quelque emigré ... Après avoir fouillé la maison sans résultat trouvent 2 pains et les emportent » Rozier officier de santé 13 thermidor an III (30 juill. 1795)

→ Vous savez la prise de Mons et de Courtray. Je vous apprends celle de Gand et une première portera celle de Bruxelles, c'est un marché public ; vous pouvez y compter. Jusqu'ici je ne me suis pas trompé ; les aristocrates reçoivent toute ces nouvelles en dépit malgré leur certitude ; il semble en effet que c'est un conte d'après les malheurs que nous avons éprouvés au commencemt de la campagne. Kellermann remplace Montesquiou dans le commandt de l'armée des Alpes que vous répondez que il s'exécutera. Attendez vous à de grands événements.

(13 9bre an IV de la république)

V. page suivante

Rodez écrit à Millau : « La ville de Rodez est dans la plus grande disette des subsistances. Citoyens et chers collègues, il est très positif que des particuliers n'ont reçu pendant 3 jours que des pommes de terre ... la compagne ne fait pas apporter un seul grain de blé en marché (6-9bre 1792)

A Millau pas de pain pour les officiers de Rodez arrivés à Millau avec un détachement de la garde natle de Villefranche et de Rodez — logés au Lion d'or ; l'aubergiste déclare que les boulangers refusent de lui donner du pain quoiqu'ils en aient ... le commissaire prie la mpté de lui faire fournir du pain

11 9bre 1792

La fabrication des peaux à l'alun demeure interdite. Echeance de 50 jours à compter de la publicn du présent

14 9bre 1793

Vt achat de grain vers Caussade 16 Vt 1792

Des citoyens ont acheté à Rodez 300 set. froment et environ 800 à Albi ... nous craignons qu'on ne nous le livre (3-8bre 1792)

Comme par tout ailleurs il nous faut environ 1000 set de blé pour atteindre la récolte prochaine (20 9bre 1792)

Nous prions les administrateurs du dpt de nous comprendre pour environ 6000 set dont notre ville a essentielt besoin ...

Passeports et volontaires vont t à souffrir

Nous tirons nos subsistances de Sivèze laissac Saillac etc... Nous n'avons pas pu en tirer un grain cette année ... Consommation prespa 50 set. par jour.

(30 8bre 1792)

Rodez : Répercussion locale Dans le département de l'aveyron le peuple veut : 1° le rapport du décret qui met en état d'arrestation 32 membres de la Convention. 2° que le comité de sn soit incessamment rétabli et que ce comité soit tenu de faire son rapport sur les complots qu'il annonce avoir à dévoiler 3° que les troubles de la Convention se tiennent dans le respect qui est dû à la représentation nationale 4° que les délibérations ne soient plus influencées par la faction et que les avenues de la Convention soient purgées de ces hommes qui les obstruent et menacent les membres 5° qu'il est très disposé à appuyer la justice de ces réclamations par la force des armes 6° que à cet effet il sera organisé une force armée

P. V. des séances de l'assemblée ... de P. Hauvet-Note p. 459

La disette (1) — Vous me dites être tranquille sur les subsistances et sur la paix vous me faites craindre une disette ... (7 9bre an IV)

Sévérac ne peut céder des grains — Severac écrit à Millau : Nous ne pouvons point répondre à la demande que vous nous faites de vous céder le blé que nous avons dans notre ville. La récolte de notre district n'a pas été aussi abondante que vous l'imaginez. D'après le recensement des grains qui vient d'être fait il n'y a presque que la moitié de celui qui est nécessaire pour la consommation et nous sommes fort embarrassés pour la trouver ... Je viens d'être instruit que vous en avez acheté de certains particuliers de notre district Dans ce cas pour éviter les frais de transport vous pourrez garder le notre et nous en céder ici à concurrence. » Bastide. — 31 août 1793

St Martin Valogne après avoir indiqué un plan pour prévenir la disette ou au moins pour en retarder l'échéance : ... visite officieuse pour s'informer de la quantité de blé dont les propriétaires pourraient se dessaisir ... 30-9bre 1793

La pénurie des subsistances était si extrême que dans plusieurs comnes du ressort (district de Millau) les hts étoient contraints de partager la nourriture des animaux ; que dans la comne de la Capelle Farcal plusieurs habitants ne mangeaient plus que du gland, que cette cruelle extrémité était sur le point de devenir commune à toutes les mtés de ce ressort qu'il était donc urgent de prendre des mesures pour en retarder l'époque fatale ; que il fallait sur le champ prohiber de donner aux bestiaux des grains ... il est défendu à tous les aubergistes de ce ressort de donner de l'avoine aux chevaux ... qu'ils logeront dans leurs auberges (23 frim II — 13 Xbre 1793)

Ordre en conséquence des procureurs syndic du district de Millau à la comté (14-8bre 1793)

Pénurie de blé à St-Jean du Bruel — En aucun cas notre comne ne récolte assez de blé pour toute l'année même si la récolte est abondante

(7 fructidor II — 24 août 1794)

(1) Capelle écrit d'Albi : « j'ay reçu votre lettre datée du 13 courant par laquelle vous me donnez avis de 2000# dont je vous en ai accusé reception. je m'attendois aujourd'hui de recevoir davantage je vous dirai que je ne sais où donner de la tête. Il faut qu'aujourd'hui je compte 6000#. Le citoyen Combiès me tourmente pour les 500# dont vous savez qu'ils me sont prêtés.

Je ne connois (connois) pas comment vous pouvez conserver que de personnes qui ont quitté notre cette tous tous de nos ennemis vous puissiez espérer qu'ils vous fasse du bien ; ne vous trompez pas s'ils pouvoit par leur malice nous faire massacrer ou par faim ou par tout autre genre ils le feroit.

Je par pour cet[illegible] de venir voir si je pourrois me procurer cette somme dont je vous parle. Aujourd'hui point de ventes sans argent. Vous devez vous apercevoir que j'en puisse par les emprunts à toutes les fontaines qui[illegible] les 12.000# c'est le tiers Blanc monte près de 40000 je vous laisse à penser si je suis entêté

Salueurs le Vt Carrière vous doit en avoir instruit je part mercredy sinée m'arrive pas de fonds Votre citoyen Capelle (17-9bre 1792 écrit d'Albi)

La disette a Rodez -- La ville de Rodez est dans la plus grande disette des subsistances citoyens et chers collègues; il est très positif que des particuliers n'ont reçu pendant 3 jours que des pommes de terre la Compagne ne fait pas apporter un seul grain de blé au marché quoique les autorités constituées ayent fait plusieurs demarches pour faire executer la loi du mois de septembre dernier concernant l'approvisionnement des marchés; nous avons fait subsister la ville au moyen d'une petite quantité de grains que nous avons tiré de Villefranche. Ce blé a été vendu quarte par quarte au marché et il est notoire qu'a chaque vente il y avait toujours plus de la moitié de ceux qui voulaient acheter qui étaient obligés de se retirer sans avoir même leur carte. Voilà notre position; la votre est elle plus pressante?

6 9bre 1792

Vous nous faites l'honneur de nous marquer dans votre lettre du 24 8bre concernant le blé du citoyen Ferrand que si dans le fait les subsistances manquent chez nous vous consentez à ce que nous disposions du blé de ce citoyen. Cette lettre obligeante nous avait calmé un peu sur notre état lorsque nous avons reçu une autre lettre du departement dans laquelle on nous marque que vous leur avez ecrit le 23. 8bre pour réclamer très instamment ce blé. Votre situation a donc bien changé depuis le 24 jusqu'au 27. Nous avions déjà disposé d'après votre lettre de ce grain comptant que vos approvisionnements pourraient vous fournir pour le moment tandis que nous n'avions nous mêmes d'aucun grain à disposer.

L'amitié et la fraternité doivent toujours regner parmi nous.

Dès avoir reçu l'avis du departement nous avons suspendu la disposition que nous avions faite du blé de Ferran. Nous nous flattons du moins que lorsque vous aurez appris la crise où nous sommes vous persisterez dans la resolution que vous aviez prise de nous laisser profiter de ce grain. Nous attendons avec une vive impatience votre reponse à cet égard

Les offrs mt de la comne de Rodez

Blé et farine enfouis:

De tous les points du district l'on voit accourir des citoyens venant reclamer les grains de l'admon tandis que dans le même temps il existe dans des commes des individus aussi avides que coupables enfouissant dans la terre des grains et farines (19 germinal II)

Les châtaignes dont on nous avait annoncé le versement à St Jean ont été entièrement retirées (26 prairial III - 14 juin 1795)

Millau: nous manquons totalement de subsistances et malgré tous les moyens possibles. (26 frim II - 16 Xbre 1794)

Touchant accusé de reception de certaine quantité de chataignes (150 quintaux) à la comne de Sauclière (très sensible à l'assurance que vous nous faites de partager le necessaire avec vous) (2 frim III - 22 9bre 1794)

Quatre charrettes vont charger des chataignes à St J. du Bruel (8 frimaire an III - 28 9bre 1794)

Millau a perdu sur les grains achetés 33.000# (1795)

Blé de Veyreau -- Nous vous envoyons la réponse de la mté de Veyreau que nous venons de recevoir... le porteur vous rendra compte des difficultés éprouvées et surtout de la mauvaise volonté du metayer de Sarraliès

Nous ne pouvons (à cause de la neige) faire retirer le peu de grains achetés au district de Severac non plus que les 500 quintx qui nous sont accordés par la Convention sur ce même district... L'avoine serait un aliment que nos concitoyens recevraient avec reconnce (2 pluv. III 2 janvier 1795)

aux admrs du district:

Nous reçumes hier la lettre du substitut de l'agent national qui nous annonçait qu'il avait requis pour le marché de demain 50 set blé de la comne de l'Hospitalet

Nous venons vous dire qu'il n'y en a pas eu du tout à moins 5 set froment et 5 set palmoule porté au marché par Aldeguier du Mas-bas. Cette petite quantité a été remise aux boulangers pour faire du pain de suite pour une quantité de ventres affamés. Citoyens une telle situation penetre de douleur et d'indignation. Notre position est telle qu'il n'est plus possible d'y tenir. Continuellement nous sommes assaillis par une troupe de mères de famille qui viennent reclamer du pain. Nous n'avons ni grenier ni provisions pour satisfaire à leurs besoins.

(6 vend. III (27 Xbre 1794)

Un set froment et un set orge apportés par arnal du Villaret (comne de Veyreau) (20 vend. III (11 Xbre 1794)

Nous ne pouvons à cause de la neige faire retirer le peu de grains achetés au district de Severac non plus que les 500 quintaux qui nous sont accordés par la Convention sur ce même district... l'avoine serait un aliment que nos concitoyens recevraient avec reconnce (2 pluviose III - 21 janvier 1795)

Demande de subsistances à l'Hérault. Deputés de la Sté popul. de Millau presentent une delibon par laquelle il est constaté que la comne de Millau se trouve dans le plus pressant besoin de subsistances... que quelques comnes voisines sont reduites à vivre de glands, et qu'ils viennent tant pour ces comnes que pour celle de Millau reclamer comme un bien fait d'extraire du dépt de l'Hérault de la paumelle du seigle et même de l'avoine.

Impossible de deferer à leur demande... l'Hérault ne produit du grain que pour 4 ou cinq mois... disette extrême en ce moment...

Envoyés de St Geniez - qui demandent à acheter du riz des légumes - econduit aussi. (23 Xbre 1793.)

Dans le maquis

Pillards et meurtriers.— Des opérations à grande envergure se couvrant de prétexte religieux et politique nous tombons dans le vrai brigandage pratiqué par de bandes peu nombreuses poussées par leurs instincts de rapine et de violence — vengeance personnelles etc—

L'idée de la propriété s'était obscurcie dans le peuple : il était habitué par le roi le prêtre et le noble qui ne se faisait aucun scrupule de reprendre un peu de « son bien » le cas échéant. En outre il était fortement perverti par la misère.

Ce fanatisme mendiant dit un procès-verbal de la municipalité de Villefranche de Rouergue (27 juillet 1792) gagna notre département au commencement de la Révolution mais le supplice de quelques coupables arrêta la contagion — l'émigration et les menaces de quelques ci devant seigneurs servent de prétexte à de nouveaux pillages. Et ce qui il y a de frappant c'est que à ces pillages toute la population semble participer avec une absolue sécurité de conscience (Jaurès) On ne peut y voir que le fond de la « conscience populaire » se découvrant librement et se manifestant sans crainte, naturellement, donc rien de frappant. Jaurès ajoute d'ailleurs « c'est comme la prise d'un bien que le noble détenait injustement. Je ne sais rien de plus significatif à cet égard et de plus baroque que le procès verbal de la gendarmerie après le pillage du château de Trevezac »

Pillage du ch.au de Trevezac.— On y voit qu'il n'y a presque pas de maison où quelque objet du château ne soit bizarrement mêlé au pauvre mobilier des paysans ou artisans voisins : « Chez la femme Romire nous avons trouvé une jupe de moudrin verte, une pièce de papier de tapisserie, une veste de chasse drap de Silésie avec boutons jaunes etc—

Chez Gabriel Lavisse avons trouvé un fauteuil en damas citron avec son coussin et deux chaises garnies de jonc

chez Jeanne Pouzel un fauteuil en damas citron, une boîte à toilette en fer blanc un mouchoir jean de coton un chapeau de feutre à haute forme

chez Joseph Mestre aubergiste une vache provenant de l'écurie de Trevezac

Chez Marie Levet un morceau d'étoffe en rouge et une porte de grande armoire

Chez Gabriel Pouget trois roues de charrette, quatre chaines.

chez Jean Mayer charron prêté contrevents un porte manteau en cuir

chez P. Ademar peigneur de laine un sac de toile un rideau de voiture une serviette pour des enfants

chez Bernard Vidal un surtout en soie, trois pipes en blanc garnies en fallobas une couverture piquée en soie sorte de coiffe fines garnies de dentelle de Flandre » (Jaurès—Hist. socialiste)

Chantages.— Mathieu Carral et Joseph Galtier de Salles-Curan exposent que le 6 février 1792 vers les 5 heures du soir plusieurs habitants dud. Salles Curan armés de fusil et de baïonnette, se sont présentés à eux pour leur annoncer que, n'étant pas venus à St. Affrique avec le détachement qui avait été commandé sous le prétexte d'aller donner du secours à cette ville il étaient condamnés par la municipalité savoir Carral à 9 ll et Galtier à 12 sommes qui doubleraient si elles n'étaient pas payées samedi 11 courant. Galtier ayant répondu qu'il ne croyait pas devoir payer Jérôme Bousquet usa de l'un convaincre par une forte bourrade.

D'autres citoyens sont victimes de tentatives analogues

Le souvenir d'un autre genre d'extorsion s'est conservé dans le Carcavais. Certains particuliers recevaient l'ordre de déposer une somme toujours ronde — dans un lieu indiqué sous menace de peines les plus terribles.

A St Rome de Cam Guiraldenq de Camboussiset est supposé offrir 624tt pour achat d'un fusil et d'un drapeau. Libre, il écrit un deuxième papier exposant le chantage dont il vient d'être victime :

« MM du Comité : « je vous supplie les larmes aux yeux de vouloir faire entendre raison à MM. du Comité (c. a d. à certains membres du comité) de votre ville voyant le tort qu'on va me faire, j'ai été obligé avant de partir de St Rome d'écrire une lettre à MM. les commis. du comité qu'elle contient que je donnerai 624tt pour acheter des fusils et un drapeau rouge ... Je ne vous parlerai ni des promesses ni des menaces il me faudrait trop écrire, » Guiraldenq avoue avoir écrit sous menace de mort ; mort aussi s'il dénonce ceux qui l'ont forcé. (arch. de St Rome de Tarn)

Ce brigandage Le brigandage se développe surtout après la dispersion des forces de Charrier encore se colore t-il de vengeance politique.

Comme nous l'avons appris par l'interrogatoire de quelques déserteurs les chouans procèdent au désarmement de la région de Peyrelevau afin d'opérer avec moins de risques. Ils en veulent principalement aux autorités

Pillage de plusieurs maisons à Montsegur, de violences et mauvais traitements infligés aux habit.ts de ces localités par une cinquantaine d'hommes armés (11 Oct. 1793 - affre)

Le 17 9bre 1793 Deltour officier municipal de Peyrelade est tué à coups de fusil sur le chemin de Bosque à Rivière. (St. Molinier Hist. de Severac p 41)

Dumas, collègue de Deltour, reçoit la visite des brigands parce que, avec André il a porté à Millau les dépouilles des églises de la commune et parce qu'il a acquis des biens nationaux à Rivezaguet et parce qu'il est le fournisseur des troupes chargées de rechercher et d'arrêter les brigands. 1793

Une autre troupe de brigands se porte sur la Cresse y désarme les républicains et pille leurs maisons

Entre tous un assassinat est resté célèbre c'est celui de Sigaud aîné de Favars juge au tribunal de district de Severac par une troupe de scélérats masqués armés de fusil et de pistolets. La mère de la victime parvint à s'échapper à force d'adresse. Ce meurtre fut suivi du vol de portefeuille de montre, d'argenterie et de bijoux. Suivant leur lettre adressée au procureur général syndic du département les brigands se servaient

introduits dans le château de Favars vers la 10 heure du soir et auroient tiré 3 coups de fusil sur Seguard pendant qu'il soupait en lui criant: «on t'en condamner les autres a la guillotine, on t'en faire tuer le monde en masse (14. Vbre 1793 - Affre)

Vers le meme temps (18. 8bre 1793) 50 brigands se rendent a Mostrapond, maltraitent quelques patriotes et les desarment, les républicains de Lacaussade demandent des secours à Villelaur qui leur meme en demande a Lamarque occupé sous Coubrac

Vers la fin de ce mois d'octobre les brigands se cachent dans les bois de Lugagnac com.ne de Lugagnac com.ne de Rivière); les lâches n'ont pas osé attendre les troupes de la republique. ils se sont cachés dans les cavernes et sous les precipices pour cette fois je me suis contenté de faire demolir ou brûler quelques habitations des principaux chefs brigands. Mais, citoyens de l'Aveyron, soyez avertis que la premiere fois qu'il s'elevera un mouvement seditieux parmi vous, les communes entieres seront detruites de fond en comble
(30-31 8bre 1793 - Lagasquie)

Cléophas Perié écrit à propos du district de Severac: «Le bois et le caverne renferment encore des brigands et des prêtres refractaires. on ne [illegible] debarrassera le sol de la republique de ce monstre qui en profitant du moment où la terre sera couverte de neige pour le suivre à la piste comme des bêtes feroce. mais cette operation n'aura qu'un succès complet qu'en la faisant en mon temps dans les depart.ts limitrophes où ces brigands sont disseminés et preparent une seconde Vendée. Sur trente ou quarante chefs de brigands dont les têtes de plusieurs est mise à prix trois ou quatre seulement sont tombés sous le glaive de la loi. Le reste manoeuvre sourdement (Ve Xbre 1793 - affre)

Sur 660 et quelques communes plus de 500 ont participé directement ou indirectement à la revolte
(28 8bre 1793 - Lagasquie)

Assassinat de Palhas - Je ne néglige rien pour faire découvrir la repaire de quelques brigands, écrit l'agent national du district de Severac (Ve mars 1794) C'était certainement des Meillons et de leur bande qu'il s'agissait

Le 14 floreal II - 3 mai 1794 - Palhas de Compeyre est assailli dans sa vigne par un Meillon Delbourg et trois autres qui le blessent au bras d'un coup de fusil.

En juin 1794, le district de Millau est informé que quelques brigands trainent une vie criminelle dans les bois du cté de Bourg. Un detachement de gardes nationaux de Millau et une troupe de cons.ts-cultivateurs des com.nes voisines s'y transportent. Palhas de Soulacroup leur indique la grotte qui leur sert de refuge. Deux brigands mordent la poussière et trois habitants soupçonnés de complicité sont arrêtés 26 prairial
(14 juin 1794)

Un mois après, 14 thermidor II - 1 juillet 1794 - Pourquery, du Bourg, Meillon Delbourg etc.. surprirent leur denonciateur qu'ils voulaient massacrer avec son père et le massacrèrent. Leur vengeance ne fut satisfaite qu'après avoir blessé un autre compatriote de Compeyre Bonnadon qui monta ce double avait été l'objet: «Fais ton acte de contrition disent les brigands au

déposant, acte inutile d'ailleurs parce que tous les patriotes vous êtes damnés et nous tuerons tous les patriotes d'aujourd'hui comme Cot et Palhas que nous venons de tuer.» Et ils lui tirèrent trois coups de fusil lui donnèrent un coup de baïonnette et un coup de sabre et se retirèrent le croyant mort. Le frère de Palhas dit que celui-ci fut tué à coups de sabre et que les brigands se rendirent ensuite dans sa maison d'où ils emportèrent des armes, des habits des pain, un jambon et des assiettes, d'étain pour faire des balles destinées aux patriotes.»
(D après l'enquete du juge de paix de Compeyre)

Le conseil du district frémissant d'horreur et pénétré d'indignation arrêta que il seroit envoyé sur le champ un membre de l'administration avec une force de 200 hommes de la garde nationale du bataillon de Vaucluse. Ces hommes furent cantonnés dans différentes communes et principalement au village du Bourg où l'on fit un corps de garde dans la maison du chef des bandits.»
Lettre du district de Millau à ceux de Severac et de Marvejols)
Cette force dut séjourner assez longtemps car Puech, du Bourg déclare lui avoir fourni 230 quintaux de charbon pour 1150 ₶ (7-9bre 1794 arch. de Rodez)

Execution du curé Arnal - Le prêtre natif de Palhas (com.ne de Compeyre) fut d'abord vicaire au Bourg (com.ne de Rivière) puis curé à St Pierre d'Estrepiès (canton Mejean Lozère) En cette qualité il refusa le serment et se cacha dans une grotte de falaise de la rive gauche du Tarn non loin de la Bourgarie. Ses confrères (chanoine Flouret chanoine Delon abbé Fulquier) disent que c'était un prêtre edifiant et charitable. Il rassemblait les enfants pauvres après le catéchisme pour leur servir un repas. Sa nièce et Ant. Agnouy pourvoient à sa nourriture et le tiennent au courant des besoins spirituels de sa paroisse. Un soir pluvieux rentrait d'une de ses courses apostoliques sous la pluie qui rendait le rocher glissant il ne put remonter dans son aire - à 30m dans le flanc de la falaise qu'en laissant ses souliers ses bas et son manteau. Quand il redescendit le matin pour les prendre il fut pris lui-même par des volontaires de l'Ariège guidés par Caussignac un de ses paroissiens. Pour punir Agnouy de l'avoir ravitaillé on lui enleve les 10 plus beaux moutons de sa bergerie. Entre temps Caussignac et son frere se rendent à St Pons et pillent le presbytere. On voit encore à la Bourgarie une pendule provenant de ce vol. Terroristes et complices se mirent bientôt en ripaille. Le lendemain ils partent pour la Parade se rendant à Marvejols. Nouvelle ripaille et beuverie à la Parade. A ce moment arrive l'apostat Floret curé du lieu. Il s'apitoie sur son sort. Réplique à la Bayard. L'hôtesse offre au captif le moyen de fuir Il refuse pour ne pas la compromettre A ce moment arrive l'ordre de conduire Arnal à Mende. Blanc de Bedos lui prête son cheval et un domestique pour le conduire. Le curé donna sa montre en or à Blanc et ses boucles d'argent à son domestique Fs Caussignac dit Rousset de la Volpelière.

Le tribunal de Mende condamne Arnal à être fusillé à Marvejols En conséquence il fut executé à Marvejols le 12 juillet 1794. Les bourreaux sous couvert de barriques lui criblaient les bras et les jambes de projectiles sans arriver à le tuer lorsque Caussignac son denonciateur

27 therm. III Vinezac suite (début marge 107)

Les brigands de notre com^ne qui étaient au couronnement des arbres de la liberté se sont partagé le bois et nous en commissionne quelques uns ... Nous ne vous disons qu'un échantillon de ce qui se passe dans notre com^ne

Pouget Jean Lavinhac

qui ne doit par là prêt le fusil d'un exécuteur. Ah ! triste bourgeois vous n'êtes pas dignes de votre métier et en même temps il déchargea l'arme dans le cœur du martyr » (D'après Delon et Faulquier)

Visite à Caussignac Moins d'un an après (30 prairial II - 18 juin 1794) Caussignac reçut la visite de brigands en sa maison, à Cassagne. Quatre hommes barbouillés de noir se présentèrent chez lui ; pendant que l'un faisait sentinelle les autres lui mettaient le bout du fusil sur la poitrine lui disant qu'ils étaient là pour le désarmer ... Caussignac fit semblant d'aller chercher un pistolet qu'il disait avoir caché au col^t de la citerne ... Il se précipite dans celle ci et se garantit de la mort certaine qui l'attendait puisque les brigands firent tout ce qu'ils purent pour l'assommer en jetant dans la citerne toute les grosses pierres qui en formaient l'entrée et qui le ne désemparèrent que lorsqu'ils le crurent mort enseveli sous les ruines ne l'ayant pu apercevoir à cause de la grandeur de l'ouverture qu'ils y jetèrent abîmé. Argent assignats linge tout fut pillé et en s'en allant les brigands fiers du butin croisaient dans le village que n'y ayant plus de république il fallait exterminer tous les républicains

Dans l'enquête relative à cette affaire Caussignac se plaint d'avoir été assassiné une autre fois à raison de la constante fermeté qu'il a toujours montrée pour maintenir le règne de la liberté et qu'il ne peut se dissimuler que, grossi tous les habitants de sa commune comme zélés sectateurs du système du fanatisme royal et sacerdotal se sont notoirement coalisés contre lui ... qu'il ne pouvait plus rester chez lui ... »

Voilà pourquoi Caussignac quitta sa femme et ses sept enfants dont l'aîné n'avait que 14 ans pour se réfugier dans les falaises de la Jonte (Delon)

Peu de temps retiré à Boyne chez une de ses filles Caussignac mourut subitement d'une maladie mystérieuse dans une orgue tout près dud. lieu.

(Curé Faulquier)

Dans le canton de St Geniez d'Olt l'administration du district de St Geniez a connaissance de plusieurs pillages et brigandages pendant le mois dans les villages situés entre Aubrac et St Geniez. A Ploques Siègre acquéreur d'un bien national est assailli et tué lui même en brigand

(18 floréal III - 7 mai 1795)

Le 22 pluviose an III - (10 janvier 1795) la 4e compagnie du 3e bataillon du Gard logée à Mandailles est désarmée presque entièrement déshabillée et « déboutonnée » Elle doit en outre prêter serment de ne plus servir contre les intérêts du roi et de la religion - Un sergent qui résiste est tué d'un coup de baïonnette ... le capitaine, ses deux officiers et le commissaire sont obligés de se rendre et de prêter le même serment

Un grand nombre de brigands armés, de déserteurs surtout, infestent la montagne sur la limite des deux départements

(5 prairial III - 24 mai 1795)

Enlèvement de Pierrefiche d'Olt le 30 nivose IV - 19 janvier 1796 - Roudier brigadier de la gendarmerie nationale en résidence à St Geniez avec les gendarmes Murat et Cavalié, un sergent et des volontaires du 3e bataillon du Gard au total une trentaine d'hommes - devaient conduire

27 therm. III Vinezac (les brigands sont journellement dans le bois qui nous avoisine et la nuit du 13 au 14 ils se sont portés dans notre com^ne ils ont coupé les arbres de la liberté tirant de coups de fusil au moment que les arbres tombaient et de là ils se sont portés à la porte d'auberge où ils ont tiré de coups de fusil ainsi que celle de Lavinhac officier municipal et à la porte de la grange ... ? à cause que des Lavinhac y avaient couché quelque jours auparavant si nous restons toujours dans cette situation nous sommes obligés de quitter le pays nous n'osons faire exécuter une loi crainte d'être égorgés par la b^de de notre com^ne et des autres qui viennent journellement voir leurs camarades qui leur fournissent les subsistances, ier 5 de ces brigands à pain pour arme, de fusils et pistolets dans tous les cabarets de notre com^ne et on se divertissant. Si nous avions pu trouver un messager pour vous l'envoyer nous l'aurions fait mais il ne fut pas possible car le monde entier est de leur parti. Nous espérons un mot de réponse de votre part pour nous consoler : les brigands de notre com^ne qui

suite p. 106 marge

(Rebelle Jacrois)

Le brigandage en l'an III.

circulaire du procureur syndic du district de Millau relatif à la formation d'un camp dans le département pour écraser les brigands qui le désolent ... les municipalités doivent dénoncer les ennemis de la paix

(17 ou 18 thermidor III 13 août 1795

Contre les brigands :

Proclamation du représentant du peuple Musset relative à la répression du brigandage et à l'arrestation des brigands qui désolent le département une partie du département (27 therm. III 13 août)

Arrêté du même représentant sur les gardes nationales pour se porter dans les lieux menacés par les brigands

26 therm. III 13 août)

Extrait des délibérations du directoire du district de Millau :

Le citoyen Roucolet procureur syndic venant de Rodez a mis sur le bureau un arrêté du représentant du peuple Musset du 26 mai portant des mesures de sureté générale propres à arrêter le cours des pillages des assassinats et des incendies qui se commettent journellement dans ce département et d'autant que par cet arrêté les gardes nat^les du départ^t sont mises en mouvement et que ce district doit fournir un contingent de 150 hommes ... il sera ajouté 50 hommes de réserve pour servir de réserve et faire le service de Millau. - Millau 100 hommes St Jean du Bruel 20, Nant 18, Hospitalet 5 la Cavalerie 12 Saucheres 6 Creissel 6 St Georges 10, Compeyre 12, Aguessac 8. Le cont^t de la garde nat^le de Millau fera battre aux champs l'assemblée trois fois afin que sans désemparer il soit procédé au choix des citoyens qui se doivent porter à Severac ... on fera surtout appel aux jeunes gens qui ont quitté leur corps à essuyer

TSVP. marge

Marc Rieu dit Lazard prêtre réfractaire et P. Maudon volontaire - Il passa par St Martin de Lenne et Pierrefiche. Là se croyant hors de danger il garde un sergent un caporal quatre hommes et renvoie le reste de l'escorte. Presque aussitôt paraît un rassemblement de femmes criant : « Tuons les tous ils ne sont que sept ou huit ... » Tentation de se retirer aux menaces qui continuent de menacer avec leurs bâtons et qui lancent des pierres. Une troupe d'hommes armés fond sur le brigadier et ses compagnons

Le gendarme Murat va à Pierrefiche « bride abattue rappeler le débouchement qui s'y trouvait encore. Un paysan pousse ses bœufs sur le brigadier pour embarrasser le passage. Cerné de près et les prisonniers enlevés il fait tirer quelques coups de fusil ; un homme est tué et une femme blessée. Trois volontaires manquent à l'appel. Une troupe de rebelles attendait le brigadier du côté de Ste Eulalie d'Olt (probablement en embuscade près de la traverse que suivent les pistons allant de St Geniez à Pierrefiche)

Redoublement de fureur. — Brigandages et nouveaux assassinats dans les districts de St Geniez et de Severac « avoués par l'anarchie » attroupements d'hommes armés sur tous les points. Fonctionnaires forcés d'abandonner leurs biens pour sauver leur vie. Plusieurs employés restent assassinés avec prémeditation Dumas ancien membre du directoire de la Lozère et Bonde ancien procureur syndic de Severac

Suit l'enumeration de 5 ou 6 assassinats - Documents Lozériens

(20 mess. III - 7 juillet 1795)

Même soir de double à Millau : « Durant ce mois de juillet 1795 les brigands s'étaient rapprochés et ils épouvantaient de leurs assassinats les communes voisines de Millau. On décide de former un débouchement de marche contre eux et de faire - à la société populaire - une collecte pour donner un supplément aux hommes vu l'extrême cherté des vivres. Paul Brouilhet et Dumas capitaine de gendarmerie en sont chargés. Deux étrangers présents donnent l'un 125^{tt} l'autre 500^{tt} et refusent de se faire connaître

Quelques jours après le député de Millau écrit pour encourager ses concitoyens contre ces détrousseurs assassins.

Le 20 thermidor III - 6 août 1795 - arrive en séance un représentant envoyé en mission spécialement pour cet objet. Il annonce qu'il a heureusement échappé aux embûches des royalistes et de (terroristes qui s'étaient vantés de l'arrêter ... » (Société populaire de Millau. — Constans)

La municipalité de Compeyre décide de prendre des mesures de sûreté générale pour arrêter le cours des pillages, des assassinats et des incendies. Des gardes nationales sont mises en mouvement - Le district doit fournir 150 hommes : Millau 100 Compeyre 12 Aguessac 8. Le Cont^t de la garde nat^le de Millau choisira ceux qui doivent se porter sur Severac 27 mess. III - 14 juill. 1795

Sur la montagne. - Reprenons deux récits de P.B. :

Le 17 février 1746 à 1 h entrée de la nuit 7 à 8 chevaux envahissent la maison de Jean de Boussagnet riche célibataire de la com^ne de Vezins. Ils brisent les portes et se livrent au pillage. Pendant cette opération

Renvoi marge 107 :
de l'indulgence des magistrats.
Les gardes de Millau partiront demain 29 therm. sans aucun renfort. Et celles de Campagne, au fur et à mesure qu'elles arriveront
(27 ther. III – 13 août 1795)
V. Lettre à Vve Martin Valogne p. 113

District de Severac :
Rivière fournit par ordre du commandant Rouvelet 110 rations de pain pour un détachement de troupes stationné à Séverac était à la poursuite des brigands... et 8 rations d'avoine. – Rivière a fourni 3 pour faire rafraîchir à Noyne la bascule stationnée à Millau lors de l'arrestation des brigands Seguondy et Brémaldet
(24 brum. IV – 14 9bre 1795)

A Segur la mté de Ségur au district (directoire du)
Nous avons offert la honneur qui nous a été commise, à Cassagnes, et à Salmiac et nous avons été exacts à nos fonctions et nous avons crû tout comme eux les nuits fûtiches commencent. Il nous tardait de voir arriver notre portion que nous n'avons pas eu la première dernière pour vous faire part d'un événement arrivé dans notre commune. Le 28 du c.t. sur le soir Fs Guitard de St Agnan retirant chez lui il y trouva une personne au devant de sa maison et lui ayant demandé s'il pouchantait quelque chose, lui fut répondu que il attendait quelqu'un. Guitard s'étant un peu avancé il aperçut un autre homme qui faisait de grands efforts pour ouvrir la porte de sa maison ce qui le fit craindre et l'engagea à aller dans le village pour faire part à ses voisins de ce qui se passait et ayant rencontré le nommé Bernard Bertrand il le pria d'aller guetter autour de sa maison ce qu'il fit et il trouva [illegible]

Dernier d'un brigand mort...
Nous nous procédé de suite à la formation des Cies de grenadiers et chasseurs. Nous espérons que ces Cies sont formés d'honnêtes citoyens tous propriétaires qui par là ont le plus grand intérêt au maintien de la tranquillité. Nous vous demandons des armes pour ces compagnies
(arch. Campagne – 23 germ. IV)

trouva plusieurs personnages qu'il ne put pas connaître parce qu'il était déjà nuit quelques uns des quels étaient armés de fusils, lesquels lui dirent brusquement de se retirer sans quoi il allaient lui tirer dessus ce qui le détermina à gagner le large que ces brigands étant parvenus à entrer dans la maison dudit Guitard ainé, ne trouvèrent personne ils en filtrèrent les meubles prirent une certaine somme de linge de table des assiettes d'étain des habits qu'ils restèrent plusieurs heures dans ladite maison qu'ils tirèrent de coups de fusils. Tous ces faits nous ayant été rapportés ce matin par Cen. Fontora
fin marge 109

Parotien du même lieu et Baumelou de Frontin, prévenus, s'étaient approchés en armes. Parmi coupirole de la cave ils virent les brigands visiter les futailles et en étendent un sur le carreau. Les camarades l'emportent mourant. Le bruit courut que la victime était un prêtre de Roquelaillade.

Quelques jours auparavant un maraudeur qui volait du bois à Vayssière de Crouzet se tapit dans un fourré de houx en entendant venir quelqu'un vers lui. Bientôt plusieurs personnes viennent près de ce broussailles et complotent un coup de main sur la maison dud. Vayssière. Le maraudeur en révèle tous les détails à celui ci et une réception mattendue est préparée aux malfaiteurs. Vayssière cadet se cache dans la maison avec quelques amis et au moment où, profitant de l'ouverture du portail de la ferme une dizaine d'hommes armés entrent Vayssière aîné le premier qui se présente ; ses camarades l'emportent et disparaissent. On ne sut jamais le nom de la victime ni de ses complices.

En février des chouans dévastent [illegible] et incendièrent la maison de Pradel au hameau de Lavernhe près St Chely coupable d'avoir coopéré à la prise de Levasseur leur chef le plus intelligent et le plus audacieux

Dans la vallée du Tarn. – A la même époque (mars 1796) J.B. Roudier commissaire du pouvoir exécutif à Peyreleau, voit sa maison assiégée forcée et pillée par une bande dont faisaient partie Costes dit le Roussel Mauprié etc...

Un détachement de la 11e 1/2 brigade composé de 40 hommes se rend à Peyreleau suivi d'un [illegible] roulier. L'étapier est prié de leur fournir des vivres, 28 germinal an IV – (17 avril 1796)

Le citoyen Rouvelet fit une vive peinture – au directoire du dépt – des excès commis par les brigands 19 germinal IV – (8 avril 1796)
Ceux-ci s'adressèrent à Chaleon neveu de Baudon procureur en Lozère qui envoya le général Bonnet avec le premier bataillon de la 22e 1/2 brigade de Vaucluse. Il arriva à Rodez le 24 germinal (13 avril 1796) DB.

Les exactions continuent : « Un peloton de brigands a osé parcourir notre territoire... deux de ces brigands se sont portés à tirer deux coups de fusil sur le commissaire du pouvoir exécutif allant à ses fonctions et, de là se transportant à la Cresse ont maltraité le fermier d'un bien national 2 3 germinal IV – 12 avril 1796 (V. ci contre marge)

Dans la nuit du 19 floréal IV – 8 mai 1796 – la bande de Malbos attaque la maison Fabre notaire à Palhas. Devant l'imminence du péril les frères Fabre se saisissent chacun d'un fusil et puis faisant ouvrir les portes et les fenêtres et crient aux assaillants : « Entrez donc ! » une résolution si hardie déconcerte la bande qui se tient à l'écart. Les assiégés ripostent et blessent un de leurs adversaires qui, découragés, vont piller la maison Barascud DB.

Ces deux faits sont signalés dans les délibérations de Compeyre. « Considérant qu'il devient tout à fait urgent d'opposer une résistance efficace aux débordements des brigands qui ne cessent de couvrir notre territoire de vol, de pillages et de terreur il est indispensable d'armer la garde nationale — Elle le l'était donc déjà

par le Guitard... Nous nous donnons tous les mouvements possible pour découvrir les auteurs d'un tel attentat
Le résultat de nos démarches se réduit jusqu'ici à nous faire soupçonner que les jeunes gens d'une com[illegible] voisine (canton?? district de Rodez) dont le frère fut guillotiné pourraient être de la partie. Nous continuons à faire des recherches démarches pour nous assurer des faits et nous vous ferons part du succès que le bruit public nous a bien appris qu'il connaît la liste de proscription contre certains municipaux de notre commune mais nous nous sommes aperçus que ce bruit augmentait [illegible] des passions de la cause qui les débattaient et il n'est arrivé dans notre com[illegible] d'autre fait que celui que vous rapportons. Du reste il ne nous a pas été possible de rassembler les gardes nationales pour procéder à son organisation 9e nous trouvant au fort de la coupe des blés et les bras n'étant pas trop communs nous espérons d'en venir après que nos blés seront coupés. Nous continuerons de vous observer que nous n'avons pas eu delà de trois fusils dans notre com[illegible] qui fut désarmée l'autre année par ordre du comité central en sorte que nos malfaiteurs furent ne nous ont pas été rendus (Vs brumaidor III 4 D 5)
5 vendt. II 10.213e a détaché deux indigents du district Galtier président du district et Ragot de fil nommés par la société populaire pour en remercier le représentant du peuple. Delbos rédige l'adresse

Je viens porter vos regards sur l'exécution d'une mesure dont l'heureux résultat sera la sûreté et la pacification de notre pays qu'une poignée de scélérats ensanglante tous les jours... établissement d'une colonne mobile dans chaque canton... composée de citoyens d'un patriotisme sûr et d'une honnêteté pure... Le directoire est impatient d'imposer un éternel silence à une poignée factieuse de malveillants et de voir briser d'une éternelle impuissance la hache parricide de meurtriers. Il est important de voir s'établir partout le sublime empire de la Loi
(15 mess. IV – 3 juill 1796)
Organisation de cod. Colonne ; pillers de Rivière capit. 2 sergents 4 sergents 5 soldats... 14 mess. IV, 6 juill.

Le général Bonnet écrit : « J'ai été très sensible à la mort du citoyen Lagarde. Je viens de placer des troupes, à Pt Beauzely et à Curon. J'en ai pareillement placé à Peyreleau. Ainsi les environs de Millau sont protégés 16 prairial IV. (4 juin 1796)

Lettre au district :
D après la lettre que vous nous avez écrite relativement à l'effet de faire arrêter le citoyen Lagarde l'aîné nous nous sommes bornés aux ordres les plus précis que vous nous avez donnés. Vous connaissez, citoyens, comme nous sommes informés que vous avez fait une visite domiciliaire chez le citoyen Lagarde père et fils cadet et veuillez citoyens par un mot de réponse nous dire si [illegible] se trouve impliqué dans vos affaires. Ils nous demandent tous deux deux passeports pour [illegible]... faut-il les leur accorder (24 ther. II 10 août 1794)
...Faire arrêter Lagarde fils aîné résidant à Paris qui s'est soustrait à un mandat d'arrêt 26 thermidor II – 13 août 1794)
V. Vo. p. 110 marge

109

Les brigands se sont portés la nuit dernière dans le lieu de Palhas. La maison du citoyen Fabre a été attaquée et celle du citoyen Barascud pillée.
Compeyre demande de secours à Millau qui répond :
Nous venons de recevoir votre lettre par laquelle vous nous marquez que vous êtes déjà entamés de brigands et nous demandez un détachement de la force armée pour les repousser. Nous nous hâtons de rassembler notre garde nationale et nous vous envoyons aujourd'hui la force que vous demandez. Agissez vous même, citoyens de tout votre pouvoir pour sauver les monstres, et comptez sur notre zèle (14 floréal IV) 3 mai 1796

Fusillade d'Aguessac. Nous sommes avertis qu'une forte fusillade venait de se faire entendre du côté d'Aguessac et qu'il était à craindre que les brigands qui paraissent dans nos contrées n'exécutassent des citoyens sur leurs foyers. A ce récit nous dépêchames le capitaine de notre gendarmerie pour se porter dans ces endroits et nous instruire de suite si les craintes étaient menaçantes. La gendarmerie partit vers 3 heures du soir. Nous reçûmes une lettre du capitaine et une autre de l'administration de Compeyre par lesquelles nous fûmes instruits qu'effectivement une dizaine de brigands avaient fait feu sur le nommé Palhas de Compeyre qui cultivait sa vigne et qu'il en était blessé à l'épaule et au bras
(15 floréal IV – 4 mai 1796 arch. de Millau)
Pour prévenir ces excès une colonne mobile sera organisée dans chaque canton (17 fl. IV – 6 mai 1796) Celle de Compeyre comprendra un capitaine (le fils, julien de Rivière) 4 sergents 8 caporaux et 66 soldats répartis en 7 escouades

Pillage de nuit sans nom. La maison Maurel de masnau (com[illegible] de Compeyre) est attaquée et pillée dans la nuit du 17 mai 1796.

Meurtre de Lagarde père. – Le 22 mai 1796 Lagarde père est tué au domaine de Jouc. Il était adjudicataire de domaine, notamment, les Fonts de Jouc, la Granzette ou boriette (com[illegible] de Castelnau) pour 138.000[illegible] au nom de son fils Fs Joseph Lagarde homme de loi avoué près les tribunaux de Paris. – Autre Lagarde capitaine de la garde nationale de Millau. – autre ? Lagarde juge au district de Millau (4 prairial II – 23 mai 1794 / 1794)
Il y avait un brigand de ce nom : la municipalité de Peyreleau fait apposer des affiches portant son signalement pour l'arrêter et le conduire à Millau. (4 fructidor II – 21 août 1794 – arch. de Rivière)
Un détachement de 20 hommes du 2e bat[illegible] de la 29e 1/2 brigade stationnée à Millau va rejoindre à Compeyre jusqu'à nouvelle ordre 24 prairial IV. 12 juin 1796

Les brigands l'avaient déjà "raté" une fois (21 brumaire IV – 11 9bre 1795) :
« ... a comparu le citoyen Joseph Lagarde père habitant du domaine de los Fonts de Jouc appartenant à son fils aîné, accompagné de Jean Fraisse berger aud. domaine lequel dit Fraisse nous a déclaré qu'étant parti dud. domaine environ une heure avant le jour pour se rendre au village de Cavondels où il allait pour affaire à lui personnelle il a été arrêté par deux hommes dont l'un était habillé

le préfet de l'Aveyron a signalé au ministre de l'intérieur le Vte Lagarde revolutionnaire très prononcé qui a refusé a Millau. Le ministre demande des renseigts

9 germ. 1822

le préfet de l'Aveyron (comte d'arros) répond

Le Vte Lagarde ... habitant a Paris rue N.D. des victoires.

Je vais donner de nouveaux ordres pour qu'il soit activement surveillé...

15 germ. 1822

Le ministre au Préfet de police:

Un Vte Lagarde de Millau (Aveyron) jacobin très prononcé qui n'avait pas reparu dans cette ville depuis le commencement de la Revolution y reside depuis quelque temps et l'on presume qu'il s'occupe d'y organiser une société secrete, il y prenait la qualité d'avocat.

avant de venir a Millau il demeurait a Paris rue N.D. des Victoires...

23 germ. 1822

Préfet de police au ministre de l'Intérieur:

Le Vte Lagarde qui fait l'objet de la lettre que votre Excellence m'fit l'honneur de m'ecrire le 23 germ. est le frere d'un avocat près la Cour royale de Paris qui porte le même nom et avant de quitter la capitale il demeurait rue St Denis maison St Chamond

avocat lui-même. Le Vte Lagarde avait renoncé à son état et vendu son cabinet il y a environ 18 ans; mais il avait établi une petite agence d'affaires dont la clientele se bornait a ses anciennes connaissances

Il paraît que le Vte Lagarde n'a quitté Paris que pour des raisons de santé. Il est agé de 61 ans et depuis 45 ans il était fixé dans la capitale

Le Vte Lagarde a été dans le temps un revolutionnaire ardent; il a conservé les principes les plus démagogiques et on l'a vu se réjouir de la chute de Robespierre qu'il détestait comme le tyran de son pays, on l'a entendu se plaindre amerement du retour des Bourbons et faire de violentes sorties contre le gouvernement du roi

malade depuis 10 ans, ses souffrances ont aigri son caractere et rendu plus acerbe encore les ~~sentiments~~ formes republicaines qu'il avait adoptées pendant la Revolution

Brouillé avec tous les anciens amis le Vte Lagarde ne sortait presque plus de son domicile où il était retenu par de souffrances très aigues et la melancolie qui s'était emparée de lui ... 18 Xbre 1822

Ministre au préfet de l'Aveyron:

Les renseigts que j'ai fait prendre sur le Vte Lagarde confirment ceux que vous m'avez transmis par votre lettre du 9 germ. ... Il m'est signalé comme extrêmement dangereux ... je vous invite a le surveiller de très près.. 22 Xbre 1822

Cté pour Et Coquard.

le bleu d'un gilet et d'un chapeau à haute forme portant la queue, de taille d'environ 5 pieds 3 pouces et l'autre vêtu d'une carmagnole d'un gris brun cheveux coupés et chapeau retapé armés d'un fusil et d'un sabre chacun qui l'ont saisi au collet et lui ont demandé s'il restait chez le citoyen Lagarde à quoi il a répondu que non qu'il n'y était que depuis mercredi dernier en qualité de journalier et que alors voulant retrograder ils l'ont forcé de continuer sa route et que s'étant assis a quelque distance il avait entendu que ces deux personnes qui l'avaient arrêté disaient que Lagarde avait été a Millau dimanche et lundi et qu'il devait y revenir aujourd'hui et que en attendant il ne le manquerait pas étant arrivés à temps sur la Causse

De laquelle declaration il a été pris acte. (21 brumaire IV)

Enlèvement d'un homme à Montégoul. — Un audacieux enlèvement fut opéré à Montégoul le 22 mai 1796 à 8 heures du soir. Le lendemain Dardé aubergiste de la localité declara au juge de paix: Un homme inconnu et armé se presente dans ma maison et demande à boire. Il lui demande ses passe-ports. Il me met un pistolet sur l'estomac en me disant voilà mon passeport" Dardé se retire et appelle la force armée.

Un autre témoin déclare qu'il allait chez Badaroux accompagné de Jean David de Séverac et que a peine étaient-ils sortis de sa maison que des gens armés leur avaient enlevé son compagnon d'entre les mains: "C'est lui que nous cherchons et que David les suivit sans mot dire et que revenu le déclarant ayant appelé [illegible] la garde nationale courut après jusqu'à la sortie du village ou les brigands firent feu sur elle.—

Le citoyen Jean André, capitaine de la garde nationale de la commune de Montégoul declare qu'il fut rassembler sur la requisition du citoyen André Vernhet adjudant de la même commune en l'absence de l'agent national la garde sedentaire pour poursuivre les brigands qui avaient enlevé David de Séverac, qu'à la sortie du village ces brigands se tournèrent vers la garde nationale et tirèrent sur elle plusieurs coups de fusil et que alors la nuit était venue et se voyant sans armes pour faire resistance on fut obligé de se retirer" (3 prairial IV – 22 mai 1796 – arch. du greffe de Lepeleau)

Millau a peur. — A Millau le corps de garde est transféré de la place d'armes au mandarous à cause de l'apparition des brigands dans les environs et, pour découvrir les malveillants, de frequentes patrouilles sont faites sur les avenues (6 prairial IV – 25 mai 1796)

Cette ville de 6000 habitants qui avait mis 1000 hommes sous les armes en août 1789 semble prise de peur: "Nous devons vous instruire citoyens que depuis l'assassinat de Lagarde les brigands ont été rencontrés sur divers points très rapprochés de notre commune. Cela joint a différents bruits qui nous sont parvenus qu'ils voulaient faire une descente à Millau nous engage a vous inviter a nous envoyer un détachement de 100 hommes qui serviraient a défendre la commune en cas d'attaque et qui ordinairement feraient les patrouilles dans les environs."

Le general Bonnet envoie 250 hommes.

Observant que les mouvements attendus ne se sont pas produits les Millavois disent que la garde nationale suffira a la besogne Mais le général leur expédie quand même le renfort et un peu plus tard 3420 cartouches (6 messidor IV – 24 juin 1796)

Craindre que quelques douzaines de brigands viennent piller et brûler Millau après avoir égorgé ses habitants et littéralement incendié —

Une expedition à Condols. — Cette expedition est ordonnée par le général Bonnet le 10 prairial IV (30 – avril 1796): « 200 hommes du bataillon de Millau se porteront sur le lieu de Condols et autres lieux pour la recherche des brigands prêtres refractaires, royalistes et autres

200 rations portées à dos de mulets suivent la troupe. Un mulet qui portait 100 kilog. rations fait un faux pas et tombe dans la riviere. Son chargement prend un bain et se gâte 12 prairial IV

Cambriolage à Verrières. — Le magasin de Caillol, a Verrières fut cambriolé au thermidor IV. par Ant. Blanc, de St Léons, et deux autres individus qui furent arrêtés a Séverac:

« N'était tu pas a Verrières pendant le grand meste? — Non — N'es tu pas complice dud. pillage qui s'est commis aud Verrières le 16 courant (2 août 1796)? je n'y était pas? — Comment astu [acquis] la marchandise que je te présente — deux pièces de dentelle et un coupon de taffetas —? pour les avoir achetées — Guill. Caillol les reconnait pour etre de celles qui lui ont été pillées le dimanche il y a trois semaines. Il reconnait aussi trois chemises que Ant. Blanc avait dans son sac.

Le deuxieme individu porte 4 chemises mais il dit que le dimanche du vol il était à Salle Curan. (26 therm. IV – 12 août 1796)

Sur le Méjean. — Voyez sur la carte l'extreme pointe du Mejean enfoncée comme un coin dans le flanc du Rouergue. Le fut a l'époque révolutionnaire une retraite sure de refractaires — il y en eut souvent plus de vingt — et une forteresse de brigands lorsque les « patriotes » rendent intenable les regions circonvoisines.

Des troupes étaient cantonnées a Pepeleau apparemment pour garantir cette localité de leurs incursions (17 ventose IV – 7 mars 1796) 1 Adt. Voisinare marechal de Millau est requis d'aller a Pepeleau porter du pain aux volontaires ainsi que des fourrages. Il reçoit 800# a cet effet (5 floréal IV – 24 avril)

D'autres troupes, de Montpellier et de Brives sont cantonnées a Bopie (18 germinal IV – 7 avril 1796)

Roudier écrit au directoire du département: L'apparition des brigands aux environs de notre commune, les mouvements qui s'y manifestent nous font redouter leurs funestes suites. Notre garde nationale récemment organisée a dû donner ses armes aux volontaires. Prière de nous envoyer 400 fusils? (7 avril 1796)

De sinistres nouvelles arrivaient de environs

Le citoyen Laget juge de paix du canton de Meyrueis officier de santé et Floret commissaire de police près la municipalité de Meyrueis declarent qu'un attroupement de scelerats armés se sont introduits la nuit de ce mois de juin deux du soir dans la maison du citoyen Fouzol au lieu de Compis que non seulement ils y ont exercé le pillage en forçant le citoyen Fouzol le pistolet à la main de leur livrer tout le numéraire assignats et espèces qu'il avait dans sa maison le linge et les effets que ils ont pu

emporter mais encore ils ont commis toute sorte d'excès contre le citoyen Poujol et sa femme qu'ils ont laissé l'un et l'autre sur le carreau, sans mouvement et sans vie et qu'ils ont poussé leur rage et leur barbarie jusqu'a appliquer une pelle rougie au feu sur les joues de la citoyenne Poujol et la frapper a plusieurs reprises avec cette pelle cruauté presque inouïe qui revolte l'humanité et fait frémir tout homme sensible que plusieurs citoyens même fonctionnaires publics s'étaient réunis pour porter secours aud. Poujol. Les brigands qui avaient posté des sentinelles aux avenues ont tiré sur eux et en ont blessé la plupart de manière qu'il n'a pas été possible de leur resister." (18 germinal IV - 7 avril 1796)

Il est enjoint a l'administration municipale de Mayreis de prendre des informations ... la garde sedentaire ira a la poursuite de ces brigands. Le lieutenant de gendarmerie fera des patrouilles.

C'est probablement a la même époque qu'eut lieu le meurtre de Pellet dans sa ferme de Fretunat en plein Mejean par une douzaine de brigands sous les ordres de Sans-Peur. Pellet fut égorgé sous les yeux de sa femme qui ne dut son salut qu'a son état intéressant.

(D'après les Brigands du Bourg)

Château neuf de Randon écrit de Mayreis : « L'attroupement de brigands et d'assassins qui s'était présenté du côté de Mayreis et sur la Causse Mejean est dissipé. » (24 floréal IV - 13 mai 1796)

Pas pour longtemps : d'autres troupes, de la 11e demi brigade sont stationnées a Serpeleau (10 prairial IV - 29 mai 1796)

Sur les confins de la Lozère — le commandant du poste de Prades d'Aubrac faillit être massacré par les habitants. Il fallut envoyer des secours le germinal IV - (21 mars 1796)

A Séverac le château le garde national Julien est assassiné en remplissant son devoir. La municipalité mettra sur pied un piquet de 6 hommes pour patrouiller pendant la nuit. 9 prairial IV (28 mai 1796)

A Compeyre L'administration municipale considérant qu'il devient a tout moment plus urgent d'opposer une résistance efficace au débordement des brigands et des voleurs qui ne cessent point de couvrir notre territoire de vols de pillages et de terreur ... Les fusils de munition qui furent remis a plusieurs citoyens de notre arrondissement par le ci-devant district de Millau la dernière fois que un détachement de notre garde nationale fut envoyé a Séverac et dans les environs seront remis sur le champ et distribués a la garde nationale

Le général Bonnet ordonne au chef de 2e bataillon de la 29e demi brigade d'infanterie légère stationné a Millau de faire partir le 26 prairial IV - 14 juin 1796 un détachement de 20 hommes de son bataillon commandés par un officier qui se rendront le même jour dans la commune de Compeyre où il tiendront garnison jusqu'a nouvel ordre (24 germinal IV - 13 avril 1796)

Millau au général Bonnet :
Les distributions multipliées de cartouches que nous avons été obligés de faire a divers détachements pour la sûreté publique ont épuisé l'envoi que vous avez bien voulu nous faire
Nous nous trouvons aujourd'hui dépourvus de munitions de guerre ; l'on nous en demande a l'heure même pour que nous puissions en donner suffisamment
Veuillez citoyen nous faire parvenir 6000 cartouches dans les plus bref délai
14 vend. V
Le gl. répond le 25 vend.
Envoi de 3000 cartouches de Lodève le 11 brumaire V.

Le général Bonnet félicite la garde nat[le] de Millau. 3e compte [rendu] IV

Proclamation du général Chateau neuf Randon com[t] les 9e et 10e divisions militaires, faite au quartier gl à Nîmes, le 24 fructidor IVe... portant amnistie en faveur des rebelles ou chouans qui n'ont pas quitté le territoire français qui se présenteront devant les généraux de départ[t] ou officiers supérieurs pour rendre leurs armes et se soumettre aux lois de la République confirmés en vue du pouvoir exécutif.
(16 vend. V - 3 oct. 1796)

« Je viens porter vos regards sur l'exécution d'une mesure grande dont le heureux résultat sera la sûreté et la pacification de notre pays que une poignée de scélérats ensanglante tous les jours ... Etablissement d'une colonne mobile dans chaque canton ... composée de citoyens d'un patriotisme avéré et d'une honnêteté pure ... Le directoire est impatient d'imposer un éternel silence à une poignée de factieux de malveillants et de voir frapper d'une éternelle impuissance la horde hideuse de meurtriers
Il est important de voir s'établir partout le sublime empire de la loi
Lettre du gl Bonnet (15 mess. IV - 9 juill. 1796)
organisation de la 1re colonne mobile de Rivière, capit. 2 lieut[ts] 51 soldats (id)

La comédie de l'amnistie Au début de thermidor IV (juill. 1796) les chouans étaient frappés de découragement. Un personnage considérable du pays offrit sa médiation. Dès qu'on fut assuré de dispositions favorables de l'autorité militaire Mercier et les deux frères Barthe de Laissac se qualifiant de chefs des proscrits de l'Aveyron, leur firent parvenir officiellement leur demande (2 thermidor IV - 20 juill. 1796)
Basant la justification de leur conduite passée sur le motif de horribles vexations dont ils avaient été l'objet, ils concluaient par ces mots : Général vous avez rapporté d'au delà des Pyrénées l'olivier de la paix Voulez vous que nous aussi nous la recevions de votre main ? Ne croyez pas au surplus que ce soit la faiblesse ou la crainte qui nous engagent à la démarche que nous faisons aujourd'hui
Nous avons trop souffert pour ne pas mépriser la mort ; nous sommes endurcis aux peines et aux fatigues ; nous avons appris à résister longtemps à l'oppression et nous sommes incapables d'une lâcheté. Mais ce que les plus horribles massacres les plus violentes mesures qui semblaient devoir nous écraser en un instant n'ont pu faire nous le faisons aujourd'hui par le pur désir de pacifier cette contrée.
En conséquence nous offrons de rendre les armes et de nous soumettre aux lois de la République promettant de vivre en bons et fidèles citoyens moyennant une amnistie diuement accordée par le gouvernement français et dont nous connaîtrons l'existence par la publicité que vous lui ferez donner s'il l'accorde »
Le général Bonnet s'empressa de communiquer l'offre des chouans par sa lettre du 14 thermidor (1er août 1796) à l'administration départ[le] Celle ci adoptant les mêmes vues de paix et de conciliation la transmit au Directoire exécutif en l'appuyant de son suffrage.
La réponse ne se fit pas attendre. Une dépêche arrivée à Rodez le 29 thermidor (16 août 1796) la formulait dans les termes suivants :
Le gouvernement applique aux chouans du dépt[t] de l'Aveyron les mesures d'amnistie adoptées à l'armée des côtes de l'Océan et autorise le général Bonnet a recevoir la soumission des individus connus dans le département sous le nom de chouans et à leur permettre de rentrer dans leurs foyers après avoir déposé leurs armes et fait serment de fidélité à la république »
Une proclamation du général porta, le 30 août à la connaissance du public, ainsi que la teneur de toutes les pièces relatives à cette heureuse négociation » D.B.

→ Pillage de la Baume. — 9 1/2 du matin l'adjt major de Millau au chef du 2e bataillon de la 29e 1/2 brigade provisoire commandant la Cie de gendarmerie cantonnée à Millau :
Nous venons de recevoir citoyen une lettre du comité de direct[re] exécutif de la comté de Compeyre ce jourd'hui 10 heures du soir par laquelle il nous marque que 3 brigands armés viennent de piller le nommé Servant de la Commune dans la comté d'Aguessac ...
Vous vous rendrez au nom de la loi faire partir de suite 12 grenadier armés de votre Cie pour se porter sur le lieu d'agressoc de poursuivre les assassins
26 fruct. IV correspce n°17
TSVP marge

Renvoi marqué p. 113

à agresseur rafraichissement des grenadiers stationnés à Millau pour aller à la poursuite des brigands qui pillèrent le citoyen Hérail de la Baume propriétaire de Cad. Baume

29 Crum. IV (14 9bre 1795)

Dans les deliberations de Compeyre nous trouvons l'Adresse aux citoyens du ressort :

« Un jour heureux commence à luire sur nos contrées. C'est le jour de la miséricorde. Ah qu'il soit aussi celui de la réconciliation.

Citoyens de tous les partis hatez vous de lui ouvrir vos coeurs, afin qu'elle assure le bonheur de notre pais faites que l'amnistie accordée aux chouans en attestant l'humanité du gouvernement atteste aussi la candeur de vos âmes! et de votre soumission aux lois.

Amis à côté de l'autel de la patrie élevons celui de la reconciliation et au milieu de ces trophées chers jurons l'oubli de nos discords civiles, jurons de demeurer unis entre nous par les liens de la plus douce fraternité et par ceux de plus tendre amour avec notre patrie triomphante dont la gloire immortelle percera l'éternelle profondeur des siècles.

Aimons les loi, nos devoirs nos semblables aimons si nous voulons être aimés ce sentiment est le seul qui rende l'homme capable d'une joie vraie et pure ; il porte la paix et le calme dans le coeur tandis que la haine qu'il en chasse y fait regner le trouble le delire et la confusion.

Vous surtout republicains, livrez vous avec enthousiasme au plaisir de servir vos freres, au plaisir si doux de leur pardonner vous le savez sans doute un coeur peut combattre et vaincre mais il n'y a que le veritable courage qui sache pardonner.

O toi qui que tu sois quelle que soit la cause que tu as défendue victorieuse ou vaincue toi qui refuserais d'ouvrir tes souvenirs envers toi qui invoquerais encore la vengeance arrête un moment et reportant tes regards au milieu de nos discords civiles au milieu de cette lutte monstre des plus tumultueuses passions compare tes propres erreurs aux torts dont tu te plains et sois prêt au moins si tu n'es pas pardonné si toutefois il peut être prêté celui qui n'est point miséricordieux. » (2e complémentaire IV. – 19 7bre 1796.)

Le général Bonnet se rendit lui-même à Severac l'Eglise où trente deux Chouans se trouvaient reunis. Il y reçut leur soumission et proclama leur amnistie.

Vu la lettre du général Bonnet en date du 29 fructidor [illegible] qui amnistie le citoyen Marc Ant. Delbourc l'administration municipale previent tous les citoyens du ressort que d'après la permission qui il en avait reçue du gouvernement le général Bonnet a amnistié led. citoyen marc ant Delbourc fait chouan amnistié à Severac l'Eglise le 29 fruct.

Delbourc

P. Gaubert déclare qu'il a résidé sans interruption dans le territoire de la république... declare vouloir y vivre paisiblement et y jouir des droits de citoyen français. acte d'amnistie reçu a Severac l'eglise le 29 fructidor IV

Guillon. Segondy déclare au général Bonnet n'etre jamais sorti du territoire de la republique et etre dans l'intention de se retirer dans la comne de la Cresse pour y vivre paisiblement et jouir de ses droits de citoyen... Il prete le serment de soumission au regime republicain

Il signe d'une croix +

Millau à St Martin Valogne :

Nous sommes dépourvus de poudre à canon Nous vous prions de nous en faire accorder par le gouvernement 4 barils de grosse et 2 de fine ... on nous assure que 2 de ces brigands avaient été tués – Où ? – dont l'un est Raymond Roquetaillade l'autre Carlenc de Montpont et le 3e, Serrant de la creste ils le furent lorsqu'ils pillerent la maison d'un paysan de Vezins ... Nous tenons deux de ces brigands dans nos prisons. Mais à Rodez ils echapperont comme tant d'autres ont fait 28 germinal V

jean Soulds declare vouloir resider dans la comne de Rivière

Récidive. L'amnistie permit de souffler. mais le plus grand nombre dédaigna cette demarche hypocrite et récidiva.

Trois semaines après Millau demande des cartouches au general Haquin successeur de Bonnet qui lui en accorde 3000 (19 vend. V. 10-8bre 1796)

En outre Millau demande à son député St Martin Vologne d'obtenir du ministre de la guerre des troupes et de la poudre. Elle ajoute : « Il serait malheureux pour nous d'être sans munitions au moment où les brigands desolent nos campagnes et ne nous permettent pas de sortir de notre commune. Notre garde nationale sort de temps en temps mais toujours sans fruit parce que le secret ne peut être gardé avec la colonne mobile comme avec des troupes de ligne. Il serait donc essentiel que nous eussions une compagnie reglée »

(28 germinal V – 17 avril 1797)

Affligés de voir les brigands amnistiés continuer leurs forfaits et frapper de terreur cette commune et les communes environnantes nous prions le citoyen St Martin Vologne de nous faire obtenir un baril de grosse poudre un de fine et une compagnie de volontaires. »

Le ministre repond qu'il va incessamment faire refluer les troupes dans l'intérieur, que l'on pron ne sera pas oubliée et que Millau pourrait s'adresser au general Haquin. En attendant les brigands paroissent avec plus d'audace que jamais à deux ou trois lieues de cette commune. Ils ont ces derniers jours fusillé une femme de Millau qui leur fournissait des vivres. Ces puissants motifs vous engageant à venir à notre secours. » (1er prairial V – 20 mai 1797).

Parmi les amnistiés sont J. Soulds, Marquié, Carbasse, Blanc, Carlenc Dennes Fabre, les enfants de l'ex noble Roquetaillade le garçon de Marquié et Blanc qui sont presentement en prison.

Les gémissements de Millau (24 prairial V – 12 juin 1797) sont accueillis comme ils le meritent : le général observe aux Millavois qu'ils doivent s'aider eux mêmes ; qu'il ne servirait jamais mieux defendus que par eux-mêmes ; quelque bien disposée que soit la troupe elle ne peut suffire à tout et il serait honteux que quelques brigands en imposassent aux braves gens (4 prairial V ?)

Pignols au vif les braves et généreux millavois observent « Ce n'est point pour Millau un état de repousser les brigands que nous avons demandé des troupes mais pour les cantons de Compeyre et de Peyreleau où ils exercent leurs ravages, où les voyageurs et les particuliers courent de grands risques (24 germinal V. 13 juin 1797)

Autre lettre municipale du même jour à l'administration centrale : « Nous vous avons informés par notre lettre du 12 ventose V des excès qui se commettent sans nos environs par des brigands dont le plus grand nombre ont été amnistiés. Nous vous invitons de prendre des mesures pour delivrer nos environs de ces malheurs qui sont toujours approuvés. Les preuves que nous avons acquises contre ces amnistiés sont consignées dans la procedure instruite devant le jury de notre comne

(12 ventose V – 2 mars 1797)

17 brum. VII. J.P. Roudier écrit à son ami Bonnegrand que le nommé Delbourg et autres dont il ne sait pas le nom qui s'échappèrent du côté de Lunel d'entre les mains de la force armée après avoir été condamnés à mort et que l'on avait signalés comme ayant dans le mois de vendémiaire dernier traversé la cne de St Jean et s'étant réfugiés du côté de Vergèze en passant par Crove, puis de quelque temps ils allèrent fusiller son frère qu'ils prirent pour moi, au milieu de la place publique en plein midi en présence de la municipalité que ne songea pas malgré les représentations que je lui fis à ce sujet... il dit que les brigands font leur principale résidence dans les villages des Cévennes (nîmes) (cité par Brios)

L'amnistié Delbourg.- Amnistié comme on vient de le voir il retourne à son « domicile » mais ne tarde pas à être pris. Nous le trouvons dans la prison de Millau où il nous raconte un bout de son histoire : « Le citoyen Delbourg, d'Aiguesse, prisonnier expose que loin d'avoir commis aucun délit depuis son amnistie il a mené une conduite irréprochable et vraiment républicaine que néanmoins ayant été arrêté sous prétexte qu'il avait des armes, tandis qu'il n'avait qu'un fusil chargé à dragées il fut conduit successivement dans les prisons de Montpellier de Toulouse et de Millau où il est depuis deux décades contrairement aux lois anciennes et nouvelle. Il a les fers aux pieds quoiqu'il ait prêté son interrogatoire. Ces fers ont déjà produit une plaie considérable qui s'envenime tous les jours et peut devenir mortelle. »

La municipalité le fait visiter et l'officier de santé commis à cet effet constate que les fers l'ont grièvement blessé. Devant soulager l'humanité souffrante sans vouloir néanmoins que l'impunité encourage le crime si tant est que le pétitionnaire soit coupable Ritor officier de santé de tour à l'hospice civil qui examine le prévenu constate une plaie sur la crête du tibia jambe droite d'un pouce de longueur et qui peut devenir dangereuse, les fers lui seront ôtés provisoirement et les menottes lui seront mises. Il sera enfermé dans un cachot (17 fruct. VI - 3 7bre 1798)

J'ignore la date et les motifs qui amènent Delbourg dans les prisons de Lunel d'où il s'échappe « Les brigands Delbourg et Meilhac échappés des prisons de Lunel comme on les traduisait devant la commission militaire établie à Nîmes, ont osé revenir chez eux le premier à Aiguesse et le second au Bourg. En l'a vu plusieurs fois armés de pied en cap à la tête d'une bande de brigands au nombre de 12 qui augmente tous les jours. Ils parcourent les endroits qu'ils ont désolés et couverts de sang la plupart des témoins qui ont déposé contre eux et qui se trouvent journellement sur leurs pas sont forcés de se cacher ou d'abandonner leurs biens. Vous sentez combien il est instant d'organiser la brigade de gendarmerie à pied que vous devez établir à Bagnols. » (16 frimaire VI - 4 juin 1798)

Delbourg court encore le 25 messidor an VI. Roudier en effet dans une de ses lettres parle des brigands échappés de Lunel.

Le 16 juin 1802 il participe à l'enlèvement de Raymond de Fougairolles ait vu - de bon cœur.

Millau se garde.- Mettant à profit les judicieux conseils du général Hapin Millau se garde elle-même. Elle écrit au général Fregeville : « Nous vous rappeler la demande de poudre que nous fîmes à votre passage dans notre commune. Il faut que nous en fournissions aux gardes nationaux qui vont en course soit pour poursuivre les brigands soit pour accompagner les deniers publics à cause de l'insuffisance de la gendarmerie. Notre commune en a usé depuis quelque temps plus de trois barils. Il est naturel que la poudre qui s'emploie pour le service public soit fournie par le gouvernement » (29 frimaire an VI - 19 8bre 1797)

« Nous sommes sans poudre et parfois obligés de faire marcher notre colonne mobile contre les brigands qui se montent dans les contrées voisines. Dans la fête nationale l'artillerie est dans le silence.
(16 pluviôse VI - 4 janvier 1798)

A Compeyre des malfaiteurs assaillent la maison Lacroix montent sur le toit le brisent pour entrer sans y réussir... il sera fait d'actives recherches... le capitaine fera monter la garde toute la nuit jusqu'à nouvel ordre arch. de Compeyre (10 brum. VI - 31 8bre 1797

Il se commet dans les cave de Compeyre de fréquents brigandages, des vols journaliers. Le capit de la garde nationale fera faire des patrouilles à des heures non marquées. L'administration municipale espère que tous les bons citoyens la seconderont dans ses efforts pour faire découvrir et arrêter ce torrent de brigandage. (8 prairial VI - 26 mai 1798)

Le lynchage de Minguié.- Minguie n'était pas un sobriquet comme le croit DB qui écrit : « P. Guibert dit Minguié » mais le nom d'une famille depuis un siècle au moins (17 juill. 1692 Mignoy not.) Roudier d'ailleurs parle de frères de Minguié, ils étaient donc au moins trois. Un autre minguie s'évade de la prison de Millau le 7 vendemiaire VI. 28 7bre 1797

La garde nationale de Peyreleau arrête le Minguié dont il s'agit le 9 germinal an V - 29 mars 1797 et le dirige sur Millau. Le brigadier de gendarmerie de cette ville alla à sa rencontre avec 30 hommes pour le protéger contre la foule à son entrée dans la ville. Cette force fut impuissante contre 2000 personnes décidées à lapider le bandit. On lui lança des pierres qui le blessèrent mortellement à la tête. Son escorte le conduisit à l'hospice où ses blessures jugées d'abord sans gravité furent pansées ; de l'hospice il fut conduit à la maison d'arrêt sous la protection des autorités qui en firent un rempart de leur corps contre une populace immense de crocheté qui elle ne se livrait à des excès inouïs il n'y eut ni injures ni menaces
(arch. de Millau correspce nos 382)

La lettre n° 370 parle de l'assassinat de Minguié : les blessures avaient causé la mort 28 juin 1797. Le général Bonnet écrit à la municipalité Comment est il possible que le citoyen Minguet (Minguié) ait pu se voir assassiner au milieu de la garde nationale du canton de Peyreleau qui fidèle à son devoir amenait ce brigand dans vos murs pour être livré à la justice et que les informations du tribunal correctionnel ne puissent trouver les coupables quand l'assassinat s'est commis en plein jour devant une centaine — voyez plus haut 2000 — personnes au moins de citoyens 16 thermidor an V. - 2 août 1797

Dans la suite en effet le tribunal ne put découvrir les coupables 22 thermidor V - 8 août 1797. Double lacheté de la foule.

Emeute à la Cresse. — Le citoyen Maynial a dit que le 28 frimaire à 8h. du soir quelques personnes, prises de vin se transportèrent chez le citoyen Lacas chargé de l'entretien de l'horloge et lui demandèrent la clef de l'église qu'il refusa alors ils le violentèrent jusqu'à ce qu'ils l'eussent forcé de la donner après quoi ils en furent sonner la cloche tandis que les autres montaient une garde armée que du reste il n'avait qu'l'assentiment que d'un petit nombre de citoyens qui se connaissaient par la que surtout le ministre du culte a manifesté hautement son mécontentement d'une pareille conduite et a reclamé au nom de la morale et de la religion l'obeissance aux lois et a fait cesser la violation de la loi par ses exhortations

Le citoyen Lacas fera connaître ceux qui l'ont violenté. Le p. d. l. C. de la Cresse fera arrêter ceux qui se permettent de tirer des coups de fer la nuit. Si on lui fait resistance la colonne mobile aura ordre de marcher.

L'administration municipale est satisfaite de la conduite du ministre du culte catholique. (5 nivose V – 25 Xbre 1796)

23 fleur. VII. 11 janvier 1799. Pronultet écrit: je pense que le seul moyen de punir cette infernale com[ne] serait d'établir garnison chez les 3 ou 4 prêtres assermentés et réparer les brigands ont le sanguin fort bien en pitié ceux

Boyne repaire de brigands. — Dès juillet 1792 – peut-être plus tôt – il y a un détachement militaire à Boyne. « Mont-mouton Rouvelet et quatre gendarmes, nommés commissaires par la municipalité de Millau se transportent à Boyne pour vérifier les faits au sujet d'une rixe survenue entre un grenadier du bataillon de Millau et quelques citoyens de Boyne. Coût 25[#] (19 juillet 1792) Du debut de 1796 il y eut des gendarmes et des troupes de Montpellier et de Nîmes.

« Dans tous les temps Boyne et ses environs ont été un repaire de brigands. L'impunité les avaient enhardis au crime et il n'a été guère possible de saisir ces malfaiteurs audacieux qu'avec bien de la peine à cause de la position difficile des lieux, de l'éloignement des brigades de gendarmerie. Cependant ce point de Boyne est sur la grande route de Paris (par Bourbes et Chassac) et les voyageurs n'y sont passés qu'en courant de dangers pour leur vie et pour leur fortune. Quoique les vols et les brigandages paraissent avoir cessé dans ce pays c'est encore à craindre qu'ils ne se renouvellent avec peut-être plus de hardiesse. Nous pensons donc qu'il serait nécessaire d'y placer une brigade de gendarmerie afin de prévenir les excès que de nouveaux criminels pourraient commettre dans cette contrée »

Lettre à l'adm[on] centrale de l'Aveyron (3 floreal VII – 27 avril 1798)

Il y a à Boyne un détachement composé d'un lieutenant, un serrant, 2 fusiliers, un brigadier de gendarmerie et en tout 27 hommes (23 nivose an IX. 13 janvier 1801)

Mesures de police :
Défense à tous les aubergistes de donner à boire après 8 heures du soir (an V.) 25 X[bre] 1796)

V. cahier de Rivière p. 57 : la maison de Pourquery assaillie

Romans → La brigade de Boyne est secondée par la colonne mobile de Rivière : « Notre colonne mobile écrit le maire a souvent combattu les brigands et les a poursuivis encore aujourd'hui. Mais vous sentez citoyens combien il est dangereux de faire rechercher les hommes armés de pied en cap par des gardes nationaux armés seulement de quelques mauvais fusils de chasse. Ainsi nous vous prions de nous accorder des fusils pour armer au moins la moitié de la colonne mobile. Vu l'audace de ces brigands il serait instant de faire promptement droit à notre demande 23 pluviose VII (11 janvier 1799)

le brigade demandée ne tarda pas à arriver car Roudier de Capelleau écrit : « j'ai fait arrêter par la gendarmerie de Boyne un nommé Rabier de Romans qui joignait à sa qualité de déserteur celui de dévastateur de propriétés. Il est soupçonné d'être l'espion des restes des brigands » 16 Germinal VII – 27 8bre 1798

Un combat a lieu le 11 février 1799 entre la gendarmerie en résidence à Boyne et des chouans qui depuis plusieurs années ont établi leur repaire ou dans les environs de ce hameau

« ceci continue... la garde nationale de Capelleau redoublera de zèle et saura faire subir aux soldats... à Capelleau de Brion et ceux attroupés le sort de mauvais et les empêcher de pillage. Il pourra connaître leur retraite (29 Germ. VIII)

Gendarmerie de Boyne relevée puis remise. — La gendarmerie de Boyne fut retirée : « Les brigands s'enhardissent depuis le départ de la gendarmerie de Boyne respectant néanmoins les frontières de ce canton (Capelleau) » Lettre de Roudier – 20 thermidor VII – 6 août 1799 – Moins de six mois après le maintien d'une force armée à Boyne est reconnue nécessaire le général Mignotte l'y rétablit en janvier 1800. « je me propose à doubler et même à tripler votre force de Boyne pour obtenir l'exécution de la loi du 7 ventôse VIII (– 25 février 1800) en voyant le feu de mondo qui s'est montré obéissant... Vous serez logé chez les parents des conscrits requisitionnaires déserteurs d'après les billets qui vous seront donnés par le maire. Vous ferez les patrouilles qui vous ont été prescrites (général Mignotte au sergent Coulon 0[r] c[ie] Rivière 7 pluviose an IX – 25 janvier 1801)

Mignotte fait relever ce poste le 2 ventôse c'est-à-dire trois semaines après, « je ferai rentrer dans ses foyers le poste de Boyne de gardes nationaux de Millau. » Il engage le maire à profiter de la tranquillité du moment pour former une colonne mobile de jeunes gens de 18 à 25 ans toujours prête à marcher.

Coup de main de Betto. — Bien que le coup de main de Betto ne porte point de date – brouillon avec ratures – il est probablement de la fin de l'an IX

Mémoire au ministre de l'intérieur par le maire de Rivière.

Je suis maire d'une commune malheureusement située sur les confins du département de la Lozère qui a été pendant longtemps le repaire des brigands. La garde nationale faisait une guerre assidue lorsque dans la nuit du 6 floréal dernier (25 avril 1801 ?) les brigands venant de la Lozère tirèrent plusieurs coups de fusil sur la personne de Pelat qu'ils rencontrèrent au hameau de Betto dépendant de la commune de Montlesquis. De là ils se portèrent au village du Bourg où ils tirèrent encore plusieurs coups de fusil sur la maison du Ve Pourquery chef de la garde nationale du Bourg com[ne] de Rivière. Le V. Pourquery assiégé dans sa maison ne put rassembler sa troupe ; la garde nationale qui habitait le village de Boyne accourut au secours du Bourg mais elle ne se trouva pas en force et fut maltraitée et désarmée par les brigands.

Ces délits furent constatés par plusieurs verbaux et rapportés au commissaire du gouvernement qui par arrêté du 17 prairial fut [chargé ?] de poursuivre et de poursuivre contre la com[ne] du Bourg l'exécution de la loi du 10 vend. IV. Ce même arrêté portait qu'il serait envoyé au village du Bourg une force armée composée de 10 gendarmes, militaires retirés, pour protéger la personne et les propriétés du V. Pourquery et donner la chasse aux brigands et enfin que ces 10 militaires seraient payés à 3[#] par jour par la com[ne] du Bourg. On avait insérée (insinué ?) que la garde nationale avait refusé le service mais on aurait dû préciser cette accusation et dire qu'il n'y avait que la garde nationale du Bourg seule coupable.. je rétablis la vérité auprès du préfet... j'ajoutai que le village du Bourg était à l'extrémité [de la com[ne]] et séparé du reste de la com[ne] de Rivière par de hautes montagnes et éloigné d'environ deux lieues du chef-lieu — que la garde de Rivière était journellement occupée qu'elle n'avait pu être requise ... qu'elle n'avait pu avoir

Espion → La bande de brigands dont les restes subsistaient il y a peu de temps en quelques chefs même a épouvanté à grosse par la venue de plusieurs jeunes gens poursuivis comme déserteurs par la force armée sur la frontière du département

connaissance de l'apparition des brigands au Bourg et qu'ainsi il ne paraissait pas juste de punir le village de Rivière à raison d'un délit qu'il avait ignoré.

Le préfet instruit de la vérité et de l'équité fit droit à une réclamation, dispensa de la contribution les villages non coupables et étendit la peine à d'autres villages ou hameaux non dépendants de la comne de Rivière mais voisins et touchant presque le Bourg et qui avaient demeuré dans une criminelle inaction

Lorsque je m'applaudissais d'avoir obtenu pour une partie de ma comne la justice qui lui était due j'appris que la signification d'un jugement de Millau rendu par défaut qu'il venait de prononcer contre toute la comne de Rivière les peines portées par la loi du 10 vend. et de la condamner en dommage envers l'état attaqué hors de son territoire. je formai opposition ... »

Sur les grands causses.

Les brigands s'agitent sur le Sauveterre et le Mejean. L'an VI. Des conciliabules se tiennent à la Parade et à la Borie auxquels prennent part des paysans du Rozier (Jean Fage, Séverac, et Pradeilles) de Capluc (Etienne Raymond) de St Chely (Robert) d'Hyelzas (Pratlong dit l'avocat, Vivenque et le fils Fourès). Dans le procès notarié où je relève leurs noms les conspirateurs déclarent que leur réunion avait pour but d'obtenir un dégrèvement d'imposition 16 germinal VI – 5 avril 1798

Le commandant Rullean écrit de Meyrueis : « Il y a dans la Lozère une troupe d'une quarantaine de scélérats que l'on croit une émanation de la bande Sans-Pour. La Lozère l'Hérault et le Gard devraient se concerter contre eux » (22 messidor VI – 9 juillet 1798).

Et Roudier : « Il est vrai que les échappés de Lunel se montrent sur les frontières de notre canton et dans le département de la Lozère. S'ils se réfugiaient dans ce canton je n'hésiterai à vous dénoncer ces monstres dont j'ai su disperser la horde dans le temps en faisant arrêter les chefs.

S'il était possible de nous procurer quelques armes pour distribuer à la garde nationale vous nous mettriez à même de faire quelques prises importantes pour la tranquillité publique et de détruire le reste impur de cette horde de brigands. Faites en sorte de vous rendre à Séverac et vous serez satisfait. (25 mess. VI – 13 juill. 1798.)

« Le canton de Peyreleau n'a jamais participé à une distribution d'armes ... au contraire il a éprouvé plusieurs fois un désarmement général au commencement de leur règne féroce. je vous invite donc à nous armer le plus tôt possible avec d'autant plus de raison que les brigands semblent encore aujourd'hui menacer notre tranquillité

(12 thermidor VI – 29 juillet 1798)

Quelques jours après Roudier demande : « qu'on laisse les réquisitionnaires dans leurs foyers pour assurer la tranquillité du pays et l'extermination des brigands

J. Antoine Pélissier prêtre réfractaire de Millau écrit à la citoyenne d'Albignac du Rozier : « je ne craindrais pas de vous prévenir qu'il court le bruit d'une incursion d'une force armée dans vos cantons. Elle doit se réunir à celle de votre département (Lozère) pour faire des recherches dans vos environs. Vos gens sont dans le désespoir d'en avoir fait d'inutiles du côté de Belmont où ils ont été pour la quatrième fois et ils veulent tourner leurs pas vers la montagne où l'on dit que ceux qui leur donnent tant d'inquiétude se sont retirés. Nouveau motif d'user de prudence car ces messieurs n'épargnent rien font main basse sur tout (24 messidor VII – 12 juillet 1799.)

La lettre de l'abbé fut détournée de sa destination et occasionna des ennuis à son auteur :

« Lettre anonyme du nommé Pélissier prêtre insermenté mis sous la surveillance de l'administration municipale tendante à dévoiler ses malveillants, le projet de la force armée qui s'efforce dans ce moment d'arrêter les brigands voyons persécuter les citoyens soldats de la commune de Millau comme des brigands eux-mêmes, et prévenant la personne qui devait la recevoir d'une descente méditée de ces citoyens dans le lieu où elle réside Considérant que cette lettre avec les termes prohibés de l'ancien régime ne décèle que trop les intentions contre révolutionnaires de l'auteur intention de longtemps suspectée et dont la perfide vient enfin d'éclater Considérant que led. Pélissier ayant été mandé devant l'administration pour l'interroger relativement à lad. lettre il a formellement avoué lui appartenir et a dit que elle était pour la citoyenne Albignac de la comne du Rozier ... considérant qu'il est d'autant plus nécessaire d'écarter loin de Millau cet individu malfaisant que son adresse à cacher une correspondance nuisible et criminelle est évidente et que lad. lettre n'a été faite que pour soustraire à la loi les prêtres coupables des émigrés ou des brigands ; considérant qu'il est impossible que l'administration puisse surveiller avec succès led. Pélissier puisque l'hypocrisie règle sa conduite que le plus grand hasard vient de la prouver et qu'il est en correspondance avec des personnes certainement très inciviques :

Le nommé Pélissier sera de suite arrêté et conduit à la maison d'arrêt (24 vend. VIII – 15 8bre 1800)

D'après la tradition les prêtres réfractaires se cachaient dans les falaises de la pointe au-dessus du Bacel, à Capluc et sur le versant du Pas au cinglegros rocher qui domine le hameau de la Jubilière

Roudier explore le Sauveterre : « Informé que les restes impurs de la horde des brigands comme les Meillons frères, Boussary d'Albourg cadet Roquetaillade se voyaient dans les environs de Lanuéjols je me suis transporté assisté du commandant de la garde nationale Blanc, aux villages du Villaret, de Cornies, de St Marcellin d'Hyelzas, où tout a été trouvé dans le néant ? Après une exacte vérification nous n'avons trouvé aucun signe qui prouvât que les brigands se fussent réfugiés dans ces lieux » (13 ventôse VII – 3 mars 1799).

(Roudier révolu) Quelques mois après : je ne cesserai jamais de poursuivre les brigands. et la garde nationale de Peyreleau saura prévenir aux Soulets à Roquetaillade le sort de Marguié et de ses frères dès qu'elle connaîtra leur résidence. (20 thermidor VII – 6 août 1799)

Le Directoire envoya 25 fusils à Roudier qui réalisa en partie sa menace.

Des citoyens de Peyreleau qui ont resté 5 jours à la suite d'un détachement des gardes nationales de Millau et de troupes de ligne mises en mouvement par le citoyen Rullean qui s'est porté à Peyreleau Roquelet 9 fusiliers et autres leurs ... Ces citoyens de Peyreleau sollicitant l'administration de Millau d'acquitter leurs feuilles de route pour le service qu'ils ont fait malgré qu'ils ne soient pas de notre arrondissement (16 vend. V – 7 8bre 1796)

Sur les grandes routes

Premiers vols. — On pense bien qu'en réalité les exploits des brigands n'étaient pas tenus comme ils le sont ici pour plus de commodité. Il s'était produit des vols sur les routes avant ceux que nous allons rapporter et il s'en produira après.

Menadon, de Lacalm, faisait descendre un troupeau de 700 moutons et plusieurs bœufs dans le midi. Il tombe entre les mains de partisans de Charrié qui lui enlèvent plusieurs bœufs et l'allégeant de somme considérable.

Guillaume Blanchis, de Valles-Curan, se rendant à Lacalm acheter des bestiaux destinés à l'armée d'Italie est arrêté près du bois de Bonneval par 4 hommes armés qui lui enlevèrent 140.000 frs en assignats.

(19 août 1796. — affre: la Terreur en Rouergue)

Les brigands se spécialisent dans les vols sur les grands chemins et plus spécialement dans le vol du trésor public industrie fort lucrative. aussi le ministre de l'intérieur gémit: « Les brigands s'emparent des fonds publics, de la correspondance du gouvernement (13 Brumaire VI. — 3 9bre 1797) Je suis résolu à déployer contre ces fripons, la force et l'énergie dont je suis capable (3 nivose an VI — 23 8bre 1797)

Sur la route de Montpellier. — Puisqu'il s'agit de l'abbé Solier prieur de Colognac surnommé d'abord le matelot et ensuite Sans Peur donnons quelques détails sur ce personnage. Le chanoine Delon nous le représente « en habit bleu à passe poil rouge et chapeau rond » et résume ses états de service: « après le combat de Chalosse Solier fuit vers le Comtat noir, au sein de l'Languedoc du Gard près du marabout de Randavel; là il vécut dans une grotte sauvage avec les deux Bastide, les deux Pourquery. Les meurtres leur portaient des vivres dans le creux d'un rocher voisin... Amnistié en 1795 Solier rentra en Lozère; il reprit bientôt le maquis et fut écroué au début de 1798. De sa prison il écrit à Ducros président de l'administration du canton de Grange:

« J'ai pu me venger de Randon dit Landre (c.-préfet de Milhau) de St Jean du Bruel et de Dufour d'Asson (d'Alzon?) qui étaient venus à la tête d'une troupe de brigands pour m'arrêter et qui pillèrent mes effets à Blandas, je les ai trouvés seuls sur une route allant au Vigan le douzième près de la Regalderie et le surlendemain à la côte de Travacelle. Ils ne me voyaient pas je les ai épargnés et préservés de violence vis-à-vis de autres, » (16 avril 1798)

Traduit devant un conseil de guerre à Avignon une cabale puissante parvint à le sauver et il reprit sa vie d'aventures... Il recommença la lutte implacable disant la messe quand il le pouvait armé de deux paires de pistolets et d'un fusil à deux coups posé sur l'autel. Il périt dans le mois de floréal an IX les armes à la main dans un vieux château des Cévennes où il s'était réfugié » (Delon la Révolution en Lozère p. 314 note 1)

Le commandant Ruttecau qui eut à donner la chasse le peint en compagnie de Belle-Rose: « Les brigands Sans-Peur et Belle Rose ont provisoirement établi leur retraite entre St Bauzile de Putois et St Martin sur la Cousse. Le meilleur moyen de les faire arrêter ce serait d'avoir deux ou trois fusiers qui ne se connaissent pas... à qui on donnerait une légère paye mais à qui on promettrait une récompense s'ils parvenaient à les faire arrêter. Ils sont faciles à reconnaître: Sans Peur est un homme d'environ 60 ans, les cheveux gris la figure ronde taille 5 pieds 2 pouces, veste à poches d'un gris foncé, gilet dessous assez gros souliers armé d'un fusil à deux coups et deux pistolets à la ceinture.

Belle-rose homme d'environ 36 à 40 ans taille 5 pieds 3 pouces.. armé comme Sans Peur

Ruttecau à l'administration Départementale de l'Hérault. Mayence, 16 prairial (an IV. — 4 juin 1796)

Le même Ruttecau écrit à Chalet-neuf de Randon: « Le 16 de ce mois (août 1796) j'ai mis une troupe en marche. Le 17 au soir la forêt de Guillaumard a été cernée par la gendarmerie, un détachement de la 113e demi-brigade et 60 hommes de la garde nationale. Nous avons arrêté 22 déserteurs et réquisitionnaires. Nous avons trouvé la grotte où couchent quelquefois Sans Peur et Belle Rose.

Les troupes de Millau et du Vigan ont également suspect et arrêté 38 déserteurs. Ce qu'il y a de bien certain c'est que Sans Peur et Belle-Rose ne quittent pas la commune de St Bauzile de Putois

Pour parvenir à l'arrestation de ces deux monstres il faudrait accorder 25 louis à celui qui les prendrait morts ou vifs ou une gratification pécuniaire à ceux qui les dénonceraient et punir d'une amende de 50 écus les receleurs » (21 messidor an IV — 8 juillet 1796)

Le 23 thermidor IV Ruttecau écrit à Meyruels: « Il faut avoir Sans-Peur et Belle Rose à quelque prix que ce soit...» suit tout un plan pour le capturer à un coup de filet sur St Bauzile de Putois.

Le 28 thermidor: « j'ai manqué mon coup contre Sans Peur mais je l'ai manqué de bien peu.»

Ou on juge encore mieux de la crainte qu'il inspire.

Millau écrit au Vigan:

« Nous vous avons prévenus la semaine dernière du complot du trop fameux Sans-Peur. Nous venons d'apprendre que le scélérat s'était associé une quarantaine de brigands pour l'expédition qu'il médite. Il les a enrôlés dans le département de la Lozère, sur la montagne du Causse et dans les communes y adjacentes. Soyez sur vos gardes. Enchaînez la fureur du monstre. On a ajouté qu'il montrait une grosse bourse pleine de louis; il n'en faillait pas tant pour les soudoyer, prêts à toute sorte d'excès. » (27 ventôse V — 17 mars 1797)

(arch. de Millau D. 163)

Les 40 brigands de Sans Peur tiennent la route de Millau à Lodève. Pour garantir les voyageurs qui se rendent à la foire de Beaucaire la municipalité millavoise propose à l'adm^on centrale de faire venir à Millau la brigade de Vraut et d'envoyer à Lodève celle de Calcher qui, de là viendrait tous les jours à mi-chemin de Millau. Une brigade de Millau ferait l'autre moitié de chemin tandis que l'autre irait de Millau au Bois du Four et serait toujours en route (9 mess. V — 27 juin 1797)

L'année suivante Millau écrit à l'adm^on centrale de l'Hérault:

« Les voyageurs qui viennent de Montpellier nous assurent que une bande

bande considerable de brigands infeste la route au dela de la Vacquerie. L'on ajoute meme que le trop fameux Sans-Peur est à leur tête. Vous sentez qu'a la veille de la foire de Beaucaire le danger de tomber dans les mains de ces monstres n'est pas fait pour encourager ceux que leurs affaires appellent à cette foire. Nous comptons sur vous pour leur apprendre, dans peu, que par vos sages mesures cette horde de brigands a été dissipée.

Salut et fraternité.

En consequence l'Herault ordonne aux administrations cantonales de Montpeyroux et du Caylar d'employer tous les moyens pour arrêter le brigand sans peur et ses compagnons

Le meme jour Millau écrit au general Fregeville en termes identiques ajoutant les voyageurs se reposent avec confiance sur les mesures que vous prendrez en cette circonstance »

Enlèvement du trésor de Millau. – La voiture du citoyen Henri Jeanjean partit de Millau le juillet 1797 avec un chargement de peaux, certaines autres marchandises et trois caisses contenant 59.000 frs en numeraire que le tresorier payeur du departement lui avait confiées afin d'en faire le transport et la remise pour le compte de la Republique au payeur general de Toulon.

De Millau au Caylar la voiture fut escortée par 12 citoyens et du Caylar à Lodeve par deux de Lodeve et a Gignac par trois gendarmes.

Elle partit de Gignac a 5 heures du matin escortée par Nicolas Romanet maréchal des logis et deux gendarmes

Prévenus, de Millau même, du depart du convoi les brigands avaient formé le complot de l'enlever. Vers 8 heures du matin trois individus condamnés a mort par contumace furent rencontrés par le voiturier marchant vers la Vacquerie. C'était Peyrottes fils de l'ancien seigneur de Soubès Rouch cadet et Vernhette. Apercevant plusieurs fusils posés sur l'arrière de la voiture la pensée leur vint de s'en emparer. Ils ne le firent pas cependant et se contenterent de demander a Jeanjean quels en etaient les proprietaires. Celui ci leur dit qu'ils appartenaient a un detachement de gardes nationaux du Caylar qui escortaient sa voiture laquelle portait une somme d'argent

Les brigands passerent leur chemin

Vers 7 heures du soir une quinzaine d'hommes armés se trouvaient groupés se dirigeant par des chemins raccourcis a la rencontre du voiturier. On les vit a la cote d'Arboras a 10 heures du soir et près de Montpeyroux a 11 heures.

Ils s'embusquerent près de la Taillade de Gignac sous le pont. Ils arrêterent le marechal des logis et les deux gendarmes. Ils jeterent a terre 5 ou 6 ballots de cuir qui masquaient les trois caisses renfermant 59.000 frs. Saidant de la proche du voiturier ils brisent les caisses enlevent l'argent et disparaissent dans les montagnes. Il y avait encore 8 ou 9 mille francs appartenant à des particuliers de Millau et que le voiturier parvint a cacher aux brigands.

Ces derniers ne jouirent pas longtemps impunement du produit de leur vol. Le commandant Seran saisit Peyrottes à l'auberge de St Etienne

canton de Soubès ; Vernhette blessé à la cuisse fut pris. Les brigands abandonnent deux fusils a deux coups cinq couteaux un poignard trois sacs de peau et un sac de toile contenant chacun 1200 frs en écus de 6 frs un quatrieme contenant 1104 frs ; un serre tête contenant 36 ecus de 5 frs des effets d'habillement contenant une lettre signée de Rouch cadet auteur certainement de l'enlevement des 59.000 frs fait au bois de la taillade de Gignac

(3 thermidor VII – 21 juin 1799.–

(Chanoine Saurel : les Brigands royaux)

Rôle du charretier. – Restait a preciser le role du charretier Jeanjean. Mallerot, chef d'Etat major de la 9e division dont le quartier general etait a Montpellier écrit à l'administration municipale de Millau :

« Vous avez connaissance citoyens administrateurs que le 24 messidor derniers une bande de brigands attaqua et pilla un convoi de 59.000 frs appartenant a la republique lesquels etaient chargés sur une voiture conduite par Henri Jeanjean voiturier domicilié a Millau. Vous etes pareillement instruits que les deniers de la republique ont eté seuls volés et que 9000 frs appartenant à divers particuliers de Montpellier ont été remis quoique chargés sur la meme voiture circonstance qui a fixé mes soupçons sur le charretier qui cependant a subi un interrogatoire devant le juge de paix et a été mis ensuite en liberté

Cette affaire se poursuit avec vigueur et les administrateurs du département de l'Herault et moi nous cherchons à nous procurer des renseignements par tous les moyens possibles. Parmi ceux qui nous ont été transmis on m'assure qu'il est très presumable que ce vol ait ete commis par les Poncys scelerats refugiés dans vos contrées. On ajoute que ces scelerats allant souvent a Millau chez l'oncle de M. Jeanjean, conducteur, ne pouvaient pas ignorer le passage du tresor pillé

J'ai cru de mon devoir de vous transmettre ces details et vous inviter à prendre les renseignements sur cet oncle qu'on me designe comme donnant asile aux brigands. Il vous sera facile de vous en procurer en employant la surveillance de quelques agents secrets et je vous prie instamment de me communiquer tous ceux que vous pourrez obtenir. Il n'en peut exister d'indifferents pour parvenir à la decouverte des auteurs du vol » (7 thermidor VII – 24 juillet 1799)

En reponse a cette lettre Millau envoie le procès verbal d'interrogatoire d'Henri Jeanjean et ajoute : « Quant aux Poncys qui sont de Gignac ils se gardent bien d'approcher de Millau où ils seraient bientot pincés attendu que notre surveillance est des plus severes. C'est à la Vacquerie et aux environs que ces scelerats se tiennent ; plusieurs de nos concitoyens dignes de foi les ont rencontrés dans le voisinage de cette commune. Ceux qui vous ont dit que l'oncle du conducteur recevait les Poncys se sont etrangement trompés, car ce citoyen jouit d'une tres bonne réputation

Les Derniers crimes.

Coup manqué. – Mis en goût par ce succès, les brigands de cette région récidivèrent le 14 ventôse VIII – 4 mars 1800. Vers une heure de l'après-midi au moment où le trésor national de l'aveyron escorté par un détachement de 26 hussards montés et par un détachement de la garde nationale de Capdenac passait sur le chemin de Soubès, environ 30 brigands armés de fusils à deux coups furent aperçus au delà de la rivière (la Lergue); ils n'osèrent l'attaquer.

Mais quelques jours après, le 5 mai 1800 un trésor fut enlevé dans la maison commune de Lignac malgré 12 hommes qui le gardaient.

Sur la route de St Affrique. – A Fayet, jean Durand réquisitionnaire offre 6 fr par jour à un individu plus 1000 écus au jour indiqué pour contribuer à l'enlèvement du trésor national sur la route de St Affrique à Codève. Il ajoutait que ce coup de main serait exécuté par 60 hommes armés de fusils et que environ 4000 brigands se trouvaient dispersés dans la région de Montpaon Fayet la Roque, Montagnol Celhe, et autres lieux ils devaient se réunir pour livrer bataille aux républicains. A l'appui de ses dires jean Durand montra sa cocarde blanche

Prévenus, les administrateurs de Codève organisèrent des forces pour empêcher le pillage et donner du courage aux patriotes démoralisés par la puissance d'un des chefs des brigands Ronchcadet qui se disait à la tête de 800 hommes résolus à égorger tous les patriotes de Codève et de Millau

Ces sages mesures firent échouer le projet de pillage

Sur la route de Rodez. – Ainsi que les écumeurs de la route échouaient dans leurs audacieuses tentatives de Soubès et de Fayet les brigands de Cèvezon étaient plus heureux

En effet la caisse de Millau fut enlevée le 4 mars 1800 sur la route de Rodez (route nat^le n° 111) par la bande dite des Meilhou. Les gendarmes de Viarouge qui l'escortaient furent cernés par trois pelotons de bandits embusqués dans le bois de Tries (à 30 kilom de Millau) et mis rapidement hors de combat. Le brigadier Bessière atteint de plusieurs balles tomba pour ne plus se relever. Le gendarme Pradal fut grièvement blessé et ses camarades eurent leurs habits criblés

Les assaillants au nombre de trente s'emparèrent du trésor et s'enfuirent dans le bois

Le s.-préfet au maire de St Jean du Bruel: Une arrestation suivie d'un vol de trois pièces d'or de 24^ft a été faite au bois de la Bourgnière par 3 hommes armés de fusil ... sur jean Fabre de Villefranche
(V^e prairial X – 20 mai 1802)

Les Rondon sont à la tête de l'opposition contre la municipalité de St Jean du B. ils font planter un arbre de la liberté sur la place publique contre la croix sur le chemin des processions... ils ne veulent pas avancer les cabarets à 10½ du soir (14 juin 1791) Delibᵒⁿ de St Jean

Le Fourquery :
... l'un d'entre eux prêtre déporté revient en revenant de la déportation mai 1800
Le confesseur de la foi était neveu de J.B. Fourquery dit l'abbé de Bogne fils d'Ant. Fourquery et de Marguerite Cassan, ordonné prêtre à Cahors en mars 1771 institué sous directeur de N. D. de Lorette le 28 8bre 1771, approuvé à Vivarac en 1790 résidant à Recoulette en janvier 1793, approuvé au Bourg-Clozelles en 1796. 97-98 1800-1801. Il aurait été assassiné le 19 9bre 1801 dans les bois des environs de Vivarac avec Fourquery beaupère son neveu par les frères Meilloux – et frère de Désiré Fourquery dit Rivesalte né le 4 9bre 1762 ordonné prêtre à Rodez ce 17 X^bre 1785, vicaire de Canac en 1790 insermenté vicaire de Canac en 1790 47-1800-1801 résidant au Bourg en 1809 avec une pension de 1066,64 décédé au Bourg le 27 avril 1836. (R H)

Le 1er an IX le sous-préfet Rondon notait brièvement l'œuvre des brigands : « Des rassemblements de brigands, de vols commis à main armée, de pillages pour voliers chez différents propriétaires habitant la campagne; des révoltes et des insurrections contre la force armée dans l'exercice sacré de ses fonctions, des attentats des enlèvements des caisses publiques »

29 prairial IX – 17 juin 1801

Cet état de choses prenait fin: la force publique traitait les brigands qui commettaient ces derniers crimes.

Assassinat de Cristol. – au commencement du mois de fructidor (août 1800) jean Soulès aîné, alla cerner avec sa bande, la maison d'Etienne Cristol le village de Limoge com^ne de St Maurice (Hérault). Par ruse il attire le propriétaire dehors et aussitôt l'entraîne sur le bord d'un abîme où il le précipite; puis, il l'achève à coups de fusil, malgré la résistance de Fulcrand Vella qui avait suivi ce malheureux et s'efforçait de le couvrir de son corps. jean Soulès s'était déjà signalé plusieurs fois par d'autres exécutions aussi barbares» D. B

Embuscade du Capelier. « Trois gendarmes de Vigan conduisaient dans l'aveyron le 27 prairial X (16 juin 1802) pour être livré au tribunal spécial le chasseur Raymond, de Fonjancolle près St Jean du Bruel, dit Va de bon cœur. Au moment où ils quittaient le Gard pour entrer sur notre territoire trois hommes embusqués dans les rochers du Capelier (com^ne de Saudières) fondent sur eux. Un gendarme nommé Delpech est tué sur place les deux autres sont désarmés, Raymond s'empare des armes du mort et se joint à ses libérateurs qui étaient Meilhou Delbourg et Boscary DB

Assassinat de Fourquery. « ... Une haine violente, pour des causes légères s'était allumée entre Fourquery d'une part et les Meilhou et Delbourg d'autre part. Des amis communs s'interposèrent vainement pour calmer ce foyer de désordre et sa maison est enfin assaillie par ses anciens amis.» DB.

Sauf erreur après les affaires de Bᵉth et du Bourg le S.-préfet écrit au maire de Rivière :

« Je vous transmets ci joint, citoyen maire, un arrêté du préfet en date du 1er courant (prairial IX – 5 juin 1801) relatif à l'événement qui eut lieu au village du Bourg où le citoyen Fourquery fils fut assassiné par des brigands sans que aucun des habitants dud village fit aucune démarche pour aller à son secours. D'après ce seul fait la peine portée par la loi du 10 vend. IV – (V^e 8bre 1796) doit être appliquée et le tribunal de l'arr^t de Millau doit faire toutes les poursuites nécessaires en pareil cas. En attendant une force armée est envoyée dans les villages pour protéger le citoyen Fourquery et ses propriétés. Elle doit être logée conformément aux arrêté sur les habitants qui n'ont prêté aucun secours et fait aucun mouvement pour empêcher cet assassinat et en arrêter les auteurs.

Vous aurez soin de veiller à ce que cette troupe reçoive la solde qui lui est allouée et en supposant qu'il y ait quelques uns de

ceux chez lesquels il sera fait de logements qui ne puissent pas effectuer pour par pour le payement de la solde vous y contraindrez les plus forts contribuables à en faire les avances dont ils seront ensuite remboursés au fur et à mesure que les recouvrements se feront sur ceux qui auraient été en retard ... la solde sera payée malgré que la troupe se porte dans des communes voisines pour y donner la chasse aux brigands ...» J.B. Rousson (24 prairial IX – 17 juin 1801)

Le 27 vendemiaire XI – 18 8bre 1802 jour de foire de Severac le chateau les Pourquery subirent encore les effets de la haine de leurs implacables ennemis: «Il vient de se commettre un assassinat sur la personne des citoyens Pourquery Beaupré et son oncle Pourquery Bopre au sommet de la cote de Cugnac commune de St Dalmazy.

au moment que Durand nous fait le triste rapport nous avons requis la garde nationale de Severac et invité par une proclamation que nous vous faites publier à l'instant, les hommes citoyens qui étaient venus à la foire à se joindre à lad. garde nationale et aller de suite à la poursuite desd. brigands. Et à l'instant lad. garde nationale et gendarmerie qui avaient offris lesd. assassinats reviennent de patrouille le long au chemin de St Jenies à la Cavourque, le maire Guiraly, le juge de paix Durand et l'adjoint du maire se transportent sur les lieux du crime. Ils trouvent le cadavre de Pourquery Beaupre a environ 10 pas dans la cote et celui de son oncle Pourquery Bopre a environ 200 pas dans la plaine et ayant envoyé querer le nommé Pelat domestique desd. Pelat qui etait pour lors à Severac lequel s'est rendu de suite et nous a montré le ravin dans lequel lesd. brigands etaient cachés, et nous a dit que lad. Beaupre menait son cheval par la bride a environ dix pas de lui et que lad Pourquery Bopre était a environ 20 pas derriere. Il avait entendu une voix dans le ravin crier «au feu!» et qu'un coup de fusil avait atteint Beaupré et l'avait tué sur place; qu'il s'était porté au bout sud. ravin d'où il avait aperçu le brigand qui venait de tuer son maître; qu'il a tiré dans sa direction un coup de fusil et qu'il aperçut certains autres brigands aux quels il avait lâché le deuxieme coup de fusil. Ensuite tandis qu'il rebroussait chemin vers Pourquery Bopre les brigands sortirent du Ravin et lui tirerent deux coups de feu sans l'atteindre. Ils en tirerent aussi un autre aud. Pourquery Bopre qui prit lui aussi la fuite. mais a cause de son grand age il ne put courir assez vite et fut atteint mortellement par les coups de fusil que lui tirerent les bandits.

Ayant fait descendre dans le ravin il y a été trouvé une grande quantité de sang et un chapeau que lesd. Pelat a dit appartenir a Jacques Bourcary de Bozonnes (comne de Gaillac) qu'il croit etre celui qui a tué son maître. La garde nationale se mit à la poursuite des assassins avec le citoyen Calbaune notre adjoint, mais ils ne purent retrouver les brigands qui avaient emmené le cheval de leur victime. Ils ont parcouru la comne de St Dalmazy et autres endroits où ils croyaient que les brigands pouvaient s'être refugiés ... Plusieurs individus venant de la foire et interrogés s'ils n'avaient pas vu les brigands n'ont pu ou n'ont voulu rien dire»

(Archs de Séverac)

D'après D.B les auteurs de ces deux meurtres P. Jean Meillou Marc dit Delbourg Raymond, de Fongaïrolles, et Dalous. C'est Meillou qui fut blessé par Pelat à l'epaule le second coup le frappa a la cuisse et le renversa

Le maire de Rivière annonce au Préfet la capture du brigand Torrau de la Cresse par 9 requisitionnaires de Rivière et sa remise le lendemain aux gendarmes a Mellau ... lorsque sa capture a eu lieu le détachement stationné à Rivière était au Bourg a deux lieues de la Cresse ... ainsi ces jeunes gens passent les nuits à découvrir les brigands et lorsqu'ils les ont découverts apprennent également leur vie pour les arrêter ... tandis que des soldats demeurent dans l'inaction

Meillou fut emporté dans l'ouest de Couvinos. Arrivés là, pour faire disparaître toute trace de leur retraite ils précipitent le cheval dans l'abime et vont placer leur chef dans une petite cabane taillée au milieu du roc qui se trouvait à quelques pas.

Cabrun de Belleveille indique ce refuge aux gardes nationales mises à la poursuite des bandits. Cernés Meillou tomba en leur pouvoir Delbourg et Dalous s'échapperent à la faveur d'un épais brouillard

Le maire de Rivière annonça cette prise en ces termes:

«Les succès de la garde nationale de ma mairie deviennent tous les jours plus eclatants. La décade derniere je vous annonçais que elle avait arrêté le brigand Torrau de la Cresse; vous avez su depuis l'arrestation opérée par la jeunesse de la mairie de Pepieleou et je viens aujourd'hui vous en apprendre une bien plus intéressante encore celle du trop fameux P.J. Soulds dit Meillou chef de la bande. Les gardes nationaux des deux mairies de Rivière et de Pepieleou sont les auteurs de cette derniere expédition ou un brigand non moins dangereux a été blessé mais s'est echappé a travers les précipices et a la faveur du brouillard très épais.» (10e brumaire an XI – 29 8bre 1802)

Soulds fut porté à Rivière. A propos de Louis Plombat chef de la garde nationale de Rivière on lit dans une lettre du maire: «Louis Plombat a été par l'assentiment de tous maintenu à la place de chef dont il a constamment rempli les fonctions. Je l'ai vu à cette place montrer une autre vertu qui n'est pas celle qui m'attache le moins a lui: courageux dans le combat il est charitable et compatissant après la victoire.... J. Soulds avait une partie de ses membres rompus. Louis Plombat pouvait bien se décharger sur les autres de garder le prevenu pendant la nuit qu'il passa a Rivière et aller lui même reposer des fatigues de la journée cependant L. Plombat veilla auprès de lui et lui prodigua avec la plus grande complaisance non seulement tous les soins que son état rendait nécessaire mais tout ce que sa fantaisie lui fesait désirer ...» (Vivoze X 24 décembre 1801) – (j'ai mis un X par erreur certain.)

L'expiation

Insuffisance de la répression. — Il est hors de doute que c'est l'insuffisance de la répression qui a permis au fléau du brigandage de sévir pendant 10 ans dans notre pays.

Cléophas Perier exposant la situation des districts de St. Affrique Millau et Sévérac en décembre 1794 écrivait : « Cette opération — la destruction des brigands — n'aura un succès complet qu'en la poursuivant en même temps dans les départements limitrophes du Tarn de la Lozère du Cantal et de l'Hérault où ces brigands sont disséminés. »

Le préfet Saint Morrent exprime le même avis sur la quasi impunité du brigandage dont la cause a ses yeux est « la facilité qu'ont les malfaiteurs de passer à chaque instant d'un département à l'autre et de se soustraire ainsi à l'unité d'action et de force »

Il faut savoir en effet que les gardes nationaux d'un département ne pouvaient opérer dans un département voisin sans permission expresse de celui-ci : « Il demeure permis aux habitants du Gard de l'Aveyron et de l'Hérault d'entrer dans celui de la Lozère afin de concourir à la répression des désordres » Règlement de 1792 — Documents lozériens

Au début il aurait fallu sévir rigoureusement contre les nombreux habitants coupables de complicité, de sympathie ou même d'indifférence rendre solidairement responsables tous les hommes qui pouvaient coopérer qui devaient s'armer contre les brigands comme on fit au Bourg après l'affaire de Beth et du Bourg. Des appels inopinés et fréquents des hommes capables de porter les armes auraient permis de découvrir ceux qui « brigandaient » Des amendes imposées à la famille des absents et la confiscation de leurs biens auraient fait réfléchir les brigands

La garde nationale aurait dû être bien armée — celle de Mostuejouls n'avait pas d'armes ; les autres sont très mal armées — et contrainte à faire un service sérieux. Trop souvent détournée de son devoir par par les excitations des réfractaires et des aristocrates par les relations de famille par la crainte des représailles il aurait fallu encadrer la garde nationale par des militaires étrangers à la région, énergiques et ayant toute liberté d'action

Et enfin les enlèvements de prévenus les évasions de prisonniers l'indulgence des tribunaux furent autant de chances d'échapper au châtiment autant d'encouragements qui contribuèrent à l'épanouissement du brigandage. S'il dura 10 ans c'est qu'on ne fit presque rien pour l'enrayer c'est que la masse était indifférente... peut être même heureuse — au fond — d'être pillée et meurtrie

Tentative du général Bonnet. — Ant. Bonnet général de brigade dans le département de l'Aveyron aux administrateurs municipaux de la commune de Millau

« J'ai reçu citoyens administrateurs votre lettre du 18 courant (prairial IV). J'étais déjà prévenu que le général en chef avait donné des ordres à un bat^on de la 29e demi brigade d'infanterie légère de se rendre dans votre com^ne. C'est d'après la lettre du représentant du peuple St Martin Valogne que le gl en chef a conçu des inquiétudes sur la situation de votre ville et qu'il s'est déterminé à y envoyer la force armée. Je ne dois point vous dissimuler que si cette troupe n'est pas d'un besoin absolu dans un autre département j'inviterai le général en chef à la laisser à ma disposition pour la répartir à Millau et aux environs. Vous n'ignorez pas que des brigands s'y livrent chaque jour à des pillages et peut on les atteindre si l'on n'est continuellement à leur poursuite. La garde nationale se borne assez ordinairement au service intérieur de la ville et ce n'est pas là que les brigands commettent leurs excès. Il faut des colonnes toujours actives pour les poursuivre. D'ailleurs les craintes que des citoyens de votre com^ne ont conçu et qui se trouvent consignées dans le n° 341 du journal la Sentinelle me font un devoir de mettre la garde nationale en permanence de service ou de réclamer des troupes qu'à son défaut je dois employer personnellement. Je présume qu'ils font partie eux mêmes de la garde nationale et je me propose de leur observer dans ma réponse que d'eux aussi dépend en partie la tranquillité de vos environs

Salut et fraternité (20 prairial IV — 8 juin 1796)

Le chef d'escadron Rutteau va essayé d'appliquer les principes du général Bonnet. Étant à Meyrueis il écrit aux « autorités » millavoises :

Chargé par le général en chef de faire un travail général pour purger la partie frontière... confiée à ma surveillance des brigands qui y fourmillent. Je vous invite et vous requiers

1° à tenir prêts à partir 100 hommes de la garde nationale armés et munis de cartouches

2° de leur faire délivrer au moment de leur départ la subsistance militaire pour 2 jours

3° de faire tenir prêts des mulets qui suivront ce détachement et leur porteront des vivres pour 4 jours

4° de faire faire un service actif pendant la nuit et d'ordonner que tout individu armé ou non armé qui sera trouvé sans passeport soit arrêté afin qu'on puisse prendre des informations sur son compte

Vous remettrez l'ordre de marche ci dessus à l'officier commandant le détachement des gardes nationaux qui aura le plus grand soin de se précautionner de 2 tambours attendu que sa troupe sera partagée en deux colonnes.

Quant aux 150 hommes de la 29e demi brigade d'infanterie légère qui est à Millau et que le général Bonnet doit mettre à ma disposition cette troupe se rendra directement à Meyrueis où je lui donnerai de nouveaux ordres et emportera avec elle la même quantité de vivres et le reste sera également conduit par des mulets

Le commandant de la place de Millau fera faire avant le départ de la troupe des patrouilles pendant la nuit et des visites dans les auberges pour

L'an VIII 3 vendemiaire (24 7bre 1800) L'adm.on centrale informée que des inconnus armés réunis au nombre de 25 personnes parcouraient les départts de l'Herault au Sud et du Gard et se réfugiaient dans le canton de Vissec et autres limitrophes de ce départt. menaçaient la tranquillité publique ... 25 chasseurs seraient rendus a Millau le 4 courant. Les brigades de gendarmerie de Nasbinals et de Vissec se réuniront le marche pour a celle de Millau ... 50 hom. de la garde sedentaire de Millau

Le citoyen Barthe, chef de gendarmerie a la résidence de Millau demeure chargé de la direction des detachements

La colonne mobile composé 180 eclaireurs pris dans la 47e. demi brigade et un detachement de 60 gendarmes tirés des 6 departements de la division ... La commission militaire etait composée de 7 membres, des capit. rapporteurs et un greffier

Commission militaire. insérée au Mr. 220 au L.P. Etablissement d'une commission militaire pour juger les brigands repandus dans la 9e. division ... colonne d'eclaireurs pour les pourchasser les brigands et les arrêter ... adresse du conseil aux habitants, pour les prévenir de ces mesures, lettre du ministre de la guerre sur le meme sujet .. Proclamation du 9e Pluviôse an 9e (29 janv 1801) qui invite les citoyens et les fonctionnaires de la susd. division a le seconder dans ses efforts pour l'execution de l'arreté précité (21 nivose IX - 10 janvier 1801)

Mr detachemt de la colonne mobile a Sauclières les 15 ou 21 nivose IX - (4 ou 10 janvier 1801)

pour jeter l'épouvante dans l'âme des brigands et les forcer de se retirer de mon coté.

Je vous envoie la copie de mon plan au général Bonnet pour qu'il fasse quelque mouvement afin de chasser également les brigands de mon coté et que dans le cas ou ils echapperaient à mes recherches ils puissent etre pris dans leur fuite Salut et fraternité

le chef d'escadron Rotteau (5 messidor IX - 23 juin 1796)

La tentative des généraux Tyson et Mignotte. — En l'an VIII le brigandage désolait la moitié de la France. Le premier consul fit parcourir les départements par de petits corps d'armée divisés en nombreux détachements et accompagnés de commissions militaires qui jugeaient et exécutaient sommairement les bandits. La terreur était poussée à tel point que nul témoins n'osait déposer contre eux. Tyson commença ses battues de concert avec le général Mignotte le 23 nivose IX (13 janvier 1801) et balaya rapidement les frontières méridionales du département. Les colonnes de troupe, soutenues par des détachements de gardes nationaux marchaient de jour et de nuit fouillant les bois, les rochers les souterrains, pénétrant dans les lieux les plus sauvages, et ne donnaient aux rebelles fugitifs aucun instant de relache. — Une commission militaire devait en faire prompte justice (Mr. insérée IX 24 Mr. 1800)

Les Mailhols et Delbourey rencontrés par un de ces détachements le 24 nivose (14 janvier 1801) près de Riviere engagent une vive fusillade et parviennent a s'échapper, suivis de même deux jours après.

Canonnier perd un bras, côté du Vigan est malheureux et demeure sans pouvoir de la troupe mise près plusieurs de ses compagnons „ D B

Ordonnance de police tendant à faciliter la découverte des brigands

„Considérant que sous le voile du travestissement et a la faveur des ténèbres les malveillants peuvent se livrer impunément a des excès que la police doit prévenir et faciliter l'arrestation des prisonniers ..

Considérant que dans les circonstances présentes, où les brigands et les voleurs désolent ces contrées ou la maison d'arrêt regorge de prévenus de divers crimes il est urgent de prendre des mesures de sûreté publique : défense aux citoyens quelconques et de tout sexe d'aller masqués ou travestis dans la ville et dans les bals publics ou particuliers soit de nuit soit de jour a peine d'etre arrêtés par la force armée conduits a la maison d'arrêt et punis conformément aux lois — de sortir de leur domicile la nuit sans avoir de la lumière et de porter des torches ou des brandons allumés ... enjoint de se retirer a 10 heures du soir 29 nivose an IX - (19 janvier 1801)

... Enjoint a tous les citoyens d'illuminer les fenêtres de leurs maisons toutes les fois qu'ils entendront battre la générale ou sonner le tocsin dans la nuit ... de se porter de suite dans les lieux ou leur secours sera nécessaire ... de se porter dans les lieux ou ils pourront etre utiles pendant le jour lors des événements malheureux soit qu'il s'agisse d'arrêter les progrès des incendies soit qu'il faille prêter main forte a la force armée dans toutes les occasions 26 nivose IX (15 janvier 1801)

Concours du S. préfet Rondon. — Le sous-préfet Rondon seconde la force militaire de toute son energie comme le prouve sa correspondance avec les maires et particulièrement avec celui de St. Jean du Bruel.

Dans une lettre du 2 pluviose IX (21 janvier 1801) aud. maire il dit : « rappelez vous que vous n'aurez de relache que quand tous les brigands seront arrêtés et c'est aux bons citoyens a prendre les mesures et a seconder celles du gouvernement pour qu'on leur redonne la paix et la tranquillité

Lettre du 12 ventose aux maires de l'arrondisst.

Il ne suffit pas que le gouvernement vous ait donné la paix il faut qu'a notre tour nous veillions avec le plus grand soin a ce que la société ne soit pas troublée par aucun evenement capable d'y porter le trouble ou l'alarme. Vous avez vu citoyens a quelle extrémité il a fallu en venir pour arrêter et détruire les excès des brigandages : la justice a été aussi prompte que nécessaire

Quelques coupables ont déja reçu la punition de leurs forfait mais nous ne devons pas nous dissimuler qu'un grand nombre de chefs ont échappé jusqu'ici aux poursuites dirigées contre eux. Ne laissez pas ralentir l'impulsion qui a été donnée. Nous ne pouvons nous mettre à l'abri de leurs crimes et de leur scelleratesse qu'en leur donnant une chasse continuelle et c'est à chaque localité a se délivrer elle meme de tout ce qui elle a d'impur 12 ventose IX - 2 mars 1801)

Du 22 messidor IX. S. préfet au maire de St. Jean :

« Un brigadier de chasseurs a cheval se rend dans votre commune avec 4 chasseurs du 21e. régt. Ils y demeureront jusqu'a nouvel ordre. Vous voudrez bien utiliser leur séjour pour donner la chasse aux brigands ... allier le courage a la prudence. il faut etre assuré de donner la mort a ces brigands lorsque on fera tout que d'engager quelque combat (9 juill. 1801)

Le meme au meme :

Je vous envoie demain 21 hommes de troupes de ligne une sergent 4 caporaux et 16 fusiliers de la 2e. ½ brigade qui a ordre d'arrêter ou de tuer tous les brigands et de protéger les bons citoyens (27 messidor IX - 14 juill.)

id :

Il a été envoyé un détachement de 10 hommes a Trèves. Si les circonstances se présentent qu'on puisse faire quelque chose de ce coté la contre les brigands vous pourrez faire agir celui qui est a St-Jean de concert avec eux. je ne dois pas vous dissimuler que le départ de ces troupes n'aura lieu que lorsque on sera parvenu a les détruire et je ne vois pas que cela puisse s'opérer sans le concours des habitants du pays. Ils doivent deja voir qu'il y va de leur interet » (5 thermidor IX - 24 août 1801)

Le sous préfet du Vigan au maire de St. Jean : Il l'informe qu'il a 25 hommes a sa disposition dont 10 à Alzon et qu'il pourra en disposer — ainsi que le S. préfet de Millau — dans les occasions ou il les croira utiles ... dans la poursuite des brigands (7 thermidor - 26 août 1801)

Un detachement de 20 hommes d'infanterie et 2 chasseurs a cheval doivent etre stationnés dans la comne de St-Jean ... pour donner la chasse aux brigands

La rafle Dès les premiers jours les captures sont nombreuses puisque le 29 nivose IX on a déjà expédié 26 brigands : « Vu le départ de 26 brigands détenus dans les prisons de Millau et devant soulager les braves gens de cette com^ne j'ai l'honneur de vous prévenir citoyen maire que je me charge jusqu'a nouvel ordre de faire surveiller la police par le peu de force armée qui se trouve à ma disposition. Profitons du moment de tranquillité pour organiser une colonne mobile prise dans les jeunes gens de 18 à 25 ans toujours prêts à paraître à votre réquisition »

La maison d'arrêt était encombrée de prévenus dont la plupart étaient des brigands. La garde nationale de Millau était continuellement alertée car outre qu'elle devait fournir deux contingents pour prévenir l'évasion des prisonniers elle était bien souvent requise pour opérer hors de la commune. – Escorté d'un convoi de prévenus de brigandage à Rodez (29 nivose IX – 11-1-1801)

Les évasions étaient fréquentes à la maison d'arrêt. C'est ainsi que Larroche et les frères Barateau s'évadent le 4 vendemiaire IX (25 7bre 1793) cinq brigands s'évadent le 3 germinal IX (23 mars 1801) et Jean Rouc le 15 thermidor IX (3 août 1801)

Parmi les brigands notoires ou présumés incarcérés à la maison d'arrêt de Millau nous relevons les noms suivants :

Paul Bouat, P. Marzial, Louis Vassas, jacques Dessaire, G. Serlet P. justin carriere, J. Deboulle, Thomassy, A. Raimond, Matthieu Fabre F^s agulhon, Baptiste Carriere, P. Rouviere, Catharine agulhon, P. Lafaire, justin Escoulon, Canaguié, A. Deboulle F^t Rousset. Louis Escoste Martin Moustache, alsacien dit charlot, Carriere du Viala, jacouthe de St Genier, F. Balsom, Ant. Delbet, F^s Calvet, Durand Delpech, P. Boual justin Bec Baoust aîné, Laurent, Cyprien Fage, P. Aguessol, Aspet Balsom père et fils, J. Guiguet, Louis Lacoste, jacques, Escoulon, jacques Rigal, P.J. Bec, Badonal, Remy olivier, Teyondy, justin Blanc, Mathieu Fabre, justin Cazal Cazes.

Parmi les receleurs emprisonnés on trouve :
Raynal père, P. Rouch, F. Carinche, P. Calsat, Etienne Cirque André Hugla P. Baucal, Etienne Caplat Louis Cousse.

Autres brigands : Sylvestre Boissonnade originaire des environs de la Canourgue un des plus actifs lieutenants de Charrier. Il est à Capponsse le 20 nov 1793 et à Vezins le 6 octobre de la même année. Il tombe entre les mains des révolutionnaires qui le trouvent en possession d'un portefeuille compromettant.

Pons Calier, de la bande Charrié, s'était rendu fameux par ses crimes arrêté il s'échappe des mains de la garde de Severac en brumaire XII (1794)

Raymond
Ant. de Fongarolles pris par les gendarmes de l'hospitalet et condamné au dernier supplice le 11 7bre 1802

Guibert dit Muriné de Bopie (acte d'amnistie ? l'assassiné ?)

Savadi de Colquières (de Séverac) Louis Dumas, de Montagoul, Carbasse de la Creste, Blanc, de Millau, Ronquette et Fabre de Laclau. (Ces huit derniers sont cités par le chanoine Delon arch. du greffe du tribunal de Mende – affaire Portalier)

Etats fournis par le géolier :
Première quinzaine de Pluviose IX. Brigands incarcérés : Martin Moustache, Alsacien dit charlot, Carrière du Viala, jacouthe de St Genies, F. Balsan, Ant. Delbet, Calvet F^s Durand Delpech P. Boual, justin Bec
2e. Recleurs
Quill. Cabart Marie Caplat, Vaquier jean, Baoust aînée, P. Aguessol, Aspet Balsan père et fils, J. Guiguet et 4 autres
Le Premier ventose
La coste Louis, Escoulon jacques, Rigal jacques, P.J. Bec Baucal.

Première quintaine de germinal
Olier Remy qui meurt le 6 germinal
Blanc justin conduit à Rodez, Hedard
Teyondy conduit à Rodez, Deboulle
Teyondy, Cazes.

§ Maire de Millau au C^n Bisson com^t la division des ochaireurs de la 9e division militaire :
Nous avons votre lettre de ce jourd'hui concernant la fourniture d'une voiture pour transporter au cayler le nommé Regal condamné à mort par la commission militaire et nous allons à l'instant requérir cette voiture afin qu'elle soit rendue demain sur la place à 6 heures du matin

Exécutions individuelles. – Rappelons que nombre de brigands avaient déjà payé ou payèrent un peu plus tard leur dette individuellement :
le comte de Saillans massacré avec 4 compagnons en juillet 1792
Claude Allier executé à Mende le 16 7bre 1793.
Cpull. Allier
Ant. Charrier executé à Rodez le 15 juill. 1793.
Evasseur executé en 1795
Deux chouans tués l'un à Boussagues et l'autre aux Crouzets commune de Vezins en 1796
Louis Soulet et Badaroux massacrés le 13 juin 1796 près de Severac
Solier dit Sans Peur prieur de Colognac tué les armes à la main 1799
Jean Soulet qui meurt de ses blessures le 22 janvier 1802
Jean Pierre Soulet executé à Rodez le 31 janvier 1802
Pompery Beaupé assassiné le 19 8bre 1802

Exécutions collectives La commission militaire présidée par le chef d'escadron Fantil, capitaine Pavy rapporteur, se transporte à Millau y condamne à mort et fait exécuter

P. Deboulle
J. Thomas.
F^t Canaguié

le capitaine Pavy requiert le maire de faire inhumer leurs cadavres
13 pluviose IX – 3 février 1801

14 radiations de pain et 14 rations de fourrage délivrées le 13 pluviose IX (– 3 janvier 1801) – l'escorte de Martin Moustache

Trois jours après :
→ Martin Moustache
Alsacien dit Charli
Jean Carrière (de Viala du Tarn)
Barthelemy Carrière est condamné à 10 ans de fers (6 janvier)
Deux autres brigands non désignés, mais dont DB donne quelques noms
Laurent Valdebourg
Paul Boust aîné
Bouvier dit Charrier condamné à 10 ans de fers V. p. 60
Autres deux brigands inconnus sont condamnés à mort le 11 ventose (19 février 1801). – A cette date DB en cite cinq :
Louis Lacoste
Jacques Escoulon
Rigal Jacques (V. marge p. 134)
Bec Pierre Jean
Baucal Pierre

Rodez 25 Pluviose :
Delbet, autre
Calvet F^s chef de bande
Durand Delpech
Vaquier jean dit Raynal
Coulon autre 10 ans de fers

Le tribunal criminel de Rodez condamne Balsal père et fils Teyondy, Calsat et autres prévenus les uns à la peine de l'emprisonnement les autres aux fers et Durand meffre justin Cayford Vernhes J.P. Bouisson à la peine de mort (30 nivose VII – 19 janvier 1799)

Les brigands continuent. – Ces exemples ne suffirent pas à ramener les brigands qui avaient échappé aux battues. Le fameux Raymond de Fongarolles faillit être pris au gîte :
« Le maire de St Jean, d'après les ordres émanés de l'autorité supérieure ordonne que le village de Fongarolles soit cerné demain deux heures avant le jour et dès qu'il paraîtra un détachement de la force armée qui l'aura ainsi cerné se porte au domicile du nommé Raymond âgé d'environ 25 ans pour après avoir fouillé chez lui, ainsi de

s'assurer s'il ne recèle pas des marchandises anglaises, s'assurer de sa personne et l'amener devant nous

Après cette operation le meme detachement se portera au domicile du nommé Agulhon conscrit et a celui d'Ant. Lacroix en se faisant indiquer leur domicile par led. Ramond s'il est alors detenu ou par les personnes trouvées chez lui.

Ainsi ordonné au bureau de la mairie 21 nivose an IX.

(10 janvier 1801)

Que résulta t il de ce coup de main? le sous-prefet ne le dit qu'à mots couverts: j'ai été vivement affligé, citoyen maire de l'evenement qui vient d'avoir lieu dans la comne de St Jean au village de Fougairolles. Il me semble que les brigands font tout ce qu'ils peuvent pour attirer les mesures de rigueur sur la contrée que vous administrez

Je vous sais bien bon gré citoyen de la célérité que vous avez mise a constater ce délit! et a m'en faire part. Je vais prendre des mesures pour qu'il ne demeure point impuni et je vous requiers en attendant de faire arreter les individus chez lesquels ils ont été trouvés les armes dont vous me parlez et les sabots des fuyards en attendant de frapper sur les scelerats qui ont assassiné les militaires

Vous mettrez dans cette operation tout le secret et toute l'activité possible. Vous avez en main des forces suffisantes et il faut s'en servir pour faire des exemples rigoureux et proportionnés à l'atrocité des délits

Vous ferez traduire a Millau les personnes qui seront arretées; Vous ordonnerez que toute communication soit prohibée entre eux et tous autres individus. Vous recommanderez egalement qu'ils ne soient pas questionnés par ceux qui seront commis a leur garde et a leur conduite et vous me transmettrez tous les renseignements que vous pourrez comptez sur ma description et l'usage que je dois en faire

J P Randon

Raymond
L'état sommaire des jugements definitifs rendus par le tribunal criminel et special du departt de l'aveyron porte la condamnation a la peine capitale de Ant. Ramond habitant a Figairolles maire de St Jean du Bruel fabricant de bas agé de 24 ans. Il etait accusé d'avoir contribué a l'assassinat des deux Pourquery commis vers le haut de la cote de Cayrac comne de St Dalmasi en second lieu d'avoir assassiné Jacques Boussary au travers dit des Passes et enfin d'avoir volé une mule avec effraction de clôtures exterieures d'une ecurie située a Figairolles. Il fut executé le 19 frimaire XI

Capture de Cazal et Debaille. – Le maire de Sauclières au maire de St Jean:

Cher collègue

Vous êtes instruit sans doute par la clameur publique que le reste de la nichée des prevenus brigands de Lavaur: Cazal dit Privat et Debaille dit Tancau ont été arretés hier par un détachement de la garde nationale de Sauclières dans une maison isolée près le village du Gressentis où ils s'étaient cachés

Comme cette prise interesse l'ordre public je viens vous réconfirmer ce fait. Je les ai fait conduire aujourd'hui chez le lieutenant de la gendarmerie a Millau un des correspondants de la colonne des eclaireurs près la commission militaire extraordinaire qui les dirigera militairement vers cette commission si les ordres n'ont pas changé

Veuillez bien, je vous prie en faire part à l'ami Randon de Grangeds que j'ai l'honneur de saluer ainsi que Vous. (4 germinal IX – 24 mars 1801)

Le maire de Sauclières Guibal

Rappelons la capture du brigand Sarrau de la Cresse: Le maire de la Cresse l'annonce ainsi:

« Nous venions d'être instruit que le brigand Sarrau avait echappé des fers qu'il a paru avec 5 ou 6 autres brigands dans la commune de la Cresse dependante de ma mairie et qu'il se jactait de se venger cruellement de ma jeunesse auteur de son arrestation. L'inondation du Tarn a rompu depuis un mois les communications entre la Cresse et Riviere. – La jeunesse de la Cresse trop faible n'avait dans la poursuite des brigands que des dangers a courir et ne pouvait guère esperer de succès. Celle de Riviere etait dans la plus vive impatience de voir retablir la communication entre les deux communes pour recommencer la chasse aux brigands et signaler son zele par de nouveaux succès » 9 pluviose IX (28 janvier 1803)

Dernier écho. – La commune de St Jean du Bruel nous fournit un acte de brigandage vers 1818. Nous lisons dans ses deliberations: « ... agitation et haines qui se sont fortement accrues dans cette commune depuis l'arrêt de la cour prévôtale de l'Herault qui a condamné 5 de ses habitants a la peine perpetuelle des travaux forcés pour cause de vol a main armée sur une grande route et donné lieu à la mise en surveillance de 5 autres habitants » 5 mars 1818.

Conclusion. La grande majorité de nos héros ne sont pas des êtres foncierement pervers mais prédisposés au crime par une puissante hérédité, des consciences frustes, devoyées et entrainées au crime par les excitations des refractaires et des aristocrates et aussi par l'exemple et la pression des professionnels. Si on y ajoute l'attrait de la vie d'aventures du pillage, de la debauche, l'occasion de narguer le pouvoir et d'assouvir ses haines personnelles on conviendra que c'en etait assez pour faire surgir des légions de brigands. Aux refractaires et aux aristocrates incombe la plus grosse part de responsabilité. Que la leçon ne soit pas perdue. En cas de troubles religieux ou civils ne nous laissons pas bourrer le crâne par des meneurs sans conscience. Ne nous laissons pas enregimenter dans leurs associations, l'histoire nous montre la malfaisance des ligues et des confreries: qui s'y affilie s'impregne de leur esprit et s'oblige à partager leur sort. Formons l'immense armée de la raison et de la justice dont le but et les statuts sont gravés dans la conscience de tous ses membres et nous en imposerons aux plus audacieux pêcheurs en eau trouble.

Mandailles bouge p. 85. Troubles suscités a Mandailles ... le district de Severac de Millau: des brigands osent encore susciter des troubles dans ce departt et circonvoisins. Il est instant de prendre des moyens certains pour utiliser nos defenses et pour la destruction de ces coquins 24 pluv. III

Supplément

p. 98 Comité de surveillance. – Loi ordonnant la création d'un comité de surveillance dans chaque com^ne ... de 12 citoyens ni ecclésiastiques ni ci-devant nobles
(21 mars 1793 – Affre)

23 août 1793. Il est question « du comité de la société de Millau » un délégué de Toulouse vient proposer un congrès et engager les sociétés populaires « y envoyer des députés ... se rend suspect en denigrant nos frères de la Gironde » (P.V. de la m^té de Millau)

A. Dep^les Meurtre de Palhas. – L'agent nat^l de Millau aux adm^rs du district de Séverac 20 therm. II.
Les mouvements contrerevolutionnaires de quelques brigands qui errent dans les bois sur les limites de votre district avec le nôtre ont nécessité des grandes mesures de la part de l'administration auprès de laquelle je sers et qui me charge de vous faire part afin que vous puissiez de votre côté prendre des moyens qui rendront en même temps les nôtres plus efficaces
Vous savez que cette administration informée par un espion qu'elle avait placé pour cela que quelques brigands parmi lesquels un émigré traînaient une vie criminelle dans les bois du côté du bourg y envoya un commissaire avec un détachement des gardes nationaux de ce district qui firent mordre la poussière à deux d'entre eux
Un mois après et le 14 de ce mois deux brigands échappés à la fusillade de nos braves patriotes joints à autres quatre furent à la rencontre du nommé Palhas de Salacroup m^té de Compeyre qui nous avait indiqué la grotte des scélérats et l'ayant trouvé dans un champ occupé avec son frère aux moissons l'immolèrent à leur scélératesse qui ne fut satisfaite qu'après avoir grièvement blessé un autre citoyen de Compeyre
Le conseil de ce district frémissant d'horreur et pénétré d'indignation pour récit de ce fatal événement arrêta sur ma réquisition qu'il serait envoyé ~~à la poursuite~~ sur le champ à la poursuite des brigands un membre de l'administration avec une force armée de 200 hommes du bat^on de Vaucluse
Il a été fouillé pour découvrir les brigands des personnes ont été arrêtées ... mesures rigoureuses contre les déserteurs
Cantonnement dans les différentes communes des volontaires (dud bat^on) et principalement au vill. du Bourg dans lequel nous avons fait un corps de garde de la maison du chef des brigands Pourquery. – A. D^les L

Excès des brigands 20 fl. II. Le Président du comité de surveillance à l'administration du district de Séverac
Malgré notre vigilance et notre attention les brigands se multiplient tous les jours dans l'arr^t de notre com^ne. Hier soir environ 7 heures et demie mon épouse venant de Montagniac fut arrêtée par deux scélérats qui lui ont été inconnus en lui disant « Allez descends de cheval que nous voulons t'assassiner. Voilà le temps actuellement d'arranger les patriotes. Vs la descendirent de cheval et lui mirent chacun une bouche à feu sur la poitrine en lui répétant voilà le temps d'arranger les patriotes. Ton homme et toi vous êtes foutus.

Hélas Cher a-t-elle dit ne me tuez pas j'ai une nombreuse famille à qui je fais grand besoin. Voilà mon portefeuille qui contient 700tt. C'est tout ce que je possède sur moi. Vous donnez moi la vie. C'est ce que je vous demande. - Vous connaissez ? - non je ne vous connais pas. - Nous te donnons la vie sous la condition que tu ne parleras pas de ce qui t'arrive. Car si tu en parles nous t'assassinerons toi et ton homme et nous incendierons la maison et les poliers. » Ils prirent son portefeuille en trouvèrent 700tt et le lui rendirent avec un acte et autres papiers la fouillèrent partout la remontèrent à cheval puis l'abandonnèrent. Mon épouse est actuellement alitée et je ne puis rien vous dire de plus

Salut et fraternité

Courmejous

La veuve Mercier aux Représentants Perrin et Goupilleau

Lors du passage de l'armée révolutionnaire à Laissac sa maison fut incendiée et détruite de fond en comble ... ses meubles et habits furent pillés ou vendus ... pas d'abri ... les personnes charitables craignent de se compromettre ... elle demanda à être incarcérée dans la maison de réclusion à Laissac ... Deux jours après elle fut transférée à Severac ... Elle touche 20 sous par jour ... elle demande à être élargie ... et quelques vêtements pour couvrir sa nudité ... elle a 70 ans (25 vend. III)

Epuration Le commissaire de la convention nationale pour les départements du Tarn et de l'Aveyron autorisent les administrateurs du directoire du district à suspendre et faire remplacer provisoirement tous les fonctionnaires publics de leur arrt. qui seront suspects d'incivisme

(4 avril 1793 - A.D.Ds. - L)

Au citoyen Paganel:

Le citoyen Bernard Boyer du vill. de Cannel (mte de Compagnac) a été victime de brigands qui l'ont lâchement assassiné et pillé chez lui par trois fois et ce n'a été que par rapport à son grand amour pour la république. Salut amitié

(Le citoyen Andrieu notif de Vaureas aux citoyens composant le comité de salut public. - V. Vaureas, inst 7)

Lapanouse. 28 brum. III.

Jacques Marial du moulin de Jacque évadé de l'hopital (mis en prison 1793)
Ant. Bonnet journalier. - Jh Lacroix tisserand. - Thérèse Lacroix fileuse
Ant. Lieu. - Ant. Maton - Jh Vaissière. - Favier Blassol journalier de Cantagrou. - Pauget - Vc Bédos juges et évadés dud lieu - Bte Capblat homme de loi dud lieu qui a été à Severac traduit à Rodez. - Lesd Bonnet Lacroix Thérèse Lacroix Ant. Maton Vaissier Capblat d'frère Blassol furent arrêtés à Lapanouse le 30 fbre 1793 par ordre du général Vbre

Vbre sachant que sont devenus Marial Capblat Bédos. Vbre sachant non plus l'époque de la sortie des uns et des autres ... de plus la citoyenne Capblat mère Fs Capblat, fille sa servante et Capblat père furent en réclusion même jour et quelques jours après sortirent

Voisins:

Bernard Albouy fanatisé et trompé doit être mis en réclusion pour un temps déterminé

Salvac aîné doit être mis dans la classe des émigrés ... Salvac de

Villefranquette ci devant garde française arrêté depuis 2 mois et demi environ disparu de la comne depuis environ 6 mois (15 ventôse II)

Pas de reclus au Tarnoult (17 germl. II.)

Ant. Alexis Vezins 51 ans marié de josephine Mostiepoul père de trois enfants vivants ... vivant dans la maison de son père
josephine Mostiepoul 27 ans femme dudit.
Fs Vezins 38ans marié sans enfants avec Marie Claudine Lastic incarcéré à Villau le 13 germinal dernier à l'époque de son établissement comme ci-devant noble ... revenu 20.000tt ... réduit à 6000 environ
Marie Claudine Lastic 40 ans ... toujours prête à secourir les malheureux à soulager les indigents ... pas de politique.
François Vezins a manifesté sa désapprobation lors des attroupements qui malheureusement se sont formés dans le district ... caractère bienfaisant ayant toujours manifesté beaucoup de joie aux evenements heureux ... de tristesse aux evenements malheureux 20 germinal II. A Ds L

Christine Laparra Vc Batiste ci-devant noble domiciliée à Laissac agée de 75 ans mere de 5 enfants ... 3 garçons ... l'aîné âgé de 47 ans mort en réclusion, les autres deux chefs de brigands ... qui ont infecté les departts de l'Aveyron et de la Lozere ... Christine une de ses filles mariée à Salles-Curan 40 ans ... détenue à Rodez depuis fin 8bre dernier par ordre du general Victor ... dans les principes de l'aristocratie la plus fanatique ... a recélé ses deux cadets et autres chefs de brigands ... joie insultante à la nouvelle de la prise de Condom Valenciennes ... figure allongée lors de la mort de tiran (III)

Aux admrs du district de Severac (24 vend. III)
Angelique Combette veuve Ulrat de Ste Eulalie, expose qu'elle ne se croit pas sujette à la loi qui ordonne l'arrestation des père et mère des emigrés puisque elle ait un enfant aujourd'hui réputé tel ... l'émigration de son fils n'est pas semblable à celle de ces rebelles qui n'ont eu aucun temps aimé notre revolution et se sont expatriés pour joindre leurs efforts à ceux des tyrans coalisés contre la liberté naissante ... égaré par des conseils perfides ... s'est soustrait par la fuite à un jugement.

Aux administrateurs du district de Severac.
Le citoyen Jh Bte Delmas de Lacaze expose que par le fait des evenements il fut mis en réclusion (ordre du comité central du district de Severac) pour raison de fanatisme ... on trouve le ci-devant curé d'Escandolmas dans la maison de son épouse (16 vend. III)

Ant. Lespinasse lié étroitement avec Capblat principal meneur de l'attroupement de Lapanouse ... a commis led. mouvement et n'en a pas donné connaissance ... propos incivique sa maison sera rasée ... le citoyen Verchet son gendre sera mis en état d'arrestation

Febre cordonnier à Severac a un fils negociateur de l'attroupement de Lapanouse absent depuis cette époque mis émigré (5e pour Vc de ce mois de l'an II)

Lunet Pomairols et sa femme la pourdan habitant Recoulette sont reconnus comme suspects ayant reçu dans leur maison les instigateurs et recruteurs au camp de La Panouse ... fourni des vivres et des munitions ... Lunet recruteur lui même et l'un des chefs dissid. attroupement ayant invité les rebelles à ne pas fléchir et à s'imposer le Viviers ... la maison point de ralliement des prêtres réfractaires et de Capblort - 6e jour Vme décade du 2e mois de l'année II)

La maison habitée par des contre-revolutionnaires vient d'être incendié 5 enfants des rebelles enfermés dans le Chau de Viviers (6 brum II)

1°. Jh. Bastide décédé en réclusion ... recteur 8bre dernier accusé d'avoir porté des vivres à ses oncles et autres chefs des brigands de même que fut son père

2°. Marie Bastide sœur aust. joseph détenue à Rodez par ordre de Vitrac

3°. Marianne Bessier ... a porté plusieurs fois avec Bastide chef des brigands ... elle leur faisait des bas et plusieurs de leurs commissions ... opinion ... a dit que dans peu les patriotes seraient foutus.

4°. Elisabeth Bourgeau ... sa maison refuge des brigands Bastide et mercier

5°. Catherine Manuel Vve Mercier âgé 64 ans mère de deux enfants dont un mâle chef de brigands 20 ans et une fille 23 ans 13 germ II
2 mars 94

Marie Solanet de Burgeins fils d'un seigneur et ex abbé étudiant en sorbonne ... vaste erudition ... avait une chapelle qui lui forcait environ 400tt. - Le père avait 12,000tt de rente (20 prairial II / 8 janv 94 / Fontanes)
(A Dépts jusqu'à 159)

Troubles à St Jean [p. 37] Delib.on de Pt J. du 9 juil 1792. J. Virenque maire :
On nous incrulpe d'avoir troublé les acteurs de la plantation de l'arbre de la liberté dans ces places, de ne leur avoir donné qu'un delai de 2 heures pour leur souper et de les avoir empêché de joyeusement fait entrer dans leur domestique
Ils reprochent contre le commandant de la garde nationale de leur avoir refusé des tambours qu'ils ne lui ont pas demandés qu'ils n'ont pas même voulu reconnaître. On ajoute que le feu a été mis au pied de l'arbre que l'écorce en a été emportée que le tronc en a été endommagé que le drapeau a été arraché et brulé et ... les calomniateurs ont demandé le desarmement de St Jean ... qui veut prévenir toute violation de son territoire par des étrangers violation dont les conséquences pourraient devenir incalculables ... St Jean supplie MM. du directoire du departt et du district de revoquer leur arrêté ou de nous assigner tel dépôt qu'ils jugeront à propos pour y être par nous déposé (nos armes)

Sécurité des Religieux ... 29 juin 1792 Le procureur du district de Pt Affrique au procureur syndic dept Hérault
des troubles qui ont eu lieu dans ce departt de la Lozère limitrophe de ce departt peuvent avoir fait naître quelques craintes aux Rds de votre dépôt qui joignant habituellement aux bains de Lamalou même à ceux qui pourraient avoir l'intention d'y venir cet établissement connu par les ressources que il procure aux malades pourrait conséquemment être desert et ceux à qui le bien que ces bains operent soufrir dans cette incertitude l'humanité commande aux admrs de donner aux intéressés l'assurance la plus intime qu'il n'existe aucun danger dans ces contrées et que l'on peut arriver et rester à l'hospice salutaire avec la plus grande assurance le directoire du district garant de la foi

La vie municipale à Villefranche pendant la Revolution fr. 1789-1795. par A. Giffard propes. au collège de Villefr.
Pendant la Revolution 1789-1795.

« La Grande peur - La grande peur avait commencé dès le 20 juillet 1789 dans l'Ile de France s'étendait peu à peu à toute la France. - Le 24 juill. à Villefr. terreur panique dont les conséquences devaient être la création d'une garde bourgeoise
Le 29 en effet un bruit se répandit dans la ville qu'une troupe de brigands ravageait la campagne et s'avançait vers Villefranche pillant tout sur son passage. La foule s'attroupa dans différents quartiers de la ville. - 44 - Ne pouvant entrer dans la milice locale que les citoyens propriétaires ... cette garde bourgeoise était destinée surtout à défendre les propriétaires menacés par les prétendus brigands. - Le 30 juill. Villefr. accueille 3/0 ..... qui disaient venir « c'est pour lutter contre les funestes effets d'une licence effrenée contre ce fléau de l'ordre public capable de renverser les plus grands empires que Villefr. accepta le 23 7bre avec la plus vive sensibilité la proposition de la ville de Milan ... qui tendait à former entre toutes les com.es de la région une confédération d'honneur de vertu et d'obéissance aux lois ... La fédération tendait donc surtout à défendre l'ordre bourgeois menacé par les mouvements populaires
Villefr. fit une propagande active pour étendre cette association et dans les mois qui suivirent les villes de Rodez St Antonin Vaspac Rieupeyroux Sauveterre Aubin Requista Villeneuve Figeac Cajarc etc... se fédérèrent avec Milan. - 46 - force militaire oligarchique : pour s'en convaincre il suffit de parcourir la liste de ses officiers. - 76
Le 17 avril 1789 des paysans de Privezac avaient attaqué pillé et incendié 6 Chas d'un seigneur non emigré Cadaupac ... 84 La première allusion à une société populaire Villefranchoise ... 24 juin et 12 juillet 1791 : amis de la constitution. - 93
+ Chabot ne croyait pas que l'esprit fut bon dans l'Aveyron et de retour à Paris il dénonçait à la convention (12 juill. 1793) les administrateurs de l'Aveyron qui ont fait incarcérer des patriotes notam.t Glandy de St Geniez son cousin. Toutes les administrations sont en général mauvaises et d'une apathie révoltante ; la loi sur les personnes suspectes est presque sans exécution ; la levée en masse est très negligée et éprouve des difficultés ... Quoique l'esprit public fut corrompu dans ce pays - il ne faut pas se le dissimuler il est certain que toute ou presque toute les communes de ce departt sans en excepter le chef lieu n'attendaient que la moment favorable pour se soulever. Des pillages et des assassinats sont commis sur différents patriotes ne laissent aucun doute que ces rebelles avaient eu un avantage un peu marqué sur les républicains l'insurrection aurait été générale ... et bientôt le petit nombre de patriotes serait détruit. Il semble bien que ce soit là la vérité. L'Aveyron fut épouvanté et ce n'est que après les épurations de Taillefer que les administrations montrèrent plus d'énergie révolutionnaire. - 96 Taillefer est bien lui aussi du même avis que Chabot - l'Aveyron est détestable écrit il au comité de S.P (9-8bre 1793) peuple foncièrement bon, aveuglé par des prêtres fanatiques, égaré par des administrateurs ou modérés ou indifférents » (Aulard recueil des actes du S. P.) le departt est infecté de prêtres - il paraît aussi dans le dépôt des fabriques de faux assignats. Cependant le mouvement se prononce et comme mais les campagnes sont fanatisées (Aulard comité de S.P.) Taillefer fait démolir les clochers des églises et des fanatiques, (sic) je n'ai pas attendu d'autorisation précise pour la destruction de Laupiac Nojac Severac et autres châteaux, en bel et en bon des ci-devant gentilâtres rouergats. j'ai commandé aussi la démolition des habitations des plus entêtés royalistes et fanatiques, ainsi que celle des principaux promoteurs » C. d. S. P. - Les arrestations les réclusions les emprisonnements vont grand train ; chaque jour nous détachements nous des prêtres des brigands des déserteurs. - Il existait une fabrique de faux assignats fabriqués planche et papier ... Quelques prêtres, assistaient du tranchant de la guillotine. Taillefer propose de continuer : il faudra brûler le pays

pour arrêter les chefs .. foule des curieux ... épouvanter par de terribles exemples les coupables et les particuliers qui ont trempé dans la conspiration ... mettre en arrestation au moins 4000 personnes instituer un jury militaire pour juger les prêtres suivant la loi du 18 mars et un tribunal révolutionnaire pour faire le procès des conspirateurs. „C. S. P.

Grâce à ces mesures, et bien d'autres encore (V. p. 97) Paillefer réussit à produire une grande impression et à calmer la frénésie religieuse. Il conjura le péril contre révolutionnaire et prévint l'insurrection. — 105 Couhettes des Landes aristocrate décidé pour deux emprisonnements. — 171 (? Villefr. M. D. était ouverte à tous les citoyens pour la célébration de leurs cultes respectifs ... nef centrale consacrée au culte réfractaire, et assemblée ... le côté gauche au réfractaire le côté droit réservé aux assermentés. Les réfractaires feraient leurs cérémonies presque à 8 h. 1/2 et les assermentés de 9 h. à 12 et de 2 à 3 h. du soir ... horaires respectifs changés tous les mois 20 ventôse VIII et 8 mess. VIII.

Les volontaires:

19 Dec. 1797 journal de l'Aveyron & Volontaires prêne un soldat a fil de souliers, écrivoit Lazare Carnot à la Convention qu'il va les vendre, il en est qui vendent presque à leurs habits leurs fusils, vendent leur poudre et insultent leurs concitoyens „ le même Lazare Carnot se répandent sans les maisons pour fuller et s'amuser ... Il serait sans doute très à propos de faire des exemples dit-il mais il y a tant de coupables qu'on est très embarrassé „.

Papiers Brunet. — Correspce secrète de Lainthorent

Caisses. (Prairial VIII) Enlèvement de la (3) caisse de Millau par une troupe (voir Lamadé dit la France ... tué dans la nuit du 15 pluviôse VIII de chasseurs résidant dans la comne de la Vaquerie départt de l'Hérault frontière de celui de l'Aveyron d'où ils font des incursions dans ceux du Gard et de la Lozère

Avant le 9 réel, la caisse de Pt affrique à Millau de Millau à Rodez a la brigade de Viarouge par les meilleurs, du canton après avoir traversé l'Aveyron ont été pillés. En floréal, la caisse de Rodez (40.000 fr) destinée pour Nice et portée le 25 floréal a été enlevée la nuit dans la maison comne de Segriac, par une bande armée, qui a bloqué le corps de garde et s'est emparée de la caisse.

Martin Moustache (son nom était Cazes) chef de bande arrêté par la gendarmerie avec deux compagnons, dans le canton de Mauvelle à la Malène, le 3 ventôse, Louis Ricard et Joseph, jeunes de Vacol canton de Causse. Les deux citoyens d'abord relâchés par ordre du départt et puis poursuivis et arrêté à nouveau par le préfet. Martin était nanti de faux papiers qui il avoit eu l'art d'obtenir à la municipalité de Mauvelle, au moyen du sceau enlevé. Quelques habitants favorisèrent.

Caisses. — Tentative d'enlèvement de la caisse allant de Pt affr. à Millau, sans succès.

Le premier mess. 25 brigands ont attaqué la caisse publique venant d'Espalion à Rodez; la gendarmerie l'a sauvée au milieu de la fusillade.

(2)

Sans peur. — Un jeune sans peur, chef de bande, arrêté au Massegros et traduit devant la cour militaire d'Avignon, avait figuré dans l'affaire de Jalès, de Charrié, dans la Vendée, dans la révolte de Lyon, on avait attaqué la caisse publique de l'Aveyron et fait vingt-six agressions par le conseil de guerre cédant sous soutien à une forte influence

par 3 citoyens de Pt j. du Brusc dans l'arrt de Vigan

Communications militaires. Une à Lodève, l'autre à Rodez; 27 brigands pris dans ces opérations et incarcérés à Millau, sont traduits à la première; de ce nombre Paul Bousat de Lavour, comne de Pt j.; Martin moustache, Roucs. activité de Lainthorent contre ce dernier; il monte le capitaine Dumas à Millau pour transmettre les pièces de conviction

Martin Moustache. — Son premier séjour dans la comne de Pt Martin du côté de St Germain chez un certain Dijeon, vers le printemps de l'an VII pour fuir le danger de Toulouse, à la suite de l'insurrection de Lyon, ayant lié connaissance avec le fils Vance de la Garde et un nommé Ricard de ... pratiquent un peu ensemble pour le Malène et c'est là qu'on les arrêta d'abord. Ils étaient bien armés et pourvus de masques. L'adjoint central de Mauvelle les 6 4 vendémiaire an VIII et fit relâcher d'abord les deux ..

(5)

compagnons de Martin; la procédure de celui-ci se trouve engagée devant le tribunal à l'arrivée de Lainthorent, mais il fut acquitté quoiqu'il fut accusé d'avoir pris part à une insurrection républicaine dans la Hte Garonne; il faisait des voyages à Rodez et Coutens jaloux de se faire parce qu'ils se trouvaient dans des réunions de loisir le dénonça au préfet comme agent traité de l'embaucher pour ses projets mystérieux. Toutes les pièces furent envoyées à Lodève.

Commission militaire. Établie dans le Hérault, elle se tint à Montpellier. Rouch cadet, un des chefs est condamné à Lodève.

Dans les ordres de Miquet, pendant ses opérations, était un capitaine Durand qui était toujours en résidence avec Randon Vers le commencement de pluviôse dispersion des bandes, les arrestations cessent.

Comne militaire arrive à Millau amenant les prévenus du pays qui avaient été transférés à Lodève (11 pluv. IX) Elle fait fusiller Carrouillé Deboulle et Thomas.

Lacoste. Brigand fameux, pris par le capit. Durand vers l'époque de l'arrivée de la comne à Millau; autres brigands arrêtés dans divers lieux: Vaysse Raynaldi à Lanuejouls, Olivier vers Pt Chely. — 15 pluv. — Battue générale de brigands par Miquet Esson et Randon. — 15 pluv. 4 prévenus — 16 pluv. Martin Moustache, Sarlet et Carrière de Viala du Pas fusillés à Millau par la commission avant son départ.

(6)

Paul Bousat (24 pluv. IX) de Lavour comne de Pt j. d. B. Soldat de Valdebouze comne de Rieux ... condamné encore à mort à Millau

Libérés Pte reprise de la commission à Millau ... où elle condamne à mort Louis Lacoste et Jacques Escudou ... 10 autres sont libérés

(7)

Tribunal spécial établi dans le dépt par arrêté des consuls du 4 ventôse: Miquet président, Lamblardie ex capit. au 6e régt. Comtis ex capit de la 55e 1/2 de vétérans nationaux Carrière homme de loi Colomb gelos (candidats pris par le

Préfet)

Dubois dit Cagla ... arrêté par la gendarmerie nationale à Pt Chely d'Aubrac ... avait assassiné il y a plusieurs années un citoyen de Pt Quiez, fait partie de la bande de Boissier Malhat etc ..; il fut pris par cette gendarmerie, prévenant d'être un premier des brigands, les gens du pays leur désignèrent Dubois qui devait être arrêté bien dans leurs intérêts (16 vent.)

Etien. Deboulle. — La garde nationale de Sauclières, fait la capture dans un bois de 2 brigands Etien. Deboulle frère d'un autre fusillé et P. Jean Cazal, dit Prioral, beau-père de Victor et P. Boucat, aussi fusillé (3 germ.)

Carrayrion. La même garde de Sauclières, dans une battue des boulevers qui reposent le Gard de l'Aveyron, saisit Fs Carrayrion fils, notaire de Valdebouze (Gard, un des plus fameux brigands qui venait d'échapper presque la veille et blessé après une résistance (25 germ.)

8 brigands. — Apparition de 8 brigands, vers la fin de germinal aux environs du Bourg — probablt de la Combe de Dalbourg (Massegros ?)

Ballet. — ex associé de Pallamargues tué le 18 floréal ... mutacien et brave Pt Ballet avec trois ou quatre autres du côté de Lavergne

(8)

Millau et Dalbourg. — Vers le même temps 3 gendarmes de la brigade du Vigan, conduisant dans l'Aveyron Raynaud de Fouzerolles qui arrêté d'abord dans l'Aveyron, avait été traduit devant la cour du Vigan et qui par une maladie feinte avait évité son jugt ramené devant le tribunal spécial ... escorte attaquée au Capellier par 6 h. embusqués dans les rochers — côté du Capellier — gendarmes désarmés un blessé fusille son face — Raynaud se joint à ses libérateurs —

(9)

Millau. — Apparition des frères Mailhon le 17 mess. dans la comne de Compeyre, mairie de Pt Salvayre ... Quelques habitants armés sont à leur poursuite à 10 h du soir. Rencontre le matin où on fusille un Pt sur sa porte. Reversat reste sur la face; 4 autres sont blessés, les brigands se sauvent ces derniers trouvaient un asile à Compeyre.

Gaytavi. Vers la fin de messidor, dangers que court la famille de Randon à Pt j. du Brusc, de la part des brigands. Envoi de détachement dans cette comne et à Pt Jeanjean: prise de Gaytavi brigand qui avait sauvé la vie à Randon par deux fois. C'était un complice des brigands

Dubois. ant. brigand amnistié à l'instar des chouans, condamné à 24 ans de fers par le tribunal spécial pour avoir repris les armes (8 fructidor

(10) An X

Assass. de Pourquery. — Le 27 vend Mailhon cadet Delbourg et Dalous leurs associés les attendaient en embuscade derrière une haie près de Pt Dalmazi ... les assaillirent à coups

de fusil le matin pour se faire la fourberie. Les deux Bourguery restèrent sur la place; ils avoient depuis longtemps la haine des Rouan parce qu'ils avoient été leurs ardents persécuteurs; leur domestique armé d'un fusil riposta et prit la fuite blessé.

Prise de Malhon aîné. – Dans la nuit du 26 au 27, dans le village de Belcastel sur la frontière, Soulès dit Malhon aîné, un des chefs de bande, fameux par son audace, contumace du tribunal de la Lozère, ainsi que son frère et Delbourg; il avoit été arrêté plusieurs fois, emprisonné dans une caverne et il s'y défendit si vaillamment qu'il en coûta la vie à un brave militaire. Il s'évada peu de temps après. Arrêté une seconde fois et traduit dans la Lozère il s'évada encore au moment où on alloit le conduire au supplice. Un certain Cabirou de Belleviele l'ayant reconnu, feignit de lui offrir chez lui un asile sûr et se hâta dans la nuit de faire avertir la garde nationale de ces communes qui se mirent aussitôt en marche sous le commandement de Roudier de Pompelegue, cernèrent la grange et s'emparèrent de lui; il fut traduit à Millau

Prise de Malhon cadet. – Le 30 vend. au soir par la garde nat.le de Rivière et dans cette comne; il s'est vivement défendu et n'a été saisi que la cuisse cassée d'un coup de feu. Delbourg et Dalon ses deux associés se sauvèrent à la faveur d'un brouillard épais. Dalon fut blessé. Ces jours là avoient souvent

(11)

opéré Roudon leur plus fougueux adversaire, pour le tuer et ce fut par ses ordres que Malhon fut arrêté. La garde n.le resta sur pied pour cette opération pendant 3 jours et 3 nuits. C'est encore Cabirou qui les découvrit dans les épices où il s'étoit caché. On le trouva dans une caverne formée de feuillage, souffrant de la blessure faite par la ... de Bourguery et enveloppé dans le manteau de celui-ci.

Miquel. – Miquel cesse de commander le départ. Il est changé ailleurs pour la garde ... remplacé par Malhezan. Ch. Crem.

Les Malhon traduits à (11) suite Rodez; Malhon cadet avoit été condamné à mort le 12 vend. an VII. Contumace par le conseil de guerre de Montpellier; l'aîné s'étoit évadé de Mende le 4 frimaire an VII; le cadet venait de commettre 5 assassinats récents; leurs compagnons étoient Dalon de Camp. – ?, Bourcary de Bozonnes et Raymond de St. J. du B. et Delbourg contumace avec Malhon cadet et qui prit la fuite après la prise de ce dernier.

Bourcary Mis le 12 brumaire dans une action contre la voiture chemant de la garde nat.le de St. J. du Bruel Commandée par Roudon père de S.-p., vers Crevon dans un pays affreux dans une caverne; ils étoient deux, l'un s'évada

(12)

Malhon cadet meurt en prison des suite de sa blessure 2 pluv.

juge de paix. – Le 8 pluviôse, troubles à Millau au sujet de l'élection du juge de paix (8 pluviôse)

Malhat (Fumel dit Malhat) et Julien Gras son complice ... condamnés au therm. X l'un a été mis de fers l'autre à 8; le premier était fort des fameux Malhat tué dans le courant de l'an VIII au bureau de la pécade près St Chely; surpris par la gendarmerie au moment où avec des complices il organisait cette rébellion

Soulès – les deux frères Soulès, Barrot de Pompignes et Brouillhet de Montpellier, arrêtés vers le commencement de thermidor chefs de bande

Lazimon (aut.) dit va de bon cœur. arrêté vers la même temps par l'adjoint du maire de St. J. du Bruel; un des associé de Soulès dit sans-peur exécuté l'année dernière

(13)

associé de chef ?. Les frères Poncis, Cat Soulès, Roucli Malhon.

Serratier arrêté avec sa famille le 27 prairial an XII dans y trouva 7 cadavres dans ses possessions

Gault (le comte de) ancien chef de la révolution de Toulouse envoyé en surveillance à Millau y meurt en messidor XII (fin de ce note – 10 8bre 1927 Brunet) Samedi 13 8bre 1928

Les paysans s'enrichissent. « En 1796 bien avant l'expiration du délai de 12 ans (pour payer les biens nat.x) un assignat de 100 ff valait juste 6 sous. Cependant l'Etat recevait au pair son propre papier. Il arriva donc que beaucoup achetaient de devenir propriétaires pour le prix de quelques poulets. Les nouvelles aliénations furent faites à des conditions aussi avantageuses, assignats à mandats y étant effondrés de plus en plus vite. Ainsi s'engouffrait sans profit pour l'Etat mais au bénéfice des paysans l'énorme capital qui devait rétablir les finances. L'opération fut désastreuse pour le Trésor public les rentiers les hôp.x des villes. Elle fut marquée par la faillite des cultivateurs

(Pariselle 332)

Retour de la marge 93 ... 12 xbre 1793 (Samedi 2e 2e) Chalcon maire Randon écrit: « les châteaux sont incombustibles dans ce pays (Lozère) croulant sous la masse du peuple ... les forts épaisses servoient ou propres à servir de repaire sont éclairés. Servas et St. Flour seuls deux places formidables à l'intérieur ... devraient servir d'instruction aux communes des Cévennes

12 xbre – Par arrêté de ce jour choléraïque. Randon ordonne que les clochers de ces comnes de la Lozère seront démolis que les cloches seront descendues dans les 24 heures et portées aux chefs-lieux des districts.

16 xbre St. Flour château nous Randon infâme à Comité ... je crois indispensable de démolir les murs portes fortifications et clochers ...

27 xbre « En attendant les cloches et les clochers s'écroulent car il ne faut pas laisser de moyens de rassemblement

29 janvier 1794 Chalcon maire Randon arrête que les clochers dont la démolition présente trop de difficultés ou trop de pais seront fermés par toute les faces ou en maçonnerie ou en bois ou en fer blanc sur les quelles seront tracés des inscriptions civiques annonçant le triomphe de la raison sur les vestiges de l'erreur et du fanatisme

14 mars 1794. « Considérant que toutes les comnes de la Lozère ont adopté le culte de la Raison ... ordonne d'enlever l'or et l'argent des galons des chapes chasubles et ... de vendre aux enchères les étoffes en soie en velours les tapis des tapisseries ... de brûler toutes les croix les tableaux et autres objets des églises toute les fables et les contes dont ce peuple a été si longtemps dupe (cité par Delon p 5 23)

p 306 Chaptal ministre 1801 – Chalcon maire Randon se retire à Espagnac – En 1808 il demande à reprendre ses services ... comme gd comte ou soldat sous la monarchie de l'auguste empereur ... nouvelle demande d'incorporation en 1809 ... en 1810 ... en 1813

30 mai 1814 sollicite de Louis XVIII la croix de St. Louis ... réponse: refusé à jamais

1815; détenu pour dette (31.000 francs) ... mourut en 1827

Table des Matières

Avant propos 1.-

Causes lointaines .. La marande 2 .- Vols 3.- Brigandages 4 - La fraude 4 - les injustices 4.- les mœurs brutales, 6 La Xénophobie 9 - Oppression des consciences 13.-

Causes immédiates 14 - Les réfractaires 15.- Le serment 16 - Influence des réfractaires 18.- Guerre générale des réfractaires 19.- 9 principaux réfractaires 19 Réfractaires anonymes 22 .- Réfractaires chez eux 22 Une chasse au prêtre 23.- Ceux qui s'en vont 24.-

Les aristocrates .- Principaux nobles de Millau 25. Arrêtés mauvais officiers 26 - Vivre noblement 26 - orgueil et insolence 27 - Rapacité et égoïsme 27.- A la veille de la Révolution 28.- Leurs menées au Triadou 28 - Le commte Molinié à Lioucous 31 - Le club monarchien 33 - Rapport au directoire du départt 33 - Tribulations de Lambert Miers 34 - son incarcération 34 - J. B. Pompade 35. Vembette 36 - De Verzins 36 - Le Montrespous 37 - Le Bourrac De Fraissinet 37 - La Fajolle 37 - En réclusion 38 .- Le geôlier de la réclusion 38 .- Perquisitions 39 - Croix de St Louis 39 - Les titres féodaux 39. Le incendie 39.- Refus de droits féodaux 40 - Rôle de ci devant 1789 41 .- Les emigrés 42 .- Les officiers nobles emigrent 42 - L'Emigration 43 - Vissey 44 - Roquevaire 44 - Interrogatoire de la mère Roquevaire 45 - Listes d'emigrés 46 .- A l'armée des princes 46 -

Volontaires et déserteurs .- Scènes de recrutement 49 Millau Compagnie 49 a Pompeleon 51 a St Rome de Tarn 52 . a Salle, curan, St Beauzely 52. Les turbulents 53 les tire-au-flanc 53 Les déserteurs 53 Comment ils désertaient 55 Nombre de déserteurs 57 - Vie des déserteurs 58 chasse aux déserteurs 58. Quelques exemples, 60 .- La haine du gendarme 60 - Les réquisitions 61 - A l'armée 61 -

Quelques brigands .- Les Meillons 62 - Les Pourquery 63 - Delbourg 64 - Raymond 64 Charrier 64 Claude allier 64

La grande peur en France 65 - Cause principale 65 - autre cause 65 - Les brigands de Paris 65 La grande peur chez nous 66 .- La fausse nouvelle 67. - D'après les prisons de Vradinos, 67 -

Réparation d'armes 69 - La grande peur dans la région 69 a St Jean du Bruel - St Rome de Tarn Salle. Curan 70. - La confédération 70. - La garde nat.e 71 - achat de deux canons 72

Les grandes équipées .- Jalès 74. - Isolaux 75 - Secours auvergnats 75 - La panouse 76 - La part de Séverac 77 Chaliac 79 - Charrier et son armée 77. - Les hostilités 80. - Affaire de Ricardort 80 - Prise de Marvejols 80 Entrée à Mende 80 - Secours auvergnats 81 - reprise de Marvejols 81 - Massacre 81 - La Canabelle 82 - Explication de la débandade 82 - Emotion causée par la défaite 83 - chasse aux chouans 84 - prise de Charrier 84 - Claudallier 85 - L'aubrac bouge 85 - Mandoilles 85 - La Malene 85 Les Salanque 86 - Dernière équipée 87. Affaire de Boulets 87

Culte religieux . La constitution civile 89 - Le serment 89 - Le serment à Millau 90 - Demande d'un vicaire 91 Restitution d'ornements 91 - Traitement du curé Fournier 92 - Exemple de la raison 92 - Signes extérieurs, cloches 92 .- Michelet curé de St Et. 93 - Renonciation au culte 93 Pétition des assermentés 94 - Religieux et religt 95 Insermentés 95 - Messe aux carmes 96 -

La politique . Les suspects 97 - Les certificats de civisme 97 - Nouvelles de Paris (orange) 98 .- Massacre du Dr Molinier 98 - Visite nocturne 98 .- La disette 99 - Disette à Rodez 100 . Blé de Vezeau 100 .- Demande de subsistance 101

Dans le maquis . Pillards et meurtriers 102 - Pillage de Privezac 102 .- Chantage 103 . Le brigandage 103 - Assassinat de Palhos 104 - Exécution du curé Arnal 105 - Visité a Caussignac 106 - A St Jeniez et a Pierrefiche 106 Rassemblement de Sauvage 107 - Sur la montagne 107. Dans la vallée du Tarn 108 .- Fusillade d'agression 109 - Mas noves 109 .- Mauvaise garde 109 - Enlevement d'un homme a Montrejeau 110 . Millau a peur 110 - .. a Condom 111 . pillage à Verrière 111 - Sur le Mejean 111 - Sur la confins de la Lozère 112 - A Compeyre 112 .- Comédie de l'amnistie 113 - Récidive 115 L'amnistie délibérée 116 .- Millau se garde 116 - Lynchage de Mauriès 117. Emeute a la Cresse 118. Bonne reprise de brigands 119 - Coup de main de Belle 119. Sur la 4me année 120

Sur les grandes routes 1er vol 122 .- Sur la route de Montpellier 122 .- Enlevement du trésor de Millau 126 - Sur la route de Rodez 126 .... de St affrique 127 -

Les derniers crimes ; crime 129. Pourquery 127

L'Expiation .. Insuffisance de la répression 130 . Contestation 131 Concierge de Rancon s.n. 133 - Listes 134. 135 .. Conclusion 137

Extrait du Bulletin de la carte geologique de France N°. 197 Tome XXXIX (1938)
Comptes rendus des collaborateurs pour la Campagne de 1937.

Les feuilles de la bordure ouest des terrains secondaires du golfe de l'Aveyron
(Feuille de Severac au 1/80.000e)

par
E Maury collaborateur principal

Dans la partie sud ouest de la feuille de Severac, où les terrains secondaires du golfe de l'Aveyron reposent sur les grès et micaschistes, prolongement du cristallin du Lagala, nous avons mis en évidence toute une série de failles ; la première edition de la carte geologique n'en indiquait que les deux principales (E Maury. Révision de la feuille de Séverac ; compte rendu des collaborateurs pour 1932 Bull. carte geol. Fr n°187 t XXXIX p.p. 92.94)

Dans la region dont nous allons nous occuper les grès triasiques reposent directement sur le schiste cristallin, sauf au sud, ou commence a apparaitre, au Mouli-Bel, dans la vallée de la Muze le Permien, qui atteint une grande epaisseur dans la region de St Affrique et au Nord où le permien des vallée du Lot et de l'Aveyron debute dans le bassin de Mensovesque.

Les grès triasiques, qui forment de nombreux lambeaux isolés sur le plateau cristallin sont surmontés par les calcaire et dolomies de l'infralias.

La chaine cristalline du Lévezou se trouve limitée et au Nord-Est par deux grandes failles, au delà desquelles sont conservés des lambeaux de terrains sedimentaires. Dans la partie principale de la bordure secondaire correspondant au golfe de l'Aveyron se trouve sur les versants E et S du Lévezou.

I.- Lambeaux triasiques a l'ouest du Lévezou.

A l'ouest de la Vo. faille de direction NE - SW que nous appellerons faille du Lévezou il existe plusieurs lambeaux triasiques dont ce plus eloigné au sud de Canet de Salars. Il forme un grand plateau, assez epais avec des conglomerats quartzeux à gros blocs, des graviers et du sable siliceux, sans trace de calcaire, la partie superieure est formée de grès fins ou grossiers. La presence au bord du Viaduc d'infralias, alors que l'autre rive est formée de gneiss sur 25m. de hauteur, indique une faille d'au moins 40m de rejet ; mais elle est masquée sous les alluvions et impossible à tracer

Une bande triasique presque continue s'appuie contre la faille du Lévezou. Elle n'est généralement pas formée de veritables grès, mais de conglomerats a cailloux de quartz saccharoïde, de sable, et meme de quelques argiles versicolores. Cette bande est, a Bouloc plus large que ne l'indique la carte, elle s'interrompt sur une petite longueur. De Voltach aux Violettes le trias est recouvert de calcaires infrabasiques. A partir de Mauriac, le trias qui se prolonge presque aux crozets ne s'appuie plus contre la faille. Celle ci avait été tracée en plein gneiss, jusqu'a la deuxieme faille mais il n'y a aucune denivellation et ce prolongement est hypothetique.

II.- Terrains sedimentaires au N et a l'E du Levezou (Voir la carte fig 1)

Ces terrains sont assez developpés au N.E de la deuxième grande faille mentionnée ci-dessus et que nous appellerons faille de Monseigne. Le grès triasique est bien compact, susceptible d'être taillé et exploité en carrière a Agladières. Il est donc de faciès moins littoral que le long de la faille du Levezou et a Canet de Salars.

La faille de Montseigne se suit depuis le Roucous, au N.O jusqu'a Millau. Dans sa partie septentrionale elle fait buter contre les gneiss qui constituent sa levre occidentale, le trias, et plus souvent l'infralias. A Aleyrac son rejet atteint 300m. Sur la rive gauche de la Muze, elle n'avait pas été figurée sur la première edition, on peut cependant la suivre facilement, meme lorsque ses deux levres sont formées de Sinemurien; les assises du causse rouge sont redressées a la verticale sur son parcours. A partir de la ferme des Vals, le lias marneux apparait sur le sinemurien de la levre abaissée. La faille disparait sous les alluvions de la ville de Millau, et nous n'avons pu la retrouver sur l'autre rive du Tarn, d'ailleurs son rejet diminue progressivt. à l'approche de Millau. La faille est, partout ou on peut l'observer rectiligne et subverticale.

Pour la commodité de la description, nous avons reparti en 5 groupes les 20 petites failles qu'il nous reste à decrire.

Groupe 1 La amorce de la faille B1 qui va de St. Laurent au bois du Four, etait indiquée sur la 1re edition près de son raccordement avec la faille de Montseigne. En fait, elle se poursuit en ligne droite vers le N sur 6km au lieu d'un. Elle est toujours verticale. La levre orientale, relevée comporte des gneiss et du grès triasique. La levre abaissée comporte des calcaires infra liasiques et des grès triasiques.

Elle est coupée par la faille b2 qui passe au hameau de l'Hermet et dont la levre septentrionale est relevée. Ces deux failles s'arretent sur la 1re faille du groupe suivant.

Groupe 2 Ce groupe comprend trois failles dont les prolongts. passeraient au village de St. Leons. Bien qu'elles n'y soient pas visibles, elles sont peut etre a l'origine des sources abondantes qui jaillissent dans ce village.

Elles s'etendent vers le N en s'ecartant legerement. La plus occidentale (c1) se poursuit jusqu'au Bousquet, où elle fait buter le gneiss a l'E contre le trias à l'O. Plus au S, elle passe dans le trias et l'infralias.

La faille c2 n'est visible que sur 200m et fait buter le trias a l'E contre l'infralias à l'ouest.

La 3e. faille est plus longue, et visible des Arènes au Nord a la Valette au sud. De ce coté son rejet est de 25m, de meme sens que pour les deux failles precedentes. Mais près des Arènes le rejet est de sens contraire et elle fait buter l'infralias a l'E contre le trias à l'ouest.

3e. groupe. — Ce groupe comprend une serie de petites failles E-O qui coupent transversalt. la vallée de la Muze en aval de St. Leons. A la faveur des premières de ces failles les micaschistes apparaissent au fond de la vallée sur une petite longueur. La

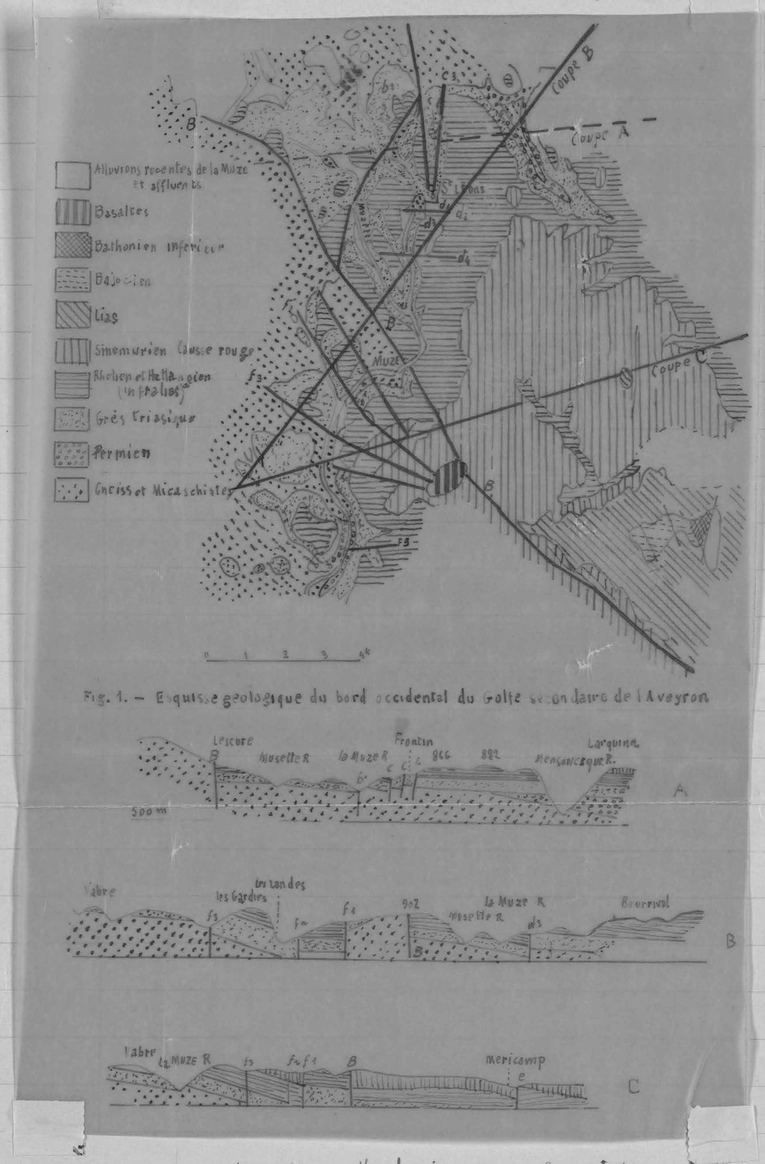

Fig. 1. — Esquisse geologique du bord occidental du Golfe secondaire de l'Aveyron

faille la plus meridionale du groupe se prolonge jusqu'aux Caumels, dans la vallée d'un affluent de gauche de la Muze où elle fait buter le grès triasique au N contre le grès infraliasique au sud. Celui-ci a un leger pendage S qui le fait descendre jusqu'au thalweg de la Muze sur une longueur d'un Kilomètre, jusqu'à la grande faille de Montseigne.

Groupe 4. — Il comprend quelques petites failles visibles sur le plateau du Causse rouge. La première a permis la conservation a Mericamp d'un lambeau de lias marneux.

Les trois autres affectent le plateau de la haute cime du Puech d'Audon. La deuxième est la plus importante, elle releve de 50m le lias superieur qui constitue sa levre orientale. La 3e. faille de sens inverse fait buter le bajocien superieur dolomitique contre le bathonien infr. calcaire.

Groupe 5. — La disposition des failles de ce groupe est assez curieuse, parce qu'elles convergent toutes, ainsi que la grande faille de Montseigne vers le pointement basaltique d'Azinières, comme si celui-ci était un centre d'eclatement. Elles n'occupent d'ailleurs autour de ce point qu'un secteur assez limité. Ce basalte evidemment en relation avec les failles est situé sur l'alignement basaltique qui va du Cantal a Agde a mi-distance de l'Aubrac et de Lodeve mais il est le seul de son espece entre ces deux centres d'eruptions.

La faille la plus septentrionale f1 coupe a angle droit la vallée de la Muze un peu en aval de Salzac. Elle est parallele a la grande faille de Montseigne, dont elle est separée, jusqu'à la Muze, par une masse de gneiss. Sa levre sud abaissée, comprend sur la rive droite des grès triasiques et des calcaires infraliasiques, mais le gneiss y réparait au fond de la vallée de la Muze. Elle traverse le plateau du Causse rouge pour atteindre le pointement basaltique un peu au N d'Azinières.

La 2e. faille (f2) coupe la Muze un peu au nord du hameau de Muzette. Comme pour la

faille de Vrène, son rejet change de sens. Elle atteint le pointement basaltique de Azuières, mais
Sur la rive gauche de la Muze son rejet est d'environ 50m. Le gneiss s'eleve à 30m au dessus du thalweg au
N, alors que le calcaire infraliasique est abaissé jusqu'à 10m de la riviere au S. Mais de la rive droite
on voit l'aspect de la faille changer. Au N. le calcaire infraliasique n'est plus qu'à 20m du thalweg au lieu
de 50 sur la rive gauche. Sur la levre S. le calcaire s'eleve a 50m au lieu de 10 sur la rive gauche.
La faille se poursuit vers le N.O, avec sa levre sud ouest relevée par le grès triasique et le gneiss
butant contre la levre N E. — La faille de St Beauzely (f3) eleve de plus de 100m sa levre meridionale,
constituée, dans la vallée de la muze et sur sa rive droite, par le gneiss qui bute contre le lias
triasique. Plus au sud, on trouve sur la rive droite des lambeaux triasiques et même infraliasiques
reposant sur le gneiss. Sur la rive gauche le calcaire de l'infralias bute sur une longueur
d'un Kilometre contre le Sinemurien.
La faille f4 (faille de Barruques) s'interrompt par la continuité du gneiss qui constitue le thalweg mais
abaisse de 20m le grès triasique. — Une derniere faille, f5, passe 2 Km plus au sud elle affecte le
Sinemurien l'infralias le Trias et le permien avec un rejet de 10 a 15m seulement
Le permien, argilo sableux, mais plus sableux que argileux est quelque fois vacuolaire avec a sa base de galets
plus ou moins arrondis de quartz. Il disparait progressivement entre le gneiss et le trias qui correspond a une
transgression importante. — Enfin la faille f6 qui passe sous le col d'Azuières, au lieu d'etre dirigée comme
les autres failles du groupe les coupe transversalement. Au N de f2 contre laquelle elle s'arrete, elle fait buter
le grès triasique contre le Sinemurien. On s'explique mal cette faille, mais elle est certainement en
rapport avec le pointement basaltique dont elle est toute voisine. — C

Groupe 6. — Mentionnons encore pour faciliter le rapport entre ces deux feuilles une faille qui
coupe obliquement la limite des feuilles de Severac et St Affrique, a l'ouest du hameau de Brousses.
Elle passe au passage a niveau de la route de Creissels qui longe le Cern et prolonge probablement la
faille qui va du pont de Millau au plateau du Larzac. Près de la cote 652 elle coupe nettement le sinémurien (non distingué de l'infralias sur la feuille de St Affrique) Sur la feuille de Severac
elle se perd dans l'infralias au-delà de la vallée de Tharondels sur le plateau qui domine
a l'est la vallée de la Muze

Conclusion. — Ces failles dont le tracé modifié sensiblement la feuille de Severac, forment toujours
un plan vertical, sans decrochement horizontal. Contrairement à ce qui se passe plus a l'E en bordure
des Cevennes (on voit très bien cette mylonite épaisse de grosse breche a blocs jurassiques. Le long
de la faille qui passe par Meyrueis sous la falaise a un tournant de la route — De même a la Couvertoirade
une nouvelle route donne une bonne coupe de deux failles montrant deux mylonites noires épaisses
de plusieurs mètres, à elements très variés restituant en partie entre le lias supérieur et le bathonien)
Ces failles, même les plus grandes n'ont pas produit de mylonites. Elles nous paraissent contem-
poraines des mouvements pyreneens.